Tome 132 Année 2011

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

I.S.S.N. 0755-2483

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 132

Année 2011

RAPPEL :

La nouvelle adresse de la Société des Études du Lot est :

38, rue de la Chantrerie 46 000 Cahors

*

* *

DATES A RETENIR

DIMANCHE 5 JUIN

Sortie de printemps dans le Tarn

- 8h00 : départ de Cahors, *place Bergon*
- 10h : rendez-vous pour tous les participants devant l'Office de tourisme de *Gaillac*
- 10h15 : visite commentée de la vieille ville (1h30)
- 12h30 : déjeuner au restaurant « La verrerie »
- 15h : visite du château de Mauriac (1h30)
- 17h00 : visite de l'église de Rabastens (1h)
- 19h30 : retour Cahors.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 mai par courrier adressé à Mlle Denjean, 54, rue G. Larroumet à Cahors (joindre un chèque à l'ordre de la SEL, 60 euros pour les personnes prenant le car, 40 euros pour les autres participants).

Contact : 06 70 33 60 98

GAGNAC-SUR-CÈRE (LOT). INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE DANS LA CAVE DE LA MAIRIE

Lors de l'étude des maisons de l'ancien *castrum* de Gagnac [1], Edmonde Larue (Présidente de l'association « Le CEP » à Gagnac) et Valérie Rousset ont repéré des ossements visibles dans une coupe de la cave de l'actuelle mairie. Un avis pris auprès de Jean-Pierre Girault, archéologue, a permis de reconnaître sur le site plusieurs sépultures et du mobilier archéologique [2] de l'époque gallo-romaine qui ont fait l'objet d'une étude répartie en trois phases, en octobre et novembre 2006 puis en juin 2007 avec l'accord de Madame le Maire de Gagnac et du Service Régional de l'Archéologie. Le mobilier archéologique découvert lors des recherches a été remis, après étude, à Edmonde Larue pour « Le CEP ».

Le site et le contexte historique (figure 1)

La commune de Gagnac, dans le canton de Bretenoux, est située au nord du département du Lot, entre la rivière Dordogne à l'ouest et les premiers contreforts du Ségala à l'est, au débouché des gorges de la Cère. Très modifié au cours de l'histoire (*ganhac*, *ganhat*, *ganiat*, *gaignac*...), le nom de Gagnac, avec sa terminaison en « ac » (ou « at ») pourrait suggérer une origine gallo-romaine (peut-être le domaine de Ganius). Il est signe d'ancienneté, comme le patronyme de l'église paroissiale Saint-Martin.

C'est probablement Gagnac qui est mentionné sous le nom de terre de Saint-Étienne dans le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu parmi les confronts de Cornac, en 875. Gagnac a longtemps appartenu en effet à l'évêque de Cahors qui en aurait fait don au IXe siècle à son chapitre. La paroisse, dédiée à saint Martin, avait pour annexe Notre-Dame de Biars et, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, l'église de la Bessonie dont il subsiste aujourd'hui, dans le cimetière, le chœur, probablement édifié au début du XVe siècle. Le fief, d'abord dans les possessions des Castelnau, revint

à la vicomté de Turenne par le mariage d'Élise de Castelnau qui l'apporta en dot à Raymond II de Turenne vers 1163-1170.

Selon Marguerite Guély [3], c'est sans doute Raymond qui érigea alors Gagnac en châtellenie et y installa un fort dont les vestiges de l'enceinte ont été mis au jour à l'occasion de l'étude récente des maisons [4]. Les Gagnac, cités au XIIIe siècle, en étaient les châtelains avant que les Del Vernh ne reçoivent du vicomte en 1397 le château et la châtellenie. Plus tard, des familles de la bourgeoisie locale, comme les Lavaur, « seigneurs de la Maison noble » à partir du XVIIe siècle, et les Lagrènerie anoblis en 1655, prendront le relais.

Touché par la guerre de Cent Ans à l'instar d'un grand nombre de communautés quercynoises, le bourg, qui connut dès la seconde moitié du XVe siècle et au XVIe siècle une importante phase de reconstruction passa aux mains des protestants durant les guerres de Religion. Repris en 1586 par l'armée catholique du duc de Mayenne, il connut au XVIIe siècle une seconde phase de reconstruction dont témoigne l'église Saint-Martin [5] ainsi que de nombreuses demeures du *castrum*. Vendu à la couronne avec la vicomté de Turenne en 1738, Gagnac fut intégré au royaume de France et devint le siège d'une prévôté royale en 1750.

Anciennes découvertes de sépultures dans le bourg de Gagnac

Une brève communication, anonyme, figurant dans un procès-verbal d'une séance de la Société des Études du Lot, signalait en 1911 la découverte dans le bourg de squelettes inhumés dans des troncs d'arbres [6]. L'information, on ne peut plus succincte, ne faisait état d'aucune autre précision quant au lieu et à l'auteur de la découverte. Une enquête auprès des habitants du village, motivée par les récentes découvertes, a cependant permis de recueillir quelques témoignages permettant de localiser plusieurs sépultures mises au jour lors de travaux effectués au cours du XXe siècle (figure 3) :

1 - Sépultures de la poste (parcelle 81, propriété de la mairie).

2 - Un squelette découvert en creusant une fosse septique dans la cave mitoyenne de celle de la poste en 1942-1944 (parcelle n° 82, propriété Laquièze).

3 - Sur la place et dans la montée vers celle-ci, vers 1936, lors de travaux, mise au jour de nombreux squelettes.

4 - Des squelettes furent fortuitement dégagés en 1979 dans la cave de la maison Bargues (parcelle n° 90) lors de la mise en œuvre d'une chape de ciment.

5 - Vers 1911, des squelettes dans des troncs d'arbre auraient été vus par la mère d'un habitant sur la parcelle n°94, selon celui-ci – ce qui coïncide avec la communication à la Société des Études du Lot, sans correspondre cependant au site de l'actuelle découverte (fragilité du souvenir ?).

6 - Deux témoignages (cependant contradictoires) concernent la découverte d'un sarcophage à « deux places » entre 1955-1965 lors du creusement pour l'installation du poids public (actuellement toilettes publiques) sous la terrasse de l'ancienne « maison noble », à l'est du fort.

7 - Plusieurs reconnaissances attestent la présence d'un cimetière à l'est de l'église Saint-Martin au Moyen Age (1445 : «... un *ayrial* ... confronte le cimetière de l'église et le chemin que l'on va de la porte appelée de Salgues à l'église dudit lieu »).

8 - Près de l'ancienne porte « dite de Salgues », à proximité de l'ancien rempart (parcelle 84), auraient été trouvés de nombreux crânes humains, comme « jetés à la décharge ».

9 - Donnée toponymique : un secteur avoisinant l'emplacement de l'ancienne porte de Salgues est dit « al cros » ; un sens possible : fosse sépulcrale. On trouve la porte elle-même mentionnée sous le nom de Porte del Cros.

Etudes archéologiques de la coupe de la cave de la mairie

L'ETUDE DES VESTIGES BATIS par VALERIE ROUSSET

La dernière découverte de sépultures a été faite à l'intérieur de la cave de la mairie, installée dans une ancienne maison noble datée de 1619-1621 (parcelle n° 81, figure 3, parcelles n° 751, 752 du plan cadastral napoléonien de 1819, figure 4). La demeure, peut-être édifiée par les Lapeyre, lointains héritiers de noble Guilhem Tourte qui possédait sur les lieux une maison au XVe siècle (figure 2), est sise sur le front occidental de l'ancien fort. Ses niveaux d'habitation sont implantés sur un niveau de soubassement occupé partiellement par la cave dans laquelle on accède depuis le tour de ville. Cet espace de 4,60 m de longueur sur 4,30 m de largeur est desservi par une porte ouvrant dans un passage aménagé sous une terrasse dépendante de la demeure.

Le mur occidental de cet espace, d'une épaisseur de 1,10 m, est contemporain de la réédification de la demeure au XVIIe siècle, mais englobe un tronçon de mur intégrant l'embrasure d'une baie à fente, probablement horizontale, dont ne subsiste que le linteau. Ces éléments liés à une maçonnerie en appareil en *opus incertum* composé de

moellons de gneiss liés au mortier de chaux grasse et de sable grossier appartiennent à une construction antérieure datant du XVe ou du XVIe siècle (vestiges de la demeure de Guilhem Tourte ?). L'ensemble recoupe au sud le substrat argilo-sableux ainsi que les niveaux archéologiques renfermant les sépultures.

La limite orientale de la cave est formée d'une épaisse muraille, M, de 1,30 m de largeur minimum [7], conservée sur une hauteur de 1,45 m et sur une longueur de 4,10 m. Elle recoupe à l'angle sud-est les différentes couches archéologiques incluses dans la coupe sud.

On distingue dans le mur dont on ne connaît par le parement oriental deux unités de construction (UC1 et UC2) (figure 5).

La première (UC1), se poursuivant derrière la coupe du remblai sud, repose en partie sur le substrat limoneux, et par endroits sur une couche de faible épaisseur incluant du mobilier gallo-romain. Dans l'angle sud-est, sous la première assise, a été mis au jour un fragment d'assiette à pâte blanche et vernis rouge attribuable au Ier siècle ap. J.-C. [8], un fragment de brique du Moyen Age de 4 cm d'épaisseur ainsi que deux fragments de tuiles à rebord. Un pubis humain d'adulte altéré par l'action du feu était partiellement encastré sous le mur. A gauche et contre le mur, subsistait un pied humain droit, comprenant un calcanéum en connexion lâche avec l'astragale et trois métacarpiens.

La maçonnerie se compose de blocs de gneiss bruts, juste dégrossis au marteau et non assisés, de dimensions très variées- les blocs les plus importants faisant 0,25 m de hauteur sur 0,50 m de longueur. Les moellons sont liés par un mortier de très forte granulométrie composé de sable, de gravier et d'un taux important de chaux grasse incluant quelques résidus de charbon de bois. Les débordements de mortier, comme l'absence de parement incitent à penser qu'il s'agit d'une maçonnerie de fondation, mise en place en tranchée pleine recoupant à l'origine une forte épaisseur de remblais anciens aujourd'hui réduits à la coupe. Dans la partie haute, le mur a fait l'objet d'une reprise (UC2) datant très vraisemblablement du dernier aménagement de la cave au début du XXe siècle, peut-être en 1911 lors de la découverte de « sépultures dans des troncs d'arbres » (procès-verbal de séance de la Société des Etudes du Lot : T.XXXVI, 1911). La maçonnerie se compose ici de moellons bruts de gneiss (en remploi et provenant sans doute du mur initial, UC1) liés au mortier de sable de forte granulométrie et de chaux grasse.

La chronologie de ces deux phases permet de considérer un premier état de construction postérieur aux unités stratigraphiques sud (sépultures et phases d'abandon) et antérieur à la réédification de la maison au

XVIIe siècle. Les matériaux de la partie basse du mur, comme leur mise en œuvre (UC1) sont comparables à ceux des tronçons de murs observés à l'intérieur de quatre maisons de l'ancien fort qui situent partiellement le tracé du rempart, probablement érigé lors de la constitution de la place forte sous Raymond II de Turenne [9] vers la fin du XIIe siècle. On remarque cependant que le mur de fondation de la cave n'est pas situé dans le prolongement, certes présumé, du tracé de la muraille suggéré par la morphologie actuelle du bourg et son parcellaire, mais dans l'aire qu'il enserre et définit. Il faudrait donc considérer cet élément maçonné comme le vestige de la fondation d'un bâtiment du XIIe siècle participant à l'organisation intérieure du fort.

L'ETUDE DES NIVEAUX ARCHEOLOGIQUES DE LA COUPE SUD DE LA CAVE par JEAN-PIERRE GIRAULT

La cave est bordée à l'est et à l'ouest par deux murs recoupant les couches archéologiques de la coupe sud. Contre ces dernières, se situe un pilier en brique, à gauche un pilier de soutènement en bois (madrier) supportant une poutre. Nous avons dénommé pour des raisons de simplicité :

- Secteur A : la zone comprise entre le mur ouest et le pilier.
- Secteur B : la zone comprise entre le pilier en brique et le mur est.

Coupe stratigraphique réalisée côté sud de la cave, secteur A (figure 7)

La coupe n'a été rectifiée que sur quelques centimètres pour étudier la stratigraphie.

Couche 1 : Épaisseur : 0,35 à 0,40 m – Conglomérat très compact à petits et moyens éléments de gneiss (ou micaschiste), de rares éléments calcaires, quelques galets de quartz et de granite, mêlés à une terre argilo-sableuse brun-jaune. Dans ce remplissage, quelques très petits nodules de chaux et quelques fragments de charbon de bois. Côté ouest de la coupe, presque au contact du mur de la cave, un os long humain, sans doute en position secondaire, n'a pas été dégagé. Aucun autre élément archéologique n'a été observé.

Couche 2 : Épaisseur : 0,20 m – Couche humique feuilletée, grise foncée à noire, cendreuse et charbonneuse, quelques petits fragments de terre cuite et des nodules de chaux, au centre un gros galet de quartz. Une première analyse sédimentologique par Jean Royère (géologue) a révélé beaucoup de matières organiques, de nombreux cristaux de matière blanchâtre, et du carbonate de calcium (calcite).

Couche 3 : Épaisseur : 0,08 à 0,10 m – Sol (?) composé d'une terre argilo-sableuse brun-jaune, quelques petits fragments de charbon de bois, de brique, de chaux, un gros galet de quartz, et quelques cailloux de calcaire et de micaschiste répartis aléatoirement.

Couche 4 : Épaisseur : 0,45 m – Remblai composé d'une terre argilo-sableuse brune foncée à grise foncée, renfermant des pierres en calcaire gris, plus rarement en gneiss, des galets de quartz et de granite, des petits charbons de bois, des fragments de briques et des nodules de chaux ou mortier. Le matériel archéologique, uniquement gallo-romain, en position secondaire, est composé de fragments de *tegulae*, d'*imbrices* et de quelques céramiques communes. Quelques éléments de calcaire sont altérés par l'action du feu et trois pierres (deux en calcaire et une en leptynite) trouvées dans la coupe, taillées en forme de cubes de 0,10 m de côté, pourraient être des éléments d'une construction antique.

Pratiquement à la base de cette couche, et sur toute la longueur, des ossements humains sont apparents.

Couche 5 : Pratiquement à la base de la couche 4, un squelette dans un tronc d'arbre (cercueil monoxyle, c'est-à-dire fait d'une seule pièce de bois) avait été amputé lors du creusement de la cave.

Couche 6 : Structure en creux dans le substrat.

Couche 7 : Substrat [10] en place composé d'une matrice très compacte argilo-sableuse, brun-jaune, contenant uniquement quelques petits galets de quartz roulés, des petits éléments de mica blancs. La surface de ce substrat est sensiblement horizontale.

D'après Didier Rigal, la couche 3 pourrait être un radier, et la couche 4 un sol en terre battue. L'impossibilité de réaliser une fouille en plan ne permet pas d'avoir plus d'éléments.

Fouille de la sépulture monoxyle (figures 6, 7, 8)

Lors des travaux du creusement de la cave, la tête du sujet n'avait pas été touchée, le bassin était coupé en deux, le bras droit entier, mais la main droite était sectionnée au niveau des phalanges. Le fémur droit était également entier (longueur totale 43,1 cm) et le tibia droit tranché en son milieu. Les pieds étaient totalement absents. La cuve, creusée dans un tronc d'arbre, mesure dans la partie conservée 0,10 m de profondeur au niveau du tibia et 0,15 m au niveau de la tête, la largeur conservée étant de 0,20 m au maximum (figures 7 et 8).

Il s'agit d'une inhumation primaire d'un individu adulte de 20 à 25 ans, de 1,55 m de stature (étude Bruno Maureille), de sexe indéterminé, orienté est-ouest (le squelette céphalique étant à l'ouest), qui reposait

sur le dos en décubitus dorsal, la main droite au niveau de l'abdomen. Le crâne avait basculé au sud-ouest et la mandibule était tombée au niveau de la clavicule droite qui était pratiquement verticale (figure 7). Les effets de paroi au sud indiquent une compression des épaules. L'humérus droit avait basculé sur les côtes et le fémur droit latéralement (côté sud). La rotule était tombée côté nord au fond de la cuve. Le gril costal s'était affaissé, ce qui explique l'absence de colmatage progressif. Le sédiment gris foncé, à l'intérieur de la sépulture contenait quelques petits nodules de chaux et des petits fragments de charbons de bois. Après démontage de la sépulture, derrière le crâne et plus haut, un autre crâne est apparu, appartenant sans doute à une autre sépulture orientée nord-sud. Lors du creusement de la cave, il avait été abîmé par un coup de pioche. Un autre crâne incomplet se trouve dans la coupe côté nord. L'ouvrier a dû s'arrêter lors de la mise au jour de l'extrémité de la boîte crânienne de la sépulture dans le tronc d'arbre.

La datation au radiocarbone par l'Université Claude Bernard de Lyon [11] a donné les résultats suivants :

Code laboratoire Ly-14096
Activité 14C par rapport au standard international : 87,57 % + ou – 0,38.
Rapport isotopique 13C/ 12C (‰) : -18,63.

Age 14 C BP : -1065 + ou – 35.
Age Calibré de 894 à 1022 ap. J.-C. (Intervalle de confiance 95 %).
Dates les plus probables (probabilités décroissantes) : 987.

Nous avons répertorié plusieurs sites ayant fourni des cercueils monoxyles.

Dans la *villa* carolingienne de la Priorale Saint-Pierre de Souvigny (Allier), huit sépultures en cercueils monoxyles [12], fabriqués dans des grumes de chêne d'environ 250 ans à l'abattage, ont été datés par dendrochronologie des années 940. Plusieurs exemplaires ont été trouvés dans la nécropole mérovingienne de Bossut-Gottechain (commune de Grez-Doiceau) [13]. À Marsan (Gers), la mise en 2 x 2 voies de la RN 124, entre Auch et Aubiet sur environ 8,5 km, a nécessité la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi en 2008 d'une fouille par des archéologues de l'Inrap [14]. À cette occasion, un cimetière a été mis au jour. Pour l'une des sépultures, la présence quasi permanente d'eau issue de petites sources a favorisé la conservation de la cuve et du couvercle du cercueil. Le tronc d'arbre évidé comporte un aménagement spécifique pour placer la tête du défunt. On estime l'âge de ce cercueil entre 700 et 1000 ap. J.-C. [15]

Des cercueils monoxyles ont aussi été mentionnés dans la région, mais ils n'ont été vus que très partiellement, ou bien leur présence n'a été déterminée qu'à partir de la position des ossements dans la tombe - le bois n'ayant pas été conservé [16]. En 1906, un cercueil creusé dans un tronc d'arbre et muni d'un couvercle provenant sans doute du même tronc, probablement en chêne, a été mis au jour à Bazelat (Creuse). La cavité de la bière, bien conservée, présentait à peu près la forme d'un corps, avec un fond arrondi et un rétrécissement à contours également arrondis, marquant l'emplacement de la tête [17]. À Bénazet dans l'Ariège, dans la commune de Mazère, une nécropole du haut Moyen Age (début du Ve siècle) est composée de tombes en cercueils monoxyles, à de rares exceptions près dépourvues de mobilier funéraire, et où plusieurs corps présentent un crâne artificiellement déformé. Ces caractères identifient une culture de Germains orientaux : il s'agit selon toute vraisemblance d'un établissement wisigothique consécutif à l'installation de ce peuple fédéré à l'Empire romain à partir de 418 [18]. Des cercueils monoxyles ont été également signalés dans l'Aube à Gyé-sur-Seine, à Bligny, à Poivres, à Rilly-Sainte-Syre et à Ville-sur-Terre [19]. Lors des fouilles du cimetière Saint-Michel à Toulouse**,** parmi les tombes les plus anciennes (VIIIe au milieu du XIIe siècle), l'utilisation de structures périssables a été envisagée, comme des coffres comparables à ceux de la période mérovingienne, mais aussi des structures à fond concave (coffre monoxyle ou tronc d'arbre évidé ?) [20].

Nouvelle coupe stratigraphique après la fouille de la sépulture dans le tronc d'arbre, secteur A

Après la fouille de la sépulture monoxyle, nous avons procédé à un moulage [21] au plâtre du tronc d'arbre réduit à l'état de poudre et de faible épaisseur (1 à 1,5 cm). Après notre intervention, la mairie de Gagnac a fait refaire le plancher de la poste et changer des poutres porteuses qui menaçaient de s'effondrer. Cette intervention nous a permis d'effectuer une nouvelle coupe permettant d'établir une stratigraphie et surtout d'y pratiquer une fenêtre pour fouiller la structure en creux (fosse) à la base de la sépulture monoxyle (figure 9). Lors des travaux du creusement de la cave, une autre sépulture, située au-dessus du substrat en place, orientée nord-sud (la tête au nord), avait été perturbée au niveau des membres inférieurs (secteur D).

Dans la coupe, apparaissent les 2 fémurs et les 2 radius sectionnés,

- en C, le crâne d'adulte, déjà signalé côté ouest derrière la sépulture dans le tronc d'arbre,

- en B, un fragment de boîte crânienne isolé,

- en A, la structure en creux avec juste au-dessus une sépulture incomplète (figure 9) d'un jeune adulte de 1,65 m de longueur (selon les données de M. Trotter et G. Glesser [22]). Lors de la mise en place du cercueil monoxyle, des os ont dû être enlevés et d'autres déplacés. La colonne vertébrale incomplète est en place, mais le crâne est absent. Les membres supérieurs sont incomplets et les membres inférieurs sont représentés uniquement par le fémur droit qui est en connexion avec le pubis, lui-même incomplet. Une rotule se trouve côté sud du fémur.

La datation au radiocarbone par l'Université Claude Bernard de Lyon [23] a donné les résultats suivants :

Code laboratoire Ly-14467
Activité 14C par rapport au standard international : 84,58 % + ou – 0,34.
Rapport isotopique 13C/ 12C (‰) : -18,76.
Age 14 C BP : -1345 + ou – 30.
Age Calibré de 647 à 761 ap. J.-C. (Intervalle de confiance 95 %).
Dates les plus probables (probabilités décroissantes) : 663.

Fouille de la fosse

Une fosse a été creusée dans le substrat en place ; sa partie supérieure est composée sur le pourtour de dallettes et de pierres plates en calcaire gris mises en recouvrement, au centre principalement de dalles en gneiss. Le calcaire a été apporté sans doute de la région de Glanes. Sous les dallettes calcaires, le remplissage de la fosse est composé d'une terre brune foncée (figure 16, couche A) et de pierres en gneiss, rarement en calcaire, et de gros galets de granite (figures 12 à 15).

Le mobilier archéologique à l'intérieur de la fosse est attribué à l'époque gallo-romaine. Il comprend: 5 fragments d'un *dolium* (figure 13, décapage 3, n° 1 à 4; figure 15, décapages 5-6 n° 9); 3 fragments d'une grande jarre (figure 14, décapage 4, n° 6 et 7); 1 fragment de céramique sigillée, forme fermée, lustrée, à pâte claire (IIe - IVe siècles ap. J.-C.; figure 15, décapages 5-6, n° 11); 3 fragments de céramique commune (figure 15, décapages 5-6, n° 6 et 12); 1 fragment d'*imbrex* (figure 15, décapages, 5-6 n° 14). Un gros morceau de laitier [24] a été trouvé à 45 cm de profondeur (figure 15, décapages, 5-6 n° 10).

Dans le fond de la fosse, sur 25 cm d'épaisseur, une couche de terre brune contenait quelques charbons de bois et 4 petites pierres de calcaire blanc (figure 16, couche B). Aucun matériel archéologique n'y a été trouvé.

Nous pensons que cette fosse a pu servir à maintenir un *dolium* en partie enterré. Lors de la mise en place de la sépulture, le *dolium* a pu

être enlevé et en partie cassé, puis la fosse remblayée, et sa partie supérieure aménagée avec un lit de pierres plates.

Coupe stratigraphique réalisée côté sud de la cave, secteur B

Sur le secteur B, nous avons simplement rafraîchi la coupe [25] (figure 10). La stratigraphie est sensiblement la même que dans le secteur A. Au centre de la coupe, la couche 2 présente une anomalie, peut-être une structure en creux comblée ?

Une sépulture (figure 10, en A) apparaît à la base de la couche 4, le bras doit est représenté par un cubitus en connexion avec l'humérus. Elle est au même niveau que la sépulture dans le tronc d'arbre du secteur A. Deux fragments de céramique sigillée ont été trouvés (dont un fragment d'assiette Drag 35 – 36) à la base de la couche 4, presque au contact du substrat en place (couche 6).

ÉTUDE DU MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE
par FRANÇOIS MOSER [26]

Céramique gallo-romaine

Les éléments de construction, couche 4

Un fragment d'*imbrex* (figure 18 n°1) de petite taille : toutes les surfaces visibles ont été soigneusement raclées avant séchage, sans doute avec une lame métallique. Seule la partie inférieure est brute. La pâte au dégraissant de sable fin est particulièrement soignée même si de nombreuses bulles d'air demeurent. La cuisson fut oxydante. Des traces de mortier de chaux sans tuileau demeurant collées ça et là prouvent que cet *imbrex* a été utilisé.

Un fragment montre qu'une *tegula* (figure 18 n° 2) de petite taille a été modelée dans la même pâte. Il semble que ces deux éléments de construction aient été en connexion.

D'autres fragments de *tegulae* et d'*imbrices* ont été trouvés dans la couche 4 de remblai (figure 18 n° 3 à 7). Deux ont été réutilisés dans une construction après fracture, car du mortier demeure collé sur une cassure.

Les fragments de bord de *tegulae* attestent la présence de matériaux de construction massifs. La température de cuisson fut particulièrement élevée sur une *tegula* car sa face inférieure est presque vitrifiée. La pâte est abondamment dégraissée de sable relativement fin et faiblement micacé.

La vaisselle

20 tessons de céramique commune et 5 fragments de sigillées ont été recueillis ; 9 seulement correspondent à des formes identifiables. Ils proviennent tous de la couche 4.

Les jattes

La première jatte (figure 17, n° 1) a une lèvre épaissie (en feuille de gui) et rappelle les formes (Santrot 117) tournées à Bordeaux entre -15 av. J.-C. et +25 ap. J.-C., mais connues plus tardivement à Brive, au moins jusqu'au début du IIe siècle. La pâte est brune, peu cuite au fin dégraissant sableux. La surface, soigneusement lissée a été noircie en fin de cuisson par adjonction de goudrons organiques, soit par enfumage soit par trempage à haute température.

La deuxième jatte (figure 17, n° 2) a un bord épaissi à l'intérieur et à l'extérieur (forme - C - de Brive). À la différence des jattes brivistes de la deuxième moitié du Ier siècle, la pâte est brune, relativement peu cuite. Le dégraissant sableux est très fin, les surfaces relativement bien lissées sont gris bleuté presque noires. Le type de cuisson rappelle davantage la technique gauloise que gallo-romaine.

La grande jatte (figure 17, n° 3), à bord rentrant et lèvre ronde, est tournée dans une pâte très homogène au fin dégraissant de quartz. Elle appartient à la forme Santrot 117. Elle a été cuite dans un four à flamme directe avec réduction en fin de cuisson ; une tache claire traduit une réduction incomplète. Des traces de lissoir sont visibles à l'intérieur ce qui pourrait trahir une production de la première moitié du Ier siècle.

Le fragment de bord (figure 17 n° 4) légèrement convexe à lèvre ronde pourrait appartenir soit à une jatte à bord droit, soit à un plat à fond plat d'au moins 25 cm de diamètre. Ce vaisseau a été tourné dans une pâte au dégraissant quartzeux identique à celle du fragment de la figure 10, n° 5, mais a subi une cuisson d'abord réductrice, puis faiblement oxydante et un enfumage. Les surfaces, surtout à l'intérieur, sont soigneusement lissées. Cette forme, plus connue en cuisson oxydante, est courante du début du premier au milieu du IIe siècle.

Pour le fragment de pot à base étirée élargie (figure 17, n° 5), la cuisson a d'abord été oxydante (noyau rouge), puis réductrice ou neutre (franges beiges), et s'est terminée par un léger enfumage qui a donné à la surface une teinte gris pâle. Le dégraissant, très rare, est composé de grains de quartz et de micas qu'accompagnent quelques grains d'oxyde métallique, ce qui atteste une production locale du bassin de la Dordogne.

Les formes fermées

Un tesson appartient à une forme fermée couverte d'un engobe micacé brun foncé. Un profond sillon la décorait. Le dégraissant est très fin.

Un autre tesson appartient à une forme fermée relativement grossière : la pâte est peu compacte, très riche en micas, la cuisson oxydante puis réductrice, terminée par un enfumage ou un autre apport de matière organique. Cette poterie n'a probablement pas été montée au tour.

Une anse à section presque ronde, en arc de cercle suggère la présence d'un récipient de forte taille comme une amphorette. Sa pâte est rose, cuite en milieu oxydant, elle est riche en dégraissant composé de grains de quartz roulés, de chamotte rouge ou de particules de grès rouge. Le tesson a été inclus dans une construction car des débris de mortier sont encore collés sur la surface usée de la première fracture.

Les assiettes

Un fragment provient d'une assiette en céramique sigillée probablement du service A de la Graufesenque (Drag 35 – 36) dont le diamètre pourrait atteindre 17 cm. Ce service était très courant de 60 à 120 après J.-C., mais existait avant et après cette période.

Les jarres de stockage

Des fragments d'une grande jarre beige tournée (figure 17, n° 7), trouvés dans la fosse, appartiennent à un *dolium*, à fond plat ; le bord divergent forme une sorte de marli séparé du sommet de la panse par une légère dépression. La lèvre arrondie est dissymétrique. La pâte est relativement fine et bien tassée. Le dégraissant est composé d'un sable fin avec de gros grains de quartz. La cuisson est fort réductrice puis oxydante. Le diamètre intérieur à l'ouverture fait 35 cm. D'après Lattara 6, il appartiendrait au type « DOLIUM bd10b » [27] défini par Tardieu [28]. Les *dolia*, grosses jarres aux parois épaisses, sont attestées dès la fin du VIe siècle av. J.-C. Leur production se développe rapidement, en même temps que les populations ont tendance à acquérir une plus grande sédentarité, et qu'augmente le volume de la production céréalière [29]. L'utilisation des *dolia* fut, à l'époque préromaine, principalement dédiée à la conservation des céréales. Dès le deuxième Age du Fer, certaines de ces jarres ont pu servir pour la vinification, rôle bien attesté à l'époque romaine par les installations vinicoles retrouvées dans les villas, où les cuves voisinaient avec les celliers contenant de nombreux *dolia*. Dans la fosse, il a également été découvert des fragments d'une grande jarre (figure 17, n° 6) ayant une panse ovoïde (au centre de la panse : diamètre extérieur 45 cm), la pâte est beige et le dégraissant micacé. Sur le haut de la panse, un décor est composé de deux séries de 4 sillons.

Céramique médiévale

Un fragment de fond plat trouvé dans la couche 1 appartient à un vase médiéval au vu de sa pâte grossière et de la technique de cuisson utilisée.

ÉTUDE DU MATÉRIEL OSTÉODENTAIRE par JEAN-CLAUDE VERGER-PRATOUCY [30]

Le matériel ostéodentaire faisant partie de squelettes découverts à Gagnac-sur-Cère comporte les restes de plusieurs individus

Restes provenant de la sépulture dans un tronc d'arbre

Il s'agit d'un ensemble maxillo-mandibulaire complet, auquel se rattachent de nombreux fragments crâniens dont le frontal, l'occipital et les deux mastoïdes, plus diverses autres parties du crâne. Tous ces restes étaient noyés dans un sédiment argilo-calcaro-sableux facilement détachable que nous avons tamisé. L'état général de l'ensemble de ces fragments est bon, voire très bon en ce qui concerne la mandibule. Certains os - particulièrement dans la région occipitale -, présentent des traces de fractures ou de début d'arrachement, résultant de coups de pioche ou d'outil similaire intervenus au moment du creusement de la cave par les ouvriers.

La mandibule : de forme parabolique, elle est très bien conservée ; seul le processus condylaire droit est en partie érodé sur son versant postérieur.

Les dents : l'arcade dentaire est complète, hormis l'agénésie des dents de sagesse contrôlée par radiographie. Il n'y a pas de malposition. Le degré d'usure n'obère pas le relevé des schémas occlusaux qui est classique tant pour les molaires (5 pour la première et +4 pour la seconde) que pour les prémolaires. Cette usure occlusale est de forme générale hélicoïdale typique et débutante au niveau des molaires en correspondance avec celle rencontrée au maxillaire. Dans le schéma proposé par Brabant, elle correspond au stade II.

Sur le plan de la pathologie, il n'existe pas de carie. Les atteintes parodontales sont légères et de type horizontal. Les dépôts tartriques, en partie conservés, correspondent à la forme dite en balconnet dont le rebord supérieur, au niveau du bloc incisivo-canin, remonte jusqu'au niveau de la partie moyenne de la face linguale, ce qui est un schéma tout à fait classique.

Le maxillaire : le bloc incisivo-canin est absent ainsi que la 14 et la 15. Quelques fenestrations sont à signaler au niveau de la 11 et surtout des racines vestibulaires des molaires. Il est vraisemblable que ces pertes de substance ont été matérialisées *post-mortem*, mais elles nous paraissent néanmoins en rapport avec une minceur préexistante particulière de la paroi vestibulaire à ce niveau. On doit enfin signaler la légère procidence de la racine palatine de la 17 dans le plafond du sinus correspondant caractéristique qui n'a rien de pathologique en soi.

Odontométrie : les mesures prises selon la méthode de Brabant donnent des mensurations dont les résultats s'insèrent dans la moyenne des données fournies par le même auteur pour les populations contemporaines du site fourni.

Détermination de l'âge. On connaît les difficultés rencontrées quand on doit préciser l'âge d'un fossile d'après la seule étude de son appareil manducateur. On peut néanmoins estimer que le squelette découvert à Gagnac dans un tronc d'arbre est celui d'un individu âgé à son décès de 20 à 25 ans. En effet, en se basant d'une part sur le degré d'usure occlusale et sur celle des faces proximales des dents qui ont pu être examinées isolées (points ou facettes de contact), ainsi que sur la position sur l'arcade de la 18 dont la face mésiale n'a pas eu encore un contact fonctionnel avec la face distale de la 17 (présence de légères traces de dépôt tartrique sur ces deux faces), c'est cette fourchette qui peut être retenue.

Restes isolés venant de la couche 4

Quelques fragments osseux provenant de la couche 4 sont issus du crâne C et des déblais. Il s'agit de deux hémi-mandibules, une droite et une gauche, fracturées et incomplètes et dont la morphologie exclut toute appartenance à un seul et même individu. Un premier fragment mandibulaire gauche, où angle et condyle sont bien conservés dans la partie distale, porte une première molaire fortement usée (stade trois dépassé) présentant une carie sur son bord distal au regard d'un alvéole en partie comblé et remanié ; cela laisse présager que la 38 correspondante a présenté une possible pathologie. L'autre fragment mandibulaire est en mauvais état, l'angle et le condyle ayant disparu. Les alvéoles remaniés (et fracturés *post mortem*) laissent présager que le sujet était âgé. On doit remarquer qu'eu égard à la forme de l'arcade de cette mandibule dans la région incisive, les dents correspondantes maxillaires (tout du moins la 11) avaient disparu ou étaient fortement réduites en hauteur par l'usure ou la pathologie un certain temps avant le décès du sujet. Par ailleurs, il existe un fragment mandibulaire denté

portant les 43, 44, 45. Il est possible que ce fragment se rattache à l'hémi mandibule gauche, compte tenu de la similitude de l'usure. Enfin, cinq autres dents mandibulaires ont été livrées sans rattachement possible à l'une ou l'autre mandibule. Compte tenu de l'état de ces restes et du degré d'usure occlusale des dents, l'âge proposé pour ces sujets doit être considéré comme nettement plus élevé que celui du sujet principal.

En conclusion, nous nous trouvons devant deux catégories de restes: d'une part ceux d'un individu jeune et gracile (cette opinion devant être toutefois confirmée par l'étude anthropologique du crâne et éventuellement du reste du squelette) présentant une denture en parfait état de conservation qui est à mettre en relation avec sa sépulture particulière; d'autre part des fragments mandibulaires et des dents ayant appartenu à au moins deux individus âgés contenus dans une ou plusieurs sépultures distinctes.

ÉTUDE DES RESTES HUMAINS DE LA SÉPULTURE DANS UN TRONC D'ARBRE par BRUNO MAUREILLE [31]

Ils proviennent d'un individu qui était probablement un adulte assez jeune. La voûte crânienne est fragmentée et toute la base est manquante. Le crâne est long, large, volumineux. Les sutures crâniennes sont ouvertes sur la face exocrânienne, mais commencent à se synostoser sur la face endocrânienne (au niveau coronal et sagittal). On ne note aucune pathologie sur le calvarium.

Le massif facial supérieur se réduit au maxillaire droit et à la région alvéolaire du maxillaire gauche. Certaines dents ont été perdues *post-mortem* et toutes les dents présentes sont intactes, en très bon état et peu usées. La M3 droite, en position, ne montre aucune trace d'attrition dentaire. La M2 et la M3 gauche ont été perdues *post-mortem*. La mandibule est intacte sauf une légère érosion du condyle droit. Toutes les dents sont en place et sont, comme les dents supérieures, en excellent état de conservation. On note un dépôt de tartre au niveau des incisives. Il y a une agénésie des deux et troisième molaires inférieures.

Les vestiges du squelette infra-crânien ne sont pas nombreux.

On ne peut préciser le sexe de ce sujet, les parties préservées du coxal droit (tiers antéro supérieur de l'aile iliaque) étant trop peu importantes. La pièce la mieux conservée est le fémur droit, gracile, assez long et ne montrant aucune caractéristique notable. La patella droite est de dimensions moyennes. Le tibia droit est représenté par son tiers proximal et, comme l'os long de la cuisse, ne présente rien qui mériterait d'être souligné. L'extrémité proximale de la fibula droite ne montre rien

de spécial. Il y a quelques éléments très fragmentaires de côtes, d'une scapula, l'extrémité sternale d'une clavicule gauche (totalement synostosée). On ne note rien de particulier sur le fragment de coxal droit.

Les membres supérieurs sont représentés par un fragment de diaphyse d'un humérus droit (au milieu), deux métacarpiens sans la base, une phalange proximale de la main et un os du carpe. Aucune de ces pièces ne montre de trait qui mériterait d'être souligné. Les éléments du rachis sont représentés par un morceau de corps de vertèbre thoracique (rang moyen), le corps d'une autre vertèbre thoracique de rang peu élevé, les processus épineux de deux autres vertèbres dorsales. La 7e vertèbre cervicale est complète, il y a les processus épineux des 6e et 5e et le corps ainsi que les arcs transverses de la 4e. Ces vertèbres ne montrent aucune pathologie ni aucun signe particulier.

Longueur physiologique du fémur : 40,5 cm, stature estimée 1,52 m ± 4 [32]
Longueur totale du fémur : 43,1 cm
Longueur totale de l'humérus : indéterminé

Conclusion

Les recherches limitées dans la cave de la mairie de Gagnac-sur-Cère ont révélé une occupation antique, du Ier - IVe siècles ap. J.-C., sur un lambeau de terrasse aménagée qui borde la butte dominant la vallée de la Cère où est implanté le bourg actuel. La quantité de matériaux antiques recueillis dans le remplissage du cimetière du haut Moyen Age semble confirmer la présence d'un habitat gallo-romain sur le site ; ceci viendrait ainsi appuyer les hypothèses émises sur l'origine du nom de Gagnac, supposé témoigner de l'existence en ce lieu d'un domaine gallo-romain. Une fosse creusée dans le substrat, ayant peut-être servi à disposer une jarre de grande contenance (*dolium*) à la période antique, a été comblée et aménagée au moins dès le VIIe siècle pour recevoir une sépulture. Ces vestiges, naturellement étendus au-delà de la coupe où ils ont été observés, supposent une zone sépulcrale rattachée à une paroisse fondée dès l'époque mérovingienne (ce que laissait supposer le vocable de Saint-Martin donné à l'église paroissiale du lieu). La sépulture mérovingienne a été en partie remaniée lors de la mise en place d'un cercueil monoxyle (taillé dans un tronc d'arbre) daté au radiocarbone du Xe siècle. La découverte, exceptionnelle, viendrait confirmer et compléter celle faite vers 1911 dans l'emprise du fort de Gagnac, de squelettes dans des troncs d'arbres, dont on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'une simple mention. Un mur de fondation venu

recouper les différentes strates archéologiques renfermant les sépultures serait le témoin d'un bâtiment inscrit dans le fort de Gagnac fondé dans le dernier quart du XIIe siècle par le vicomte Raymond II de Turenne.

Jean-Pierre GIRAULT et Valérie ROUSSET,
avec la collaboration de François MOSER,
Bruno MAUREILLE et Jean-Claude VERGER-PRATOUCY

Bibliographie

SOURCES IMPRIMÉES SUR GAGNAC

Louis Esquieu, *Essai d'un armorial quercynois*. 1907, Laffitte Reprints, Marseille, 1996.

Paul de Fontenilles, *Notes sur Gagnac*. Bulletin de la Société des Études du Lot, T.XVIII, 1893, p. 175, 176.

Marguerite Guély, *Gagnac au Moyen Age*. Bulletin édité par l'association « Culture et Patrimoine à Gagnac, Le CEP », 2002, n° 1 ; 2ème édition mai 2004, 82 pages.

Michel Labrousse, Guy Mercadier, *Carte archéologique de la Gaule* – Lot. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1990, page 37.

Guillaume Lacoste, *Histoire Générale de la Province du Quercy*. Cahors, Édition Quercy-Recherche 2004, réédition de l'ouvrage de 1883, tome IV, p. 20 et 272.

Valérie Rousset, Marguerite Guély, *L'église Saint-Martin de Gagnac (Lot)*. Bulletin de l'association « Culture et Patrimoine à Gagnac – Le CEP », décembre 2006.

Valérie Rousset, Les maisons du *castrum* de Gagnac - Évaluation archéologique, octobre 2006, Le CEP, pré-rapport dactylographié, 131 pages.

Valérie Rousset, Jean-Pierre Girault, Edmonde Larue, *Le fort de Gagnac – Origine et évolution*. Bulletin édité par l'association « Culture et Patrimoine à Gagnac – Le CEP », Août 2008.

SOURCES MANUSCRITES SUR GAGNAC

Archives nationales, Fonds de Bouillon, archives des vicomtes de Turenne.

Archives départementales du Lot (ADL), Fonds Lavaur de la Boisse. Les actes commencent au XVIIe siècle.

ADL, Fonds Lagrènerie, 7 J 6

ADL, Acte d'achat passé le 18 mai 1772 devant maître Audubert notaire à Gagnac de maisons et dépendances situées à Gagnac.

ADL, 2 Q 13, Inventaire de 1905.

Archives diocésaines de Cahors, Gagnac, Eglise Saint-Martin, Procès-verbal de visite, 1819.

Recensement par Jean Boulanger recteur de l'église succursale de Gagnac

Archives privées, Chemin d'intérêt commun n°45. Délibérations du conseil municipal de Gagnac, relevées par Monsieur Cayre, ancien instituteur à Gagnac dans les années 1970.

Maison Griffiths, Projet de Bernard Fontanille, architecte D.P.L.G., 2005.

Archives privées Edmonde Larue, Procès Rodes-Laquièze, 1868.

SOURCES IMPRIMÉES SUR LES SÉPULTURES MONOXYLES

Louis-Joseph Alary, *Petite géographie historique, commerciale, agricole et industrielle du département de l'Allier*, Moulins, 1851, p.255.

Luc Baray, Sylvie Deffressigne, Chantal Leroyer et Isabelle Villemeur, *Nécropole protohistorique du sénonais : Serbonnes/ La Créole, Michery/La Longue raie, Soucy/Mocque Bouteilles (Yonne)*. Paris, MSH, 1994. dAf 44.

Danièle Alexandre-Bidon et Cécile Treffort (dir.), *A réveiller les morts, la mort au quotidien dans l'occident médiéval*, P.U.L., Lyon, 1993, 230.

Nathalie Bonvalot, Cercueil, sarcophage, coffre, ...: témoignage de la position sociale du défunt ?, in : Apports *de l'anthropologie physique à l'histoire*, Direction des Antiquités de Franche-Comté, Catalogue d'exposition, 1988, Besançon, pp. 71-77.

Pascale Chevalier, Iva Morana Causevic-Bully, Mathias Dupuis, Laurent Fiocchi et Olivier Lapie, « Priorale Saint-Pierre de Souvigny (Allier), étude archéologique de la nef, première tranche », dans *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 11, 2007.

Laurent Denajar, L'Aube 10. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Maison des Sciences de L'Homme*. Paris, 2005, p. 207-208.

Marcel Génermont, « Les monuments historiques de l'Allier en 1935 », dans *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 39 (1936), p.271-272.

Jean-Paul Guillaumet (dir.), *Monéteau/Macherain : La nécropole protohistorique*, DFS fouille de sauvetage dans l'Yonne du 5 juin au 5 août 2000, AFAN, SRA Bourgogne, 2000.

Harding (A.-F.), European societies in the Bronze Age, Cambridge University Press, Cambridge, 2000. p. 103-109.

Frank Roy Hodgson, *The La Tène cimetery at Münsingen Rain, Catalogue and relative Chronology*, Acta Bernensia V, Verlag Stämpfli und Cie ag Berne, 1968.

Georges Janicaud (dr), Cercueil monoxyle de Bazelat, vase à eau bénite. *Société Sc. Nat. Hist. Arch. de la Creuse*, 1938, t. 27, p. 189 et 190.

Jurquet (A.-M.), Souvigny (Allier), Prieuré, dans *Chronique des fouilles médiévales en France*, *Archéologie médiévale*, 21, 1991, p.334.

Paya et *alii,* 2004 : Didier Paya, Jean Catalo, Elodie Cabot, Sylvie Duchesne et Henri Molet. En collaboration avec Fabien Callède, Vincent Geneviève, Olivier Dayrens, Laurent Llech et Pascale Marlière, *Métro station Palais de Justice à Toulouse, le cimetière Saint-Michel*, D.F.S./INRAP GSO, 2004.

Pierre et Anne-Marie Petrequin, Castel (B.), Maurice Chabeuf, Louis Chaix, Gabriel Fournier, Henri Gaillard de Semainville, Karen Lundström-Baudais, Jean-Laurent Monnier, Jean-Laurent Audouze, Jean-Paul Parizot et Reynaud (C.), Le site funéraire de Soyria à Clairvaux les lacs (Jura), II: Le cimetière mérovingien, *R.A.E.*, XXXI, 3-4, 1980, p.157-230.

Jean-François Piningre, Nécropoles et société au premier Âge du Fer : le tumulus de Courtesoult (Haute-Saône). *Dossier de l'Archéologie française (DAF)*, n°5.

Rencontre autour du cercueil, Villejuif, GAAFIF, 1998, 99 p.

Frédéric Scuvée, *Le cimetière barbare de Réville (Manche)*, Fouille 1959-1966, Caron et Cie, Caen, 1973.

Sophie Vertongen, Monoxyles et coffres-meubles, in: *Rencontre autour du cercueil*, table ronde du 28 janvier 1997 organisée par le Groupe d'Anthropologie et d'Archéologie Funéraire en Ile-de-France, bulletin de liaison, n° spécial 2, 1998, p. 19-21.

SOURCES BRUNO MAUREILLE.

- Jaroslav Bruzek, Inédit, Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal. Implications à l'étude du dimorphisme sexuel de l'Homme fossile. Thèse de Doctorat, Muséum National d'Histoire naturelle, Institut de Paléontologie Humaine, 1991, 431 p.

- Cleuvenot, Inédit, L'estimation de la stature par les os longs des membres chez Homo sapiens neanderthalensis. Mémoire de DEA, Université Bordeaux 1, Laboratoire d'Anthropologie, 1991, 39 p.

- Gabriel Camps, Manuel de Recherche Préhistorique. Doin Éditeur, Paris, 1979, 412 p.

Notes

1 - Valérie Rousset. Les maisons du *castrum* de Gagnac (Lot) - Évaluations archéologiques. 2006. Le CEP. Rapport dactylographié, 131 pages

2 - Opération de sondage n° 310, programme P23, organisme de rattachement BEN.
Nous remercions les bénévoles qui ont participé aux travaux sur le terrain : Pierre Billiant, Marie-France Biberson, Michel Carrière, Virginie Mousset, Edmonde et Robert Larue.

3 - Préface de Marguerite Guély, dans Valérie Rousset, Jean-Pierre Girault, Edmonde Larue*, Le fort de Gagnac – Origine et évolution,* Bulletin édité par l'association «Culture et patrimoine à Gagnac – Le CEP», 2008.

4 - Valérie Rousset, Les maisons du *castrum* de Gagnac - Evaluation archéologique, octobre 2006, Le CEP.

5 - Valérie Rousset, Marguerite Guély. *L'église Saint-Martin de Gagnac*. Bulletin édité par l'association «Culture et patrimoine à Gagnac - Le CEP, décembre 2006.

6 - Découverte de sépultures à Gagnac. Compte-rendu de séances. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, T.XXXVI, 1911, p. 122.

7 - La face est du mur, englobée sous la place de l'église, n'est pas visible.

8 - Datation François Moser.

9 - Valérie Rousset, Jean-Pierre Girault, Edmonde Larue, cité, p. 75.

10 - Peut-être un reste d'une terrasse du quaternaire (non figurée à la carte géologique).

11 - Financée par l'association « Le CEP » de Gagnac.

12 - Pascale Chevalier, Morana Causevic-Bully, Mathias Dupuis, Laurent Fiocchi et Olivier Lapie. « Priorale Saint-Pierre de Souvigny (Allier), étude archéologique de la nef, première tranche », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 11, 2007.
Trois autres exemplaires ont été découverts à Souvigny même. Un au début du XIXe siècle : Louis-Joseph Alary. *Petite géographie historique, commerciale, agricole et industrielle du département de l'Allier*, Moulins, 1851, p.255. Un second par Marcel Génermont en 1935 : Marcel Génermont, « Les monuments historiques de l'Allier en 1935 », *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 39, 1936, p.271-272. Un troisième daté par dendrochronologie des années 930-940, en 1991, dans la cour du prieuré du XVIIe siècle : A.-M. Jurquet, « Souvigny (Allier). Prieuré », *Chronique des fouilles médiévales en France*, *Archéologie médiévale*, 21, 1991, p.334. Voir : http://www.ville-souvigny.fr/SouvignyII/Souvigny/Tourisme/Musee/Fantome.html.

13 - De L'or sous la route. *Découverte de la nécropole mérovingienne de Grez-Doiceau*. Dossier Internet, 24 p. mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/pages/patrimoine/Dwnld/.

14 - Responsable scientifique : Patrice Georges, avec la collaboration de Catherine Amiel, Sylvie Duchesne et Sacha Kacki.

15 - Datation en cours.

16 - Document INRAP - Internet : arkeos.forumactif.net/news-f37/un-cercueil-en-bois-monoxyle-decouve...

17 - Dr. Georges Janicaud, Cercueil monoxyle de Bazelat, vase à eau bénite, *Société Sc. Nat. Hist. Arch. de la Creuse*, 1938, t. 27, p. 189 et 190.

18 - Document Internet, fouilles 2003-2007, Jean Paul Cazes et Nicolas Portet. Internet : www.ariegenews.com/.../news_3540_site-archeologique-de-benazet-fouille-d-une-necropole-du-haut-moyen-age.htm...

19 - Laurent Denajar, L'aube 10, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Maison des Sciences de L'Homme*, Paris, 2005, p. 207-208.

20 - Paya et *alii,* 2004 : Didier Paya, Jean Catalo, Elodie Cabot, Sylvie Duchesne et Henri Molet. En collaboration avec Fabien Callède, Vincent Geneviève, Olivier Dayrens, Laurent Llech et Pascale Marlière, *Métro station Palais de Justice à Toulouse, le cimetière Saint-Michel*, D.F.S. /S.R.A. Midi-Pyrénées, 2004. http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/D.Paya.pdf.

21 - Le moulage a été réalisé par François Moser.

22 - Gabriel Camps, Manuel de Recherche Préhistorique, Doin Éditeur, Paris, 1979, p. 412.

23 - Financée par Edmonde et Robert Larue.

24 - Le laitier, produit de la fusion de la gangue d'un minerai, est un silicate double de chaux et d'alumine.

25 - La mairie, pour des raisons de sécurité liées à la structure du plancher, ne nous a pas autorisés à prolonger la coupe plus au sud.

26 - Archéologue, ancien conservateur au musée de Brive.

27 - Michel Py (sous la direction), Lattara 6. *Dictionnaire des Céramiques antiques (VIIe s. av. J.-C. et VIIe s. ap. J.-C.) en Méditerranée nord-occidentale,* Édition de l'Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc Oriental, Lattes, 1993.

28 - J.-P. Tardieu, *Recherches sur les dolia dans le midi de la Gaule, VIe s. av. J.-C, premier siècle ap. J.-C.,* Mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, pl. 4-2 ; 64-2 ; 65-1 ; 66-1 ; 71-2,3 ; 72-1, 4 à 6, 8, 10, 1976.

29 - Dominique Garcia, *Observations sur la production et le commerce des céréales en Languedoc méditerranéen durant l'Age du Fer : les formes de stockage des grains*, RAN, 20, 1987 p.43-98.

30 - Chirurgien dentiste à Limoges.

31 - UMR 5199 – PACEA. Laboratoire d'Anthropologie des populations du Passé, Université Bordeaux 1.

32 - Cleuvenot, L'estimation de la stature par les os longs des membres chez Homo sapiens neanderthalensis. Mémoire de DEA, Université Bordeaux 1, Laboratoire d'Anthropologie, 1991, inédit, 39 p. Jaroslav Bruzek, Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal. Implications à l'étude du dimorphisme sexuel de l'Homme fossile. Thèse de Doctorat, Muséum National d'Histoire naturelle, Institut de Paléontologie Humaine, 1991, inédit, 431 p.

Fig. 1 : Vue aérienne du bourg de Gagnac. La flèche indique l'emplacement des recherches.

Fig. 2 : La mairie de Gagnac, ancienne maison noble. Façade orientale bordant la place de l'église Saint-Martin.

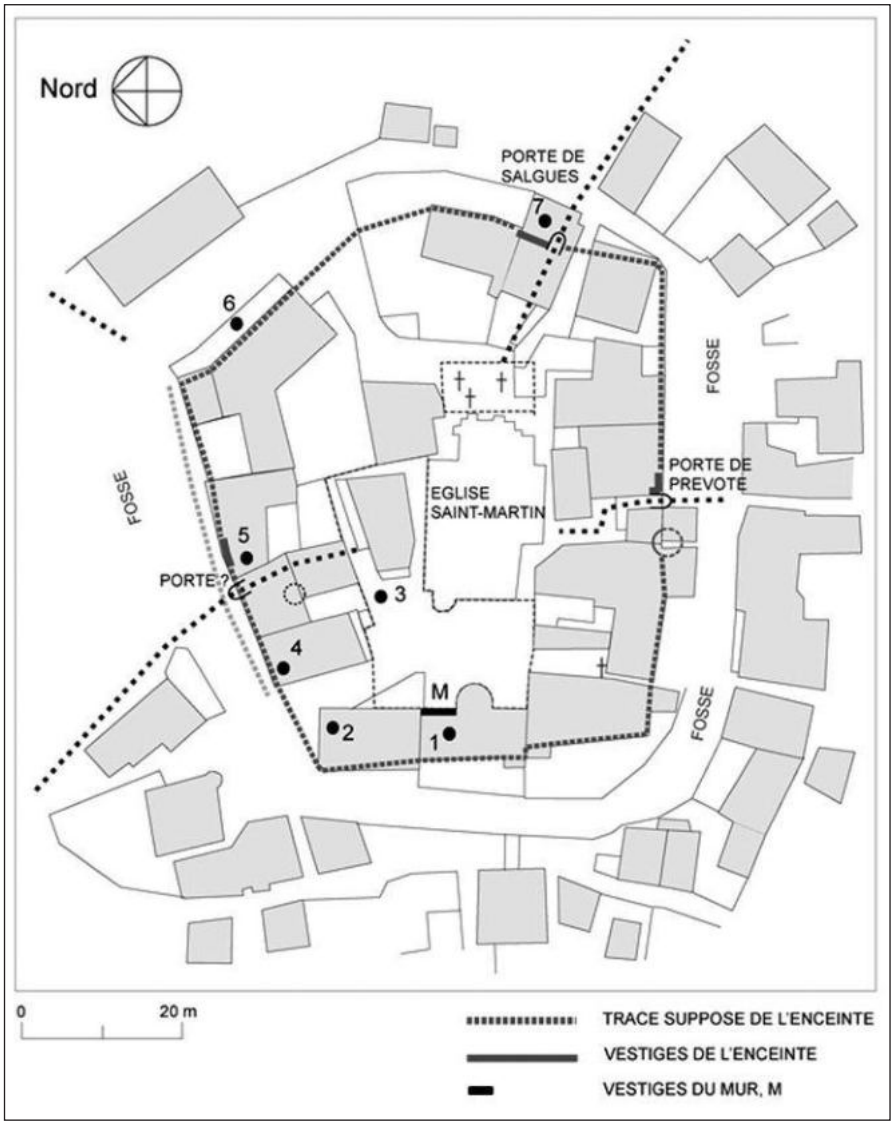

Fig. 3 : Position des sépultures découvertes dans le bourg de Gagnac.

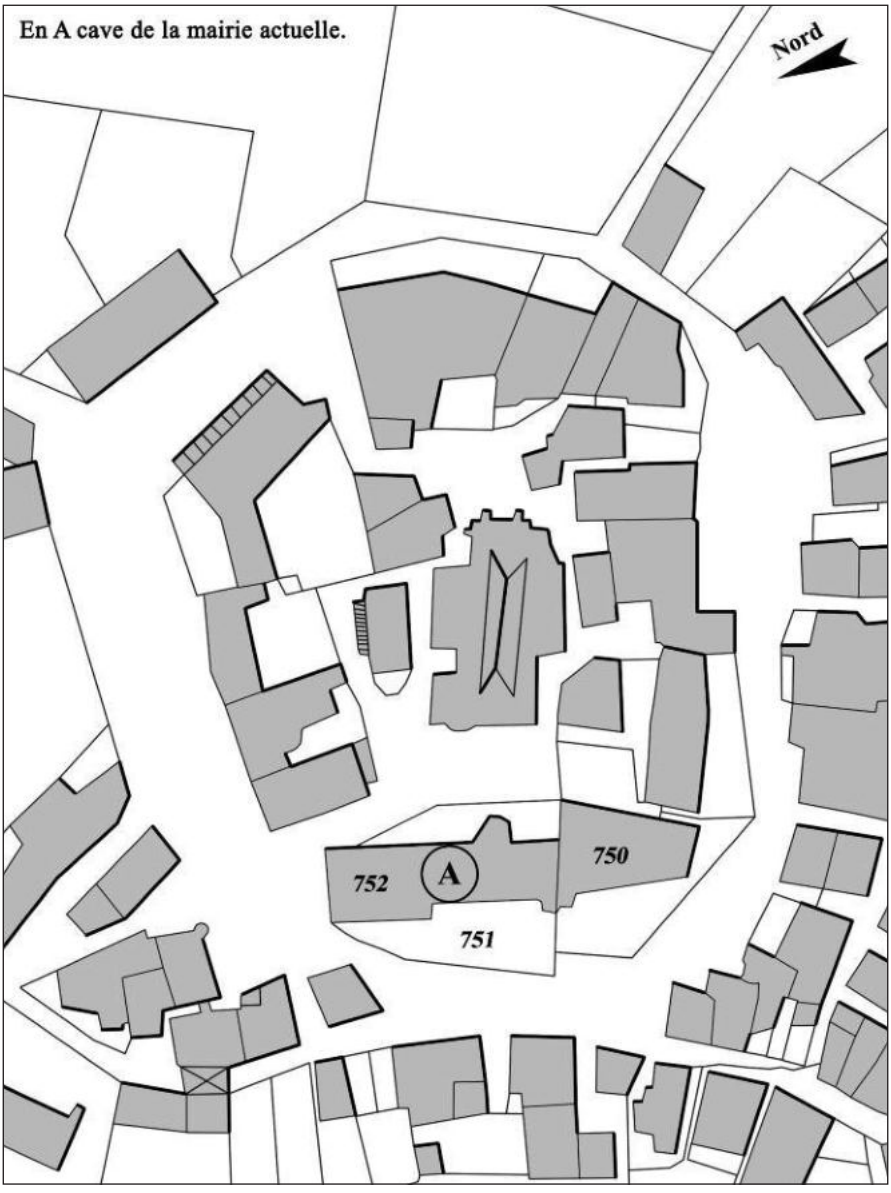

Fig. 4 : Plan de situation de la cave de la mairie de Gagnac, parcelle n° 751-752 du plan dressé en 1819.

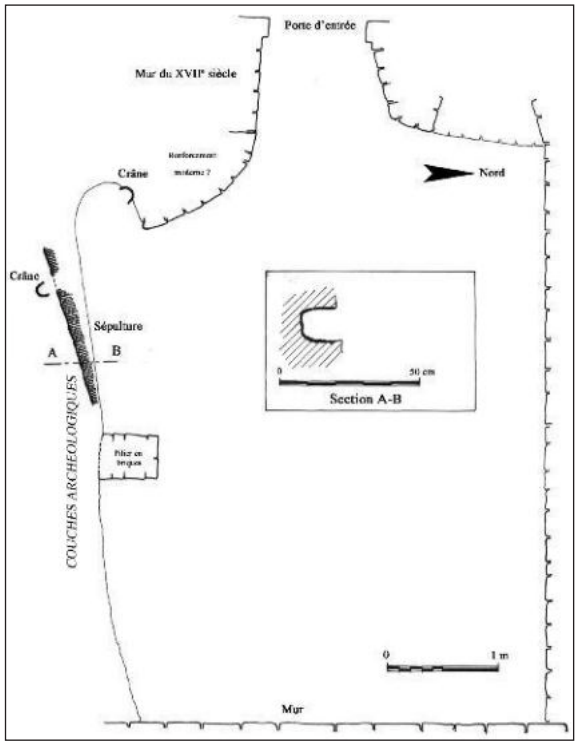

Fig. 6 : Plan à la base de la cave de la mairie avec la sépulture monoxyle.

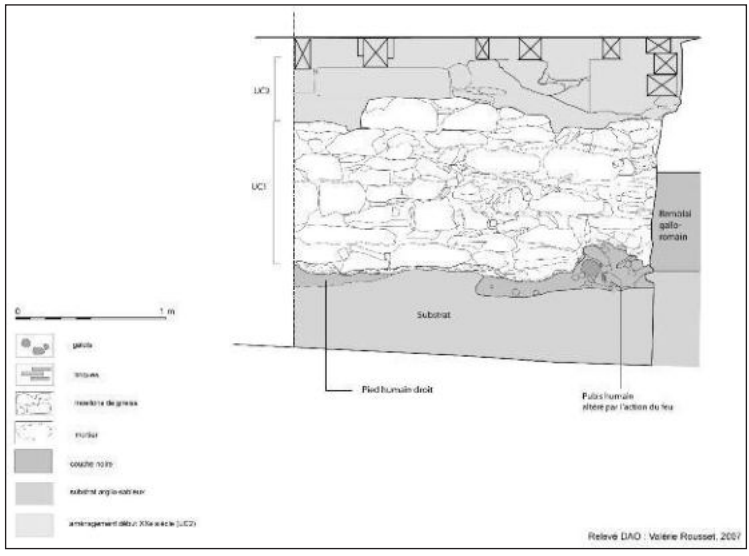

Fig. 5 : Cave de la mairie, coupe transversale partielle vers l'est.

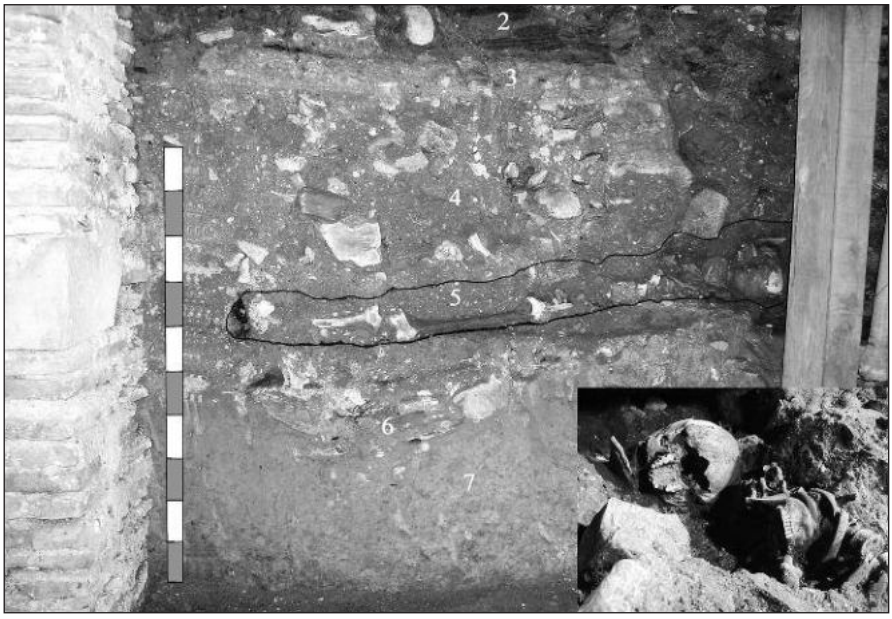

Fig. 7 : Sépulture monoxyle dans le tronc d'arbre. Rectification de la coupe, côté sud de la cave, fouille du squelette incomplet. Les parties blanches sur les os sont dues aux coups de pioche, lors du creusement de la cave. En bas de la photo à gauche et en gros plan le crâne basculé.

Fig. 8 : Sépulture monoxyle dans le tronc d'arbre. Le squelette incomplet a été retiré. Il reste la partie du tronc d'arbre conservée par les travaux anciens.

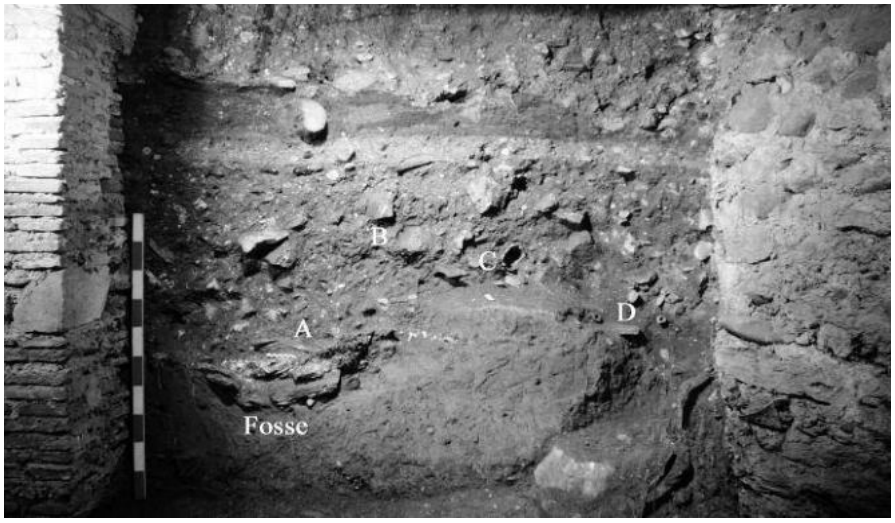

Fig. 9 : Coupe sud, côté ouest du pilier, la sépulture dans le tronc d'arbre a été enlevée et la coupe reculée de 5 cm.
A - Sépulture au-dessus de la fosse.
B et C- Fragments de crânes. Le crâne C derrière la sépulture dans le tronc d'arbre, a reçu un coup de pioche, lors du creusement de la cave.
D - Sépulture sectionnée lors des travaux du creusement de la cave.
Dans la coupe il apparait les membres inférieurs sectionnés et les deux bras qui étaient le long du corps.

Fig. 10 : Coupe stratigraphique sud, côté est du pilier en brique.
En A sépulture présumée en place, on aperçoit dans la coupe le bras gauche avec l'humérus et le cubitus.

Fig. 11 : Sépulture remaniée au-dessus de la fosse.

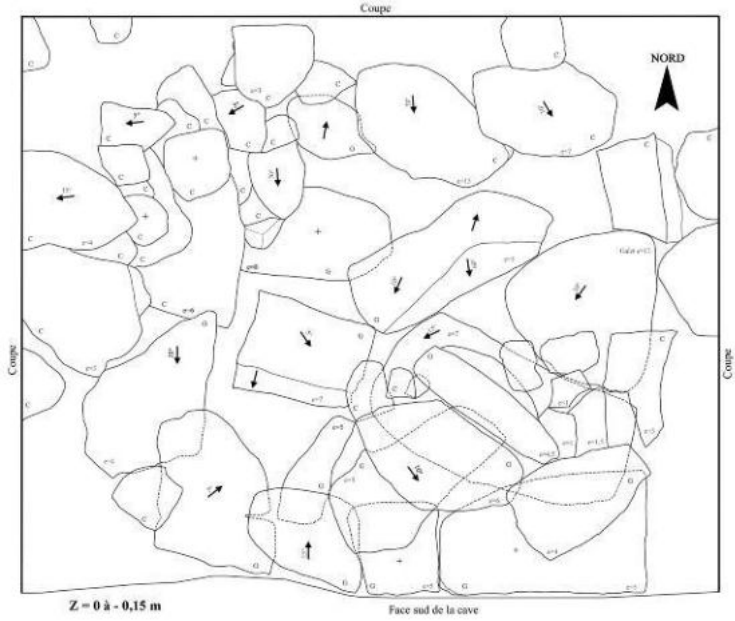

Fig. 12 : Fosse, décapages 1 et 2.

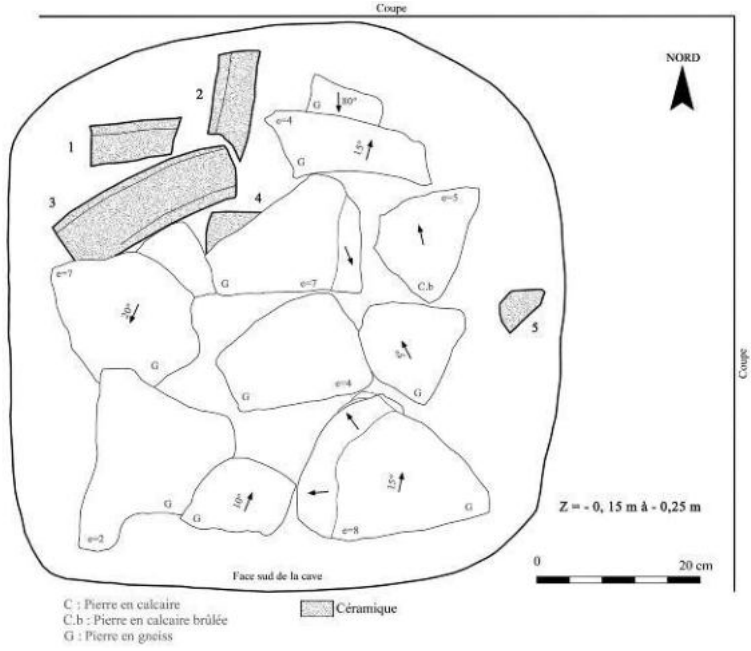

Fig. 13 : Fosse, décapage 3.

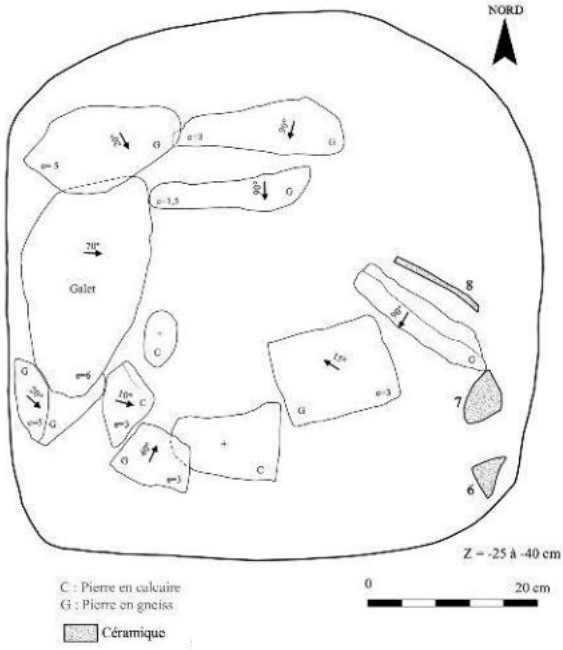

Fig. 14 : Fosse, décapage 4.

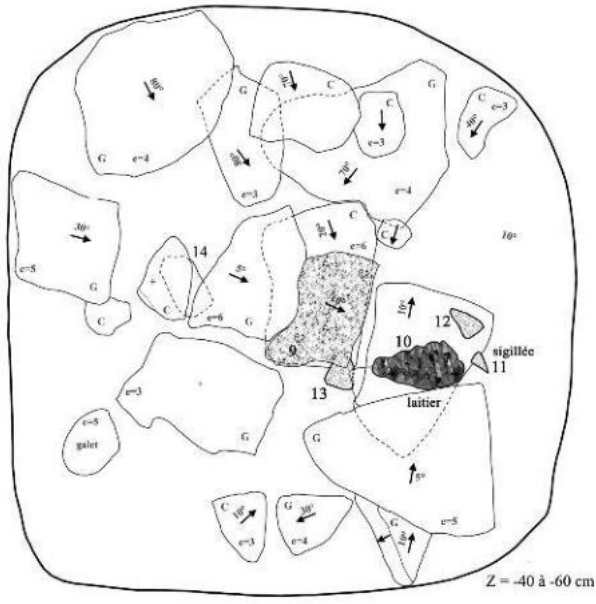

Fig. 15 : Fosse, décapages 5 et 6.

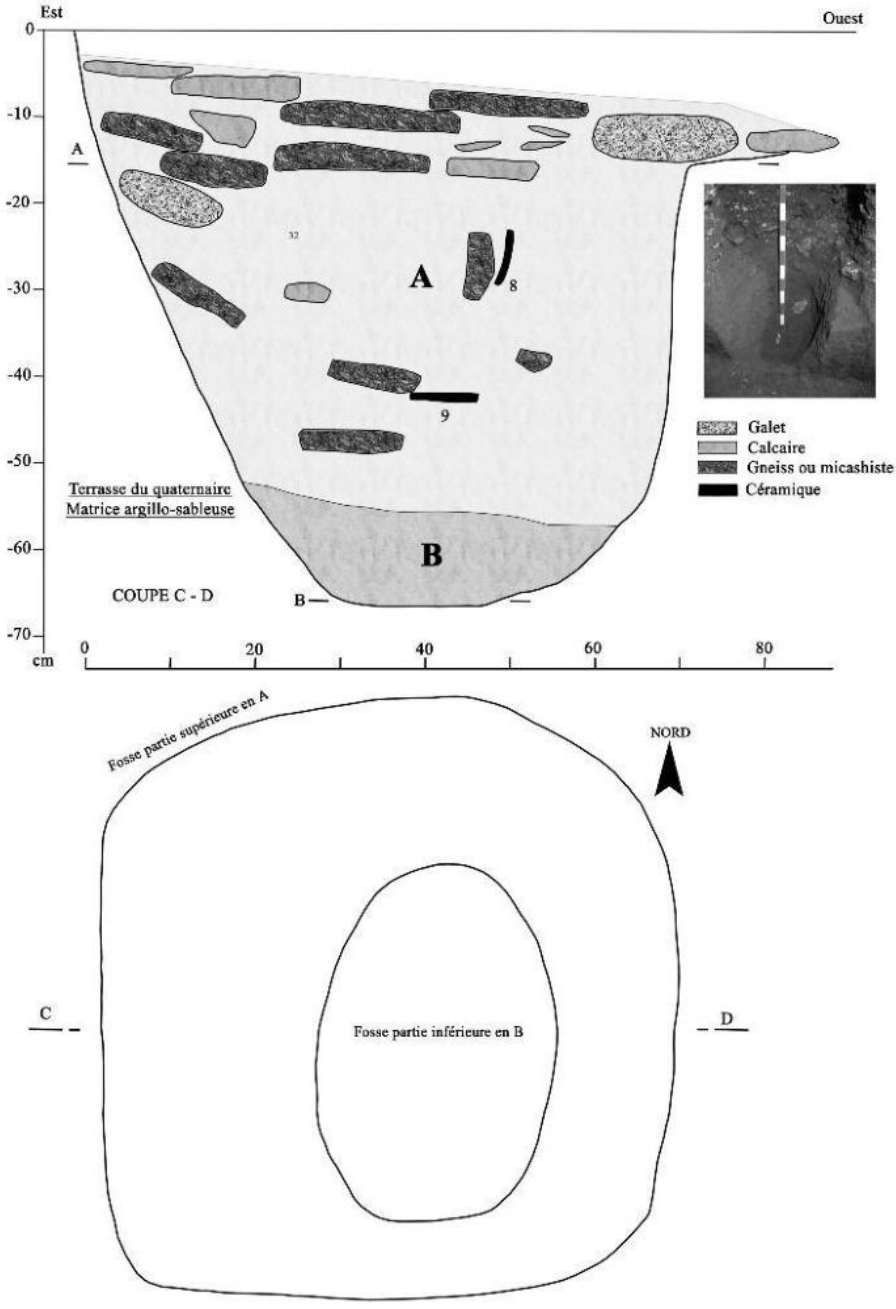

Fig. 16 : Fosse, plan et section C-D.

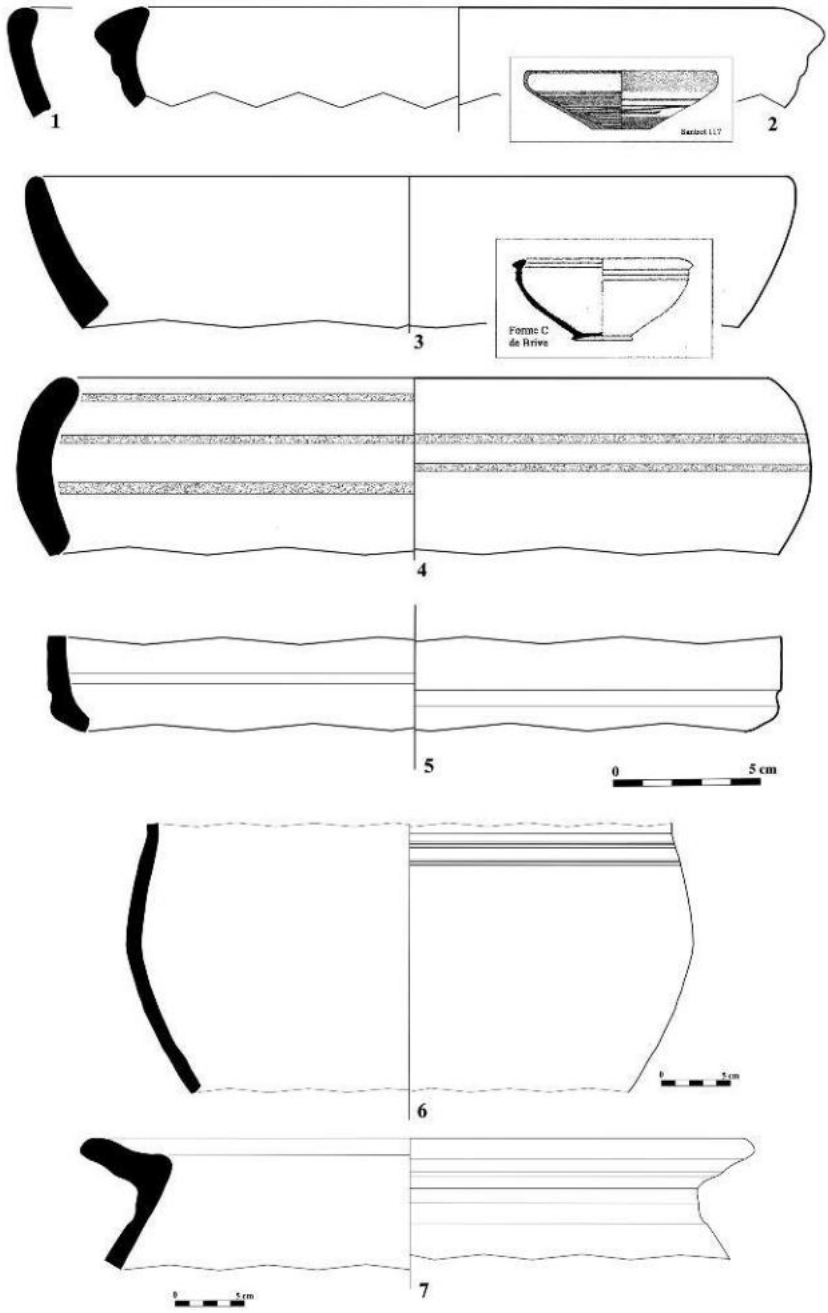

Fig. 17 : Céramiques gallo-romaines.

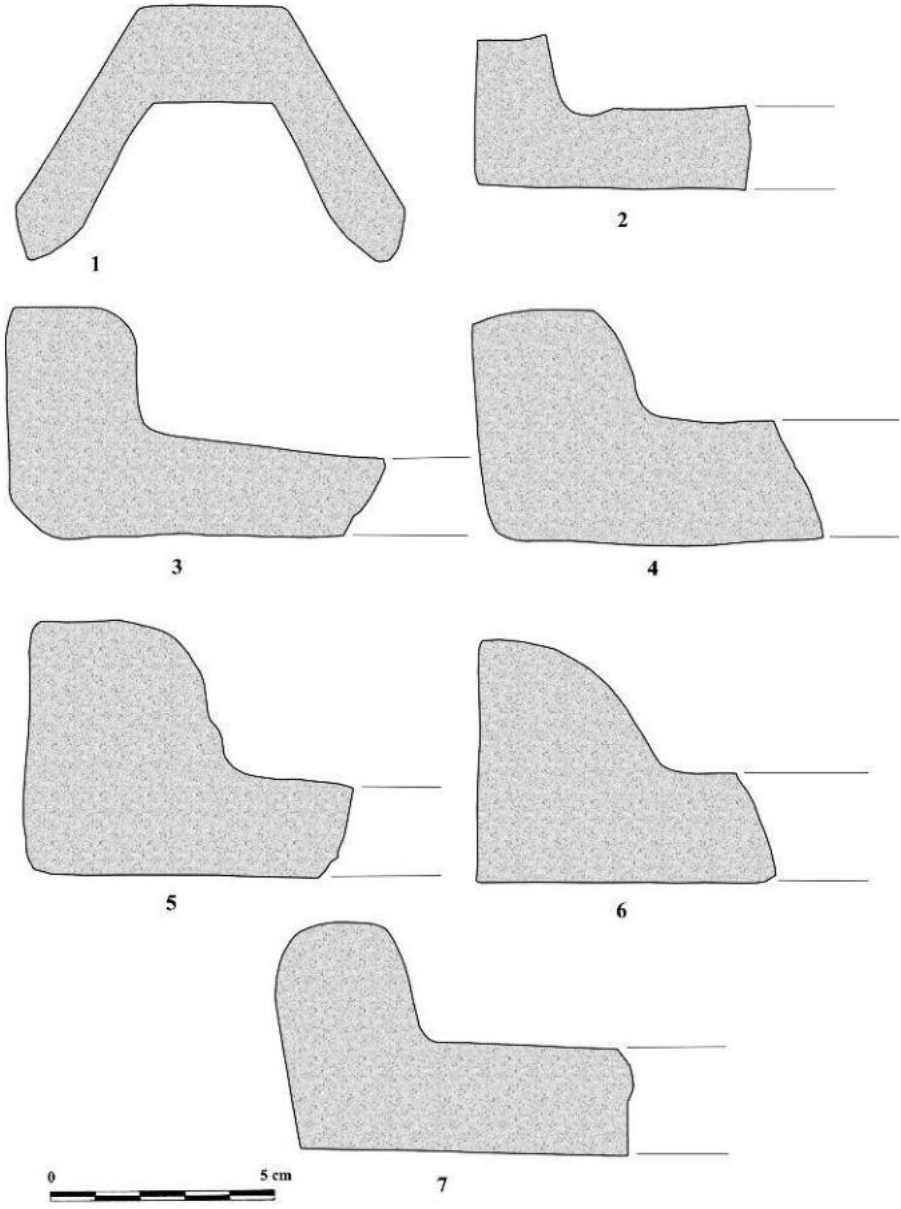

Fig. 18 : Matériaux de construction

GÉNIÈS : HISTOIRES DE FAMILLES

Pour sa sortie estivale de 2009, la Société des études du Lot avait choisi de revenir sur le site de Géniès, cent ans après la parution dans le bulletin de l'article signé par le chanoine Foissac sur la *Généalogie de la famille De Géniès* [1].

Un premier dépouillement des papiers qui nous sont parvenus (actes notariés, livres de comptes, carnets, lettres...), l'observation au jour le jour des lieux, nous permettent en complément de l'éclairage des divers auteurs qui se sont penchés sur l'histoire et la description archéologique du site, de redonner un peu d'humanité à ces vieilles pierres.

Patrimoine inscrit à sur la liste supplémentaire des Monuments historiques en 1995, le château de Géniès a pour particularité d'être dressé sur un rocher qui n'a permis aucune extension intempestive mais seuls des élévations, arasements ou percements à l'intérieur d'un périmètre délimité depuis l'origine. Autre élément de traçabilité, il n'a fait l'objet que de trois ventes, et la dernière remonte à 1749.

Cette pérennité s'inscrit dans des contextes économiques et sociaux qui ont évolué au cours des siècles et la « borie de Géniès » a tant bien que mal tenté de s'adapter aux nouvelles fonctionnalités qui lui ont été imposées par la « grande histoire » et le tempérament des propriétaires successifs. Pour caractériser l'évolution de ce lieu « remarquable [2] », nous distinguerons trois périodes : l'ère militaire XIVe-XVIe siècles, le domaine rural XVIIe-XVIIIe siècles, les temps difficiles XIXe-XXe siècles.

L'ère militaire, XIV-XVIe siècles : la place forte

De 1250 à 1576, c'est la famille de Géniès qui occupe cette borie qui porte son nom [3] et lui aurait été donnée en fief franc et noble par Hugues de Cardaillac, seigneur de Saint-Cirq-la-Popie [4] en récompense de bons et loyaux services. Les baux à fief de 1447 et 1489 portés à notre connaissance décrivent les terres mais ne disent pas si cette borie

comprenait déjà une tour ou un repaire situé à l'emplacement de l'actuel château.

Les seigneurs de Géniès faisaient partie de la montre [5] des Cardaillac de Saint-Cirq, mais là encore nous ne pouvons, en l'état actuel, que faire l'hypothèse de leur participation à la guerre de Cent Ans.

Les lettres de Madame de Saint-Sulpice [6], par contre, nous apportent pour le XVIe siècle un luxe de détails qui rendent très vivantes les « fâcheries » fréquentes entre seigneurs voisins de la vallée du Célé, partagés qu'ils étaient entre le « parti catholique » brillamment défendus par les seigneurs de Saint-Sulpice soutenus par l'Amiral [7], mandé en renfort par le Roi, et « ceux de la Religion » les seigneurs de Brengues et de Géniès particulièrement. Les de Géniès sont effectivement du parti protestant, n'en déplaise à l'abbé Foissac, et ils font forces misères à leurs voisins de Marcilhac, Caniac et Saint Sulpice : embuscades, pillage, vol de bétails...

En 1573, excédé par ce harcèlement, Jean de Saint-Sulpice décide d'en finir. Le château de Géniès est dûment assiégé par l'armée de l'amiral, M. de Géniès est fait prisonnier, et la place forte, gravement endommagée par les « *grands coups de canon* » [8], est menacée d'être rasée. Nous avons retrouvé dans la cour un boulet témoin de cette reddition et les traces des défoncements de la fortification sont encore lisibles sur les murs. Le château, menacé d'être rasé est épargné grâce à l'intervention de Jean de Saint-Sulpice, mais son propriétaire [9], ne reviendra jamais des geôles de Cahors où selon certains on se serait chargé de l'éliminer. C'est donc son neveu ou son fils, autre Gilbert de Géniès, seigneur de Langle [10], qui hérite par substitution de la ruine et d'une dette contractée par François de Géniès auprès de sa fiancée la Demoiselle de Lautrec.

Le château de Géniès est en berne, ses seigneurs sont décédés, ses murailles sont béantes et plus personne ne s'intéresse à une ruine fortifiée. Géniès est revendue en 1576 aux Peyronenc de Saint-Chamarand, qui eux-mêmes le recèderont « en l'état » trente quatre ans plus tard.

L'ère militaire est terminée, mais de cette première fonction, la maison de Géniès garde sa fière allure défensive, campée sur son rocher, entourée de courtines et d'un chemin de ronde en surplomb du Célé, sa tour ronde intacte précédée d'une échauguette décapitée, des corbeaux de soutènement oubliés, la trace d'anciennes fenêtres hautes. Dans la partie nord, on retrouve encore des meurtrières, des latrines, quelques ouvertures. Deux tours carrées, englobées maintenant sous un seul toit, mais qui ont conservé leur charpente encadraient vraisembla-

blement l'entrée de la basse-cour comme en font foi des meurtrières condamnées.

Le domaine rural, XVII-XVIIIe siècles : la maison de maître

En 1610 le château et les terres de Géniès sont revendus « en l'état » à Jean Viguier de Fraust de Souilhol, famille quercinoise établie à Figeac. Désormais le château de Géniès est apprécié comme un domaine rural qui s'étend sur causse et vallée. Il comprend deux moulins, *un nogal*, un pigeonnier, la maison noble de Souilhol et plusieurs métairies.

Les reconstructions et aménagements du château entrepris par les cinq générations qui se succèdent, le transformeront progressivement d'agréable maison de campagne, en résidence principale au goût du dix huitième siècle. Dès 1645 la famille Viguier de Souilhol s'établit entre Lot et Célé : ils résident en famille à Géniès, se font enterrer à Sauliac, s'allient avec les familles voisines [11].

Nous ne possédons ni terriers, ni plans, ni prix faits des travaux, mais l'aisance de la famille Viguier, son implantation délibérée à Géniès, alors que le bien était en ruine, les datations des M.H., nous font penser que la restructuration principale du bâtiment a eu lieu fin XVIIe, début XVIIIe siècle. Autre élément convergeant, le rapprochement avec la famille Laporte [12] qui entreprend elle aussi vers cette même période des transformations importantes au château de Larnagol [13]. Un stimulus certain, peut-être une saine émulation et possiblement l'utilisation commune d'artisans ou de compagnons.

Un premier « toilettage » extérieur a sans doute consisté à percer un portail dans le mur d'enceinte permettant d'accéder directement à la basse-cour, à araser ou reboucher les éléments saillants de la face nord (corbeaux, appuis de fenêtres, meurtrières...), à couronner une partie du chemin de ronde en surplomb du Célé d'une balustrade de pierre, à surbaisser la courtine et l'échauguette ouest pour créer une terrasse d'agrément.

Pour parachever l'habitabilité de l'endroit, il fallait percer de nouvelles ouvertures et surtout, créer un escalier pour desservir les étages. Alors que les différents travaux intérieurs ont mis à jour sous les crépis d'anciennes portes en ogive, aucune trace d'escalier n'a jamais été retrouvée...il semble qu'à l'époque médiévale seules des échelles et des structures légères en bois permettaient l'accès aux différents niveaux.

On ne saura sans doute jamais qui a eu l'idée géniale d'utiliser les contraintes du site et du bâtiment existant en doublant quasiment le volume initial accolé à la tour ronde pour englober cet escalier monumental ouvrant en terrasse sur le Célé. Charme de la loggia,

tradition du bolet, orientation bioclimatique... tout contribue à faire de ce lieu de vie un espace original, convivial, esthétique et utilitaire. Pour donner son unité au nouvel ensemble, il restait à coiffer le quadrilatère ainsi constitué d'un toit à la Mansart.

A partir de 1738, la famille Viguier se désintéresse progressivement des lieux. L'absence d'héritiers directs et l'abandon de la résidence principale les conduisent à donner en bail à ferme le domaine au notaire royal de Sauliac, Jacques Salgues.

Le bail sera renouvelé en 1742, et en 1749 Jacques Salgues se porte acquéreur des terres et du château. Il s'installe à Géniès avec sa nombreuse famille pour y vivre de ses rentes. Cette réussite sociale minutieusement préparée par son père, déjà notaire royal à Sauliac, illustre parfaitement la naissance de la bourgeoisie rurale qui fleurit en Quercy à cette époque telle que l'a décrite Françoise Auricoste [14].

Des livres de comptes mentionnent alors de très importantes dépenses de matériaux, plus particulièrement de plâtre, révélatrices d'une deuxième campagne de travaux, plutôt orientée sur les huisseries et les décorations intérieures.

Ironie de l'histoire, ce rêve de château, bercé depuis des décennies, s'effondre brutalement le 18 juin 1752 : Jacques Salgues de Géniès se noie en traversant le gué du Liauzu sur le Célé. Il laisse une veuve, treize enfants, dont l'aîné a dix-neuf ans et la dernière un an... Son fils Thomas a la lourde tâche d'assurer la descendance, de doter et d'éduquer ses cadets, de gérer la Révolution !

Au travers des lettres, des quittances et des billets à ordre, nous découvrons un homme avisé, un peu bilieux, dur en affaire y compris avec les siens. Il se marie deux fois, sa première épouse de santé fragile meurt rapidement en laissant deux enfants qui mourront jeunes. Sa deuxième épouse Marie de Bideran de Saint-Cirq assoie sa respectabilité, lui donne cinq enfants et conforte ses finances. Mais ses quartiers de noblesse se révéleront bientôt gênants pour le « citoyen Salgues ». Lorsqu'il s'éteint en 1793, an II de la République, il se débat dans les dettes et procès. Les années glorieuses sont bien terminées.

Les temps difficiles, XIXe siècle – 1970 : Château de la Belle-au-bois-dormant

A la mort de Thomas, ses héritiers se retrouvent au bord de la faillite. Géniès est hypothéqué et toutes les démarches auprès de la famille et des amis restent vaines... Jean-Louis Amédée, le fils aîné sauve le domaine par son mariage en 1805 avec Marie Boudon : la belle-famille

consent une avance sur douaire et il peut racheter l'hypothèque. Revenue à une meilleure fortune, la maisonnée reprend son train de vie et ses activités : 1856 on plante des vignes, 1861 on achète deux chevaux pour tirer l'impériale, le 14 février 1863 un bateau est livré qui permettra d'aller chercher l'eau à la source d'Anglanat, en 1864 on plante des peupliers le long du Célé, en 1868 le moulin de Géniès, dit de Touyre, est reconstruit en pierre et terminé en août...autant d'informations notées minutieusement dans le carnet de Pierre Salgues Géniès qui augurent une certaine prospérité. Quatre générations vont se succéder au XIXe siècle, ardents chasseurs, officiers de louveterie, souvent maires de la commune, ils se passionnent aussi pour la chimie, la photographie, les innovations et les découvertes. On expérimente en matière agricole en pratiquant successivement l'élevage des vers à soie, des poules pondeuses, la culture des fraises... mais les expériences sont coûteuses et peu convaincantes, l'arrivée du phylloxéra en 1890 annihile tous les investissements. Au fil du temps, la bourgeoisie rurale s'éteint et doit trouver des charges locales pour compléter les revenus agricoles.

A l'occasion des mariages et de promesses de dot, pas toujours honorées, des aménagements de confort sont réalisés dans les chambres : alcôves, cabinet de toilette (au sens premier du terme), agrandissements des huisseries... De nouveaux bâtiments agricoles sont construits aux abords du château : cave à vin, porcherie, four.

Avec la fin du XIXe siècle, la maison de Géniès rentre progressivement en hibernation : la mort précoce à 50 ans du chef de famille en 1898 interrompt prématurément les études du deuxième fils qui doit rentrer dans la fonction publique et quitter le département, la guerre de 14-18 achève de vider la maison de ses forces vives. La dernière résidente permanente s'éteindra en 1951, dans sa centième année, témoin charnière entre deux siècles.

La chaussée effondrée du moulin ne sera pas relevée, le toit de la grange s'effondre, la girouette tordue par la foudre grince au vent du nord, la fée électricité ne rentre pas à Géniès, seul témoin de modernité un poteau de téléphone en bois couvert de lierre devant le portail fermé. La grande maison devient « château de la Belle au bois dormant » au milieu d'une végétation envahissante.

Il faudra attendre 1970 pour que le portail se rouvre sur de nouveaux projets et que Géniès redevienne une maison habitée.

Béatrice Byé

Notes

1 - Adrien Foissac, *Généalogie de la famille de Géniès*. Bulletin de la Société des Etudes du Lot : tome 28, Cahors 1909.

2 - « *locus genius* » : étymologie parfois proposée pour Géniès...

3 - D'après le Chanoine d'Albe, « les Géniès hommageaient dès 1253 aux abbés de Marcilhac pour les terres qu'ils possédaient dans Sauliac ».

4 - Edmond Albe, *Monographie des paroisses de la région Vers, Lot, Célé. (Transcription Paulette Aupoix et François Petitjean),* Archives Diocésaines, Cahors 1998, 332 p.

5 - Équipage de gens d'armes.

6 - Edmond Cabié, Les *guerres de Religion dans le Sud-ouest de la France et principalement en Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1565 à 1590*, Cahors, 862 p.

7 - Marquis de Villars, lieutenant du Roi en Languedoc, eut la charge d'amiral après Coligny.

8 - Selon le *Livre de main des Du Pouget 1522-1598*. Publié par Louis Greil, BSEL 1895-1896 et Cahors, imprimerie Laytou 1897, 146 pages.

9 - François ou Gilbert ? Homonymie des prénoms, confusion de génération, dates de décès imprécises. Nos deux érudits, Foissac et Albe, ne sont pas d'accord : le premier opte pour François, le second pour son oncle Gilbert.

10 - *Langle, château, commune de Caillac.*

11 - Georges Thonnat, *Documents généalogiques sur les familles du Haut-Quercy*, chez l'auteur, Cahors, 1977, 478 p. index

12 - Marie de Viguier épouse Félix de Laporte, et son père Jean Viguier de Fraust mourra à Larnagol chez son gendre en 1685.

13 - Valérie Rousset, « Le castrum de Larnagol », *BSEL*, T. CXXIII, Cahors 2002, pp. 97-134. Voir aussi le portail du Patrimoine du Lot sur Internet.

14 - Françoise Auricoste, *La bourgeoisie des campagnes et des bourgs en Quercy aux XVII*ème *et XVIII*ème *siècles,* Éditions du Roc de Bourzac, Bayac, 2000, 256 p.

L'ÉGLISE DE FIGEAC SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Les lignes qui suivent n'ont pas la prétention d'apporter des éléments nouveaux. Elles souhaitent simplement apporter quelques faits de nature à éclairer l'exposition que se propose de présenter l'Association de sauvegarde de Figeac et de ses environs (ASFE).

L'abbaye Saint-Sauveur de Figeac est le parfait témoin de l'ancienneté des fondations de l'Église en Quercy. Légende ou vérité, cette abbaye fondée par les moines de Conques remonte à la fin du Xe siècle. L'abbé de Figeac est puissant et a un revenu brut de 20 000 livres au milieu du XVIIIe siècle. Il perçoit la dîme sur plus de trente paroisses. Seigneur, il touche des rentes sur un grand nombre de communautés villageoises où il exerce la justice.

L'Église est le premier corps de l'État. Elle impose sa loi en matière de mœurs et tient l'état civil qui ne peut donc concerner que les catholiques.

Elle a le monopole de l'enseignement et quasiment celui de la charité. Nous reviendrons sur les institutions, ensemble des règles, et le fonctionnement de l'Église locale.

L'Église est un ordre

L'Église est régie par des textes émanant aussi bien de l'autorité civile que de la hiérarchie religieuse qui fixe le cadre de son action : relations avec l'État et celles à l'intérieur du clergé et avec les fidèles.

Le droit canon. L'Église a son propre droit dont elle tire le système des relations à l'intérieur du clergé et avec les fidèles. Certains textes sont anciens : un code publié en 1234, complété en 1317 s'applique encore en 1789. Les prêtres y sont largement formés : dans les années qui précèdent sa disparition, l'université de Cahors accueille annuellement 100 à 220 étudiants en théologie et entre 60 et160 étudiants en droit.

Le droit canon distingue les **réguliers** groupés en ordre religieux obéissant chacun à une règle spéciale et les **séculiers** qui sont chargés du soin des âmes et vivent avec les fidèles.

Il établit des **hiérarchies sacerdotales**. Le statut est fonction des sacrements (simples tonsurés, clercs minorés, sous-diacres, diacres, prêtres et évêques). La consultation des archives notariales laisse entrevoir le *grouillement* des clercs minorés à la recherche d'un bénéfice, qui assaillent l'abbé ou ses représentants de *notifications de grades* dans l'espoir d'une nomination.

Le droit canon établit également des **hiérarchies de fonction et de subordination** (pape, évêques). Ces derniers se disent les successeurs des apôtres, **l'évêque** est le rouage essentiel de la vie du diocèse. Il est le seul à pouvoir confectionner le Saint Chrême (huile qui sert pour les onctions). Il a seul le pouvoir de confirmer les fidèles et ordonner les prêtres et consacrer ou interdire un édifice. Il régit la liturgie et l'enseignement (le catéchisme). Enfin, il est administrateur et visite périodiquement son diocèse et juge du clergé et des fidèles de son diocèse.

Les derniers évêques de Cahors sous l'Ancien régime sont : Henri de Briqueville de la Luzerne qui eut à lutter contre les jansénistes, Bertrand Jean Baptiste René du Guesclin, Joseph Dominique de Cheylus et Louis Marie de Nicolaï, tous appartiennent à des familles nobles (au plan national les roturiers font seulement 1% des évêques sur la période 1774-1789). Du Guesclin issu de la famille du connétable fut chargé de fermer le collège des Jésuites de Cahors et Nicolaï participa activement aux travaux de l'Assemblée provinciale de Haute Guyenne.

Le droit canon impose au clergé des **règles de vie** : célibat, bonnes vie et mœurs, port d'un costume qui rappelle la hiérarchie. L'**official,** juge ecclésiastique délégué par l'évêque exerce la justice interne. Il s'agit d'un droit ancien qui avait été reconnu par Justinien aux premiers évêques. La rivalité sera constante entre les juges laïques et religieux et l'ordonnance de 1539 limitera la justice de l'official aux causes spirituelles.

Le droit public français organise l'intégration de l'Église catholique dans la hiérarchie sociale. L'édit d'avril 1695 décrète *« voulons que les évêques et tous autres ecclésiastiques soient honorés comme le premier ordre de notre royaume »*.

En conséquence, l'Église bénéficie de **privilèges, immunités et franchises** : être jugé par des gens d'Église, exemption du logement des gens de guerre, droit de propriété particulier en tant que personne morale inviolable (**la main morte**), droit de lever un impôt sur les sujets du roi (**la dîme**), droit de juger les laïques en matière spirituelle.

Personne morale, l'Église dispose d'**assemblées du clergé** qui se réunissent tous les cinq ans pour négocier le **don gratuit** consenti à

l'Etat et qu'elles refuseront en 1788. Cependant les rapports entre le clergé français et la papauté, teintés de gallicanisme, sont court-circuités par le droit français et tout acte du pape doit être soumis à l'enregistrement du Parlement de Paris. De même les rapports entre le clergé et les fidèles sont faussés par l'interposition du droit français : une déclaration de 1724 décrète que *« la religion catholique soit seule exercée dans notre royaume »,* que tous les sujets doivent être baptisés dans l'église de leur paroisse et qu'ils doivent observer les commandements en matière d'abstinence et de jeûne. La conséquence la plus grave sanctionnée par la justice royale est l'interdiction de l'accès aux offices et la réglementation du mariage et de la filiation.

Le clergé

Nous avons examiné ci-dessus la situation des évêques nommés en vertu du concordat de 1516.

L'abbé de Saint-Sauveur de Figeac est doté d'une abbaye en commende. Sa dignité est immédiatement inférieure à celle de l'évêque. L'abbaye fait partie des 750 abbayes auxquelles nomme le roi. Successivement on rencontre pendant trente-cinq ans Louis de Crussol, fils du duc d'Uzès (compensation accordée au moment de la reddition protestante de la ville) qui restera en place jusqu'à son mariage avec une veuve dont le fils Jean Armand de Roche deviendra à son tour abbé. Jusqu'en 1749, l'abbaye est confiée à Gaspard de la Valette, Thomas, évêque d'Autun, puis à Alexandre de Lascaris de Vintimille, évêque de Toulon, de 1749 à 1784.

Ces abbés ne sont pas astreints à résidence et nomment un **vicaire général** (successivement Dominique de Corn d'Empare, Charles Théodore de Lascaris neveu de l'abbé, puis Jean Pierre Loudes, curé de Saint-Céré). Celui-ci représente l'abbé dans son activité religieuse. Il semble avoir le pouvoir de nommer aux bénéfices dépendants de l'abbaye. En tout cas il reçoit les notifications de grades des *gradués nommés*, diplômés d'université à qui le tiers des bénéfices vacants est réservé. Pour ses affaires financières, l'abbé utilise les services d'un secrétaire laïque. Celui-ci dispose de pouvoirs étendus puisqu'il signera en 1766, le bail de l'ensemble des revenus de l'abbé. Fabien Chivalle, originaire de Sarlat exercera la fonction de 1747 jusqu'à la Révolution.

Le chapitre Saint-Sauveur a une histoire agitée. L'abbaye a été officiellement sécularisée en 1536 mais en fait, depuis le XIIIe siècle, la vie monastique conforme aux règles de Cluny n'était plus respectée (néanmoins le prieuré de Fons dépendant de l'abbaye demeure dans le giron de Cluny).

Des chanoines remplacent désormais des moines dont le nombre avait atteint la centaine. Ce sont des prêtres groupés et vivant théoriquement ensemble, mais en réalité, ils se sont répartis les agréables maisons et jardins de l'abbaye. On rencontre :

- **un doyen** : successivement Dominique François de Corn d'Ampare qui deviendra vicaire général et Alexis Lavalette de Latapie qui sera encore en place en 1790.
- **un grand archidiacre** : successivement Thomas de la Garde, Jean Delfau, Antoine Delfau, Joseph Gendre et Géraud Serres. Il est censé représenter l'évêque en matière de discipline.
- **un second archidiacre** : successivement Jean de Boutaric, Jean Baptiste de Roques, Pierre Froment et Jean de Bonnet, fils du receveur des tailles, une des plus grosses fortunes de Figeac.
- **un chantre** : successivement Jean François Turalure de la Molière, et Charles Théodore de Lascaris.
- **huit chanoines.** Nous ne pouvons les citer tous. Ils sont nommés par l'abbé dans les familles notables de Figeac.
- **quatre hebdomadiers** qui sont chargés d'assurer le service religieux pour une semaine.
- **deux épistoliers** chargés de la correspondance.
- **deux évangélistaires** chargés de la lecture des évangiles et des rappels de la règle et sans doute de l'obituaire.
- **deux diacres** chargés de la distribution des aumônes.
- **un bedeau.**
- **deux simples prébendiers.**

Le conflit sur le second chœur est récurrent. La bulle de sécularisation avait prévu l'installation d'un second chœur mais, *« la soustraction de ce bas chœur augmente les revenus du chapitre »*. Dès sa nomination, l'abbé de La Valette entre en conflit avec le chapitre pour divers motifs de *préséance* (cérémonie de réception lors de sa venue à Figeac), mais en fait l'abbé veut nommer les membres du second chœur. Le procès dura des années malgré un arrêt du Grand Conseil de 1724 qui donna raison à l'abbé. En 1781, le nombre des titulaires de bénéfices est passé de huit à trente et un. Figeac abrite également un couvent de **bénédictines** à Londieu.

Les curés constituent le groupe important du bas clergé. Ils doivent répondre aux règles canoniques : être gradués d'une université, avoir plus de vingt-cinq ans, être nés d'un légitime mariage et être acceptés par l'évêque. Ils sont inamovibles. Le principal **collateur** dans le Figeacois est l'abbé de Saint-Sauveur, il nomme dans les paroisses qui à

l'origine étaient desservies par les moines de l'abbaye. Aucun desservant de paroisse n'est nommé par un laïque contrairement aux chapellenies et l'évêque nomme seulement le curé de Notre-Dame du Puy. Parallèlement à la reprise en mains des fidèles après l'évacuation de la forteresse protestante, le prieur Laborie nommé par l'évêque Alain de Solminhac s'efforce d'élever le niveau des prêtres et accessoirement de contrôler leur formation en créant un **séminaire.** Figeac compte cinq **paroisses** : trois à l'intérieur des murs, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Lacapelle et Saint-Thomas, une au faubourg Saint-Martin et une à Saint-Georges dont Saint-Dau est l'annexe.

Les curés sont le plus souvent assistés de **vicaires**. Ceux-ci ne sont pas inamovibles et ne sont pas titulaires d'un bénéfice. Enfin, on rencontre des **prêtres habitués** qui ne sont pas vicaires mais qui reçoivent parfois une partie du **casuel** comme les vicaires (rémunération des actes religieux).

Un grand nombre de **chapellenies** conférées souvent par des laïques procurent quelques ressources complémentaires aux prêtres.

Les religieux comprennent surtout des ordres mendiants qui ont été établis dans les villes pour évangéliser la bourgeoisie et lutter contre l'hérésie. A Figeac ils ont été établis au XIIIe siècle au moment de la décadence morale de l'abbaye. On rencontre des Carmes, Cordeliers, Augustins, Dominicains. Ces couvents peu peuplés ont la réputation à la fin de l'Ancien Régime de ne plus respecter les règles de leur ordre. Par la suite se sont établies des religieuses de Sainte-Claire et des Mirepoises, ordres consacrés à l'éducation, des Capucins venus lutter contre la peste. L'hôpital est confié en 1734 aux sœurs de Nevers.

L'ensemble de l'Église jouit d'un **patrimoine** et d'un **revenu**. En 1778, Allonville écrit *« le clergé doit sa qualité de premier ordre public au principe sacré de la propriété »*. Elle assure le service de la charité, c'est pourquoi figurent dans son patrimoine les biens des hôpitaux, léproseries et maladreries. Elle reçoit des dons, elle dispose donc de terres, de rentes seigneuriales relevant de la féodalité et de rentes constituées. Une ordonnance de 1275 interdit aux officiers royaux de contester les acquisitions mais elle doit payer un **droit d'amortissement** au cas où les biens proviendraient d'un domaine féodal.

La jouissance de ces biens qui était collective à l'origine tend à devenir individuelle et chaque fonction est dotée d'une part de revenu. La **dîme** qui représente 90% des revenus de l'abbé de Saint-Sauveur est la part des récoltes revenant à l'Église depuis le IXe siècle pour l'entretien des prêtres, des bâtiments du culte et le secours des pauvres. La dîme représente en principe 1/10e des fruits récoltés dans chaque paroisse ou

quartier de paroisse, mais ici et là s'y ajoutent d'autres droits (dîmes insolites, novales, charnages).

Les desservants sont titulaires d'un **bénéfice.** Ces bénéfices sont d'une grande variété, mais, dans l'ensemble, leur attribution correspond à une gestion patrimoniale et familiale. Le roi nomme aux plus importants bénéfices. Le bénéfice des chanoines figeacois est appelé **prébende.** L'abbé est tenu de verser au curé de chaque paroisse une pension : la **portion congrue**. Pour de Ferrière, le bénéfice dont est issu le système des offices est *« le droit de jouir de certains revenus de l' Église accordé à un clerc pendant sa vie à cause du ministère ecclésiastique qu'il est obligé de faire dans l'Église ».* Dans le Figeacois l'abbé peut théoriquement nommer à un bénéfice vacant, mais la pratique des **résignations *in favorem*** consolide la fonction patrimoniale des offices.

Enfin le **casuel**, partie des revenus provenant des messes, baptêmes, mariages et sépultures, censé revenir au curé, se partage entre tous les prêtres.

Donnons des ordres de grandeur : au milieu du XVIIIe siècle, l'abbé de Saint-Sauveur dispose d'un revenu net annuel de 12.000 livres, un chanoine d'un revenu annuel entre 1.000 et 1.200 livres. La portion congrue des curés est de 750 livres. Chacun des couvents, Augustins, Carmes, Jacobins et Cordeliers a un revenu global de 1.100 à 2.000 livres.

Conclusion

La Révolution condamne l'Église, en raison de ses liens avec la monarchie, à des changements radicaux. Cependant, la population qui, dans l'ensemble, fait ses Pâques et reçoit les sacrements, demeure catholique. Malgré les serments constitutionnels, la vente des biens nationaux, la persécution des prêtres et religieux non jureurs, six cents Figeacois, sous Thermidor, réclament que Notre-Dame du Puy et la chapelle de l'hôpital soient rendues au culte.

Le Concordat, loin de réconcilier jureurs et non jureurs, sera l'occasion de conflits. Néanmoins, l'institution de Sainte-Marthe, confiée en 1828 aux sœurs de Nevers qui avaient pu traverser à l'hôpital la période révolutionnaire, assure l'éducation des jeunes filles de la bourgeoisie. En 1834, l'ordre du Carmel s'établit dans l'ancien couvent des Jacobins racheté et, en 1836, la Sainte-Famille reprend l'ancien établissement des Clarisses.

(In memoriam) Simone Foissac et Gilbert Foucaud.

Philippe Calmon

EN 1923, PAYRAC HONORE SES MORTS DE LA GRANDE GUERRE. L'AFFAIRE CRUBILLÉ

Il est exceptionnel qu'une commune française n'ait pas de monument aux morts : moins d'une fois sur cent, selon Antoine Prost dont on connaît la magistrale étude qu'il en a donnée dans l'ouvrage consacré aux « lieux de mémoire » dirigé par Pierre Nora [1]. L'idée cependant d'en élever un ne datait pas de la guerre de 14-18, il y en eut qui honorèrent les soldats de 1870-71, bien moins nombreux et sensiblement différents. Les monuments aux morts de la Grande guerre font partie du paysage habituel de nos villes et de nos villages, au point que nous ne les voyons plus bien souvent. Ils se sont généralisés en raison du désastre humain issu d'un conflit de quatre années qui mobilisa la nation toute entière. Ce conflit, trop légèrement accepté sans doute à l'origine, se solda par la mort d'1 400 000 de ses enfants, sur 8 000 000 d'appelés sous les drapeaux.

Le traumatisme qui s'en suivit se matérialisa dans ces monuments commémoratifs, désormais lieux nouveaux d'un culte civique et patriotique, périodiquement célébré à chaque anniversaire de l'armistice, et en bien d'autres occasions devenues rituelles.

La nouveauté de la démarche nous échappe aujourd'hui. Jusque là dominaient sur l'espace public de la France christianisée, des témoins de la piété héritée des temps anciens : croix de mission, calvaires, statues de la Vierge... même après le vote de la séparation des églises et de l'Etat en 1905. Désormais le monument aux morts, dépourvu selon la loi de tout signe religieux, illustrait la laïcisation de la société française et honorait tous ceux, sans distinction de croyance ou de confession, qui avaient servi la patrie jusqu'au sacrifice suprême. La majorité des monuments fut construite et inaugurée au cours des cinq premières années des années 20. Très tôt, l'État avait reconnu ces édifications comme répondant à une évidence. La loi du 25 octobre 1919 posait la recon-

naissance officielle de la démarche, sans obligation légale, assortie d'une promesse de subvention aux communes « en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie » (en fait, 4 à 15% de la dépense totale, en fonction du nombre de morts par rapport à la population). Les communes prirent donc souvent l'initiative de la construction des monuments, mais elles furent aussi souvent devancées par un comité où dominaient les anciens combattants à côté de notables et de membres des conseils municipaux. Le comité lançait la souscription et sollicitait l'ensemble des familles, dans un esprit de solidarité et de compassion très présent dans la France des communautés villageoises plus encore que dans les villes. Quelques mois, ou plutôt quelques années plus tard, une inauguration solennelle dont on trouve de larges récits dans les journaux, rassemblait la population en une communion fervente au pied du monument.

Tel se présente le cadre d'ensemble, à l'échelle du pays, dans lequel s'organise la pérennité du souvenir. Nous en retrouvons l'illustration dans le département du Lot, éloigné du théâtre des opérations militaires, mais, comme les autres régions françaises distantes du front, sévèrement touché par la disparition au combat d'environ 7500 de ses enfants [2] soit plus de 10% des mobilisés. Cette saignée démographique dans un département très majoritairement rural où dominait la petite propriété, portait sur des agriculteurs dans la force de l'âge et elle multiplia les effets de la crise générée par le phylloxéra et la baisse des prix agricoles. Ces pertes accentuèrent le vieillissement de la population, la baisse de la fécondité....Le découragement nourrit à nouveau l'exode dans les campagnes qui vécurent mal ces quatre années tragiques [3].

Ainsi les communes du Lot eurent à cœur très tôt d'honorer leurs morts et rapidement les monuments s'élevèrent sur l'espace public [4]. Déjà bien avant la fin des combats en juillet 1916, le conseil municipal d'Autoire (canton de Saint-Céré) avait demandé une subvention au Conseil général pour l'érection d'un monument à la mémoire « des enfants de la commune morts pour la France » [5]. L'opinion publique ne manquait d'ailleurs pas d'y être préparée car la mémoire du conflit de 1870 -1871 avait été honorée à Cahors comme à Figeac, mais longtemps après l'arrêt des combats, en pleine fièvre patriotique de l'époque : à Cahors, le monument des « mobiles et soldats morts pour la défense nationale » inauguré par Gambetta en 1881, à Figeac le monument élevé et inauguré en 1907 [6]. Le premier ne porte pas de noms, sur le second, trois plaques de marbre donnent ceux des victimes des combats dans les 46 communes de l'arrondissement : 181 au total. On peut voir à Concots un monument bien plus modeste également dédié aux morts de la commune lors de cette guerre et qui ne porte aucun nom.

Le monument aux morts de Payrac (630 habitants en 1923) inauguré le 9 décembre 1923 s'inscrit donc dans cette démarche générale mais présente quelques traits originaux qu'on doit évoquer.

Il y eut, comme presque partout, un comité de souscription chargé de récolter les fonds selon le vœu de conseil municipal. Le 18 août 1922, il approuva le plan du monument et le devis ; les travaux commencèrent dès les premiers jours de septembre. Achille Ville, curé de la paroisse depuis 1921, affirme qu' « ils demandèrent beaucoup de temps et de patience sans qu'ils soient menés avec ardeur » pour être terminés pour la fin de 1923. Il nous apprend que le comité avait réuni « près de 10 000 francs pour le monument qui en aurait coûté 15 à 20 000, dit-on » [7]. L'emplacement choisi se situait devant le presbytère et l'école de garçons sur la place publique non loin de l'église et de la mairie (cf. : plan de situation) [8], bien étudié pour accrocher le regard de tous. L'originalité tint au matériau choisi pour le monument : « des blocs erratiques pris à la Toulousie de Loupiac » [9], trois blocs taillés aux dimensions indiquées sur le dessin et livrés par le sieur Gouloumès entrepreneur de travaux publics. Il en coûta 4 000 francs. Ce matériau brut donne au monument une certaine rudesse en même temps que sa touche locale. En effet le maire le souligna dans son discours : « Payrac a voulu une oeuvre qui ne soit qu'à lui et rien qu'à lui ».

Ces blocs reposaient sur une base en ciment, elle-même entourée de chaînes et devaient recevoir à leur sommet la statue d'un poilu. Dans sa typologie des monuments aux morts Antoine Prost a constaté que ceux décorés d'une statue sont nettement minoritaires. La représentation d'un soldat l'emporte alors de loin, mais sa signification peut varier d'un modèle à l'autre : patriotique et nationaliste avec un poilu triomphant, brandissant un drapeau, une couronne de laurier ....ou simplement civique comme la sentinelle, l'arme au pied, qui semble monter la garde.

Le poilu de Payrac relève des deux, œuvre du sculpteur parisien C. Pourquet, intitulé « la résistance », 1m90 de hauteur, en fonte d'art, bronzé et patiné, sorti des fonderies du Val d'Osne au prix de 5 300 francs. De ce modèle, peu répandu, Antoine Prost donne une éclairante description : « A première vue, il paraît ressemblant ; tous les détails sont exacts : les musettes, les cartouchières, le col ouvert, la capote retroussée ; rien ne manque sauf les gourdes. Mais l'attitude sent la pose : le menton est trop volontaire, le regard trop fier, et cette façon de barrer la route à un adversaire imaginaire n'a rien d'un acte de guerre. Nous ne sommes pas devant une image réaliste du poilu, mais devant une illustration du célèbre : « ils ne passeront pas ». Le monument est à la frontière du patriotisme républicain et de l'exaltation nationaliste » [11].

La surprise aujourd'hui tient au fait que le poilu n'est pas installé au sommet des blocs de pierre comme les plans le prévoyaient, mais à leur base, très près du niveau du sol. Le poids de ce bloc de fonte parut-il excessif par rapport au socle ? Le monument qui aurait alors atteint 4m50 de haut allait-il gêner la vue à partir des fenêtres de la maison à laquelle il était adossé, en l'occurrence le presbytère ? Quoi qu'il en soit, cette disposition accrut assurément la force expressive du poilu.

Sur le socle, deux plaques de marbre : l'une porte les noms des 41 victimes de la commune classées par ordre alphabétique, l'autre l'inscription : « Que notre mort ne soit pas vaine ». Le coût final de ce monument s'éleva à 15 000 francs dont le détail nous est donné :

Blocs du piédestal	4 000,00
Fouilles	24,60
Maçonnerie de béton	512,50
Maçonnerie de l'élévation	2457,00
Chaînes	500,00
Deux plaques de marbre gravées (2 francs la lettre)	1 600,00
Achat du poilu	5 800,00
Imprévu	105,90
	15 000,00 francs

L'inauguration rassembla, nous dit « le Journal du Lot », républicain de gauche, favorable aux Radicaux, une immense assistance venue de Payrac et des communes voisines. Un banquet de 80 couverts servi à l'hôtel Rossignol à midi réunit d'abord les officiels : sénateur, maire de Payrac, conseiller d'arrondissement, maires du canton, conseillers municipaux de Payrac et certainement les membres du comité. Puis le cortège se dirigea vers le monument le long des rues pavoisées en traversant la foule et prit place sur une tribune élevée pour la circonstance au pied de laquelle se tenaient les enfants des écoles. Un parterre de fleurs, une profusion de bouquets, de gerbes, de couronnes, de palmes entouraient le monument. « Payrac a le culte de ses héros » conclut le journal.

René Fontanille, docteur en médecine, 65 ans, sénateur depuis le 11 janvier 1920 présidait la cérémonie. Radical socialiste, conseiller général de Gourdon et maire de Saint Projet, on lui reconnaissait un naturel affable et dévoué. A ses côtés le maire de Payrac, conseiller général du canton, Jacques Edouard Constant, également docteur en médecine, 48 ans, radical socialiste, tenait le premier rôle, celui d'organisateur de cette cérémonie exceptionnelle.

Elle devait commencer par l'appel nominal des 41 morts de la commune, avec après chacun d'eux, la voix des enfants qui répondaient : « Mort pour la France ». Le maire en avait chargé Louis Crubillé, l'instituteur de l'école publique, lui-même capitaine à la fin de la guerre, grand blessé, chevalier de la Légion d'honneur. Mais Louis Crubillé prononça un discours dont voici le texte intégral qui a été heureusement conservé. Il le fit, dit-il, à la demande du maire, ce que ce dernier contesta plus tard, on comprendra pourquoi.

« Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre, M. le Maire, au nom du Comité, le monument élevé à la mémoire des enfants de Payrac morts pour la France, dont je vais faire l'appel.

Vous m'avez demandé, M. le Maire, d'ajouter quelques paroles à cette remise. Vous avez pensé que ma voix d'ancien poilu serait douce, par delà la tombe, à ceux que nous fêtons pieusement aujourd'hui.

Mon nom, il est vrai, pourrait être là sur ce marbre, il est vrai encore que j'ai vécu leur vie, connu leurs souffrances, leurs angoisses, leurs secrets désirs.

Sont-ce là des raisons suffisantes pour les honorer ?

Exalter leur gloire, la grandeur de leur sacrifice, la beauté immortelle de leur destin, M. le Sénateur et vous-même allez le faire, j'en suis sûr, avec une parfaite éloquence et de tout votre cœur.

C'est donc sur un tout autre terrain que je vais me placer. Je veux que toute hiérarchie s'abolisse, je ne veux plus être l'officier ou le maître, mais le camarade ému et fraternel qui se souvient.

Oh ! Tous ces visages qui se lèvent dans les lointains de mon passé d'enfant ! Comme je vous revois avec netteté, mes amis, mes camarades, Robert et Paul Francès, Ruard, Lombard..., mes aînés de quelques années, Hébrard, Marcel, Théodore, Joseph Grangié... d'anciens élèves aussi, René Soulié, Gabriel Terrié et tous les autres que je viens de nommer. A chacun de vous s'accroche un souvenir, une anecdote, une partie de glissade, une galopade effrénée dans nos campagnes et nos bois. Nous avons usé nos culottes sur les mêmes bancs, grimpé en dénicheurs aux mêmes arbres. Vous étiez la jeunesse splendide, l'avenir ! Qu'êtes-vous devenus ? On vous a « arrachés de la maison amie dont le toit fume dans le silence doré du soir, des belles prairies et des bois paternels, on vous a enseigné dans la cour d'une vilaine caserne à tuer régulièrement des hommes, sous la menace de la prison. » (A.France, *Le lys rouge*) [12] ; puis au jour de la mobilisation, vous êtes partis pleins d'entrain, mais le cœur serré d'angoisse et des larmes plein les yeux, pour aller vers l'inconnu

effroyable, pour trouver les boues traîtresses de Champagne et de Picardie, les massacres de Verdun et les miasmes d'Orient. Qu'êtes-vous ? Des fantômes, des ombres, moins encore ! Vous êtes perdus à jamais, vous et tout ce que vous étiez en puissance, l'appui des vieux parents, le chef d'une jeune famille, l'ami, le citoyen, le travailleur des champs ou de la pensée.

Devant ce bilan désastreux, devant ce fleuve de sang et de larmes qui a roulé sur le monde durant plus de quatre années, une lourde question se pose. Pour quelle fin ont-ils donné leur vie ? Et ce but est-il atteint ? Si nous avons fait la guerre et tenu cinq ans, si tant d'entre nous sont tombés, c'est parce que nous avons cru nous battre pour une grande idée. Nos cauchemars d'honnêtes gens, de pauvres gens habillés en soldats s'éclairaient d'une lueur morale. Nous nous disions : « Il y a au bout, là-bas, une libération humaine, nous souffrons pour que nos enfants et les enfants des autres ne souffrent plus, nous abattons le militarisme allemand, pour qu'il n'y ait plus de militarisme au monde ». Voilà le motif de notre abnégation.

Surtout, oh surtout, ne croyez jamais à tout ce fatras de mensonges que prodiguèrent journaux et orateurs : le rire joyeux des soldats, la gaîté des tranchées, la course à l'héroïsme, les mots patriotiques ; et sachez que la guerre, aussi hideuse au moral qu'au physique, non seulement viole le bon sens, avilit les grandes idées, commande tous les crimes, mais elle développe dans les hommes et autour d'eux, tous les mauvais instincts sans en excepter un seul : la méchanceté jusqu'au sadisme, l'égoïsme jusqu'à la férocité, le besoin de jouir jusqu'à la folie. Voilà le tableau qu'il faut que vous gardiez de la guerre, pour avoir le courage de lutter contre ceux qui ont intérêt à l'exalter et l'entretiennent encore aujourd'hui car il n'a point été satisfait ce sublime désir de nos morts.

Dans une Europe déchirée par les querelles et les luttes intestines, où la guerre menace sans cesse de se rallumer, le profiteur de la guerre règne dans son luxe insolent, l'embusqué d'hier s'installe aux places de choix, et l'on discute et chicane le morceau de pain aux blessés ou malades, héros d'hier, gêneurs aujourd'hui, à ceux qui, selon le mot célèbre, « avaient des droits sur tous » pour les punir d'être la conscience vivante et le remords narquois d'un arrière qui s'était si bien accommodé de leur absence.

La guerre durera dans le monde tant qu'elle sera décidée par ceux qui en profitent et non par ceux qui la font. Ils vous diront : « Pour avoir la paix, préparons la guerre ». Non, mille fois non. Pour avoir la paix, préparons vigoureusement la paix. A l'origine du monde et des sociétés, la guerre fut-elle nécessaire ?

Fallut-il aux civilisations primitives l'appui de l'arc et des flèches pour défendre contre les envahisseurs ignorants et sauvages, les champs péniblement conquis ? Peut-être, mais à l'heure actuelle et au degré de civilisation que le monde s'enorgueillit d'avoir atteint, de tels spectacles soulèvent l'horreur et le mépris.

Pour chaque être, essayer de vivre sa vie sur la terre et d'être heureux, ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir et même un idéal et une vertu ; la vie sociale n'est faite que pour donner plus de facilité à la vie intérieure. Or, pour assurer cette paix de l'intelligence et cette paix du cœur, il faut deux choses : l'instruction et la tolérance.

Pour s'assurer les hommes, les meneurs des événements ont besoin de leur ignorance, puisque les meneurs sont une minorité et que les hommes sont innombrables et seraient les plus forts s'ils voulaient. L'ignorance isole les individus, hache les foules, fait que les grands nombres vivants ne chiffrent pas. Jusqu'ici les classes dirigeantes n'ont cherché dans le peuple que des générations de serviteurs dociles, peu exigeants, satisfaits de leur sort en ce monde et désireux de s'assurer dans l'autre la récompense de vertus modestes et de privations patiemment supportées. Et je suis tenté de m'écrier comme Renan sur l'Acropole : « Démocratie, toi dont le dogme fondamental est que tout bien vient du peuple et que, partout où il n'y a pas de peuple pour nourrir et inspirer le génie, il n'y a rien, apprends-nous à extraire le diamant des foules impures » [13].

Pour cela il faut donner aux jeunes générations l'esprit critique et l'esprit de progrès et, dans les réformes futures et pressantes, songer aux enfants du peuple. Tous doivent affronter l'existence dans des conditions scolaires identiques ; le degré d'instruction qui a toujours été jusqu'ici une question d'argent doit être une question de justice et dépendre des seules aptitudes des élèves. Tous les enfants doivent entrer dans la même règle scolaire, en gravir les degrés ou se spécialiser, dans la mesure où ils en sont capables et non en proportion de la fortune de leurs parents.

Pour de telles opinions, le corps de fonctionnaires auquel je me flatte hautement d'appartenir, fut taxé d'antimilitarisme et d'anarchie ; le nombre de nos morts et de nos mutilés a mis au point cette calomnie gratuite et nous avons montré que nous savions faire notre devoir, non seulement en paroles, mais aussi et surtout en action. Il est du devoir des survivants de continuer l'œuvre de libération sociale.

Vous-mêmes, tâchez de vous instruire chaque fois que l'occasion vous en est offerte ; lisez, prenez contact avec toutes les formes de la pensée humaine, avec l'infinie variété des esprits, habituez-vous à

comprendre que d'autres hommes beaucoup plus éclairés que vous, beaucoup plus puissants par l'étendue de l'intelligence et de l'érudition, pensent autrement que vous, croient autrement que vous. Le jour où cette tolérance bienveillante du Credo de chaque être sera entrée en vos esprits, quel pas magnifique vers la Fraternité que le grand Nazaréen, celui qui, ô dérision, a dit : « Tu ne tueras point » enseignait sous le ciel étincelant de Judée.

Ce jour-là, la guerre aura vécu et l'esprit apaisé de ceux que nous pleurons connaîtra enfin, selon le vers du poète E. Mihaël, « la sérénité des rêves accomplis ».

D'une humanité libérée de ses servitudes intellectuelles et morales, pires que les autres, la guerre s'exilera à jamais, pour aller reposer de l'éternel sommeil « dans le linceul de pourpre, où seront les dieux morts » (Renan).

La forte impression qui émane de ce discours et l'émotion qu'il suscita, intactes aujourd'hui, nous invitent à mieux connaître son auteur.

Louis Crubillé né dans une famille d'agriculteurs à Payrac le 3 octobre 1888, y passa sa jeunesse comme il l'évoque dans son discours. Il devint instituteur après son succès au concours de l'Ecole Normale de Cahors, au sortir de laquelle il accomplit deux années de service militaire d'octobre 1909 à octobre 1911. Il en sortit sous-lieutenant et en cette qualité fut mobilisé le 2 août 1914. Aussitôt engagé dans les combats de la bataille de la Marne, il reçut sa première blessure à la jambe gauche. Revenu au combat, il fut à nouveau blessé en mars 1915 et reçut la Croix de guerre avec étoile d'argent, en même temps qu'il fut promu lieutenant. On le trouve enfin à Verdun deux ans plus tard, devenu capitaine, au paroxysme de la guerre et de son horreur, lors de l'attaque du Chemin des dames, le 5 mai 1917. Toujours dans l'élan des assauts, il entraîna sa compagnie en première ligne, sous les tirs de l'artillerie allemande et en cette même journée il fut blessé d'abord à la main, puis grièvement, par des éclats d'obus au foie, au thorax et au crâne. On dut alors le trépaner. C'est alors qu'il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur. (Voir en annexe le tableau complet de ses états de service, de ses citations, de ses décorations).

Il participa au défilé de la victoire sur les Champs Elysées le 14 juillet 1919, quelques jours avant d'être démobilisé et placé dans la réserve. Le voici instituteur à St Ouen et il se marie le 24 juin 1920 à St Mandé. Avec son épouse, institutrice également, il choisit le retour au pays natal à Payrac qu'il ne quittera plus, « bon maître, très estimé ».

Comme la quasi-totalité de ses collègues instituteurs, Louis Crubillé avait des opinions de gauche [14]. On le trouve participant à des confé-

rences sous les auspices de « la République sociale », journal dévoué à la jeune S.F.I.O., le parti issu de la division du mouvement socialiste, au congrès de Tours. Il siégeait au bureau de la réunion en faveur de Louis-Jean Malvy qui se tint à Payrac le 9 juin 1923 [15].

Ses brillants états de service, son héroïsme au cours de la guerre, et sans doute sa proximité avec le maire, le désignaient donc tout naturellement pour ouvrir la cérémonie. On l'a noté son discours s'adressait d'abord aux officiels, puis très vite à ses camarades disparus évoqués avec tant d'émotion. Il développait ensuite une réflexion sur l'horreur de la guerre qui avilit tout ce que l'homme porte en lui de noblesse. Il flétrissait le bourrage de crâne, dénonçait une société de l'après guerre où les embusqués –on dirait aujourd'hui les planqués- les profiteurs l'emportaient sur les héros d'hier blessés, malades, gêneurs aujourd'hui. Il perce aussi dans ce discours les désillusions issues de traités qui faisaient douter de l'utilité de la guerre. En 1923, l'Allemagne se dérobait aux réparations de guerre : l'occupation de la Ruhr, décidée unilatéralement, isolait la France : c'était toujours la paix armée comme avant 14. A l'intérieur, l'inflation rongeait l'épargne des petites gens tandis que les conflits sociaux s'exaspéraient. C'est aux enfants enfin que ce maître d'école s'adressait en terminant, les invitant à s'instruire [16], à cultiver leur esprit critique, et à pratiquer la tolérance pour parvenir à la fraternité qui mettrait enfin la guerre au ban de la société. Discours pacifiste donc, et non antimilitariste de celui qui avait tant donné sous l'uniforme.

Peut-on imaginer les réactions des compatriotes de Louis Crubillé lorsqu'il se tut ? Le curé Achille Ville écrit : « Les antimilitaristes ont applaudi » [17]. Si applaudissements il y eut, on peut penser qu'ils furent discrets et minoritaires. Y eut-il gêne, accablement ?

« La Défense », journal catholique très combatif, décrit dans son compte-rendu le conseiller d'arrondissement Mespoulet « les mains jointes, tête penchée, tout triste ». Mais très vite s'enchaînèrent les deux autres discours prévus, celui du maire, puis celui du sénateur, dont nous connaissons des passages grâce au « journal du Lot » du 12 décembre 1923.

« N'est-ce pas que Dorgelès [18] se trompe, je m'adresse à vous, mères ou veuves de nos héros, lorsqu'il écrit : « on oubliera... les voiles de deuil tomberont ; l'image du soldat disparu s'effacera peu à peu dans le cœur consolé de ceux qu'il aimait tant , et les pauvres morts mourront pour la deuxième fois. »

Dorgelès se trompe : les morts de Payrac ne mourront pas pour la deuxième fois ; votre douleur et vos larmes me le prouvent : votre douleur silencieuse et entêtée qui ne s'affaiblit pas en répandant vos

larmes qui n'effacent pas les souvenirs sur lesquels elles coulent ». Et le docteur Constant termine par ces mots : « Grâce à vous, à vous morts de Payrac, c'est dans la liberté que la France éternelle fera lever demain pour le bonheur de l'humanité de magnifiques moissons de puissance, de vérité et de justice. Puisse ce monument éclairer notre route aux heures difficiles et inspirer nos actes ».

Monsieur le docteur Fontanille, sénateur, prend la parole à son tour, lui aussi pense que : « l'action du temps ne saurait pour tout ce qui se rapporte aux victimes de la Grande guerre, atténuer l'étendue de nos regrets et de notre gratitude. »

Ces deux discours, bien conformes à l'esprit officiel, furent à leur tour « discrètement applaudis ». Après quoi, un jeune garçon, Pierre Ypas, entonna un « chant de circonstance » puis, ajoute le « Journal du Lot », la foule très impressionnée se dispersa. Et il conclut : « les organisateurs et en particulier le Dr Constant méritent une mention spéciale pour le succès de cette journée de deuil, de glorification et de reconnaissance. »

Il n'empêche ! Le discours de Louis Crubillé allait déclencher une série de réactions qui firent de cet épisode une véritable « affaire ». Le maire se vit reprocher, dès la fin de la cérémonie, d'avoir laissé parler Louis Crubillé. Or celui-ci, on l'a vu, se prévaut en commençant de son autorisation et même de sa demande. Le maire, très embarrassé, affirma qu'il ne s'agissait que de faire l'appel des disparus. Le sénateur Fontanille, interpellé lui aussi, répondit, plus philosophe : « Ne vous en faites pas, personne n'y a rien compris » [19]. Le curé Achille Ville s'éleva avec force contre ce discours qu'il avait très bien entendu, à la différence de beaucoup d'autres dans l'assistance, plus éloignés de la tribune officielle. En effet, sans aucun rôle officiel –loi de Séparation oblige- il se tint tout au long de la cérémonie à la fenêtre du presbytère contre lequel le monument avait été édifié, en compagnie du chanoine Delpech, économe du grand séminaire à Cahors, aumônier militaire pendant les quatre ans de guerre, blessé plusieurs fois, décoré de la Croix de Guerre et chevalier de la Légion d'honneur. Tous deux, le matin même du 9 décembre, avaient béni dans l'église la plaque souvenir à la mémoire de 29 disparus [20], en présence du maire et de son conseil municipal.

La presse locale, dans les jours qui suivirent l'inauguration, nous éclaire sur la façon dont le discours de Louis Crubillé fut rapporté et exploité. « Le journal du Lot », radical, relate la cérémonie dans son numéro du 12 décembre en l'ignorant, tout simplement. Cela traduit bien l'embarras des notables, maire et sénateur. Aucune mention non plus dans « l'Avenir du Quercy » ou, plus surprenant, dans « la République sociale ». Par contre, « la

Défense », déjà citée, parle d'une « salade russe bolcheviste servie par Monsieur Crubillé » et rend hommage au Dr Constant qui a su, par son intervention, effacer « le discours de haine ».

On trouve également un compte rendu très orienté dans le « Courrier du Centre », journal conservateur imprimé à Limoges dont le lectorat débordait largement sur le nord du département. «Dimanche dernier au milieu d'une assistance recueillie il a été inauguré sous la présidence de Mr le sénateur Fontanille le monument élevé à la mémoire des enfants de la commune de Payrac morts pour la France.....Au cours de cette cérémonie empreinte de la plus grande simplicité, M. le sénateur Fontanille et M. le Docteur Constant, conseiller général, maire de Payrac, retracèrent en termes d'une sincérité touchante le sacrifice de nos héros. Nous leur adressons un cordial merci. Nous ne pouvons nous exprimer ainsi à l'adresse du troisième orateur, M. Louis Crubillé, instituteur de la commune, qui, au mépris de ses devoirs d'éducateur national, n'hésita pas dans une péroraison d'ailleurs peu appréciée de l'auditoire, à discréditer la préparation de l'armée qui nous conduisit à la victoire. Nous ne consignerons pas ici toute la haine exprimée par cet orateur de fortune contre l'organisation militaire de la France, nous nous contenterons de reproduire fidèlement la phrase qu'il prononça en présence des enfants des écoles assemblés au pied de la tribune. S'adressant aux morts il dit : « A la caserne sous la menace de la prison, on vous a appris à tuer ». Nous laissons à nos lecteurs et aux autorités compétentes le soin d'apprécier un tel langage. En ce qui nous concerne, nous protestons de toutes nos forces de citoyen français contre les paroles de ce fonctionnaire ». Une protestation parut aussi dans le « Télégramme ».

« L'affaire Crubillé » s'amplifia de cette publicité [21]. En effet le sous préfet de Gourdon transmit au préfet du Lot l'article du « Courrier du Centre ». Le préfet à son tour, le 13 décembre, rendit compte au ministre de l'Intérieur, indiquant la couleur politique de Louis Crubillé et souligna ses qualités d'instituteur en même temps que ses états de service pendant la guerre. Le 15 décembre, il alerta l'inspecteur d'académie et le 7 janvier suivant, le ministre de l'Instruction publique. Tout en évoquant la « belle conduite » de Louis Crubillé, ses 13 blessures, sa trépanation qui pourrait justifier écrit-il, des troubles mentaux, il estimait que le maintenir alors dans ses fonctions d'éducateur serait dangereux. Il est évident que le préfet fut l'objet de pressions en ce sens, notamment de la part du Grand chancelier de la Légion d'honneur qui informé lui aussi, demanda quelles sanctions il avait prises. Dans sa réponse au préfet, du 7 janvier 1924, l'inspecteur d'académie note que la citation d'Anatole France n'a été entendue que par un petit nombre et que c'est à la demande du maire que Louis Crubillé a parlé. Le ministre, de son

côté, dans son courrier du 28 janvier 1924 sollicite pour lui « quelque indulgence ». On lui recommandera après de sévères observations, d'être plus prudent à l'avenir et d'éviter de parler en public.

L'affaire n'eut pas de suites. On en retrouve cependant la trace dans une enquête politique diligentée en 1929 par le sous préfet de Gourdon à l'instigation du ministère de l'Intérieur. Louis Crubillé y est décrit comme un « excellent maître, très dévoué à ses élèves, très estimé de ses chefs, apprécié par les parents et généralement sympathique à la population » et « aussi bon français qu'excellent fonctionnaire ». Il a appartenu à une section socialiste S.F.I.O. et il est qualifié de communiste par les conservateurs pour le discréditer. Le rapport faisait enfin allusion à l'incident du 9 décembre 1923 « qui n'eut pas de suite, les autorités académiques ayant entièrement couvert M. Crubillé », incident qui relevait « de querelles locales sans grandeur ».

Sans grandeur sans doute, mais non sans signification.

Au plan local, « l'incident » témoigne des passions du moment et des divisions de l'opinion. L'acharnement à stigmatiser son discours et à réclamer des sanctions contre Louis Crubillé venait des milieux conservateurs. En témoigne l'article du « Courrier du Centre » mais le curé Achille Ville ne pouvait supporter sans réagir les références à Renan, la dernière surtout prônant « une humanité libérée de ses servitudes intellectuelles et morales ». Il ne pouvait accepter l'appel à une école unique « les conditions scolaires identiques » pour les enfants du peuple. Voilà que reparaissaient les clivages qui avaient tant divisé les esprits avant la guerre avec pour point d'orgue la loi de Séparation, et que l'Union sacrée, la fraternité des tranchées avaient relégués au second plan. Quelques mois après, le « Bloc des Gauches » victorieux, reprendra la lutte anticléricale.

En second lieu, en décembre 1923 dans le Lot, la campagne en vue des élections législatives en mai suivant prenait un relief particulier en raison du retour de Louis-Jean Malvy (cf. note 15), et cela a pesé sur l'inauguration. Son ami personnel, le maire de Payrac, n'avait pas osé inviter l'ancien condamné de la Haute Cour. Les « blocards » au dire des conservateurs, le regrettaient ; mais Jacques-Edouard Constant, toujours selon eux, avait craint de voir se renouveler les scènes de violence contre l'ancien ministre. Quelques temps auparavant en effet, en l'auberge de Creysse, un militant de l'Action française avait tiré sur lui avec un revolver : « in extremis » un bras ami avait détourné les coups qui avaient troué le plafond.

Plus largement, l'épisode de l'inauguration du monument aux morts de Payrac témoigne parfaitement du traumatisme induit par la tragédie

de la Grande guerre dans la société française. Que signifiait une victoire acquise au prix de tant de vies humaines ? « Après 1919, une fois obtenue la capitulation allemande, la France vidée de sa substance par le sacrifice d'une génération va se prendre à douter devant les listes interminables des noms inscrits sur la pierre des monuments aux morts » (François Bedarida). Rappelons que jusque là les monuments de la guerre précédente ne portaient pas de noms.

Les premiers à douter, les plus nombreux aussi, furent les anciens combattants. Pour beaucoup d'entre eux il faudra des mois, voire des années, pour s'insérer dans leur contexte social d'autrefois. Tous les discours officiels les célébraient comme des héros : à juste titre. Ils revenaient d'un pays impossible qui défie l'imagination, avaient supporté des misères, des souffrances, des épouvantes pires que la mort : aussi les rescapés avaient-ils conscience de former un monde à part, pénétré de sentiments contradictoires : orgueil du vainqueur, espoir d'un monde pacifié et fraternel, mais aussi désespoir devant l'absurdité de la guerre. Très vite en effet le sentiment pacifiste prit de l'ampleur dans le milieu des anciens combattants soit près de sept millions de personnes en France dont trois regroupées en diverses associations. La génération du feu va certes perpétuer le souvenir du grand massacre, mais elle entendait empêcher que se renouvelle une telle folie meurtrière pour que ses sacrifices ne soient pas inutiles. A cet égard, on notera à Payrac un fait très significatif : le premier dessin du futur monument aux morts présentait une plaque avec gravée la formule « A nos morts glorieux ». La plaque effectivement posée en 1923 et visible aujourd'hui porte : « que notre mort ne soit pas vaine».

Au jour de cette inauguration, cinq ans après la fin des combats, Louis Crubillé, combattant exemplaire et marqué à jamais, pacifiste affirmé, ne saurait donc apparaître comme un esprit singulier, isolé, mais comme un témoin lucide du désarroi et des tensions de l'après-guerre. Généreux, pénétré des valeurs laïques, il n'avait malgré tout jamais perdu espoir dans le progrès humain.

Il s'éteignit à Gourdon le 29 juillet 1965 à l'âge de 77 ans. Aujourd'hui il repose à Payrac, berceau de la famille. La veille de sa mort, il évoquait avec sa belle-fille ses souvenirs de la Grande Guerre et lui confiait qu'il avait encore dans les oreilles les cris des jeunes « bleuets » -ainsi appelait-on les jeunes mobilisés lancés dans les combats- au Chemin des Dames, qui, le ventre ouvert appelaient leur mère [22].

Étienne Baux

Cet article doit *beaucoup à la collaboration de Bruno Sabatier, secrétaire adjoint de la Société des études du Lot, également auteur des clichés du monument aux morts. Il a pu nouer des contacts fructueux avec la famille du capitaine Louis Crubillé. Ainsi son petit fils Christophe Crubillé a retrouvé au service historique des armées au château de Vincennes, les états de service de son grand-père. Sa belle-fille, Madame Huguette Crubillé, membre de la Société des Etudes du Lot, nous a confié ses photos de famille et ses souvenirs qui ont permis de reconstituer la biographie de son beau-père. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.*

NOTES

1 - Dans : Pierre Nora, (sous la direction de) *Les lieux de mémoire,* Quarto Gallimard, 1997 : *les monuments aux morts* par Antoine Prost p. 199-223.

2 - Ce chiffre doit remplacer celui de 6500 environ, admis jusqu'ici, à la suite des recherches de Didier Cambon et Sophie Ville dans un ouvrage à paraître sur le Lot pendant la Grande Guerre.

3 - Sur ce sujet on se reportera au remarquable travail d'Isabelle Joyeux : *L'adaptation d'une société rurale à la guerre : l'exemple du Lot entre 1914 et 1918.* mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, octobre 1994 sous la direction de Pierre Laborie. Disponible aux Archives du Lot. Compte-rendu dans le bulletin de la Société des études du Lot, 1° fascicule 2000, p. 61-68 par Etienne Baux.

4 - Pour une première étude d'ensemble on dispose heureusement de l'article de Pascale Baboulet-Flourens, « Les monuments aux morts de la première guerre mondiale et la société lotoise » *Bulletin de la Société des études du Lot, 1° fascicule 2000,* p. 39-61.

5 - Démarche signalée par Isabelle Joyeux op. cit.

6 - Ce monument a été très bien étudié par Jean-Pierre Baux, « A propos du 100° anniversaire du monument aux morts de la guerre de 1870-71 à Figeac », *Bulletin de la Société des études du Lot, 3° fascicule 2008,* p. 207-232.

7 - Archives diocésaines. Fonds Boisset.

8 - Les archives du Lot possèdent le dossier complet de la construction : série 2.O 235.

9 - Il s'agit en fait de blocs de grès pris dans la carrière indiquée à Loupiac, à 6km au nord de Payrac.

10 - N° 854 du catalogue des fonderies du Val d'Osne, créées en 1836 dans la commune d'Osne le Val (Haute Marne), spécialisée dans la fonte d'art.

11 - Antoine Prost dans *Les lieux de mémoire,* cité p. 207.

12 - Anatole France (1844-1924), auteur de nombreux romans dont *Le lys rouge* (1894), prix Nobel en 1921, se fit également connaître par ses engagements politiques et humanistes. Il participa au mouvement de « la Libre Pensée » et, résolument pacifiste, s'éleva contre la fièvre nationaliste de son temps.

13 - Ernest Renan (1823-1892) s'était très tôt destiné au sacerdoce, puis y renonça en raison de ses doutes, nés de la critique des textes sacrés. Ses travaux de philologie et d'histoire des religions assurèrent sa réputation tandis que sa *Vie de Jésus* scandalisa les croyants. En 1865 il eut, sur l'Acropole, une révélation qui lui inspira une méditation

lyrique sur le destin de l'humanité et sur lui-même, sous la forme d'une prière à Athéna publiée en 1876.

14 - Les travaux de Jacques Ozouf qui a rassemblé en un extraordinaire fichier anthropométrique les témoignages de 20 000 instituteurs ayant débuté leur enseignement avant 1914, montrent que un dixième d'entre eux seulement se reconnaissaient dans la droite et le centre.

15 - Louis-Jean Malvy, conseiller général, député radical socialiste de l'arrondissement de Gourdon, plusieurs fois ministre depuis 1911, ministre de l'Intérieur du 13 juin 1914 au 31 août 1917, avait longtemps bénéficié du prestige que sa réussite et ses interventions en faveur du département lui avait assuré. Très fortement attaqué par Clémenceau et par une partie de la Droite, il fut soupçonné de laxisme, voire de responsabilité, dans les terribles échecs militaires d'avril 1917. Lavé de ce soupçon, il ne fut pas moins poursuivi à cause de son attitude à l'égard des pacifistes, des antimilitaristes, des grévistes et fut banni pour cinq ans le 4 août 1918. La presse locale balança entre silence et abandon et la désaffection des Lotois fut alors totale. Il fallut attendre 1923 et le retour d'exil pour que la victime retrouve son prestige et sollicite à nouveau le suffrage universel en vue des élections législatives prévues en mai 1924. Il fut alors réélu et le Cartel des Gauches succéda à la chambre « bleu horizon ». Le maire de Payrac, Edouard Constant était un ami proche de L.J. Malvy.

16 - Seuls les enfants de la bourgeoisie bénéficiaient en 1923 de l'enseignement secondaire encore payant, sauf quelques boursiers admis dans les lycées. Louis Crubillé dénonce ce privilège de l'argent.

17 - Archives diocésaines, Fonds Boisset.

18 - Roland Dorgelès est l'auteur des *Croix de bois*, ouvrage paru en 1919 qui connut un grand succès. Il y décrivait l'horreur des combats et portait un regard sans illusions sur la société.

19 - Archives diocésaines Fonds Boisset.

20 - Dans la plupart des paroisses de France une plaque souvenir, comme ici dans l'église de Payrac, ou un monument plus important recueillirent les noms des disparus. Le curé Achille Ville affirme avoir eu beaucoup de peine à collecter les 500 francs nécessaires. La plaque ne porte que les 29 noms qui relèvent de la paroisse de Payrac. D'autres noms sont inscrits dans l'église de Camy.

21 - Dossier complet sur cette affaire aux Archives du Lot, 1 M 163.

22 - A la déclaration de guerre en 1939, le capitaine Louis Crubillé, a 51 ans, demanda à être incorporé dans les services administratifs de l'armée. Cela lui fut sèchement refusé pour des motifs politiques (les personnes suspectées de sympathies communistes étant très surveillées après la signature du pacte germano-soviétique du mois d'août 1939). L'atmosphère à Payrac n'était pas la meilleure, il y avait de fortes tensions entre le couple Crubillé et le maire. Louis est interdit de séjour à Payrac, et l'inspecteur d'académie le somma de quitter sa maison. La famille s'installa alors aux Arques où elle reçut un très bon accueil et le couple d'enseignants put à nouveau exercer sa profession.

Historique de Louis Crubillé établi à partir des Etats de Services, relevé de notes

Louis Crubillé né le 3 octobre 1888 à Payrac.

Marié le 24 juin 1920 à Jeanne Antoinette TOURON (née le 10/01/1891 à Paris, épouse divorcée de André Fournier).

Soldat de la classe 1908.

Service militaire : le 6/10/1909 : soldat 2ème Classe, appelé, célibataire.

01/10/1909 : Incorporé au 9ème RI. *(Casernement : Agen, 65ème Brigade, 33ème DI, 17ème CA).*

13/02/1910 : Caporal.

01/10/1910 au 31/03/1911 : Accomplit un stage au peloton des E.O.R. des 16 et 17ème Corps d'Armée à Montauban.

01/04/1911 : S/s lieutenant de réserve, affecté au 20ème RI de Montauban. *(Casernement Montauban, Marmande, Casteljaloux, 66ème Brigade, 33ème DI, 17ème CA).*

01/10/1911 : Réserve de l'Armée Active, maintenu au 220ème RI, basé à Marmande.

31/08 au 22/09/1913 : Accomplit une période d'exercices au 20ème RI.

02/08/1914 : Rappelé à l'activité par la mobilisation générale comme s/s lieutenant de Réserve.

Lieutenant Chef de Section jusqu'au 14/09/14.

14/09/1914 : 1ère blessure, plaies à la fesse et à la cuisse par balle, évacué à l'hôpital de campagne n° 5 de Montauban, sorti le 25/09/1914 pour un mois de convalescence, puis rejoint le dépôt du 24/10/1914 au 15/02/1915.

15/02/1915 : Retour au front.

31/03/1915 : 2ème blessure, fracture de la tête du radius par éclat d'obus, évacué à l'Hôpital Auxiliaire 101 de Lyon.

31/03/1915 : Promu lieutenant de Réserve maintenu au 20ème RI.

05/07/1915 : Transféré à l'hôpital de Charbonnières-les-Bains (Rhône).

20/08/1915 : Sorti de l'hôpital et transféré à l'hôpital dépôt des convalescents de Lyon.

23/08/1915 : Convalescence à Payrac (3 mois).

23/11/1915 : Rentre au dépôt, dirigé sur Condom, commande le détachement.

27/03/1916 : Prend le commandement de la 26ème compagnie à Casteljaloux.

11/04/1916 : Passe comme renfort au 94ème RI. *(Casernement de Bar le Duc, 83ème Brigade, 42ème DI, 6ème CA).*

05/07/1916 : Promu capitaine de Réserve, commandant de compagnie, et maintenu au 94ème RI. (J.O. du 10/07/1916).

20/07/1916 au 27/07/1916 : Suit cours d'instruction des grenadiers au C.I. de la 4ème Armée à Châlons.

19/10/1916 : Passe au dépôt divisionnaire du 294ème RI (Division du Général Commandant la 4ème Armée) - *Casernement à Bar le Duc, 111ème Brigade, 56ème DI, 6ème CA.*

14/11 au 10/12/1916 : A suivi le 1er cours des capitaines au Centre d'Instruction du 6ème CA, au camp prés de Hamel (Somme)

05/05/1917 au 8/08/1918 :

3ème blessure : une plaie à la main droite par balle, puis plaies multiples au foie, crâne et thorax par éclats d'obus. Évacué. Trépanation.

05/05 : Ambulance 18/6 du S.P. 30.

01/06 au 21/10/1917 : à l'Hôpital Auxiliaire 7 de Paris.

21/10 au 22/10/1917 : C.S.R. Vaugirard à Paris : convalescence du 22/10/1917 au 21/06/1918 avec prolongation de 2 mois, à Paris rue Chanoinesse.

08/06/1918 : Déclaré inapte 6 mois par la Commission du Val de Grâce.

09/08/1918 au 10/10/1918 : Mis à la disposition de la Division du Gouverneur Militaire de Paris, et du Commandant du secteur d'Amblainville (nord de Pontoise), pour travaux de protection du Camp Retranché de Paris. Détaché comme Commandant de camp à Monneville (Seine et Oise).

11/10/18 au 24/07/1919 : Mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports, détaché pour l'encadrement des détenus civils employés au Service des Chemins de Fer à Villiers-sur-Marne (Seine et Oise).

16/12/1918 : Déclaré inapte 6 mois par la Commission du Val de Grâce.

02/06/1919 : Déclaré inapte 6 mois par la Commission du Val de Grâce.

25/07/1919 : Mis en congé illimité de démobilisation par le D.D. du 26ème Bataillon de Chasseurs à pied de Vincennes, se retire à Paris, 16, rue Chanoinesse (4ème Arrondissement).

11/11/1919 : Séance du Centre de Réforme du Parc des Princes de Boulogne (Seine) : proposé mise hors cadres avec pension invalidité temporaire de 35%.

14/12/1921 : Séance de la commission du C.S.R. de Toulouse propose le «maintien hors cadres», et une pension d'invalidité temporaire de 20%.

30/08/1922 : Capitaine de Réserve, passe au 9ème RI.

16/01/1923 : Maintenu au 9ème RI, passe capitaine dans l'Armée Territoriale.

Rattaché à la classe 1906 de mobilisation (père d'un (1) enfant : Jean né en 1922).

Rattaché à la classe 1902 de mobilisation (père de trois (3) enfants : 2 jumeaux Bernard et Claude nés en 1925).

05/08/1927 : Pension temporaire de 50%, pour cicatrice frontale, perte de substance osseuse, blessures multiples au deltoïde droit, et bras droit.

16/08/1927 : Proposition pour radiation des cadres, et pension permanente à 65% pour reliquat de blessure au crâne et membre supérieur gauche.

30/06/1930 : Pension définitive de 65% d'invalidité après examen des propositions faites par la commission de réforme de Toulouse. Notification. Rayé des cadres.

13/12/1937 : Rayé de l'affectation spéciale.

09/01/1939 : Fait une demande d'engagement dans Service Administratif. Enquête. Reçoit notification de refus.

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 25 juillet 1919.

Blessures de guerre :

14 septembre 1914 à Mesnil-les-Hurlus : plaies à la fesse et à la cuisse par balle. Évacué à l'Hôpital de campagne n°5 de Montauban.

31 mars1915 à Perthes-les-Hurlus: fracture de la tête du radius par éclat d'obus.

05 mai 1917 au nord d'Aizy (Chemin des Dames - Ferme des Bovettes) : une plaie à la main droite par balle, puis plaies multiples au foie, crâne et thorax par éclats d'obus : évacué.

Citations/Décorations :

A l'ordre de la 33ème DI (n°82), le 7/10/1916 :

«Très bon officier, énergique et courageux, qui s'est remarquablement conduit en toutes circonstances et en particulier aux combats du 14/09/1914 et du 24/03/1915, au cours desquels il a été blessé». Croix de Guerre avec étoile d'argent.

Par ordre du G.Q.G. n°5016 du 24 mai (J.O. du 7 juillet 1917-page 5204) :

«A donné les plus belles preuves de courage et de sang-froid au combat du 5/05/1917 en entraînant sa compagnie à l'assaut. Blessé au cours de l'attaque, a reçu une seconde blessure très grave en rejoignant son poste, après s'être fait panser». Déjà cité à l'ordre. Chevalier de la Légion d'Honneur et Croix de Guerre avec palme (Pour prendre rang du 10 mai 1917).

Bruno SABATIER

- R.I. : Régiment d'Infanterie
- D.I. : Division d'Infanterie
- C.A. : Corps d'Armée
- E.O.R. : Ecole Officiers de Réserve
- J.O. : Journal Officiel
- C.I. : Centre d'Instruction
- C.S.R. : Centre Spécial de Réforme
- D.D. : Dépôt Démobilisteur

SRB

Square du souvenir. Monument aux morts de Payrac.

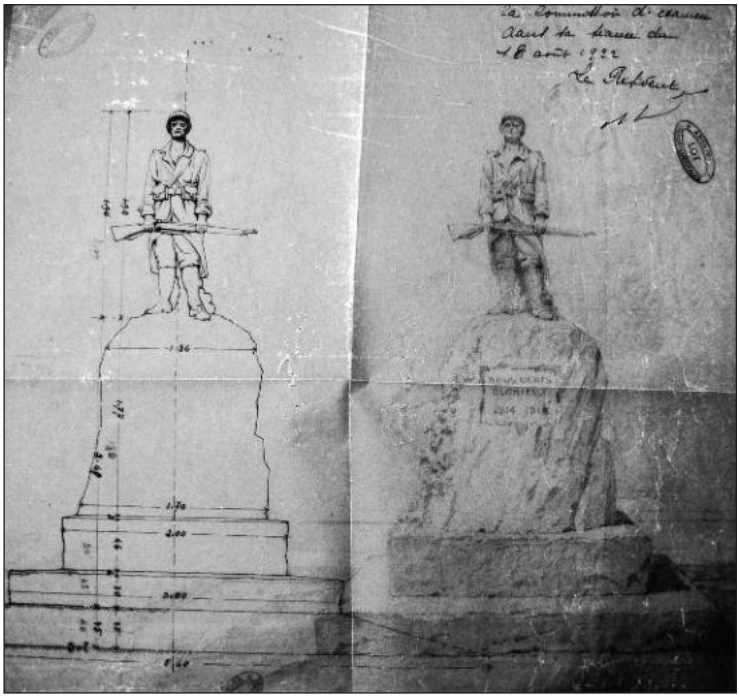

AD-2-0-235-6

Croquis du monument .

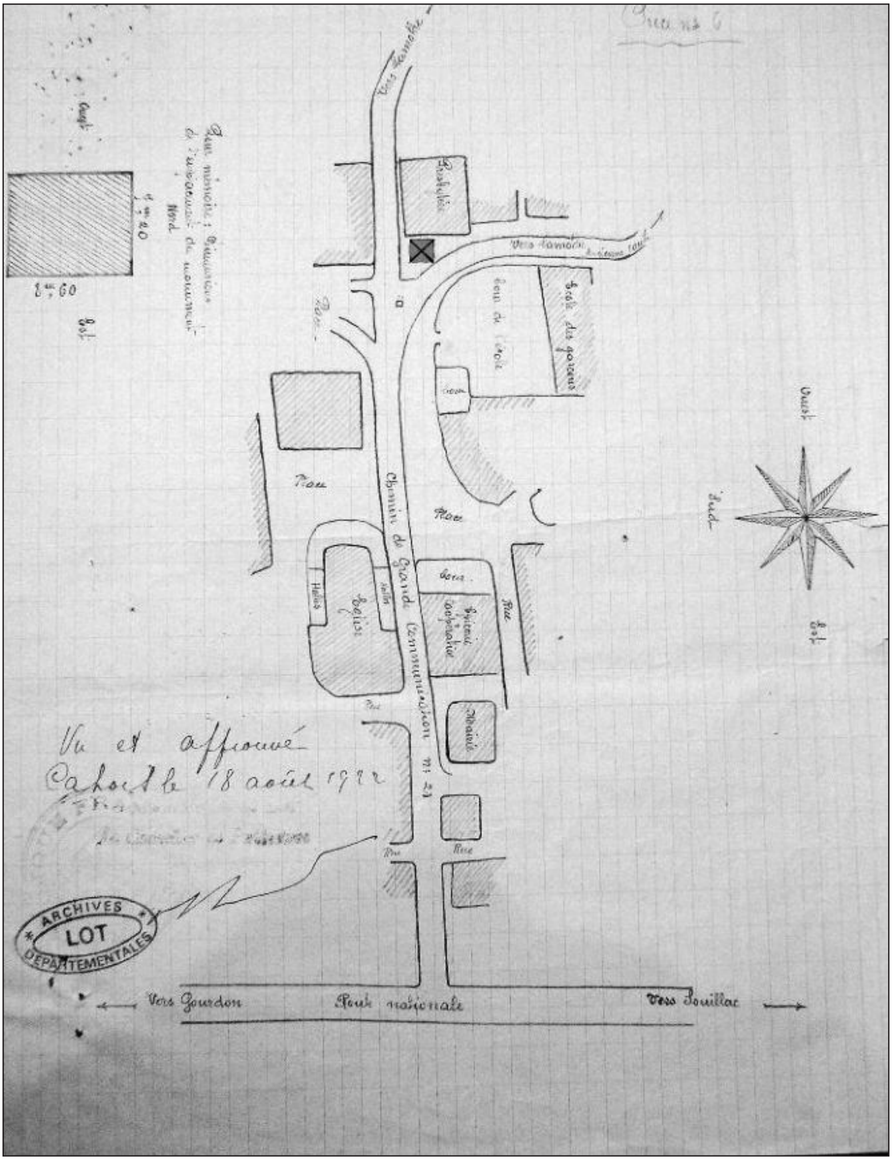

AD-2-0-235-6

Plan de situation du futur monument.

AD-2-0-235-6

Image "La Résistance" du catalogue de la maison Pourquet.

SRB

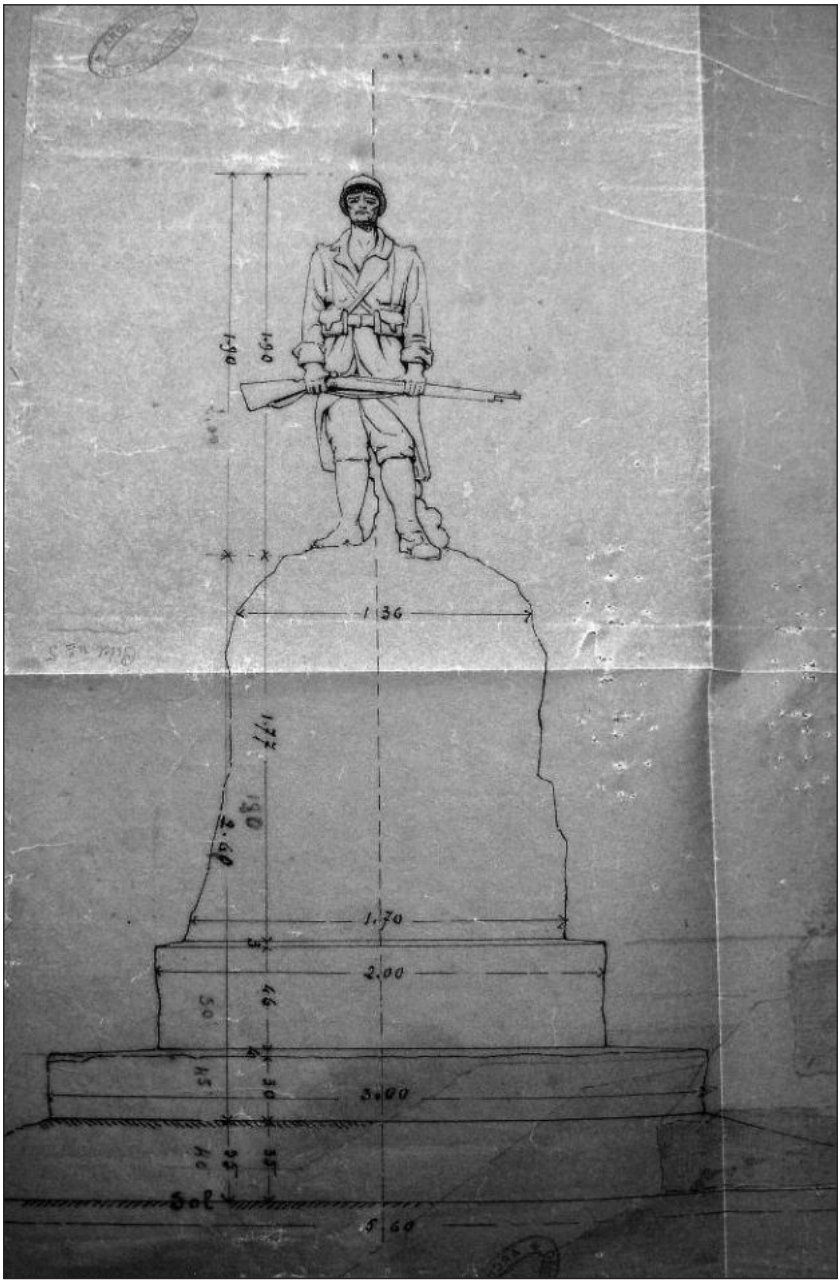

AD-2-0-235-6

Détails du croquis révélant les dimensions du monument.

SRB

Implantation du monument devant le presbytère et face à l'église.

SRB

Face sud du monument portant la plaque sur laquelle sont gravés les noms des soldats morts pour la France. (À l'arrière-plan : l'école communale du village).

SRB

Angle nord-est du monument où l'on aperçoit, fixée, une deuxième plaque.

Portrait du capitaine Louis Crubillé.
(Image que sa belle-fille, Madame Huguette Crubillé, nous a aimablement remise).

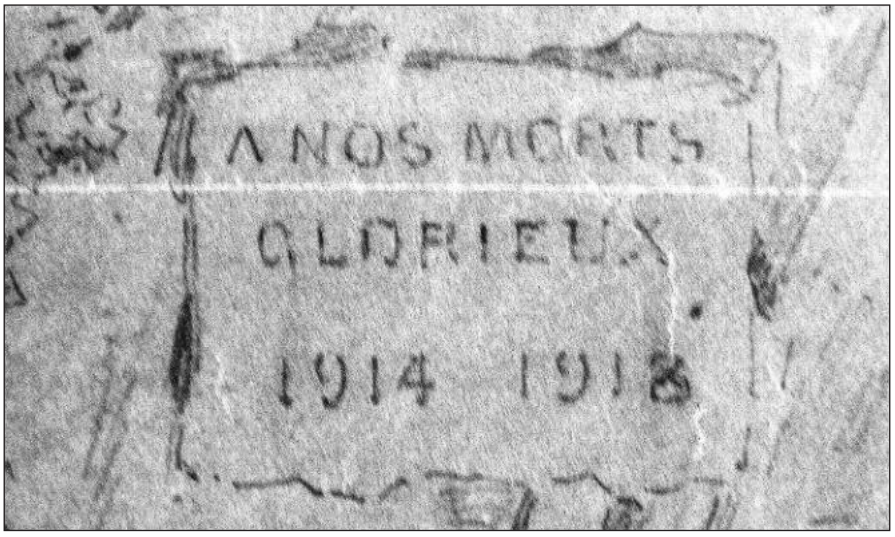

AD-2-0-235-6

La statue, par son nouvel emplacement, aurait dissimulé l'inscription gravée prévue à l'origine sur la face avant du monument.

SRB

La face nord ayant reçu la deuxième plaque porteuse d'un message d'espoir à la fin du conflit : « Que notre mort ne soit pas vaine ».

Note de lecture

DÉSERTEURS, INSOUMIS, RÉFRACTAIRES EN QUERCY

Par Roger Austry. Hors série édité par l'Association de recherches sur l'histoire des familles, Cahors, avril 2010, 110 p.

« On demeure confondu par l'ampleur de la résistance aux lois qui régissent l'appel sous les drapeaux ». C'est ainsi qu'en juin 2009, lors du congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées tenu à Cahors, Étienne Baux commença sa remarquable communication consacrée aux insoumis et déserteurs en Quercy sous le Premier Empire, plus précisément dans la période 1806-1810, correspondant aux heures de gloire militaire. *« Ainsi,* nous dit-il, *en 1806, pour 1 170 incorporables, il y eut 224 insoumis et 282 déserteurs, soit 506 au total ».*

Cette résistance à l'obligation militaire fut, dans le Lot, particulièrement vive et ce dès la loi Jourdan-Delbrel – Pierre Delbrel était député du Lot – du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) instaurant la conscription. Louis Bergès, dans son admirable thèse tardivement publiée (*Résister à la conscription, 1798-1814. Le cas des départements aquitains,* Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002), en rend compte avec précision, à partir des rapports des préfets et des comptes généraux récapitulatifs de l'administration centrale : en l'an VII, *« tous nos départements sont largement au-dessous du pourcentage national d'incorporation par rapport aux hommes demandés qui est de 52 % ».* Refus de partir, soutien des communautés rurales, départs en route... *« Dans le Lot, la proportion atteint à peine 26 % ».*

Les Français, on le sait, entrèrent dans le XXe siècle par la porte de la caserne : la résistance à la conscription se fit moins vive à partir de la IIIe République, la généralisation de l'obligation s'accompagnant d'une atténuation des inégalités ; le rite initiatique entrait dans les mœurs. L'impressionnant travail qu'a consacré Roger Austry aux *Déserteurs, insoumis, réfractaires en Quercy* est, à cet égard, original. Original en ce

sens que rares sont les études à porter ainsi sur la longue durée, du refus des milices d'Ancien Régime – *« En 1780, à Saillac, on dénombra trente absences sur trente-trois convocations »* – jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Plus généalogiste qu'historienne, la démarche de l'auteur ne néglige pas pour autant le rappel du contexte, des petits faits et grands méfaits liés à la répression parfois terrible qui ambitionnait de soumettre les populations au service armé : racoleurs, galères, échappatoires, révoltes, rébellions et solidarité, colonnes mobiles et garnisaires, travaux forcés, prison, bagnes militaires et condamnations à mort.

Travaillant sur les archives du Lot, Roger Austry publie ainsi quelques éléments relatifs à des réfractaires sous l'Ancien Régime, ainsi qu'une liste de remplaçants originaires du département se substituant, contre espèces, à des conscrits du Cantal. Surtout, et ce n'est pas là la moindre de ses originalités, il publie *« la liste des 1 077 soldats originaires de notre département qui ont fait acte de désertion ou d'insoumission durant la période comprise entre 1870 et 1913 »*. Les deux tiers de sa patiente et précise recension portent, en effet, sur l'étude des registres matricules tenus par les autorités militaires puis déposés aux Archives départementales. En cette fin de XIXe siècle, alors que le refus est moindre et désormais pour l'essentiel issu d'un antimilitarisme urbain, l'impressionnante liste des réfractaires recensés doit certes être relativisée par deux facteurs : d'abord, nombre d'insoumissions concernent des rappels pour des périodes d'exercice, puis lors de la mobilisation d'août 1914 ; ensuite, il apparaît que nombreux sont alors les conscrits déclarés insoumis après avoir émigré outre-Atlantique, à San Francisco et Buenos Aires pour l'essentiel. Faut-il croire Eugen Weber qui, dans *La Fin des terroirs,* fait état d'un rapport militaire mentionnant, en 1877, les fréquentes *« émigrations en Amérique, en vue de se soustraire aux obligations de la loi de recrutement »* ? Le fait est que, rappelés à l'activité, peu d'entre eux rejoignent leur unité...

Dernière observation à la lecture de tous ces parcours de vie hors du commun : l'importance des affectations aux bataillons disciplinaires d'Afrique du Nord, les sinistres « Bat' d'Af' » que vient d'étudier Dominique Kalifa dans son bel ouvrage (cité par Roger Austry), *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française* (Perrin, 2009).

On l'aura compris : l'impressionnant travail de recension de Roger Austry est, bien plus qu'un simple outil permettant de *« découvrir l'amorce d'une solution à la recherche d'un de ses ascendants »,* une précieuse source pour l'historien œuvrant à éclairer les relations complexes qui ont, des siècles durant, opposé l'État à la société, l'armée aux citoyens.

Michel Auvray (*)

(*) Auteur de :

- *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France*, Paris, Stock, 1983, 438 p. (épuisé)

- *L'Âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire,* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1998, 327 p.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 6 JANVIER 2011*
Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- M. François Thiollet, d'Anglars-Juillac

Manifestations signalées

- Dans le cadre des conférences-débats de l'Association des Amis de la Bibliothèque du Grand Cahors, conférence de Patrice Foissac : « Vivre à Cahors à l'âge d'or quercinois (1450-1550) », jeudi 20 janvier 20h30, Espace Clément-Marot à Cahors.

- Le samedi 19 mars, à 15h, à l'Espace Clément-Marot, à Cahors, la SEL et Préhistoire du Sud-Ouest organisent deux conférences autour du thème « Actualité de la Préhistoire ». De Brigitte et Gilles Delluc « Lascaux, histoire et archéologie » et de Michel Lorblanchet « L'image de la femme dans les grottes ornées du Quercy ». Les auteurs dédicaceront leurs ouvrages à l'issue de la manifestation.

Ouvrages et articles reçus

- De Jean Héreil, *une Anthroponymie sauliacoise.*
- De Didier Rigal, deux tirés à part des *Actes du XXVIIIe colloque de l'AFEAF*, Toulouse, 20-28 mai 2004 :
  - « Les vestiges d'ateliers sidérurgiques de l'âge du Fer sur les sites de l'autoroute A20 : Courcan (Cours, Lot) », Jean-Marc Fabre, Didier Rigal.
  - « Trois sites à enclos fossoyés de la fin de l'âge du Fer : le Bois de Dourre (Montalzat), Larsou (Réalville) et Al Claus (Varen), (Tarn-et-Garonne). Première étude comparative dans leur contexte régional », Nicole Gangloff, Lionel Izac-Imbert, Didier Rigal.

---

* *Présents* : Mmes Andral, Azaïs, Bouat, Calvino, Deladerrière, Delsahut, Duthu, Faydi, Foissac, Lagarrigue, Linon, Masbou, Revellat, Royère ; Mlles Cavaroc, Denjean, Garnier ; MM. Azaïs, Balan, Baux, Bouat, Brugnéra, Calvino, Deladerrière, Denjean, Foissac, Germain, Linon, Nicol, Rigal, Ripert, Royère, Sabatier, Savy, Serin, Thiollet

- Dans les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, « Dendrochronologie en Midi-Pyrénées : bilan du programme 2004-2008 par Adeline Béa, Olivier Girardclos, Christophe Perrault, Maurice Scellès et Sonia Servant, tome LXVIII, Toulouse, 2008. Plusieurs analyses concernent le Lot : Cahors (dont l'archidiaconé Saint-Jean), Uzech, Capdenac, etc.

Ouvrages signalés

- La *Revue de l'Agenais* consacre dans son dernier numéro un article aux frères Tournié de Gourdon

Communications

- Balade géologique dans la ville de Cahors (*Yvette Masbou et Max Nicol*).

Le sous-titre de la publication qui nourrit la communication de ce soir est « le bâti de Cahors à la loupe » et c'est effectivement le résultat d'une très minutieuse enquête qui nous est présenté par nos amis géologues du Cercle Quercinois des Sciences de la Terre. La présentation n'est pas une promenade erratique dans les rues de Cahors mais une démonstration rigoureuse qui s'appuie sur l'échelle stratigraphique. Nous remontons donc le temps jusqu'à l'ère primaire pour découvrir l'utilisation du grès dans l'édification du massif occidental de la cathédrale, pierre datée d'environ 200 millions d'années qui pourrait provenir d'un gisement situé à Planioles, proche de Figeac, et amené jusqu'à Cahors par la rivière. Déjà se pose la question féconde du choix : la roche a-t-elle utilisée pour ses qualités mécaniques de résistance à l'érosion ou esthétiques, sa teinte ocre se détachant parfaitement des calcaires utilisés pour le reste de l'édifice ? Son grain fin, facile à tailler, peut expliquer le choix. Laissant le débat aux historiens, les auteurs poursuivent leur parcours en n'oubliant pas de mettre en perspective échelle stratigraphique et carte géologique de la France et du Lot pour mieux nous faire apprécier la vertigineuse succession des millénaires... De la cathédrale, nous gagnons le pont Valentré et ses calcaires à lits marneux provenant sans doute de carrières proches. La présence d'animaux marins fossilisés est un précieux indice d'origine de ce calcaire cadurcien dit « pierre froide » par les carriers ; ils permettent de déterminer une datation fine pour les échelles géologiques ici en cause : le kimméridgien, étage compris entre -150 millions et -100 millions d'années. On peut ainsi cartographier les carrières proches de Cahors tant utilisées par les bâtisseurs du Moyen Âge pour les édifices publics ou privés. La place manque ici pour rendre compte des dernières étapes : calcaire gréseux du crétacé supérieur du pont Louis-Philippe aux curieuses remontées de soufre, porte du collège Pélegry, façade du couvent de La Daurade, Hôtel de ville, etc. Même l'époque contemporaine et le bâti actuel avec l'importation de roches parfois lointaines, marbres italiens, calcaires portugais, roches métamorphiques chinoises ne sont pas oubliés... Mais laissons aux curieux la chance

de parcourir ce précieux ouvrage qui donne autant de blé à moudre aux géologues qu'aux historiens et aux archéologues. En tout cas la discussion riche et animée a montré qu'une collaboration féconde s'est ouverte et que la science n'est pas un territoire si aride lorsque de talentueux vulgarisateurs s'en emparent et savent mettre leurs solides connaissances à la portée du plus grand nombre. Merci à eux pour ce passionnant exposé... et le vin chaud qui suivit !

*
* *

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2011*
Présidence : M. Foissac

Décès

- M. Costes, à Villeneuve-sur-Lot.
- Mme Tayrac, à Saint-Perdoux.

Nouveaux membres

- Mme Thérèse Resseguier-Lacalmontie de Cahors.
- Mlle Florise Elivic, de Toulouse.

Manifestations signalées

- *« Laissez-vous conter Cahors »* présente son programme d'activités pour les mois de janvier à juin : Mises en bouche du patrimoine, visites généralistes, visites thématiques, visites de sensibilisation proposées par les guides-conférenciers du Patrimoine ; conférences « Le patrimoine rural de Cahors », mardi 8 février à 18h30 par les architectes du CAUE du Lot, « Le secteur sauvegardé de Cahors, le quartier des Badernes » par Alexandre Mélissinos et Gilles Séraphin, responsables de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Cahors, le mardi 12 avril à 18h30 ; « L'histoire du vin en Quercy » par Étienne Baux, le mardi 17 mai à 18h30. Expositions à la Maison du Patrimoine, rue de la Halle, et à la Maison de l'eau, « L'usage de l'eau dans les rituels de la toilette : l'Antiquité ».
- Une conférence de Maurice Scellès et Gilles Séraphin sur le thème « Nouveaux regards sur les églises romanes du Lot », le jeudi 17 février à 20h30, à l'espace culturel et de loisirs d'Arcambal.

---

* *Présents* : Mmes Azaïs, Delsahut, Duthu, Foissac, Lagarrigue, Rivière, Royère, Serin ; Mlles Cavaroc, Denjean, Garnier ; MM. Austruy, Azaïs, Deladerrière, Foissac, Gérard, Germain, Linon, Noirjean, Pélissié, Rigal, F. Rivière, J. M. Rivière, Royère, Sabatier, Serin

- Pierre Laborie dédicacera son dernier ouvrage, *Le chagrin et le venin*, à la librairie Calligramme, le vendredi 18 février à 18h.
- La Société des études du Lot a été invitée à participer à la réflexion sur la création d'un pôle universitaire à Cahors.
- La Société des études du Lot a été invitée à participer par le Conseil Général du Lot, la Ville de Cahors et le Grand Cahors à la concertation sur la mise en place d'un Espace Naturel Sensible sur le site du Mont Saint-Cyr.

Ouvrages et articles reçus

- De Didier Rigal, La nouvelle édition de la *Carte Archéologique de la Gaule*, Le Lot (46), dir. Anne Filippini avec la collaboration de Jean-Pierre Girault, Jean-Marie Pailler et Didier Rigal.
- D'Étienne Baux, Le *Dictionnaire des évêques de France au XXe siècle*, sous la direction de Dominique-Marie Dauzet et Frédéric Le Moigne, Le Cerf, 2010. Étienne Baux a rédigé plusieurs notices sur les évêques de Cahors qu'il présentera devant la Société.
- Du Service de l'Inventaire général du patrimoine de la région Midi-Pyrénées, LORANT (Cécile), VENIN (Sophie), *L'archidiaconé Saint-Jean au XVIe siècle. Cahors : étude monographique*, Mémoire de stage au S.D.A. du Lot, Juillet-août 1995, D.E.S.S. Patrimoine, multigraphié ; 1 vol. texte 46 p., 1 vol. ill. 220 figures. Ce travail concernant notre actuel local était devenu introuvable à Cahors, nous remercions Valérie Rousset d'avoir pu en obtenir un exemplaire auprès du service de l'Inventaire.

Ouvrages signalés

- « Saint Vincent de Paul, Alain de Solminihac et l'Épiscopat du Sud-Ouest de la France (1643-1658) » par Jean Valette, *Bulletin de la Société de Borda, (1982).*

Communications

CARRADE, UN VILLAGE ARTISANAL (*Frédéric Rivière*)

Le site archéologique de Carrade dans le méandre de Gaillac, commune de Cajarc, revêt une importance particulière d'un point de vue local mais aussi régional. Les fouilles de René Pauc, de 1968 à 1978, avaient permis la découverte de plusieurs fours artisanaux et d'un nombre conséquent de vestiges mobiliers liés à la production de céramique, de tuile mais également de chaux. Le travail effectué par R. Pauc sert de base aux réflexions de l'équipe de recherche, composée d'archéologues issus de plusieurs régions de France. La masse documentaire et le mobilier extrait à l'époque apportent des informations considérables. Ce projet mis en place en 2010 se déroule en plusieurs étapes : la première étant de faire un « état de la question », la zone d'occupation des ateliers n'était pas bien estimée. Les prospections pédestres réalisées durant l'automne 2010 ont amené en à réévaluer

l'étendue et à le situer sur une grande part du méandre de Gaillac. Le terme de « centre de production » serait alors plus approprié pour définir le site. Jusqu'à présent ce site était considéré comme un atelier de production de sigillée, cette céramique rouge brillante parfois richement décorée et typique de la culture matérielle antique. L'étude du mobilier archéologique montre que nous sommes en présence d'un atelier aux productions riches et variées où la sigillée semble relativement anecdotique. La céramique dite « commune », dont la zone de commercialisation est locale (contrairement à la sigillée qui est un produit d'exportation, parfois lointaine), occupe une place de choix. Cette céramique « commune » est utilisée comme vaisselle de table, de cuisine ou de stockage. Les artisans de Carrade savaient proposer un panel de formes et de décors assez exceptionnels, voire inédits en Gaule romaine. Le troisième type de production concernait les terres cuites architecturales et plus particulièrement les tuiles de toiture. La fabrication de chaux est aussi attestée dans le méandre. Cet état de la question et les différentes prospections menées (pédestres, aérienne et subaquatique) ont permis de poser plusieurs problématiques auxquelles il sera nécessaire de répondre pour comprendre l'organisation du site et la vie des gens qui l'occupaient. Ces problématiques tournent autour des liens entre les hommes (les influences, le commerce, la vie quotidienne, le savoir-faire, les liens avec la capitale du territoire *Divona*-Cahors etc.) et leur environnement (gestion des forêts pour le bois de combustion, choix des argiles, déterminismes dans le choix du méandre de Gaillac comme zone de travail, mise à profit de la rivière Lot, etc.). Ce programme de recherche dévoilera alors un pan de l'artisanat antique en milieu rural dans le territoire cadurque durant la première moitié du Ier siècle ap. J.-C., date qui correspond à la période d'activité de ce centre.

*
* *

SÉANCE DU 3 MARS 2011[*]
Présidence : M. Deladerrière

Nouveaux membres

- Mme Dominique Dario, de Le Mesnil-Saint-Denis (78)
- M. le Dr Sébastien Martinez, de Mercuès
- Mme Danièle Serres, de Calamane

---

* *Présents* : Mmes Delsahut, Fazeuilles, Patelli, Royère, Serin ; Mlle Brun ; MM. Audoin, Balan, Baux, Deladerrière, Delmon, Rigal, Royère, Sabatier, Serin.

Manifestations signalées

- Exposition « De l'idéal au réel. L'architecture maçonnique du XVIIIe siècle à nos jours », du 25 février au 30 mai, musée Henri-Martin de Cahors
- 23e Rencontres « Cinémas d'Amérique latine » à Cahors, du 14 au 27 mars, cinémas Le Quercy et l'ABC

Ouvrages et articles reçus

- La Société tient tout particulièrement à remercier Mme Godin, des Quatre-Routes, qui lui a légué un grand nombre d'ouvrages dont un fonds remarquable sur le sanctuaire de Rocamadour réuni par feu son mari, M. Joseph Godin, grand érudit, qui a amassé une quantité considérable de documents sur l'histoire du lieu et le culte marial. Parmi ces ouvrages, certains manquaient à la Société ; nous ne citerons que quelques titres : J.-Th. Layral, *Défense de la tradition de Saint-Amadour*, Paris, 1912 ; Louis de Veyrières, *L'épée de Roland à Rocamadour*, s.d. ; Jean Rocacher, « Les restaurations du sanctuaire de Rocamadour à l'époque de Louis-Philippe et Napoléon III », extraits des *MSAMF*, t. XLVI, 1985-1986 ; *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XIIe siècle*, trad. et notes Edmond Albe, intro. et compléments de notes J. Rocacher, préface Régine Pernoud, coll. Le Périgrinateur, 1996 ; *La Congrégation Notre-Dame du Calvaire à Gramat*, Montauban, s.d. ; Mgr Giray, « La vie spirituelle du vénérable Alain de Solminihac », extrait de la *Vie spirituelle*, mars 1928 ; etc. Il faudrait plusieurs dizaines de pages pour dresser un inventaire complet des ouvrages, brochures, notes manuscrites, dossiers de presse, correspondances se rapportant à Rocamadour. Signalons enfin que Joseph Godin avait acquis les copies intégrales des Manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale ms 12 593 et 17 491 contenant les fameux « Miracles de Notre-Dame »... L'ensemble du fonds se rapportant à Rocamadour sera conservé par la SEL sous le nom de « Fonds Joseph Godin » et consultable sur place après cotation.

Communications

SOUVENIRS D'UN MÉDECIN DE CAMPAGNE (*Dr Emile Vaysse*).

Notre sociétaire M. J. Vaysse, son fils, a bien voulu nous communiquer le discours de retraite du Dr Vaysse après « cinquante ans d'exercice de la médecine rurale » à Castelnau-Montratier entre le 27 août 1940 et le 27 août 1990. Le docteur Vaysse s'attache dans ce discours à souligner les originalités de cette médecine rurale et, en particulier, les accouchements à domicile dans une zone aux chemins difficiles et aux nombreuses maisons encore dépourvues d'électricité.

SAINT-MARTIN-DE-VERS (*Jacques et François Juillet*).

Cet article se veut une suite à « Pourquoi la Pannonie sur le causse de Gramat ? ». L'hypothèse des auteurs est connue et pour le moins audacieuse : « la déportation des tribus hunniques des Avars de la Pannonie

danubienne » dans la région de Vers... Si l'hypothèse reste stimulante, les sociétaires trouvent ses justifications bien minces voire fantaisistes.

La découverte de vestiges antiques à proximité du Pont Valentré (*Didier Rigal*).

En préalable au projet de la mairie de Cahors de construire sur l'ancien emplacement de l'imprimerie France-Quercy, près du pont Valentré un centre d'accueil, des sondages archéologiques ont été réalisés au début du mois de février par L. Grimbert de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Ils ont permis de révéler un ensemble de constructions gallo-romaines couvrant une vaste superficie en bordure du Lot. Il s'agit de larges murs, comportant deux absides et un bassin dont le fond est étanchéifié par un enduit de mortier de tuileau.

Il s'agit selon toute vraisemblance d'un édifice public, dont le plan, bien que partiel, de même que les éléments architecturaux appartenant à un hypocauste, suggèrent l'attribution à un édifice thermal, ce qui constituerait un second établissement en complément des thermes du nord (Arc de Diane) fouillés par M. Labrousse en 1953-1954.

Si le projet de l'aménageur est maintenu, ce diagnostic devrait être poursuivi par une fouille de sauvetage exhaustive permettant de dresser le plan de ces vestiges et d'en affiner la chronologie.

Projections

Les Toulousains de Toulouse et le Musée du Vieux-Toulouse possèdent une collection de photographies anciennes qui ont été numérisées par la Bibliothèque Nationale et mises en ligne sur les sites Gallica et de la Bibliothèque Municipale de Toulouse. Parmi elles figurent de nombreux clichés des fortifications de la ville médiévale et du Pont Valentré mais le document jugé le plus intéressant est une très rare vue de la « colonne Fénelon » sur les Allées du même nom qui, hélas, manque à notre propre fonds photographique.

BRETENOUX-CORNAC : À PROPOS D'ORLINDE

Le nom d'Orlinde est porté aujourd'hui, à Bretenoux, par le collège, par une rue, par des commerces et des associations. Il apparaît pour la première fois, à notre connaissance, dans le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Beaulieu. En 866, il est fait donation à celle-ci, *ultra fluvius Seram* – au-delà de la Cère –, *in villa Bretenoro*, avec cinq mas, de *terras et prata quae vocatur Adorlinda* : de terres et prés appelés d'Orlinde. En 899, une autre donation à cette même abbaye porte sur deux mas « *en la villa Adorlinda* ». Selon le Chanoine Albe, auteur de nombreuses monographies de paroisses de notre région, les *villae Bretonoro* et *Adorlinda* n'en seraient qu'une.

Bretonoro ayant donné Bretenoux, l'association de ce nom avec celui d'Orlinde se retrouve plus tard. C'est celui que Guérin de Castelnau donne à la bastide qu'il crée dans la deuxième moitié du XIIIe siècle à l'emplacement ou au voisinage de ces anciennes *villae*, la Villefranche d'Orlinde.

Il est devenu traditionnel de considérer qu'Orlinde est aussi, ou d'abord, un ancien nom du ruisseau du Mamoul ou d'une partie de son cours, la bastide étant alors « Villefranche sur la rivière d'Orlinde ». Il faut rappeler à ce propos que trois affluents d'une importance notable venant du Ségala débouchent près du confluent entre Cère et Dordogne. Le premier, le Nègreval, se jette dans la Cère peu avant ce confluent, les deux autres, le Mamoul et la Bave, dans la Dordogne même, peu après celui-ci. Le Mamoul serait la rivière d'Orlinde mentionnée dans d'anciens documents. Ainsi, dans son ouvrage « *Au pays des quatre rivières* » [1], Jacques Juillet nomme celles-ci dès la couverture : Cère, Dordogne, Bave et... Orlinde.

A ce stade, deux remarques viennent à l'esprit. D'abord, il peut sembler curieux d'appliquer au Mamoul, certes ruisseau important mais sans plus, le nom de « rivière ». Il est vrai que c'est une traduction du latin – bas-latin ? – *riparia*, qui signifie effectivement rivière, mais qui découle du latin *ripa* (rive), et désigne aussi la rive. L'occitan *ribièra*, qui est issu de ces deux sources, s'applique aussi bien à la rivière qu'à la vallée et aux flancs de celle-ci. Il en est de même du français *rivière* qui, dans un sens

vieilli, désigne aussi bien que le cours d'eau les terrains qui avoisinent celui-ci, la rive, le rivage.

Par ailleurs, il est facile de constater que dans les premières occurrences connues de nous du mot Orlinde, il n'est pas question d'une rivière de ce nom mais d'une part, au cartulaire de Beaulieu, de terres et prés, et d'une villa *Adorlinda*, puis, dans la charte fondant la bastide dite plus tard de Bretenoux, de la ville franche d'Orlinde (et pas sur la rivière d'Orlinde). Relevons d'ailleurs que le cœur de la bastide, bien cernée par ses remparts, se situe au plus près à un kilomètre au moins à vol d'oiseau du lit du Mamoul, du moins tel qu'il se présente actuellement. Cela paraît beaucoup pour que la cité soit dite « sur la rivière »...

La chance, et l'obligeance de ses détenteurs actuels [2], ont permis que nous puissions consulter un terrier datant des années 1495 – 1507 de la famille Giscard, seigneurs de La Giscardie à Cornac (plus tard à Cavagnac). Ce terrier, déchiffré et traduit par Marguerite Guély, nous a été communiqué par elle et par Françoise Bardet, fondatrice et présidente de l'association « Les amis de Cornac ». Il est riche d'enseignements concernant la « Rivière d'Orlinde ».

Ce manuscrit se présente sous deux versions, l'une en latin, l'autre, qui en est une transcription plus tardive, en occitan. Il s'agit de reconnaissances à Antoine Giscard, rédigées, en latin, par le notaire Jean de Fonte. Beaucoup d'entre elles concernent Gagnac, Glanes et, logiquement, Cornac. L'expression « Rivière d'Orlinde » y apparaît relativement souvent. En voici quelques exemples :

Folio 2 : *Durand Segalar, de Glanes, au nom de Pierre Segalar son frère absent, reconnaît tenir (...) un pré Rivière d'Orlinda appelé de la Rauzieyra, paroisse de Cornac, confrontant le chemin Cornac – Bretenoux, ruisseau de Mamo entre, (...) pré de Jean Martinhac, ruisseau de Mamo entre (...).*

Folio 17 : *Pierre Segalar et Pierre Carlat son neveu reconnaissent tenir un petit pré Rivière d'Orlinda, territoire de la Boria, confrontant (...) le ruisseau de Mamo (...)*

Folio 22 (Fig. 2) : *Durand de Vernejol (...) reconnaît un pré Rivière d'Orlinda dit vulgairement de la Giscardie, confrontant le ruisseau de Mamo (...).*

Folio 23 : *Jean Bauzire, de Cornac, reconnaît un pré appelé de las Canals, Rivière d'Orlinda, confrontant le ruisseau de Mamo (...).*

Folio 26 : *Antoine del Terralh reconnaît un pré Rivière d'Orlinda appelé de la Giscardie, confrontant (...) le chemin del Pontolhat vers Bretenoux traversant la Rivière d'Orlinda, et le ruisseau de Mamo (...).*

Folio 30 (Fig. 3) : *Jean al. Nissot et Jean Vernejol son neveu de Belmont reconnaissent un pré Rivière d'Orlinda confrontant (...) le*

chemin vieux pour aller de Cornac à Bretenoux traversant la Rivière d'Orlinda, (...), le ruisseau de Mamo.

D'autres reconnaissances, cette fois au baron de Castelnau, relevées et transcrites de même par Marguerite Guély, mentionnent aussi la « Rivière d'Orlinde » (Fig. 4) :

Du 20 juin 1620 : *... un pré rivière d'Orlinda, paroisse de Félines (...) confrontant (...) le chemin public de Bretenoux vers Sainte Spérie* (Saint-Céré), *le ruisseau de Mamo,*

... autre pré, même rivière,(...) confrontant le ruisseau de Mamo (...)

Du 14 mars 1457 : *autre pré échangé avec ce pré mouvant du même seigneur, situé Rivière d'Orlinda (...), confrontant (...) le ruisseau de Mamo au nord et à l'ouest...*

Il est aisé de constater que chacune de ces reconnaissances porte mention à la fois de la Rivière d'Orlinde (*ripayria d'Orlinda)* et du ruisseau – oui, du ruisseau, pas de la rivière ! – de *Mamo*, c'est-à-dire du Mamoul. Beaucoup d'autres mentionnent le ruisseau de Mamo comme confront des biens reconnus, quelques unes portent sur la Rivière d'Orlinda sans que le ruisseau de Mamo y soit cité. Mais dans aucun cas il n'y a assimilation entre l'une et l'autre, quelle que soit la situation (en aval, en amont) par rapport au cours d'eau : à cette époque du moins, la Rivière d'Orlinde n'est pas le Mamoul, et réciproquement. Le ruisseau aurait-il pu être nommé plus tard « d'Orlinde », du nom de ce territoire qu'il traverse ? Nous n'en avons pas connaissance.

Comme on peut le concevoir, le malentendu provient du double sens des mots *riparia* (bas-latin) et *ribièra* (occitan), traduits par le français *rivière.* Dans notre région, il est fréquent que des lieux-dits ou des territoires situés sur la rive d'un cours d'eau, et même au flanc de sa vallée, à distance assez importante de celui-ci, portent le nom de Rivière (de...). Qu'il nous suffise de mentionner par exemple le hameau de La Rivière à Altillac – à 500 mètres à vol d'oiseau de la Dordogne –, ceux de La Rivière aussi à Autoire et à Saint-Médard-de-Presque, dans la vallée mais assez éloignés de la Bave. Dans la vallée de ce ruisseau encore, sur sa rive nord, le secteur situé au pied de la colline de Puymule est nommé « La Rivière de Saint-Jean » ; un secteur cadastral de Gagnac, au flanc nord de la vallée du Nègreval, est nommé « Roc de rivière », etc. Et des exemples semblables ne manquent pas, ailleurs.

De même, la Rivière d'Orlinde est un territoire mouvant des Giscard pour une grande part sans doute, du moins à la charnière des XVe – XVIe siècles, mais aussi pour une autre part directement du baron de Castelnau. Il est tentant de penser que c'étaient, au temps du cartulaire

de Beaulieu, ces « terres et prés appelés d'Orlinde » (dépendant de la villa d'Orlinde ?). Ce territoire, où le situer ? A coup sûr, aux abords du Mamoul. Pour ce que nous en apprennent les documents consultés (mais ses contours ont pu varier, et d'autres reconnaissances le concernant ne nous sont pas connues), l'on note qu'il est traversé par le chemin *del Pontolhat* (de Pontouillac aujourd'hui) *vers Bretenoux*, ailleurs par le *chemin vieux pour aller de Cornac à Bretenoux.* Dans une des reconnaissances ci-dessus au baron de Castelnau, une de ses parcelles est mentionnée comme relevant de la paroisse de Félines et confrontant le chemin de Bretenoux à Sainte-Spérie (Saint-Céré), une autre comme confrontant le Mamoul *au nord et à l'ouest.*

Voilà qui semble permettre de localiser assez précisément notre secteur dit de la Rivière d'Orlinde (Fig. 5) : le long du Mamoul, à cheval sur celui-ci mais plus particulièrement sans doute sur sa rive droite et au flanc droit de sa vallée, en aval du pont actuel de Pontouillac sur ce qui deviendra la route départementale n° 140 Cornac – Bretenoux. Selon des dires, rapportés par J. Juillet, de l'abbé Gouzou (1874-1966) qui a beaucoup écrit sur Bretenoux, les prés situés entre le Mamoul et le chemin de Bretenoux à Cornac étaient d'ailleurs toujours appelés à son époque « prairie d'Orlinde ». Relevant jadis à la fois des paroisses de Cornac et de Félines, ce secteur – clin d'œil de l'histoire ! – dépend aujourd'hui de la commune de Bretenoux.

Quant à l'origine du nom d'Orlinde, des lecteurs érudits nous éclaireront certainement à son propos. Une première approche nous révèle seulement qu'Orlinda est cité parmi 22 000 vieux prénoms féminins repérés au Québec (http://sites.rapidus.net) ; ailleurs, Orlando, Orlin, sont cités (http://prenom.123boutchou.com) comme prénoms masculins d'origine germanique ou espagnole. Orlinda pouvait-il être ici, au Moyen Age ancien, un nom, peut-être d'origine germanique, plutôt féminin, de propriétaire de domaine au « Pays des 4 rivières » ? A moins que, selon une autre hypothèse avancée par Marguerite Guély [3], le « *or* » de *Orlinda*, ne soit (via le latin *aur*), évocateur de l'or, comme dans Aurillac, Orléans (*Aureliacensis*), Orly (*Aureliacum*) : *Orlinda*, la villa dorée, ou couleur d'or ?...

Robert LARUE

Notes

1 - Jacques Juillet, *Au pays des quatre rivières*, Ed. Le Mercure Dauphinois, 2007.

2 - M. Bernard Bonal, de Cornac, que nous remercions vivement de les avoir mis à notre disposition.

3 - Communication personnelle.

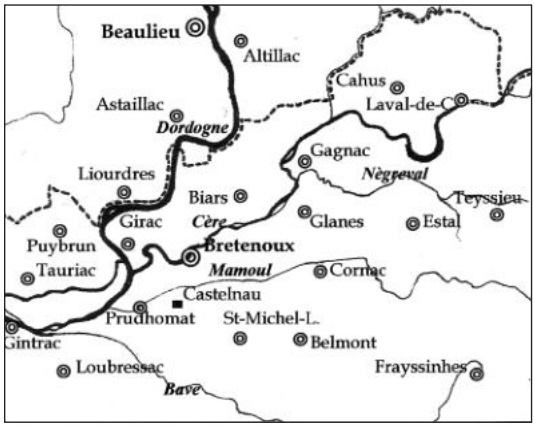

Fig. 1 – Le Pays des 4 "rivières" (Cère, Dordogne, Bave, Mamoul)... et d'une 5e (Nègreval).

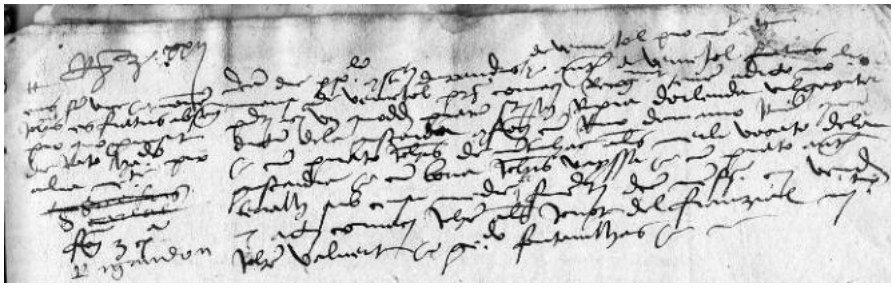

Fig. 2 : Terrier de la famille Giscard, seigneurs de La Giscardie à Cornac, folio 22.

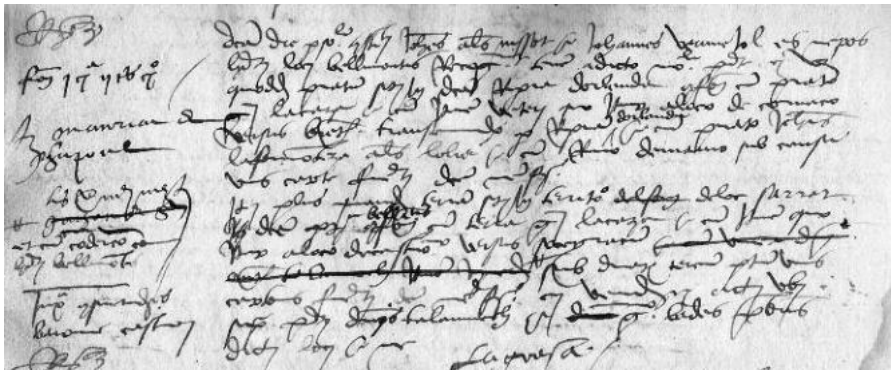

Fig. 3 : Terrier de la famille Giscard, seigneurs de La Giscardie à Cornac, folio 30.

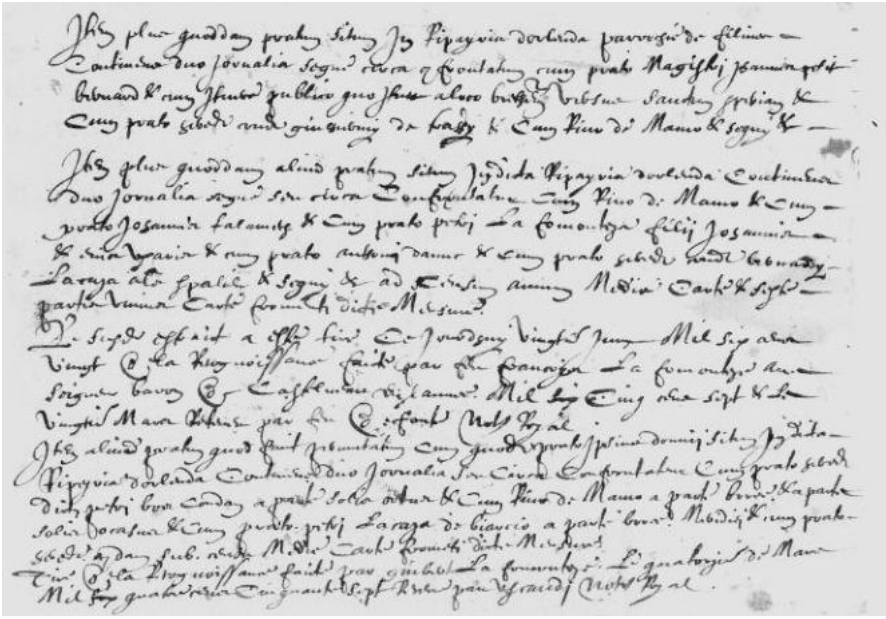

Fig. 4 : Reconnaissances au baron de Castelnau.

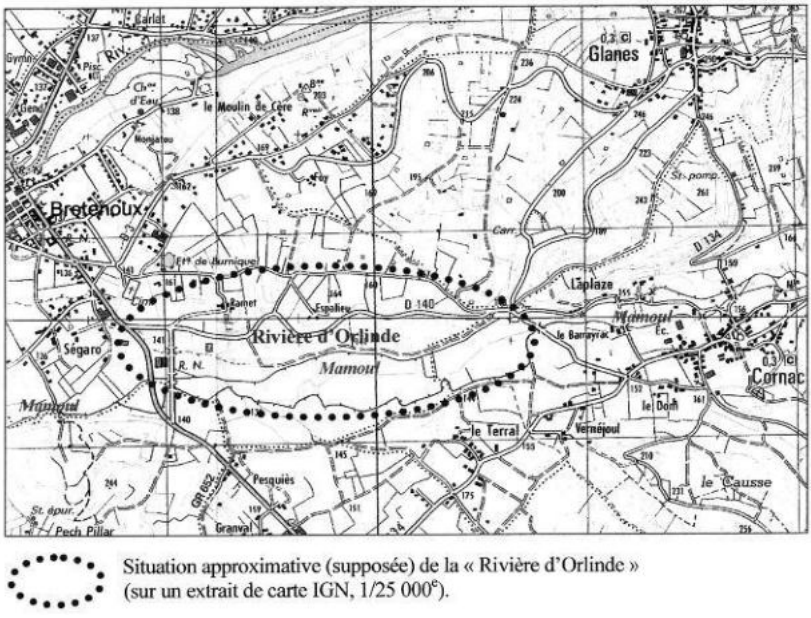

Fig. 5 : Situation approximative (supposée) de la « Rivière d'orlinde »
(sur un extrait de cart IGN, 1/25 000e).

CIVILISATION MATÉRIELLE ET VIE QUOTIDIENNE À CAHORS AU MOYEN ÂGE : INVENTAIRE DES BIENS DU COLLÈGE PÉLEGRY, 15 NOVEMBRE 1378

Après la publication de l'inventaire des biens du cadurcien Géraud Durand, *trolhier* du Portal-Garrel disparu vers 1346 lors de la première vague de l'épidémie de peste noire, nous croyons utile de compléter ce premier article par un autre inventaire inédit, celui du collège Saint-Nicolas de Pélegry, dressé dix ans après sa fondation effective (8 mai 1368) dans ce qui est encore l'hôtel particulier des fondateurs [1]. A seulement trente ans de distance, une comparaison entre les biens d'un artisan aisé et ceux de nobles riches et fameux peut se révéler intéressante même si, entre son occupation par les Pélegry et l'installation des premiers collégiats, l'hôtel a subi certaines transformations. On découvrira qu'elles sont toutefois minimes, assez en tout cas pour maintenir le caractère domestique du lieu.

L'acte qui contient l'inventaire a été dressé le 15 novembre 1378 à l'occasion du décès de Raymond de Lentis, proviseur d'un établissement qui est encore le collège primitif d'artiens, jeunes enfants suivant les cours de la faculté des arts [2]. Nous n'évoquerons pas ici les aspects liés à la vocation scolaire des lieux (études, archives, bibliothèque) pour mieux nous concentrer sur leur topographie et leur mobilier dans la continuité de notre propos entamé avec l'article précédent, l'étude de la « civilisation matérielle » du Moyen Âge cadurcien. L'inventaire du mobilier étant beaucoup plus succinct que celui des titres de propriété et reconnaissances féodales, nous conserverons son développement original en proposant à chaque *item* une traduction vraisemblable qui pourra être accompagnée de quelques commentaires placés entre crochets pour ne pas multiplier les notes. Toutes les précautions et incertitudes précédemment formulées sur la qualité de cette traduction restent évidemment valables ici. Nous espérons avoir l'occasion de

montrer aux lecteurs du *BSEL* que la suite à venir avec les inventaires en langue romane des XVe et XVIe siècles ne fait pas des actes les plus anciens les plus difficiles à traduire... Notons enfin que, parfois, le mot latin échappe au notaire : celui-ci se résigne à conserver le terme occitan banal sans le décliner ; nous le retranscrirons alors sans italiques. Enfin, quelques points d'interrogation correspondent à des mots effacés en tout ou partie par les pliures successives du parchemin.

« In hospicio de pelegrini quo morantur dictum collegium et clerici studentes in eodem / dans l'hôtel de Pélegry où demeure ledit collège et les clercs étudiants de celui-ci [nous traduisons délibérément *hospicio* par hôtel car nous en connaissons le propriétaire mais nous partageons l'opinion d'Annie Charnay qui juge que « les mots qui désignent le plus fréquemment le domicile (*hospicium, domus, mansio, ostal, maio*) ne renseignent, à eux seuls, ni sur sa qualité architecturale ni sur le rang social de ses habitants [3] ».]

- *Primo in quadam magna camera dicti hospicii propre quoquinam et vivre vintarium /* Et d'abord dans une grande chambre dudit hôtel proche de la cuisine et de la réserve de vivres :

duas culcitras plume et duo pulvinaria / deux couettes de plumes et deux édredons

item unum chilonem viridem cum scutis barratum / un dessus de lit vert barré d'écus

unam cubertam parvi valoris / une couverture de peu de valeur

unum armaritz *parvi valoris /* un dressoir de peu de valeur

duas caychas cum ferrerariis / deux coffres avec leurs ferrures

duas postes fusti / deux planches de bois

unam archam cum quatuor pecollis in qua habet quandam quantitatis litterarum / un coffre à quatre pieds dans lequel il y a une certaine quantité de lettres [titres de propriété et reconnaissances consenties au collège ou à ses fondateurs qui sont inventoriés à part, dans la suite de l'acte...]

duos trotz *de banes /* deux rouleaux de bannes (sortes d'auvents de toile déroulés devant les fenêtres grâce aux porte-bannes) [4] ?

tres oliverias et in una earum habet unum parvum olei / trois « olivières » et dans l'une d'elles il y a un peu d'huile.

- *item in quoquina /* de même dans la cuisine :

duodecim scutellas et duos platellos et quinque picheyrones *stagni /* douze écuelles et deux plats et cinq pichets d'étain

item tres quonquas duas stagni et aliam cupri / trois « conques » ou bassines, deux en étain, l'autre en cuivre
unum cacabum / un chaudron
aliud cacabum parvum letonis / un autre petit chaudron en laiton
duas ollas metalli / deux « oules » de métal (fer)
unam cassam / une « casse » [sorte de louche emmanchée]
duas patellas / deux poêles
unum ast *ferri* / une broche de fer
unum raustier / un plat à rôtir
unum tripodem / un trépied
duas madie *fusti* / deux maies de bois
duos sedasos ferri / deux (tamis ?) de fer
unum morterum petre cum suo moledario / un mortier de pierre avec son pilon
unum barie / une barre (pour fermer une porte) ? Ou, peut-être, de *barjar*, une broie ou maque pour broyer le chanvre ou le lin ?
duodecim grazallos / douze plats creux
duas comportas ad opus cariciendi terram / deux comportes pour transporter de la terre

- *item in camera ancille* / de même dans la chambre de la servante :
duas culcitras et duas pulvinaria plume / deux couettes et deux édredons de plume
item unam baruteleriam / un coffre à blutoir ou « bluteau »
duos armatiritz *parvos* / deux petites armoires

- *item in alia camera* / de même, dans une autre chambre :
tres latz *carnis* salsatz / trois *lasses* de viande salée [5]
unum pipot *sine fundo* / une petite pipe sans fond
unum barrilh *cum media quarta becadellorum* / un baril avec une demi-quarte de pois secs (ou pois chiches)
unum securem / une hache

- *item in aula parva* / de même, dans la petite salle :
unam tabulam cum suis taulayronibus / une table avec ses tréteaux (la traduction de *taulayron* demeure incertaine ; le sens premier de « petite table » pourrait aussi correspondre à des tranchoirs...)
duos bancs / deux bancs
unam cuppram de madre cum uno botone argenti / une coupe de bois avec un bouchon d'argent

- *item in cappella* / de même, dans la chapelle :
unum votz *sancti Nicholaii* / une bannière à l'effigie de saint Nicolas (une confrérie Saint-Nicolas a été fondée dans le collège)
unam imaginem Beata Marie Virginis / Une image de la Vierge Marie
duo indumenta munita / deux vêtements sacerdotaux ornés
unum missale ordinis (?) *coopertum* de blanc / un missel de l'*ordo* de (?) couvert de blanc
unum calicem cum suo estug / un calice avec son voile (ou étui)
duas canetas stagnii / deux burettes d'étain
duas cayschas / deux coffres
tres bancs / trois bancs
duas sarguas altaris / deux nappes d'autels
unam coopertam vetatam / une couverture festonnée
duas esquillas / deux clochettes
unam pini.... ? *etiam fusti ad mensurandum bladium* / une (?) de bois pour mesurer le blé

- *item in aula magna* / de même, dans la grande salle :
unum dreysador fusti / un dressoir de bois
unam tabulam cum suis taulayronibus frachissam / une table pliante (*frachissa*) avec ses tréteaux / tranchoirs ?
aliam tabulam planam cum suis taulayronibus / une autre table avec ses tréteaux (*plana* peut avoir aussi le sens de démontable mais là aussi l'interprétation reste délicate)
tres bancs / trois bancs
unum bancale / un « bancal », en général un coffre servant de siège mais aussi une « pièce d'étoffe servant à recouvrir un banc » (Petit Lévy)
septem candelabra ferri / sept candélabres de fer
duas crubolas unam de uno quarte et aliam de quinque pauchis / deux cruches, l'une de un quart et l'autre de cinq pauques (ou *pouchous*) [6]
unam pitalsam parvam / un petit pichet

- *item in alia camera* / de même, dans une autre chambre :
unam culcitram / une couette
unum pulvinar plume / un édredon de plume
unam coopertam / une couverture ou couvre-lit
duos linteamina que fuerunt loci de Averso / deux draps qui viennent de Vers
tres postes / trois planches (qui peuvent être des cadres de lit)

- *item in retrocamera* / de même, dans une arrière-chambre :
unam culcitram plume / une couette de plumes

- *item in alia camera qua jacet magister puerorum liberorum studentium dicti collegii* / de même, dans une autre chambre dans laquelle couche le maître des enfants écoliers dudit collège :
unam culcitram / une couette
item in camera puerorum / de même, dans la chambre des enfants
unam culcitram / une couette
unam coopertam vetatam de blanc / une couverture bordée de blanc

- *item in pena* / de même, dans les réserves de nourriture (par extension, caves) :
unam pipam plenam vino tenentem quatuordecim sestaria vini / une pipe pleine contenant quatorze setiers de vin [7]
duas tonas plenas unam tenentem decem et septem sextaria et aliam tenetem quatuordecim sestaria / deux cuves pleines, l'une contenant dix-sept setiers et l'autre quatorze setiers
duas pipas deffondudas / deux pipes sans fonds
unum barille *plenum* da gratz / un baril plein de gras
unum trolhium cum duabus madicibus / un pressoir avec deux maies
tres vas *cum dua* gloppa / trois « vaisseaux » (grandes cuves) avec deux dégorgeoirs (de *glopar* s'écouler goutte à goutte) [8]
unam tonam sine fundo / un tonneau sans fond

- *item in alia stagia* / de même, à d'autres étages
unam magnam tonam vocatam granera tenentem sexaginta quatuor sestaria / une grande cuve appelée « grainière » contenant soixante-quatre setiers
unam buguaderiam / une lessiveuse
unum anulum ferri trolherii / un anneau de fer de pressoir
tonas tam magnas quam parvas / des tonneaux grands et petits
tres tonellos bastartz / trois petits tonneaux « bastards »
unam pipam / une pipe
triginta sestaria vini veteri / trente setiers de vin vieux
centum et decem sestaria vini novelli / cent dix setiers de vin nouveau
quatuor barrilhs *fustei* / quatre barils de bois
unum enfonilh / un entonnoir
sex comportas / six comportes

unam equam / une jument
unam saumam / une ânesse
tres tessones / trois cochons de lait
undecim cartas frumenti / onze quartes de froment [9]
tria sestaria et mediam cartam silliginis / trois setiers et une demi-quarte de seigle
sestarium bronis / un setier de prunes
tres cartas tres punhaderias *fabbarum* / trois quartes et trois pugnères de fèves
tria paria linteaminum, unum par tele et duo paria de canebatz / trois paires de draps, une paire en toile et deux paires en chanvre
quatuor mappas / quatre nappes
unam longieram / une « longière » (grande nappe)
duo linteamina / deux draps

... suit l'inventaire des « papiers » contenus dans les coffres.

La première différence entre cet inventaire et le précédent, la seule qui en fait saute aux yeux, est le nombre important de pièces dans l'hôtel des Pélegry et la présence de la chapelle. Deux salles (*aula*), six chambres, de nombreux espaces de stockage sur plusieurs niveaux. Le reste est beaucoup plus « classique », y compris le savant désordre qui associe dans les pièces à vivre mobilier et instruments de travail. A cet égard que penser de la présence d'une mesure à grains dans la chapelle ? Le mobilier ne se distingue des précédents inventaires que par la présence des armoires et dressoirs, jusque là rares ou absents. La quantité de vaisselle est exactement proportionnelle au nombre d'étudiants : douze. On peut toutefois supposer que la famille Pélegry a récupéré de la vaisselle et du mobilier les pièces les plus précieuses pour son hôtel d'Albi [10]. Une fois de plus, la capacité de stockage des denrées laisse rêveur : « de quoi soutenir un siège »... Car nous sommes bien sûr en période de guerre même si elle baisse quelque peu d'intensité en cette fin de siècle. Mais nous verrons que la paix revenue, la hantise de la pénurie n'a pas abandonné les Cadurciens.

Le chanoine Albe ayant eu la bonne idée de s'intéresser aux comptes d'un collecteur pontifical exerçant le droit de dépouille à la mort de prélats, nous disposons de l'inventaire sommaire des biens d'un autre ecclésiastique de haut rang, un abbé de Marcillac, et à une date assez proche [11]. Si, là encore, le stockage des denrées de base est impressionnant, on remarque la même sobriété dans l'équipement domestique (literie et vaisselle) reléguant la notion de confort aux époques à venir.

« Un abbé de Marcillac

A la suite de l'inventaire concernant l'évêque de Cahors se trouvent quelques détails relatifs à un abbé de Marcillac que la *Gallia* n'a pas connu et dont j'ai dit quelques mots ailleurs à propos de son prédécesseur Raymond d'Hébrard (1). Voici, dit Pierre Berengas, une copie de l'inventaire des biens et des dépouilles qui appartinrent à feu Roger (de la Tour), abbé de Marcilhac, inventaire fait par messire Gérard Carrière, commis à cet effet par le sous-collecteur de Cahors, le 15 octobre 1404.

Dans l'abbaye de Marcilhac, un tonneau de vin, d'une capacité de 20 barils et valant 6 livres tournois, et un autre tonneau, plein de vendange, d'une capacité de 40 setiers.

A Promilhanes, dans la chambre du dit abbé 1 lit garni d'une couette et de deux oreillers de plume, estimés 4 florins, de trois draps de peu de valeur et d'une couverture (*copertorio*) rouge rayée de vert et de blanc, estimée 10 sous tournois, 1 autre lit dans la même chambre, garni d'une couette, d'un oreiller, de deux draps, d'une couverture de laine blanche « *lodice albo* » de peu de valeur, le tout estimé 2 livres tournois. Deux chandeliers en fer qui ne furent pas estimés. Deux nappes de peu de valeur et trois longières qui furent estimées 16 sols. Huit écuelles et trois plats (2), d'étain ou peutre, d'une valeur de 25 sols. Cinq tasses, un pot et une salière de peutre (*pitalphas, pithayretam, salinier*), valant 32 sols. Dans la chambre où couchait Jean Lucien un lit garni d'une couette et d'un oreiller de plume et d'une couverture de laine blanche, le tout estimé 50 sols tournois. Dans la cuisine un chaudron de cuivre, (*payroletam cupri*), deux trépieds et une poêle (*patenam, padelo*), le tout estimé 10 sols. Dans le grenier, le chai (*penore*), ou l'étable, 8 pipes en bois, d'inégales qualités, valant 60 sols. De même dans le grenier, environ 10 setiers de blé froment, mesure de Cajarc, qui furent vendus pour la sépulture, 60 pièces de chêne, (*postes de garric*) non encore sciées (*ressegandas*), d'une valeur de 45 sous. [Notes du chanoine Albe :

(1) La maison d'Hébrard pp. 28-29, Cf. le *Bulletin de la Société des Etudes*, t. XXX, pp. 104 105.

(2) *Gresaletz*, ce nom encore conservé dans le patois du pays, *grésalo*, et aussi *gréalo* signifie un plat grand et profond.] ».

Patrice Foissac

Notes

1 - Pour l'histoire du collège, nous renvoyons aux précédents articles du *BSEL* (« Le collège Pélegry de Cahors aux XIVe et XVe siècles. Première époque », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot (BSEL), 1er fascicule (janvier-mars 2004),* p. 1-19. « Le collège Pélegry de Cahors aux XIVe et XVe siècles. Deuxième époque (après 1420) », *BSEL, 2ème fascicule (avril-juin 2004)* p. 81-102. « Le collège Pélegry de Cahors aux XIVe et XVe siècles. Troisième partie : les hommes », *BSEL, 3ème fasc. (juillet-septembre 2004),* p. 169-198.) ou à *Histoire des collèges de Cahors et Toulouse*, La Louve, Cahors, 2010.

2 - Archives départementales de la Haute-Garonne, 10 D 135, case 12 n°50, parchemin latin.

3 - Annie Charnay, « De l'abri au palais : la symbolique de la maison à travers les archives », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes des journées d'étude de Toulouse*, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, hors série 2002, p. 65. Dans le même ouvrage, on lira avec profit Véronique Lamazou-Duplan, « Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge d'après les registres notariés : entre maison possédée et maison habitée », p 41-61.

4 - Louis d'Alauzier avait rencontré un « *trotz de balneas* » qu'il avait laissé sans traduction dans l'« Inventaire des biens de feu Pierre Ratier bourgeois de Cahors en 1285 », *BSEL,* t. LXIX, 1948, p.82. Edouard Forestié évoque des *beana* comme « couvertures » ou « tapis de selle » (*Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du 14e siècle : publiés et annotés... par Edouard Forestié*, Honoré Champion, Paris, 1890, Introduction, LXIII).

5 - Une mesure propre à la viande salée ou *carnsalada*, la *lasse* vaut 35 livres de poids (407 g) en 1490 (Archives départementales du Lot, 3 E 992-1, f°57-58).

6 - A Cahors la barrique de 220 litres se divisait en 330 *pauques*, établissant cette dernière mesure à 0,60 litre..

7 - Ordinairement, le setier est une mesure pour les grains. Un setier contient quatre quartes de 78 litres ; il vaudrait donc 312 litres.

8 - Le dégorgeoir est constitué par un baquet monté sur trois pieds (R. Brunet, *Matériel vinicole,* Baillière et fils, Paris 1923).

9 - La quarte de froment à la mesure de Cahors est de 78 litres.

10 - Hugues Pélegry, chanoine de la cathédrale d'Albi, y possède un hôtel. Il est inhumé dans l'une des chapelles de la cathédrale Sainte-Cécile.

11 - Edmond Albe, « Les comptes d'un collecteur pontifical, 1404-1405 », *BSEL*, t. XXXIII, 1908, p. 174-175.

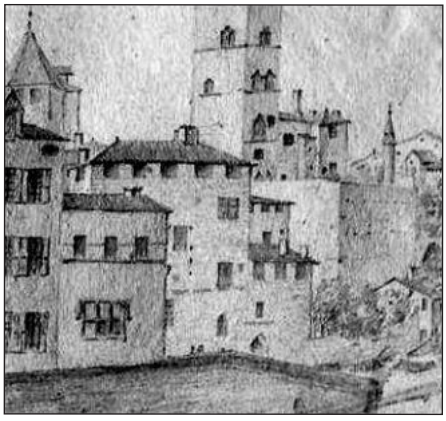

Le collège Pélegry (au second plan) vu depuis le pont Neuf, détail. En arrière-plan le palais de Via. Dessin non signé, non daté (Fonds Gary, SEL).

LAS AIGUAS E LA GUERRA
Cours d'eau et mouvements tactiques pendant la guerre de Cent Ans. L'exemple des Anglo-Gascons dans la province de Quercy et sur ses marges

La plupart des ouvrages, lorsqu'ils relatent une manœuvre militaire s'étant déroulée durant le grand conflit centenaire, font généralement abstraction de tout ce qui, hormis ses objectifs bien entendu, a pu en conditionner les mouvements. L'impression qui ressort de ces relations est que, pour une troupe de cette époque, quitter sa base et se déplacer jusqu'à son ou ses buts était de la simplicité la plus élémentaire ; les difficultés d'orientation, les obstacles du relief et la nature du terrain sont ainsi considérés comme des paramètres négligeables. Ils étaient pourtant d'une importance primordiale car, toutes époques historiques confondues, le choix d'un objectif a toujours été fait, à un degré plus ou moins élevé, en fonction des caractéristiques des itinéraires possibles pour y parvenir.

En Quercy, les compagnies anglo-gasconnes opéraient principalement à cheval et basaient le succès de leurs opérations sur la furtivité et la rapidité de leurs mouvements [1]. Pour les capitaines qui les menaient, cela impliquait de pouvoir se déplacer et s'orienter rapidement, sûrement et, surtout, simplement. Ceci peut sembler évident, logique, mais il convient de dépasser le postulat pour se faire une idée plus précise de la façon dont leurs chefs pensaient et concevaient leurs actions.

Au-delà de sa spécificité militaire, cette étude vise aussi à participer à la compréhension des modes de représentation de l'espace au bas Moyen Age, qu'ils soient mentaux, écrits ou figurés. Pour l'aborder convenablement, il ne faut pas céder à la tentation d'user de façon « anhistorique de notre *notion* de l'« espace », compris comme une surface homogène, délimitée, mesurable et donnée *a priori*, c'est-à-dire existant indépendamment des objets qu'elle contient » [2].

Les capitaines ne disposaient pas de véritables outils topographiques, mais les textes nous montrent qu'ils utilisaient les cours d'eau comme repères pour s'orienter, ce qui ajoutait encore aux facilités qu'ils offraient pour les déplacements, ces éléments mettant ainsi en lumière le rôle et l'importance tactique des points forts implantés sur les vallées. Enfin, grâce à l'ensemble de ces données, il devient possible de comprendre la logique des itinéraires suivis durant la plupart des opérations connues.

Quels instruments, quels savoirs pour s'orienter ?

Si l'on en croit Végèce, auteur militaire bien connu et lu durant le bas Moyen Age [3], les grands capitaines utilisaient depuis l'Antiquité des *Itineraria* « très détaillées de tous les pays qui allaient être le théâtre de la guerre ; qui indiquaient la mesure des distances et à laquelle était jointe l'indication des routes ; les chemins de traverse, les montagnes, les fleuves y étaient exactement tracés » [4]; le terme employé par Végèce, *Itinerarium*, qui peut être traduit par « itinéraire » ou « carte de voyage » [5], fait penser à un document indiquant des possibilités de déplacement par rapport à quelques repères identifiés plutôt qu'à la figuration d'une région entière avec moult détails ; jusqu'aux Temps modernes, il ne fut d'ailleurs ni techniquement, ni matériellement possible d'effectuer des relevés topographiques précis sur de grandes zones et il est à noter que les plus anciennes cartes [6] terrestres qui nous sont parvenues sont peu précises et totalement impropres à une utilisation militaire [7]. Christine de Pisan, dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie* écrit au début du XVe siècle, reprenait d'ailleurs Végèce mais en abandonnant l'idée de précision, indiquant simplement que les capitaines « *doivent savoir les voies et passages, montaignes, forestz, bois, eaues, rivieres et destroitz par ou passer doivent* » [8]. Les deux auteurs évoquaient vraisemblablement l'utilisation de ce que nous appellerions aujourd'hui des schémas ou des croquis sur lesquels étaient reportés des éléments utiles à l'orientation.

La boussole était un instrument déjà connu mais peu utilisé, y compris dans le domaine maritime où son intérêt était pourtant apparu de façon plus précoce ; en effet, les modèles fabriqués étaient encore très rudimentaires et peu pratiques, tandis que leur utilisation n'était pas totalement maîtrisée [9]. Ils ne présentaient pas encore d'utilité pour les opérations militaires terrestres. On savait cependant déjà reconnaître les quatre points cardinaux mais, en l'absence de boussole précise, il n'était pas possible de s'en servir autrement que comme des axes de direction généraux. Il en allait de même la nuit avec l'étoile polaire.

En l'absence de cartes précises, et donc de nombreux points de repères exploitables, les chefs militaires n'avaient d'autre recours que de suivre les grands mouvements géographiques pour pénétrer profondément et rapidement en pays ennemi : aller par petits bonds d'une localité à une autre, comme le faisaient les voyageurs et les commerçants par exemple, ne pouvait que ralentir la progression car cela impliquait de fréquemment demander son chemin – chose difficile lorsque les habitants avaient fui ou s'étaient retranchés – ou faire des points de situation avant de réorganiser la progression. Les routes médiévales étaient en effet généralement multiples car constituées de plusieurs possibilités d'itinéraires entre les points qu'elles reliaient [10] et, d'autre part, il ne s'agissait que d'un ensemble de chemins indifférenciés [11].

Dans nos régions au relief marqué de façon assez uniforme, les collines se succédant les unes aux autres, les mouvements caractéristiques utilisables pour s'orienter et se repérer sont, à l'exclusion des cours d'eau, particulièrement rares et d'intérêt limité : les mamelons dont l'altitude est légèrement au-dessus de la moyenne sont assez difficilement repérables ; la butte de Gourdon, par exemple, n'était visible et distinguable de loin uniquement parce que caractérisée par la ville et le château qui la surmontaient. L'exception la plus notable nous semble être la vallée sèche de la Dame qui, depuis la vallée de la Dordogne, s'enfonce dans le causse sur plus de 18 km, mais elle n'est pas toujours aisément repérable de loin.

Il convient enfin d'évoquer les guides que les troupes en opérations pouvaient s'adjoindre pour les aider dans leurs déplacements. Les individus connaissant assez bien de larges zones pour s'y diriger avec aisance n'étaient pas particulièrement nombreux : en 1354 par exemple, les consuls de Martel, ayant besoin d'envoyer urgemment un message à Figeac, durent faire chercher parmi leurs habitants un cavalier connaissant le chemin de cette ville [12]. Il reste cependant que les Anglo-Gascons pouvaient disposer des connaissances de certains Quercinois qui s'étaient joints à eux [13], comme le Gourdonnais Aymar d'Ussel, qui devint un capitaine réputé [14], mais ils n'étaient pas assez nombreux pour satisfaire tous les besoins : les chefs de bandes avaient parfois besoin de demander des guides aux populations locales pour se faire indiquer un chemin spécifique [15] ; il est toutefois probable que la plupart d'entre eux ne connaissaient réellement bien que le territoire environnant leur lieu d'habitation et quelques routes particulières. Quoi qu'il en soit, qu'il ait été aidé par un guide ou qu'il ait un peu connu le pays, il était néanmoins nécessaire au chef anglo-gascon d'utiliser des repères remarquables sur le terrain pour s'orienter et faire manœuvrer sa troupe : il devait pouvoir donner des points de rendez-vous à ses éclaireurs ou à ses éléments détachés et anticiper d'éventuels déplacements dans une zone non couverte par ses savoirs ou ceux de son auxiliaire.

L'importance des cours d'eau dans les progressions de troupes

Les cours d'eau étaient les mouvements géographiques les plus pratiques à suivre : une troupe devant calquer son mouvement sur l'un d'eux pouvait aussi bien en longer les berges que le garder en main courante depuis les hauteurs ; il suffisait à son chef de connaître le point de repère remarquable qui signalerait la fin de son bond de progression et le changement de direction, qu'il s'agisse d'un confluent, d'un château, d'une ville ou d'un élément caractéristique du relief. Si l'on prend l'exemple d'un détachement anglo-gascon venant du château de Castelnaud-de-Berbiguières [16] et souhaitant attaquer Gourdon, l'indication du chemin à suivre était particulièrement simple : suivre le Céou durant une petite demi-journée de cheval jusqu'au premier confluent d'importance, constitué de deux larges vallées et immédiatement précédé à gauche par un village en hauteur (Costeraste), puis prendre celle de gauche qui, une lieue plus loin environ, rejoint Gourdon ; il se trouve que cet itinéraire fut pendant toute la guerre l'une des deux pénétrantes les plus menaçantes pour la ville de Gourdon, fait particulièrement évident dans les documents de 1376 [17]. On remarque de la même façon que, déjà en 1356, les consuls de Martel concentraient leur système de renseignement sur la vallée de la Dordogne, car elle menait directement jusqu'au village caractéristique de Gluges, à moins de 3 kilomètres au sud de leurs murailles [18].

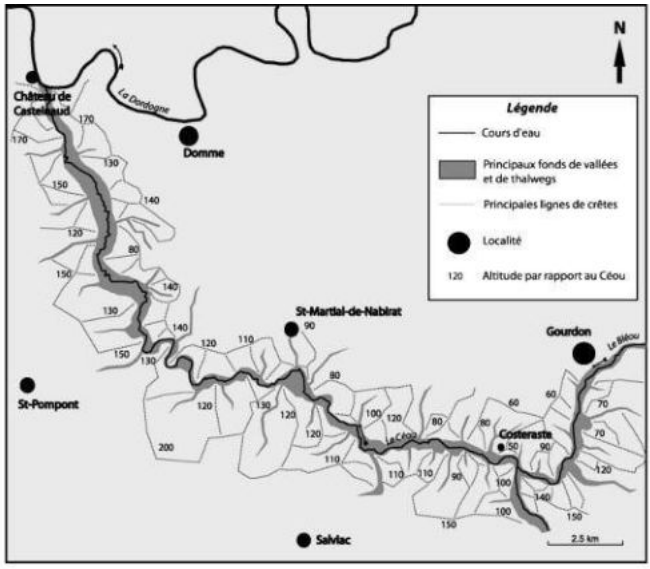

Carte 1. Les vallées du céou et du Bléou de Castelnaud-de-Berbiguières à Gourdon.

L'examen de quelques opérations anglo-gasconnes connues de façon précise montre que les cours d'eau furent utilisés à la fois en tant que mains courantes et en tant que butoirs par les capitaines pour mener leurs opérations à bien. En 1359 par exemple, des renseignements avaient permis à certains consulats de déterminer que la compagnie qui s'était emparé de l'abbaye de Lagarde-Dieu avait prévu d'attaquer Puylaroque et Saint-Antonin [19] : au regard de la carte IGN, nous pouvons observer que, pour atteindre la première de ces deux localités, elle avait le choix entre suivre la vallée de la Lère jusqu'à destination, ou l'abandonner à Caussade pour ensuite longer le cours du ruisseau de Candé ; pour parvenir à la seconde, elle avait simplement à rejoindre l'Aveyron, 4 km plus au sud, puis à suivre son cours vers l'amont.

Les actions menées dans le Gourdonnais par la compagnie de Vers au début de l'été 1376 [20] mettent assez clairement en évidence de quelle façon son chef utilisa les cours d'eau à sa disposition pour se diriger : pour se rendre de Loumenat à Milhac, entre le 30 juin et le 1er juillet, il eut juste à remonter plein nord sur 2 à 2,5 km pour rattraper la vallée de la Melve qui menait directement devant Milhac ; quittant ce lieu quelques jours plus tard pour aller au Vigan, il suivit simplement cette vallée en sens inverse jusqu'à la borie fortifiée de Peyres, d'où il put obliquer plein sud sur un peu plus de 2 km pour atteindre son objectif, qui était, de plus, facilement repérable car situé sur le butoir constitué par le Bléou ; enfin, il installa le 16 juillet sa base d'attaque contre Gourdon à Saint-Cirq-Belarbre, d'où il pouvait très rapidement atteindre les abords de la ville en se repérant grâce au Céou et à deux de ses affluents, les ruisseaux de Saint-Clair et de Saint-Romain. D'autres opérations menées contre cette ville quelques semaines plus tard, au mois d'août, confirment encore l'importance de l'utilisation des cours d'eau par les compagnies : une forte troupe ennemie ayant pour but de pénétrer en Quercy fut ainsi repérée alors qu'elle suivait le cours de la Dordogne [21] tandis que, deux semaines plus tard, les Anglo-Gascons qui avaient décidé de ravager les alentours de Gourdon y étaient arrivés en remontant cette même rivière [22].

Les faits mentionnés aux deux paragraphes précédents concernent des compagnies, c'est-à-dire des détachement assez peu nombreux, mais les itinéraires suivis par la chevauchée menée en 1369 par John Chandos et Robert Knolles à la tête d'une armée forte de 3 à 4000 hommes mettent eux aussi en évidence l'importance des cours d'eau dans la progression de combat : fin avril 1369, venant de Domme, cette chevauchée suivit la vallée de la Dordogne jusqu'à son confluent avec l'Ouysse, puis longea celui-ci en main courante avant de faire de même avec l'Alzou et son canyon jusqu'à Gramat ; de là, il fut aisé à John

Chandos de faire revenir en arrière une partie de ses troupes afin qu'elles s'emparent du bourg de Rocamadour qu'il avait volontairement dépassé [23]. De la même façon, il est clairement visible qu'un corps détaché de cette armée, commandé par Bertrucat d'Albret et le Captal de Buch, organisa ses opérations en fonction de vallées bien marquées [24], c'est-à-dire, de Montfaucon à Salviac, de celles du Céou et de ses affluents des ruisseaux de Lourajou et de Luziers.

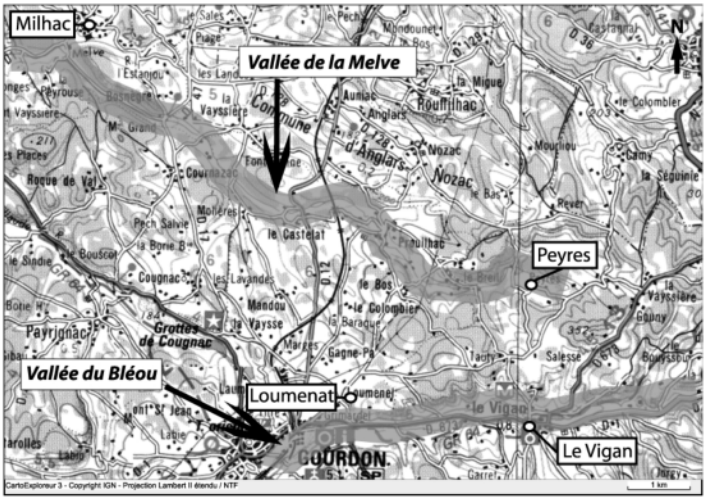

Carte 2. Les vallées du Bléou et de la Melve autour de Gourdon.

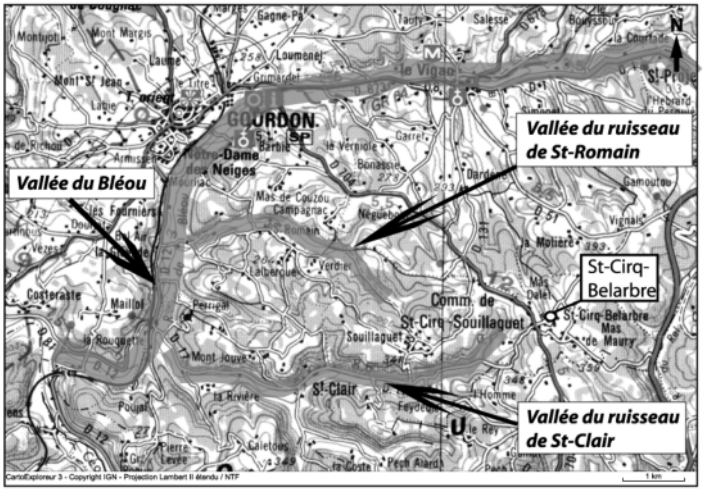

Carte 3. Les vallées allant de Saint-Cirq-Belarbre à Gourdon.

L'utilisation des cours d'eau en main courante semble représenter la majorité des cas : cela peut sembler logique car, de cette façon, la troupe en marche avait en permanence un repère auquel s'accrocher et son point à atteindre était précis. Certains exemples spécifiques nous indiquent cependant que leur usage en tant que butoir avait une utilité certaine malgré son manque de précision relatif : en 1359, les détachements qui, partant de Caussade, avaient Caylus ou Saint-Antonin-Noble-Val pour objectif fonçaient en direction de l'est afin de trouver le butoir immanquable constitué par la vallée de la Bonette [25] ; vingt-et-un ans plus tard, une troupe ayant pris Nougayrac fit le choix de prendre la vallée du Lot comme butoir afin de pouvoir atteindre rapidement sa nouvelle cible, située sur cette même vallée [26].

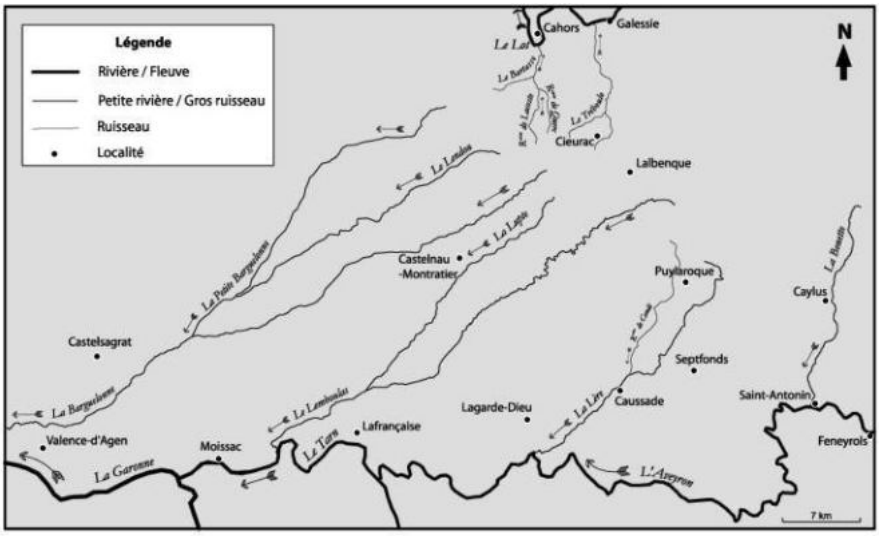

Carte 4. Le Bas Quercy. Cours d'eau et localités cités.

Sachant que les troupes anglo-gasconnes se dirigeaient grâce aux vallées, les consulats s'appliquaient à faire surveiller les espaces qui y menaient : en 1359, craignant que des secours ne se dirigent vers Feneyrols assiégé par les Français, les consuls de Saint-Antonin-Noble-Val demandèrent à leurs homologues de Septfonds de faire surveiller les passages susceptibles d'être empruntés par l'ennemi pour venir au secours de la garnison assiégée [27] ; sur la carte IGN, on s'aperçoit que Septfonds était particulièrement bien placé pour surveiller et faire surveiller les espaces menant aux vallées de l'Aveyron et de la Bonnette qui, lorsque l'on venait de l'est, étaient des butoirs géographiques

idéaux pour se repérer et rejoindre Feneyrols. De la même façon, ils faisaient depuis Cieurac guetter les débouchés de la vallée du Tréboulou [28] qui menait jusqu'à Galessie, siège d'une garnison d'obédience anglaise, ainsi que, depuis Lalbenque, le départ de la vallée du Lemboulas qui, 40 km plus à l'est, menait en plein au cœur de la zone où se trouvaient deux importants confluents, celui de l'Aveyron et du Tarn et celui de ce dernier avec la Garonne, d'où ce fleuve s'enfonçait ensuite en territoire anglo-aquitain [29].

Tout autant que les constatations que l'on peu faire en observant les itinéraires suivis par les Anglo-Gascons au cours de leurs opérations, la façon dont ces derniers choisissaient leurs objectifs montre l'importance des cours d'eau comme guides pour les progressions de combat. Les mentions afférentes sont assez rares et plus ou moins explicites, mais on peut néanmoins citer comme exemple celle mentionnant le choix fait début juin 1369 par le capitaine Aymar d'Ussel de restreindre le choix de son prochain objectif à un « lieu situé sur la vallée du Lot » [30], tout comme le fit un peu plus tard le chef de la garnison de Castelnau-Montratier [31].

Rapidité, efficacité, liberté d'action

Concomitamment avec les facilités qu'ils offraient sur le plan de l'orientation, les cours d'eau et leurs vallées présentaient d'autres avantages particulièrement importants aux troupes en déplacement. Que ce soit durant leurs chevauchées ou pour leurs coups de main, les compagnies anglo-gasconnes devaient impérativement opérer avec la plus grande rapidité pour obtenir le succès [32]. Concrètement, cela impliquait de prendre de vitesse les systèmes de collecte du renseignement mis en place par les communautés locales ; ceux-ci permettaient la surveillance des garnisons et de leurs activités, en particulier les sorties, mais présentaient l'inconvénient d'être généralement mis en œuvre par des hommes à pied [33]. Sachant que des espions l'observaient et rapporteraient la direction qu'il avait prise dès lors qu'il aurait quitté son repaire, le capitaine n'avait d'autre choix que de presser ses cavaliers pour les prendre de vitesse et rendre ainsi dépassées les informations qu'ils pourraient délivrer. Pour ce faire, suivre une vallée était particulièrement indiqué, car cela permettait une allure soutenue et ne donnait pas d'indications vitales sur ses intentions à ses ennemis : une troupe quittant précipitamment le castrum d'Orgueil, au bord du Lot, et fonçant vers l'amont avait-elle pour objectif l'une des multiples localités de la vallée et des ses abords, ou bien une autre située sur la vallée du Vert ou sur celle de la Masse ? Une autre quittant de la même façon le château de Vers visait-elle un lieu situé à proximité de la vallée du Lot ou de celle du Célé ?

Qu'il ait été en train d'effectuer une chevauchée de longue durée, une simple razzia ou un coup de main, le capitaine devait veiller à ce que ses hommes et ses chevaux soient en mesure de faire avec vigueur ce qu'il avait prévu et qu'ils n'épuisent pas leurs forces durant les phases secondaires de l'opération, comme les déplacements nécessaires pour rejoindre la zone d'action. Le relief quercinois, sans être marqué comme un territoire montagnard, présente néanmoins d'importants et incessants dénivelés allant de 50 à 100 m pour 20 à 30 % de pente et pouvant même atteindre 300 m pour 40 % de pente, voire beaucoup plus, dans le nord-est de la province. Le bon sens le plus élémentaire commandait d'éviter les itinéraires aux cours desquels montées et descentes alternaient sans cesse pour, au contraire, emprunter ceux qui les évitaient et présentaient la plus grande régularité possible. En économisant ainsi les forces des montures et de leurs cavaliers, le capitaine prolongeait sa capacité et sa puissance d'action à l'entier profit des objectifs qu'il s'était assigné.

Permettant des déplacements rapides et efficaces, les vallées quercinoises n'étaient pas des pièges condamnant celui qui pénétrait dans l'une d'elles à la suivre jusqu'à une sortie bien précise. En effet, elles sont généralement bordées de collines accessibles sans aucune difficulté et, lorsqu'elles sont fermées par des falaises, celles-ci ne s'étendent jamais sur plus de quelques centaines de mètres et n'en bloquent ainsi qu'assez peu les accès. Le chef décidant d'engager sa troupe dans une vallée ne limitait en aucun cas sa liberté d'action : il pouvait le faire n'importe où et en sortir dès qu'il le décidait. Utiliser ces « couloirs » de circulation présentait cependant un inconvénient car cela rendait le risque d'embuscade plus élevé, mais il restait néanmoins tout relatif tant les conditions pour réussir ce type d'action étaient difficiles à réunir pour les assaillants : ceux-ci devaient en effet déceler le déplacement et la direction possible de leur objectif suffisamment tôt afin d'avoir le temps de trouver un lieu d'embuscade propice et d'y mettre leur dispositif en place, le tout avec la plus grande discrétion et en gardant un minimum de marge de manœuvre ; alors que les compagnies anglo-gasconnes excellaient dans les mouvements rapides et imprévisibles [34] et que les zones où la configuration du terrain se prêtait aux embuscades étaient peu nombreuses, les occasions de monter ce type d'attaques devaient être assez peu fréquentes pour les Français, qu'ils appartiennent aux milices communales ou aux troupes du roi de France.

Châteaux et points forts de vallées : points de contrôle stratégiques ou points d'avantage tactique ?

On lit et entend souvent, concernant tel ou tel château surplombant une vallée, qu'il avait une position stratégique pendant la guerre de Cent

ans car il « contrôlait » le cours d'eau plus ou moins important coulant à ses pieds. Il convient dans un premier temps de relativiser l'emploi de l'adjectif « stratégique », souvent mal maîtrisé ; selon le dictionnaire Larousse, la stratégie est « l'art de coordonner l'action de forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite de la guerre » [35] : il est ainsi évident que la position favorable d'un château, ou d'une localité fortifiée, ne peut être qualifiée de stratégique que si elle est en mesure d'influer sur le cours général du conflit. D'autre part, aucun lieu géographique n'a de valeur stratégique intrinsèque, étant donné que cette valeur lui est donnée par rapport aux buts de guerre du moment : elle est donc temporaire. Pour toute la durée du conflit qui nous intéresse, le qualificatif de « position stratégique » peut ainsi être attribué à la forteresse de Blaye : pour le roi d'Angleterre, sa possession garantissait la liberté et la facilité des communications de Bordeaux avec l'Angleterre, indispensables à la poursuite de la guerre sur le sol français. Il ne peut en revanche à aucun moment être donné au puissant château de Belcastel : sa possession ne conditionna jamais, pour l'un ou l'autre des adversaires, le succès de ses entreprises de grande envergure. La libre disposition de ce château fut en revanche à de nombreuses occasions à classer dans les avantages d'ordre tactique, la tactique se définissant comme « l'art de diriger une bataille, en combinant par la manœuvre l'action des différents moyens de combat et les effets des armes afin d'obtenir un résultat déterminé » [36].

Il apparaît qu'aucun château ou localité fortifiée de la zone quercinoise n'eut de position militaire d'ordre stratégique durant le conflit, tous n'ayant eu, tout au plus, que des avantages tactiques à proposer aux uns et aux autres. Le rôle général des forces militaires oeuvrant en Quercy fut, la plupart du temps, le suivant : pour les compagnies anglo-gasconnes, il s'agissait de ruiner l'économie locale et la confiance des populations, tandis que pour chaque communauté française l'important était de défendre sa localité fortifiée [37] ; aucune ville ou bourg quercinois n'eut ainsi de rôle militaire dépassant ce cadre strictement local et il en fut de même avec n'importe quel château tenu par les Anglo-Gascons.

On peut légitimement se poser la question de savoir ce qu'un château ou une localité fortifiée pouvait « contrôler » sur le plan militaire. Le Larousse définit ce verbe comme : « avoir sous son autorité, son pouvoir (politique, économique, financier, militaire) une collectivité, un territoire ». Force est de constater que le pouvoir militaire d'un château dans une vallée était des plus limités : si le cours d'eau était un tant soit peu important, la garnison ne contrôlait habituellement qu'une seule de ses rives, tandis que ses capacités d'action le long de sa vallée étaient très

limitées. Pour reprendre l'exemple du château de Belcastel cité *supra*, une garnison anglo-gasconne d'une centaine d'hommes n'aurait pas suffi à assurer la garde du château et, à hauteur de celui-ci, à seulement contrôler les vallées de l'Ouysse et de la Dordogne sur le long terme ; or, cette garnison devait de plus chevaucher les environs sur un large rayon dépassant de très loin la vallée en elle-même pour y exercer sa pression, c'est-à-dire y opérer des razzias et forcer les communautés à composer par le biais de traités [38]. En fait, on pourrait prendre pour exemples, à côté de Belcastel, des lieux qui furent très longtemps occupés par les compagnies anglo-gasconnes durant le conflit avec notamment Balaguier-d'Olt, Cazals, Castelnaud-de-Berbiguières, Corn, Montvalent, Orgueil et Salviac, dont les garnisons assez peu nombreuses devaient opérer bien au-delà des vallées sur lesquelles elles étaient implantées. Ainsi, avec leurs effectifs limités, les capitaines anglo-gascons qui auraient fait le choix d'essayer de contrôler solidement la vallée adjacente à leur repaire se seraient interdits toute autre action.

D'autre part, le fait de tenir un puissant château dominant une vallée n'était en aucun cas un gage du contrôle complet de celle-ci : si l'on prend l'exemple des compagnies qui s'installèrent au château de Castelnaud-de-Berbiguières [39], au confluent des vallées de la Dordogne et du Céou, elles durent, certaines années, compter sur la première avec les Français installés au château de Paulhiac, à 6 kilomètres, et sur la seconde, en amont, avec ceux de Laroque-Gageac, à 2,8 kilomètres, et de Domme, à 5,3 kilomètres, tandis que 2,7 kilomètres en aval se trouvait le puissant château de Beynac. Il en allait sensiblement de même avec les garnisons qui s'installèrent à Costeraste [40], au confluent des vallées du Céou et du Bléou : sur la première, elles n'étaient éloignées que de 5 kilomètres du château de Clermont, tandis que 4 seulement les séparaient de la ville de Gourdon. Enfin, dernier exemple, le château de Balaguier-d'Olt [41], sur le Lot, était situé à 4,6 kilomètres de celui de Camboulan tandis qu'il faisait face, sur l'autre rive du Lot, à celui de Larroque-Toirac ; la compagnie qui l'occupait devait de plus compter avec la puissante forteresse de Montbrun, 6 kilomètres en aval. On pourrait multiplier les exemples à l'envie, mais il apparaîtrait en permanence qu'aucune place fortifiée, aussi puissante soit-elle, n'était en mesure d'assurer le contrôle militaire complet et aisé d'une vallée à sa garnison. Il convient enfin de noter qu'étant donné le relief du Quercy, aucune forteresse ne pouvait prétendre à barrer le passage d'une vallée car les contournements se faisaient sans aucune difficulté. Même une ville comme Cahors, avec ses ponts lui donnant accès aux deux rives, ne fut jamais en mesure de contrôler autre chose que ses alentours les plus immédiats.

Le principal intérêt de tenir une place fortifiée située sur une vallée ne résidait pas dans son rôle militaire direct dans ses environs immédiats, mais dans des avantages tactiques d'autre nature. En 1359 par exemple, les Anglo-Gascons tenaient le bourg bien fortifié de Castelnau-Montratier depuis une année environ [42] et l'utilisaient fréquemment pour y accueillir des troupes destinées au Quercy [43] ; ils procédèrent de même durant les décennies suivantes [44] car le lieu était idéalement situé pour recevoir les renforts qui arrivaient d'Aquitaine en suivant la Garonne : la vallée de la Barguelonne le joignait directement à Valence-d'Agen, située à quelque 45 kilomètres de là, tandis que celle du Lemboulas, avec celle de son affluent la Lupte, faisait la jonction avec la zone Moissac-Lafrançaise. D'autre part, grâce aux débouchés vers l'amont des vallées de la Barguelonne et de la Lupte, il était aisé de rejoindre les petits cours d'eau du Bartassec, de Lacoste, de Quercy et du Tréboulou qui guidaient jusqu'à Cahors et ses alentours, facilité qui fut utilisée par les bandes anglo-gasconnes à de nombreuses reprises [45].

Plus en aval sur la Barguelonne existait en 1359 un autre lieu de rassemblement aux mains des Anglo-Gascons, Castelsagrat [46]. Lorsqu'une concentration de troupes ennemies se produisait dans ce village, les consulats de Caylus et de Saint-Antonin-Noble-Val s'en inquiétaient tout spécialement [47] malgré le fait que leurs localités en soient éloignées de plus de 60 kilomètres à vol d'oiseau ; ils étaient informés des activités anglo-gasconnes concernant ce village par leurs homologues des localités situées le long de l'Aveyron et du Tarn jusqu'à Moissac [48]. La menace était réelle étant donné qu'à au moins une reprise en 1359 le rassemblement opéré à Castelsagrat fut spécialement destiné à une opération contre Saint-Antonin [49] ; un regard sur la carte IGN nous montre qu'une troupe partant de Castelsagrat n'avait qu'à descendre plein sud sur 9 à 11 kilomètres pour rejoindre la Garonne avant de suivre son cours, puis ceux du Tarn et de l'Aveyron à main droite pour arriver jusqu'à Saint-Antonin ; le fait que ce bourg soit installé au confluent de la Bonette donnait même un butoir permettant d'y arriver directement.

Pour une compagnie anglo-gasconne, tenir un château implanté sur une vallée ou sur un accès de celle-ci n'avait pas pour but l'hypothétique contrôle militaire complet de la vallée en question : il s'agissait en fait de profiter de l'avantage tactique que celle-ci donnait en offrant la possibilité de se déplacer rapidement dans une large zone en l'utilisant, suivant les circonstances et les besoins, en tant qu'axe de marche pénétrant ou de rocade.

Des itinéraires logiques

Les documents précisent rarement les itinéraires suivis par les détachements armés durant leurs opérations. En ce qui concerne les compagnies anglo-gasconnes de la zone quercinoise, ils mentionnent généralement la garnison concernée et les objectifs touchés par ses actions, ce qui est le plus souvent suffisant, avec les éléments déterminés *supra*, pour préciser les itinéraires empruntés ; il arrive parfois qu'ils précisent d'autres détails, comme le franchissement d'un gué, qui permettent de s'en faire une idée beaucoup plus précise.

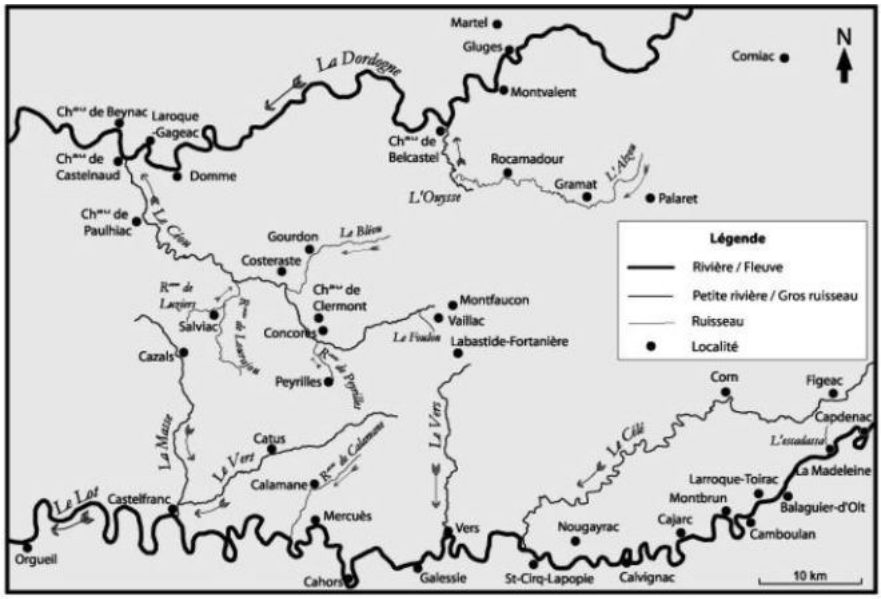

Carte 5. Le Haut Quercy. Cours d'eau et localités cités.

En 1389, la garnison anglo-gasconne tenant Orgueil, sur la frontière de l'Agenais, venait régulièrement opérer contre Catus [50], à plus de 25 kilomètres à vol d'oiseau. Pour s'y rendre rapidement, elle n'avait qu'à suivre la vallée du Lot jusqu'à Castelfranc, dont la position était caractéristique et immanquable, puis prendre la vallée du Vert et la suivre jusqu'à Catus. Cet exemple nous montre bien, par ailleurs, que les vallées n'étaient que des axes de marche pouvant éventuellement et ponctuellement être suivis en main courante et non des routes de passage obligé : en 1389, il y avait le long des deux vallées suivies entre Orgueil et Catus cinq places fortifiées françaises d'importance, auxquelles il fallait de plus ajouter quelques petits châteaux. Quant à la garnison de

Balaguier-d'Olt, durant les années 1375-77, il est visible que la vallée du Lot lui servait à la fois de pénétrante pour atteindre Cajarc en aval [51] et Capdenac en amont [52], mais aussi de rocade pour atteindre le gué de la Madeleine [53] ; en face de celui-ci partait le ruisseau de l'Escadassa dont la vallée indiquait l'axe de marche à suivre pour tomber directement sur Figeac [54], 5 kilomètres plus au nord.

Pour les distances plus importantes, il apparaît de la même façon que le fait de disposer d'une base de départ située sur une vallée, allié à la connaissance des axes suivis par quelques cours d'eau et un nombre réduit de points de repères faciles à identifier, suffisait pour faire effectuer rapidement de longs parcours à des détachements en armes. En 1385, la garnison de Costeraste effectuait des raids contre Saint-Cirq-Lapopie et Calvignac et, pour les atteindre, passait le Lot au gué de Galessie [55] ; il était aisé de rejoindre celui-ci en suivant la vallée du Céou jusqu'à Vaillac puis de suivre le cours du Foulon en direction de Labastide-Fortanière (Labastide-Murat), d'où on obliquait plein sud en longeant le Vers pour atteindre le butoir constitué par la vallée du Lot ; là il suffisait de descendre en aval jusqu'à se retrouver face au château de Galessie, point de repère pour l'emplacement du gué. La rivière franchie, il n'y avait qu'à la suivre vers l'amont pour atteindre Saint-Cirq-Lapopie et Calvignac. La compagnie de Costeraste venait aussi régulièrement faire des courses contre les sorties nord de la ville de Cahors [56] ; ici encore, le parcours était assez simple : il fallait suivre la vallée du Céou jusqu'à Concorès puis longer le ruisseau de Peyrilles jusqu'au village du même nom ; on fonçait ensuite plein sud en effectuant deux bonds de 4 à 5 kilomètres chacun permettant d'atteindre deux larges vallées placées en butoir : la première était celle du Vert, la seconde celle du ruisseau de Calamane. Celle-ci atteinte, il fallait la suivre jusqu'à son confluent avec le Lot, à proximité de Mercuès, puis remonter la rivière sur moins de 10 kilomètres pour atteindre les sorties nord de Cahors. Au début du XVe siècle, il est probable que la compagnie de Castelnaud-de-Berbiguières, en aval de Costeraste sur le Céou, utilisait les mêmes itinéraires lorsqu'elle agissait contre Cahors [57] et Cajarc [58], et qu'elle y ajoutait les possibilités offertes par la vallée du Célé pour s'en prendre aux localités du Figeacois [59].

On note que les grands déplacements étaient plus communs durant la seconde partie du conflit que durant la première : la meilleure connaissance des itinéraires proches, donnée par l'expérience, explique certainement leur développement vers des destinations plus lointaines. Les chefs anglo-gascons réussirent en effet au fil du temps à acquérir une certaine connaissance du pays et, probablement, à la transmettre et à la diffuser. En 1376, le capitaine Bernard Doat, qui opérait dans la région

Cajarc-Capdenac-Figeac depuis plus d'un an [60], avait encore parfois besoin d'un guide pour se faire indiquer quelque chemin [61], mais l'étendue de ses activités durant cette période et la suivante lui permit sans aucun doute d'approfondir sa connaissance du pays : en 1375, en plus de la garnison de Balaguier-d'Olt qu'il garda jusqu'en 1377 [62], il avait aussi autorité sur celle de Montvalent et opérait sur les deux zones avec vigueur [63] ; il étendit ensuite ses activités vers Comiac et Palaret [64] ; tenant toujours la garnison à Montvalent au début des années 1380 [65], il est mentionné comme opérant dans la basse vallée du Lot, autour de Puy-l'Evêque, en 1385 [66] ; il ne s'agit là que d'un court aperçu, cet homme ayant été particulièrement actif durant les années 1370-1380.

En guise de conclusion

A une époque où les instruments d'orientation étaient inexistants, diriger une troupe en opération ne pouvait être fait qu'à l'aide des astres et des repères donnés par le relief. Parmi ceux-ci, les cours d'eau et leurs vallées étaient naturellement ceux qui présentaient le plus d'avantage : visibles, parfois de loin, linéaires et pouvant être suivis sans difficulté, ils représentaient l'unique moyen de s'orienter et de se repérer rapidement pour trouver et surprendre l'objectif, tout en offrant d'importantes facilités de déplacement.

La façon avec laquelle les chefs anglo-gascons utilisaient les cours d'eau en Quercy nous donne une autre idée de ce qu'était la possession d'un point fort implanté sur une vallée plus ou moins importante. Loin d'être un vague atout « stratégique », tenir ce type de lieu fortifié donnait un avantage tactique indéniable à la garnison qui l'occupait, lui permettant des déplacements rapides et précis dans une large zone. Dans ce cadre, un château implanté sur un confluent était une place de choix car ouvrant sur trois grandes directions.

Les éléments dégagés ci-dessus permettent de comprendre comment les compagnies opéraient leurs déplacements tactiques avec rapidité, efficacité et précision ; ils mettent ainsi en évidence la place centrale tenue par les cours d'eau dans la préparation et l'exécution de leurs opérations.

Nicolas Savy

Notes

1 - Savy (Nicolas), *Les villes du Quercy en guerre*, Cahors, Savy A.E., 2009, p. 89-94.

2 - Schmitt (Jean-Claude), « « De l'espace aux lieux » : les images médiévales », dans *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations. Actes du congrès de la SHMESP tenu à Mulhouse en juin 2006* Paris, Publication de la Sorbonne, 2007, p. 317-346 (ici p. 317).

3 - Richardot (Philippe), *Végèce et la culture militaire au Moyen Age*, Paris, Economica, 1999.

4 - Végèce, *Traité de l'Art Militaire (De re militari), traduction nouvelle par Victor Develay*, Paris, J. Corréard, 1859, p. 103-104.

5 - Gaffiot (Félix), *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934, p. 863.

6 - Si tant est que le terme « carte » puisse être associé à ces représentations de l'espace.

7 - Voir notamment : Morsel (Joseph), « Construire l'espace sans la notion d'espace. La cas du Salzforst (Franconie) au XIVe siècle », dans *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations. Actes du congrès de la SHMESP tenu à Mulhouse en juin 2006*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2007, p. 295-316 ; ainsi que Lelewel (Joachim), *Géographie du Moyen Age*, 2 vol., Bruxelles, Pilliet, 1852.

8 - Pisan, de, (Christine), *L'art de chevalerie selon Végèce* (édition du Livre des faits d'armes et de chevalerie), Paris, Antoine Vérard, 1488, chap. XVI.

9 - Gautier-Dalché (Patrick), « Cartes marines, représentation du littoral et perception de l'espace au Moyen Age », dans *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Age : défense, peuplement, mise en valeur,* Jean-Marie Martin (dir.), Madrid, Casa de Velasquez, 2001, p. 9-32 (ici p. 14).

10 - Fournier (Gabriel), *Le château dans la France médiévale*, Paris, Aubier-Montaigne, 1978, p. 165-167.

11 - Le Goff (Jacques), *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Arthaud, 1967, p. 21, 52, 174.

12 - Archives municipales de Martel, désormais AM Martel, BB 5, f. 83.

13 - AM Martel, EE 1, n° 22.

14 - Aussel (Max), « Entre lis et léopards, un adepte du jeu personnel : Aymar d'Ussel », *Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Artistiques et scientifiques du Lot* T. CXIV (1993), p. 31-53.

15 - Archives municipales de Cajarc, désormais AM Cajarc, CC 12, f. 82.

16 - Com. Castelnaud-la-Chapelle, cant. Domme, arr. Sarlat-la-Caneda, dpt Dordogne. Le château abrite aujourd'hui le Musée de la guerre au Moyen Age.

17 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 2, p. 296-297.

18 - *Ibid.*, p. 292.

19 - *Comptes consulaires de Saint-Antonin*, T. 1, Montauban, Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, s.d., p. 63-64.

20 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre,*cité n. 18, p. 202.

21 - Aussel (Max), *Transcriptions et traductions des Archives municipales de Gourdon*, *registre CC 20*, chez l'auteur, s.d., p. 140-141.

22 - *Ibid.*, p. 144-145.

23 - Savy (Nicolas), « The chevauchée of John Chandos and Robert Knolles, 1369 », dans *Journal of Medieval Military History*, vol. VII (2009) *The Age of the Hundred Years War* (p. 38-56), Woodbridge, Boydell Press, 2009, p. 49.

24 - Ibid., p. 50.

25 - *Comptes consulaires de Saint-Antonin*, cité n. 20, p. 36.

26 - AM Cajarc, CC 16, registre II, f. 62 v.

27 - *Comptes consulaires de Saint-Antonin*, cité n. 26, p. 41.

28 - *Ibid.*, p. 42.

29 - Lacoste (Guillaume), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, Cahors, Girma, 1885, p. 166.

30 - AM Cajarc, CC 6, f. 139 v.

31 - *Ibid.*, f. 141.

32 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 21, p. 94.

33 - *Ibid.*, p. 287-290.

34 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 33, p. 89-94.

35 - Nous nous intéressons ici à la guerre de Cent Ans et non aux « stratégies » (Dictionnaire Larousse 2010 : « *art de coordonner des actions, de manœuvrer habilement pour atteindre un but* ») mises en œuvres par les seigneurs châtelains pour accroître leurs possessions ou leurs pouvoirs.

36 - *Dictionnaire*, Paris, Larousse, 2010.

37 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 35, p. 450.

38 - *Ibid.*, p. 94-98.

39 - Ce château fut tenu par des bandes anglo-gasconnes durant la plus grande partie du conflit.

40 - Ce château fut tenu par des bandes anglo-gasconnes durant une grande partie des années 1350-1390.

41 - Ce château fut une garnison anglo-gasconne particulièrement active durant les années 1370.

42 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, cité n. 30, p. 161.

43 - *Comptes consulaires de Saint-Antonin*, cité n. 28, p. 42-43.

44 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, cité n. 43, p. 210, 277.

45 - *Ibid.*, p. 163, 210.

46 - *Comptes consulaires de Saint-Antonin*, cité n. 44, p. 50.

47 - *Ibid.*, p. 50 ; 62.

48 - *Ibid.*, p. 62.

49 - *Ibid.*, p. 63.

50 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, cité n. 45, p. 293.

51 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 38, p. 201, 239.

52 - *Ibid.*, p. 237, 239.

53 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T.III, cité n. 51, p. 209. Le texte ne fait pas explicitement mention d'un gué, mais il laisse largement sous-entendre son existence ; en effet, le franchissement du Lot par l'armée forte de 3500 à 4000 hommes dont il est question n'aurait pu être assuré par un modeste bac.

54 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 52, p. 239, 294.

55 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, cité n. 54, p. 283.

56 - *Ibid.*, p. 284.

57 - Savy (N.), *Les villes du Quercy en guerre*, cité n. 55, p. 109.

58 - *Ibid.*, p. 193.

59 - Archives départementales du Lot, III E, 7/5, f° 96; 7/6, f° 142 r° et 212 ; 7/8, f° 13 v°.

60 - Archives municipales de Capdenac, désormais AM Capdenac, EE 2.

61 - AM Cajarc, CC 12, f. 82.

62 - AM Capdenac, EE 2.

63 - Champollion-Figeac (Jacques-Joseph), *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque Royale*, T. 1, Paris, Didot, p. 319-320.

64 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, cité n. 56, p. 261.

65 - Aussel (Max), *Transcriptions et traductions des Archives municipales de Gourdon, registre BB 5*, chez l'auteur, s.d., p. 112.

66 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, cité n. 65, p. 284.

LES VEYRIÈRES : UN LIGNAGE PROTESTANT MÉCONNU

Dans une lettre [1] adressée en 1575 par le protestant Jean de Gontaut, baron de Salignac (alors en Quercy, aujourd'hui commune de Salignac-Eyvigues, Dordogne), à son cousin officiellement catholique le maréchal de Biron, grand maître de l'artillerie de France, pour évoquer la capture d'un capitaine nommé Polverel que le maréchal eut aimé voir libéré, le nom d'un seigneur quercynois est évoqué. En effet, le baron de Salignac terminait sa lettre en disant attendre Monsieur de Veyrières, lequel devait lui permettre de la faire passer au maréchal. En note, le comte de Saint-Saud, éminent généalogiste du Périgord, tentait de situer ce personnage : « François de Veyrières, seigneur de Saint-Germain et Campagnac en Quercy, beau-frère d'Annet de Commarque, seigneur de Pechgaudou. Il fut chef de bandes protestant ».

Cette courte évocation d'un nom rarement rencontré, uniquement à l'occasion d'alliances avec des lignages mieux documentées, conduit à s'interroger sur ces Veyrières qui n'ont été évoqués, à notre connaissance, dans aucune publication jusqu'à ce jour. On verra d'ailleurs que le comte de Saint-Saud, s'il avait bien identifié leurs origines, situait à tort Saint-Germain et Campagnac en Quercy.

Ce déficit d'informations vient d'être heureusement comblé par la découverte de plusieurs titres les concernant, dans le fonds du château des Cars aux Archives Départementales de la Haute-Vienne, fonds en cours de classement [2]. La destinée de cette famille, qui parait s'éteindre dès la première moitié du XVIIe siècle, sera profondément influencée par son adhésion à la Réforme, qui orientera ses choix matrimoniaux et favorisera son expansion patrimoniale bien au-delà de son berceau quercynois.

Les Veyrières avant la Réforme

Le premier personnage dont nous avons retrouvé trace se nomme **Pons de Veyrières** : qualifié « noble homme, coseigneur de Concorès »,

il vendit le 11 août 1460 un mas nommé de *Podio Mega*, paroisse de Marminiac (Lot), à Ramonde de Vigier, veuve d'Etienne de Vielcastel[3]. Cette première évocation permet d'emblée de les localiser en Quercy. En effet le lieu éponyme de Veyrières [4] se trouve dans la commune de Concorès (Lot), à l'altitude de 225 m, surplombant le village de Beauregard, sur la rive sud-ouest du Céou. Outre la détention de droits féodaux sur Concorès, la possession de biens à Marminiac et l'existence de relations avec les Vielcastel, vieux lignage quercynois originaire de Salviac, suggèrent une présence ancienne en Quercy qu'il serait sans doute intéressant d'approfondir. Sans que le lien filiatif puisse être établi, il est probable que Pons fut le père ou le grand-père de trois personnages vivant à l'aube du XVIe siècle.

Le premier, **Jacques de Veyrières**, était donné comme seigneur de Veyrières et époux d'Isabeau de Gontaut, fille de Jean de Gontaut, baron de Gramat (Lot) et seigneur de Cabrerets (Lot), et de Yolande de La Roque-Toirac. Quand Jean de Gontaut fit son testament, le 10 novembre 1495, voulant être inhumé dans la chapelle Notre-Dame de Cabrerets, sa fille Isabeau n'était pas encore mariée et il lui laissait 1.000 écus à cet effet [5].

Le second, **Raymond de Veyrières**, écuyer, était lui aussi dit seigneur de Veyrières, et également de Saint-Germain et de Campagnac. Toutefois il ne s'agissait ni de Saint-Germain-du-Bel-Air, ni de Campagnac-les-Quercy, comme le montrent les actes qui suivent. En 1502, nous voyons Raymond plaider au parlement de Bordeaux contre le *procureur du Roi en Agenois* qui, à la faveur d'un procès contre les seigneurs de Beauville, avait usurpé ses droits sur la paroisse de Campagnac (en Engayrac, Lot-et-Garonne, toute proche de Saint-Martin-de-Beauville, Lot-et-Garonne), paroisse où Raymond disait avoir maison forte avec murailles, tourelles et canonnières ; il disait que lors du transport sur place du commissaire chargé de l'exécution du procès, en août et septembre 1501, il était absent, étant alors au service du Roi en Turquie, comme homme d'armes et porte-enseigne de la compagnie de Jacques Galiot de Genouillac, sénéchal d'Armagnac et de Quercy. Il ajoutait qu'il avait acquis cette maison forte « par bons titres » qu'il présentait à la cour [6]. Raymond fit son testament au repaire noble de Saint-Germain le 29 juillet 1505 devant Pierre Puygaral, notaire à Monpazier, voulant être inhumé dans l'église Saint-Pierre de Gaugeac (Dordogne). C'est en effet dans la commune de Gaugeac que l'on trouve, proche de Monpazier, le château de Saint-Germain, dont le corps de logis principal des XVe-XVIe siècles subsiste, noyé dans des constructions plus tardives. Dans ce testament, Raymond nommait ses trois enfants : Michel, Armand et Hélène, alors mineurs. Le premier était

désigné héritier universel, le second recevait un legs de 500 livres et la troisième était dotée de 800 livres pour se marier « quand elle aura 15 ans ». Il prévoyait également, au cas où Michel décéderait sans hoirs, qu'Armand lui serait substitué (ce qui advint), puis qu'Hélène serait substituée à Armand, et enfin que **Jean de Veyrières** le serait à Hélène. Cette dernière substitution laisse supposer que Jean était un frère cadet de Raymond ; opinion renforcée par le fait que Jean était aussi nommé comme tuteur des enfants mineurs de Raymond, avec Gailhard de La Broue et Antoine de Montégut. Enfin Raymond léguait 500 livres et l'usufruit de tous ses biens à son épouse [7]. Il mourut avant 1516, année du remariage de celle-ci.

Il avait épousé, probablement vers 1490, **Antoinette de La Broue**, dame de Saint-Germain : c'était elle qui avait apporté cette terre périgourdine à son mari. Veuve, elle se remariera en 1516 avec Vascon de Commarque, écuyer, seigneur de Pechgaudou (en Belvès, Dordogne) et de Sigognac (en Molières, Dordogne) [8]. Elle vivait encore en 1527, lors du mariage de son fils Armand, auquel elle fit donation de tous ses biens sous réserve d'usufruit, avec sa seigneurie de Saint-Germain, à charge de doter de 1 000 livres chacune Françoise et Anne de Commarque, les deux filles de son second mariage.

Il semble assuré que le fils aîné, **Michel de Veyrières**, mourut sans hoirs avant 1527, année du mariage de son frère Armand, lequel était qualifié dans son contrat de mariage de seigneur de Veyrières, Campagnac et Saint-Germain, ce qui impliquait que la substitution prévue au testament de leur père avait bien joué.

C'est donc le second fils de Raymond, **Armand de Veyrières**, qui recueillit l'héritage de leurs parents. Il se qualifiait en outre seigneur de Beauregard, le village de Concorès qui se trouve au pied de la maison de Veyrières. Nous pouvons situer sa naissance vers 1495/1500 : en effet, en 1505, son père lui laissait 500 livres payables à l'âge de 25 ans. Nous savons peu de choses de lui : il vivait encore lors du contrat de mariage de son fils également nommé Armand en 1561. En revanche il était dit décédé lors du contrat de mariage de sa fille Isabeau en 1572.

Il avait épousé par contrat passé devant le notaire Combet « au château de Beauregard », c'est-à-dire très probablement dans sa maison noble de Veyrières [9], le 22 avril 1527, **Françoise d'Angliers**, fille de feu Jean d'Angliers, chevalier, seigneur de Montroy (Charente-Maritime), président en la cour de parlement de Bordeaux, et de Jeanne Chenin, dame de Millécus (en Le Gué-d'Alleré, Charente-Maritime) ; Jeanne y était assistée de son oncle paternel, messire René d'Angliers, chantre et chanoine de Saintes, qui la dota de 4000 livres pour tous ses droits

successoraux. A l'occasion de ce mariage, Antoinette de La Broue fit donation à son fils de tous ses biens comme dit plus haut, et les futurs conjoints donnèrent à un enfant mâle à naître la moitié de tous leurs biens [10]. Le 14 octobre 1527, au château de Montroy, le mariage était consommé lorsque ce contrat fut ratifié devant le notaire Bouchereau par Jeanne Chenin, et Françoise d'Angliers renonça à ses droits successoraux en faveur de ses frères [11]. Françoise vivait encore le 14 avril 1581 au château de « Veyrières lès Concorès » quand, devant Corbiraud et Taillade, notaires royaux, elle fit donation à son fils François « le plus jeune » de tous les biens provenant de la succession de feu Gabriel d'Angliers, seigneur de Fontpastour, son neveu [12]. A cette donation furent présents et consentirent les deux autres frères de François portant le même prénom [13]. Françoise était dite décédée en 1589 lors du second contrat de mariage de ce fils, le plus jeune François.

Il apparaît que ce fut ce couple qui se rallia aux idées nouvelles de la Réforme, sans doute favorisées dans ces régions par le passage en 1533 de Calvin en Angoumois. Angliers (Charente-Maritime) se trouve en Aunis, à une douzaine de kilomètres de La Rochelle, et plusieurs Angliers, dont le nom primitif était Langlois, furent maire ou lieutenants généraux de cette ville, bastion du protestantisme qui y était déjà répandu en 1534 [14]. À la génération suivante, toutes les alliances qui peuvent être caractérisées religieusement se feront avec des familles de la nouvelle religion.

Enfin, on peut noter que les enfants d'Armand et de Françoise se marièrent de 1548 à 1572 pour les femmes, de 1561 à 1576 pour les hommes, ce qui permet de fixer leurs époques de naissance entre 1530 à 1550 : Françoise, née vers 1510, fut donc une mère particulièrement féconde.

Les Veyrières protestants

Armand et Françoise n'eurent pas moins de huit enfants parvenus à l'âge adulte, que nous présenterons dans l'ordre probable de leur naissance :

1) **Antoinette de Veyrières** épousa le 20 novembre 1548 **François d'Estrades**, seigneur de Bonneuil en Agenois, lieu que nous ne sommes pas parvenu à localiser [15]. Leur fils Jean d'Estrade, seigneur de Bonneuil, fut présent en 1576 au premier contrat de mariage de François de Veyrières, seigneur de Fonpastour.

2) **Armand de Veyrières**, écuyer, seigneur de Campagnac (en Engayrac, Lot-et-Garonne), était commissaire ordinaire d'artillerie.

Lors de son contrat de mariage en 1561, il était simplement dit « écuyer, fils d' [autre] Armand de Veyrières, écuyer, seigneur de Saint-Germain et de Campagnac », lequel le nommait pour recueillir la donation de la moitié de tous ses biens, prévue à son propre contrat de mariage, et outre cela le faisait son héritier universel, sous réserve d'usufruit, lui laissant la jouissance de sa maison noble de Campagnac.

C'était le même Armand de Gontaut-Biron, maréchal de France et grand maître de l'Artillerie, évoqué dans l'introduction, qui l'avait recruté dans son administration. Cela n'est guère étonnant, Saint-Germain (en Gaugeac) était un fief de la baronnie de Biron. Le Grand-Maître lui donna procuration le 6 décembre 1571 pour retirer les cabinet, bagues et joyaux de feue la dame de Boissières, sa sœur (Jeanne de Gontaut-Biron, épouse de Jacques de Durfort, baron de Boissières) [16]. Nous ne savons s'il survécut à son père après 1572, ni s'il releva les titres de seigneur de Veyrières et de Saint-Germain. Il est toutefois certain qu'il mourut sans postérité avant 1576, année où son frère puîné le second François apparaissait saisi des seigneuries familiales, lors du contrat de mariage de leur cadet le troisième François.

Il avait épousé par contrat passé au château de la Duguie « en Quercy » (aujourd'hui Ladhuie, en Montayral, Lot-et-Garonne) devant Raymond Roquejeoffre, notaire royal de Montcuq (Lot), le 7 février 1561 (v. st, soit 1562) **Catherine de La Boissière**, dite dans ce contrat sœur de François de La Boissière, écuyer, seigneur de Gayrac (en Montcuq, Lot) et de la Duguie-Haute, et *probablement* fille de feu autre François de La Boissière et d'Hélix de La Duguie. Parmi les témoins se trouvaient Antoine du Garric, seigneur de Lapeyre et d'Uzech, et Jacques de Cambefort, seigneur de Salvanhac [17].

3) Un premier François de Veyrières*, qui continua la filiation, et que nous verrons après ses frères et sœurs.*

4) Un second **François de Veyrières**, écuyer, seigneur de Plapech : un hameau de ce nom existe à Saint-Martial-de-Nabirat (Dordogne) en limite Périgord-Quercy, est-ce celui-ci ? Il fut présent à Saint-Germain le 14 avril 1581 pour consentir à la donation de Fontpastour faite à son plus jeune frère, qui suit.

5) Un troisième **François de Veyrières**, écuyer, seigneur de Fontpastour (actuellement Fontpatour en Vérines, Charente-Maritime, commune voisine d'Angliers), de la Roche-Barangère (en Périgny, Charente-Maritime) et enfin de la Renaudie (en Saint-Front-

la-Rivière, Dordogne). Quoique cadet, par ses trois alliances successives, il placera sa famille au cœur du parti protestant, en arrondissant au passage un patrimoine de plus en plus conséquent, après avoir reçu de sa mère en 1581 la seigneurie de Fontpastour, terre venant des Angliers.

François de Veyrières épousa 1°) par contrat filiatif passé à La Rochelle devant Pancereau notaire en cette ville, le 22 octobre 1576, **Françoise Joubert**, fille de François Joubert, écuyer, seigneur de la Roche-Barangère (en Périgny, Charente-Maritime), avocat et procureur du Roi au siège présidial de La Rochelle, et de Françoise Marois, sa seconde épouse. François était assisté de son frère aîné « l'autre François, seigneur dudit lieu en Quercy », ce qui montrait bien que leur frère aîné Armand était déjà décédé à cette date. Françoise fut dotée de 200 livres de rente annuelle, et François se voyait assuré de 3000 livres sur la succession de ses beaux-parents, s'il survivait à son épouse, ce qui advint. Furent également présents au contrat, entre autres : Jacques de Veyrières, seigneur du Tablier, Jehan d'Estrade, seigneur de Bonneuil, Claude d'Angliers, seigneur de la Sauzaye et la Salle d'Aytré, Geoffroy d'Angliers, seigneur de Fontpastour, et autre Claude d'Angliers, seigneur de Beauregard [18]. Tous ces Angliers professaient la religion réformée, et en faisaient figure de meneurs en Aunis. Françoise Joubert fit son testament le 24 juin 1588 devant Jean Bonnin, notaire royal à La Rochelle « en son hôtel de cette ville », étant alors enceinte. Si le posthume était un fils, elle lui laissait tous ses biens meubles et acquêts immeubles ; elle prenait aussi diverses dispositions au cas où ses enfants décéderaient avant son mari, ce qui n'advint pas. Elle nommait pour exécuteurs Claude d'Angliers dit de Joubert, seigneur de la Sauzaye, son cousin, et François Marois, écuyer, seigneur de Saint-Vivien, son oncle [19]. Il est fort probable qu'elle mourut en couches, puisque François se remaria l'année suivante.

François épousa ensuite 2°) par contrat du 25 novembre 1589, passé devant Albran, notaire de la sénéchaussée de Saintonge au château de la Sauzaye (en Saint-Xandre, Charente-Maritime) [20] et devant l'église réformée le 30 décembre 1589 **Judith de Beaumont**, fille de Jules de Beaumont, chevalier, seigneur de Rioux (Charente-Maritime), gentilhomme de l'hôtel du Roi, tué dans les rangs protestants à la bataille de Jarnac en 1569, et de Renée d'Izave, dame du Pin, sa première épouse [21]. Au contrat, François était assisté de Claude d'Angliers dit de Joubert, seigneur de la Sauzaye, et Judith de ses deux frères Jacques de Beaumont, seigneur du Rioux, et Daniel de Beaumont, seigneur du Pin, et de son beau-frère Robert Goumard,

seigneur des Pougnes. Elle se constitua de tous ses biens, consistant en la seigneurie de Loron qui lui a été attribuée par un partage du 28 janvier 1582 fait devant Gorron notaire royal à Saintes, et promit d'apporter 2 500 écus ; le mariage devait se faire « en la religion chrétienne et réformée » [22]. Judith fut probablement victime de sa première grossesse, car elle fit son testament à Fontpastour le 19 juillet 1590, enceinte, faisant de son posthume son héritier universel, et si celui-ci ne vivait pas, elle donnait tous ses biens meubles et le tiers des immeubles à son mari [23].

François épousa enfin 3e) par contrat passé à Saint-Hippolyte (Charente-Maritime) « en la maison noble de la Rigaudière » le 9 avril 1592, **Marie du Barry**, alors veuve de Pierre de La Rochefoucauld, seigneur du Parc d'Archiac (en Allas-Champagne, Charente-Maritime) et de la Rigaudière, et fille de Jean du Barry, écuyer, seigneur de la Renaudie (en Saint-Front-la-Rivière, Dordogne), et de Guillemette de Louvain. Marie se constituait de tous ses droits, et le mariage devait être célébré en l'église chrétienne, c'est-à-dire réformée, ce qui était fait dès le 5 juin suivant, date de l'insinuation du contrat à Saintes [24]. Ce mariage plaçait François au cœur des élites dirigeantes de la Réforme. Marie du Barry était en effet une des filles du chef de la conjuration d'Amboise, qui échoua en 1560 à s'emparer du roi François II alors sous la tutelle des Guise. Sa mère, Guillemette de Louvain, était la belle-sœur de Gaspard du Heu, exécuté secrètement en 1558 au château de Vincennes pour avoir servi d'agent de liaison entre le roi de Navarre et les princes allemands réformés [25]. La conjuration découverte, son père, nommé Jean et non Godefroy comme l'ont écrit à tort de nombreux chroniqueurs, fut tué d'un coup d'arquebuse le 18 mars 1560 aux environs d'Amboise, après avoir occis le capitaine royaliste qui voulait s'emparer de lui. Tous ses biens furent saisis, mais dès novembre 1562 ses filles furent déclarées aptes à lui succéder [26].

François eut à mener une longue procédure pour faire reconnaître les droits de Marie sur la Renaudie, contre Jeanne, sœur aînée de Marie et épouse de François Beaupoil de Saint-Aulaire, qui avait abusé de la minorité de Marie pour lui faire abandonner ses droits à vil prix. François de Veyrières transigea avec Saint-Aulaire le 10 juin 1594, et celui-ci promit de payer dans des délais qu'il fut incapable de tenir. Aussi Marie obtint-elle des lettres royaux le 2 août 1597 qui cassaient tous les actes passés, et la remettait en possession de la moitié de la Renaudie [27]. Les Saint-Aulaire furent alors contraints de transiger à nouveau le 10 mars 1598, à Fontpastour, promettant de payer 35 000 livres au 1er mai 1599 ; si, à cette date, ils n'étaient

toujours pas en mesure de s'exécuter, la Renaudie reviendrait en entier à Anne moyennant 30 000 livres [28]. La situation semble être restée confuse jusqu'à l'abandon définitif des droits des Saint-Aulaire en 1613, rachetés par François de Pérusse des Cars, gendre de François de Veyrières.

Les ruines du château de la Renaudie se voient encore au sud de Saint-Front-la-Rivière, au lieu-dit le Sablon, noyées dans la végétation. Il se compose d'un corps de logis quadrangulaire, cantonné aux angles de quatre grosses tours rondes ; la porte d'entrée, qui se trouve sur la façade principale, est flanquée de deux petites tours, et une tourelle élevée coupe la façade donnant sur la Dronne. Hervé Lapouge date ces vestiges de la seconde moitié du XVe siècle [29].

François de Veyrières vivait encore, veuf pour la troisième fois, quand il obtint le 17 septembre 1618 un appointement du sénéchal de Périgueux contre divers tenanciers de la Renaudie [30].

François eut de son seul premier mariage deux filles, qui contractèrent de très brillantes alliances, et un fils qui ne vécut pas :

5-1) **Sarah de Veyrières** épousa en juin 1608 **Charles de La Rochefoucauld**, seigneur de Fontpastour du chef de sa femme, fils aîné du premier mariage de Marie du Barry avec Pierre de La Rochefoucauld [31]. Charles semble avoir cédé ses droits sur la Renaudie (qu'il tenait de sa mère) à son beau-père François de Veyrières, lequel était dit ayant-droit de son gendre dans l'appointement du 17 septembre 1618 évoqué ci-dessus. Leur fils, François de La Rochefoucauld, seigneur du Parc d'Archiac, était encore signalé en 1627 comme chef protestant par Agrippa d'Aubigné [32].

5-2) **Françoise de Veyrières** épousa par contrat passé devant Dubarry notaire royal à Quinsac (Dordogne) le 2 février 1609, **Francois de Pérusse des Cars**, chevalier, baron de Caubon (Caubon-Saint-Sauveur, Lot-et-Garonne) puis de la Renaudie, fils de Jacques de Pérusse des Cars, chevalier, seigneur de Merville (Haute-Garonne), chevalier des Ordres du roi, grand sénéchal de Guyenne, et de Catherine Bérault, sa première épouse [33]. Le 18 août 1613, devant le même notaire, François racheta les droits des Saint-Aulaire sur la Renaudie, moyennant 21 000 livres [34]. En 1525, son cousin germain Charles de Pérusse, chevalier, comte des Cars (Haute-Vienne), baron d'Aixe (Aixe-sur-Vienne, Haute-Vienne), lui légua le comté des Cars, la baronnie d'Aixe, la châtellenie de Ségur (Corrèze) et tous ses autres biens, lui substituant son filleul Charles, fils aîné de François, et ses descendants « à condition que tous vivent en bons

catholiques », ce qui ne laisse aucun doute sur le fait que François et son fils étaient alors protestants. François abandonna en effet à son fils aîné Charles l'héritage des Cars survenu en 1626, pour ne pas avoir à renier sa foi ; il ne porta pas le titre de comte des Cars mais celui de baron de la Renaudie, où il mourut le 24 août 1661 à l'âge respectable de 90 ans [35]. Ses descendants conservèrent la Renaudie jusqu'à la Révolution.

5-3) **François de Veyrières**, baptisé dans le culte protestant à La Rochelle le 23 août 1587, il eut pour parrain son oncle François de Veyrières, écuyer, seigneur de Veyrières en Quercy [36]. Il mourut probablement jeune.

6) **Anne de Veyrières**, sixième enfant d'Armand de Veyrières et de Françoise d'Angliers, épousa le 9 février 1568 [37] **Antoine du Garric**, seigneur d'Uzech (Lot) et de Lapeyre (en Berganty, Lot), fils de Gaillard du Garric, écuyer, seigneur d'Uzech et d'Anne du Béralh [38]. Antoine fut témoin au contrat de mariage d'Armand de Veyrières en 1561. Il fut également présent avec ce même Armand de Veyrières au testament de François de Fumel, chevalier, baron de Fumel (Lot-et-Garonne), chambellan et gentilhomme de la chambre du Roi, passé le 24 novembre 1561 au château de Fumel [39].

7) **Isabeau de Veyrières**, épousa par contrat filiatif du 9 avril 1572 **Annet de Commarque**, écuyer, seigneur de Pechgaudou (en Belvès, Dordogne) et de Sigognac (en Molières, Dordogne), homme d'armes de la compagnie du baron de Biron, fils de Vascon dit Bacoul de Commarque, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Blanche de La Roque, sa première épouse ; Vascon s'était remarié en 1516 avec la grand-mère d'Isabeau : Antoinette de La Broue, alors veuve de Raymond de Veyrières [40]. Annet fut, sous l'autorité du roi de Navarre (le futur Henri IV) un capitaine actif du parti protestant, dirigeant la prise du fort de Saint-Avit en 1577, dont il dévasta l'église et le cloître [41].

8) et très probablement : **Jacques de Veyrières**, écuyer, seigneur du Tablier (en Mauzé-sur-le-Mignon, Deux-Sévres). C'est la possession du Tablier, fief provenant des Angliers, qui nous conduit à en faire un fils de Françoise d'Angliers. Il fut présent au premier mariage en 1576 de son probable frère François de Veyrières, seigneur de Fontpastour. Il avait épousé avant 1574 **Françoise Desmier**, que l'on doit sans doute identifier avec la fille de François Desmier, écuyer, seigneur d'Olbreuse (en Usseau, Deux-Sèvres) et d'Hélène Dorin, citée avec son (dans ce cas second) mari François de Fouqueure le 21

juillet 1580 lors du règlement de la succession de son père [42]. De ce mariage provinrent au moins deux enfants :

8-1) **Jean de Veyrières**, seigneur du Tablier, reçut le baptême protestant le 21 novembre 1574 à La Rochelle. son parrain fut Guillaume Choizy, seigneur de La Jarrie, qui fut maire de La Rochelle, et sa marraine fut Marie d'Angliers. Il serait mort le 22 juillet 1627 au siège de l'île de Ré, en défendant l'île contre les Anglais de Buckingham.

8-2) **Anne de Veyrières**, née vers 1576, qui épousa en 1597 **Guillaume d'Artiganove.** Leur succession, de même que celles de Françoise Desmier et de Jean de Veyrières fut partagée par leurs enfants le 12 décembre 1629 [43] : étaient dites provenir de Françoise Desmier la maison noble de Bois-Joly, et de Jean de Veyrières, la maison noble du Tablier en Mauzé.

Revenons au premier **François de Veyrières**, écuyer, qui fut seigneur de Veyrières en Quercy et de Saint-Germain en Périgord. C'est en effet lui le capitaine protestant qui en 1575 assurait la liaison entre le baron de Salignac et le maréchal de Biron. Il fut présent à Saint-Germain le 14 avril 1581 pour consentir à la donation de Fontpastour faite à son plus jeune frère François. Il fut parrain le 23 août 1587 à La Rochelle d'un fils de ce même frère François, seigneur de Fontpastour. Il mourut probablement vers 1590-1595, car peu après, à la requête dudit François de Veyrières, seigneur de Fontpastour, il fut procédé à la nomination de tuteur pour les enfants mineurs de feu François de Veyrières, seigneur de Saint-Germain et de Marie de Gordièges, demoiselle remariée [44].

Il avait épousé le 12 juin 1578 [45] **Marie de Gordièges**, fille de Jean de Gordièges, seigneur de Mazières (-Naresse, Lot-et-Garonne) et d'Antoinette de La Tour de Reyniès [46]. Il y eut plusieurs enfants de ce mariage, dont un seul nous est connu :

Le retour à la foi catholique

Jean de Veyrières, écuyer, seigneur de Veyrières et de Saint-Germain, était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi. Il naquit vers 1580 et, à une date inconnue, il fut assigné à comparaître comme héritier de Marie de Gordiège, sa mère, à la requête de François de Lestrades, seigneur de Bonneil [47].

Il épousa au château de Lons, contrat reçu par Blondel, notaire royal, le 1er décembre 1604, **Adrienne de Royere**, dotée de 16 000 livres, dont 9 000 livres étaient quittancées au contrat, et 7 000 livres payables 2 ans

plus tard. Adrienne était la fille de François de Royere, chevalier, seigneur de Lons (en Louignac, Corrèze), et de Blanche d'Aubusson [48]. C'est évidemment cette alliance qui ramena Jean de Veyrières dans le giron de l'église catholique, son beau-père le seigneur de Lons ayant été un des plus notoires ligueurs du Limousin [49]. Adrienne assista, veuve, au contrat de mariage de sa fille Jacqueline en 1637. Nous leurs connaissons deux filles :

1) **Anne-Marie de Veyrières** épousa en 1628 **Jean de Las Cases**, baron de Roquefort (en Corn, Lot), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, fils de Gabriel de Las Cases, baron de Roquefort, coseigneur de Camboulit (Lot), et d'Isabeau de Boisset de La Salle [50]. Ils assistèrent tous deux au contrat de mariage de Jacqueline de Veyrières.

2) **Jacqueline de Veyrières** épousa le 18 juin 1637 au château de Saint-Germain **Antoine de Constantin**, seigneur de Castelmerle (en Capdrot, Dordogne) et de Rigoulès (en Saint-André-d'Allas, Dordogne), capitaine d'infanterie, né le 4 avril 1605 et qui fit son testament le 8 février 1650, fils de Clinet de Constantin, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Marguerite de Bruzac (du Bastit) [51].

Ainsi le fonds du château des Cars, bien éloigné du Quercy, aura fourni de quoi reconstituer six générations d'un lignage aux destinées diverses, bien significatif toutefois d'un parcours nobiliaire marqué du sceau de la Réforme, à l'époque des guerres de Religion. Sans quitter son berceau de Concorès, cette famille put s'établir aux portes de La Rochelle par une alliance en Aunis et bascula, comme beaucoup d'autres dans cette province, dans la nouvelle religion. Cette orientation leur ouvrit la porte de brillantes alliances matrimoniales avec les meneurs du parti protestant dans nos provinces, et subsidiairement leur permit de se constituer un fort beau patrimoine en Aunis et Périgord, que les branches protestantes de familles aussi puissantes que les La Rochefoucauld ou les Pérusse des Cars ne négligèrent pas de rechercher en mariage. Leurs cousins restés en Quercy, quoique revenus au catholicisme, profitèrent aussi de cette élévation sociale en s'unissant aux meilleurs lignages régionaux : les seigneurs de Lons (en bas-Limousin), les barons de Roquefort (en Quercy) ou les seigneurs de Castelmerle (en Périgord).

Gilles De Blignières

NOTES

1 - Lettre publiée par le comte de Saint-Saud dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome 24 (1897), p. 60-61.

2 - La récente ouverture de ce fonds à un groupe restreint de chercheurs, engagée dans le cadre du classement entrepris en janvier 2009 sur l'initiative de Monsieur Robert Chanaud, alors directeur, et sous la houlette de Madame Anne Gérardot, conservatrice adjointe, reste tout à fait expérimentale. Nous les remercions avec gratitude de nous avoir associé à cette initiative.

3 - Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, Paris, 1874, tome 17, p. 445, généalogie Vielcastel.

4 - Orthographié « Veyrière » sur la carte IGN au 25 000e.

5 - La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 3e édition, Paris, 1866, tome 9, col. 437, généalogie Gontaud.

6 - Archives Départementales de la Haute-Vienne (désormais ADHV), fonds des Cars, cote provisoire 1 EE 875.

7 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 890 / 4.

8 - Chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, Paris, 1825, tome 5, généalogie Comarque, p. 33.

9 - Nous n'avons hélas pas eu l'occasion de vérifier sur le terrain si la maison noble de Veyrières subsiste.

10 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 967 / 2.

11 - Même source.

12 - Geoffroy d'Angliers, seigneur de Fontpastour, assistait en 1576 au mariage de François de Veyrières. Il s'agit probablement de Geoffroy, nommé parmi les frères mineurs de Françoise d'Angliers quand celle-ci se maria en 1527. Gabriel d'Angliers, neveu de Françoise, était probablement le fils de ce Geoffroy.

13 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 890 / 5.

14 - Eugène et Émile Haag, *La France Protestante*, Paris, 1846, tome 1, p. 110, article sur Claude d'Angliers.

15 - Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs et grands officiers de la Couronne,* Paris, 1733, tome 7, p. 600, qui la dit fille d'Armand, seigneur de Veyrières, Saint-Germain et Campagnac.

16 - La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, cité n° 5, tome 7, colonne 144, article Durfort.

17 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 121.

18 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 817 / 1.

19 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 920 / 7.

20 - C'est au château de la Sauzaye que Richelieu prépara la reddition de La Rochelle en 1628.

21 - Henri et Paul Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2e édition, Poitiers, 1891/Fontenay-le-Comte, 1979, tome 1, p. 380.

22 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 954 / 1.

23 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 920 / 6.

24 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 476 / 12.

25 - Roger Mazauric, « Le tragique destin d'un patricien messin, Gaspard de Heu, Sr de Buy », dans *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1978, pp. 118-142. Le procès-verbal de son exécution est conservé à la Bibliothèque nationale de France (désormais BnF), ms fr 22562, 1ère partie, pp. 110-113.

26 - Jean-Louis Ruchaud et alii, *Généalogies limousines et marchoises*, tome 13, Mayenne, 2004, p. 21, généalogie du Barry.

27 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 480 / 6.

28 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 164.

29 - Hervé Lapouge, *Anciennes demeures du Périgord, arrondissement de Nontron*, Périgueux, 1989, p. 144.

30 - ADHV, fonds des Cars, 1 EE 16.

31 - Père Anselme, *Histoire généalogique* ..., cité n° 15, tome 4, p. 426.

32 - « Supplément à l'Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné », dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1927, volume 88, page 109, en ligne sur le site Persée.

33 - Abbé Joseph Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, Limoges, 1882, tome 1, p. 294 et 304.

34 - BnF, Carrés d'Hozier 74, Beaupoil de Saint-Aulaire.

35 - Abbé Joseph Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, cité n° 33, tome 1, page 293.

36 - Inventaires sommaires des Archives Départementales de la Charente-Maritime.

37 - Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXème siècle*, tome 20, p. 184.

38 - François Bluche, *Les Pages de la Grande Ecurie*, Paris, 1966, tome 2, non paginé.

39 - Gabriel O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, Bordeaux, 1856, tome 1, p. 18.

40 - Chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique ...,* cité n° 8, tome 5, généalogie Commarque, pp. 33-34.

41 - Même source.

42 - H. et P. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire ...*, cité n° 21, tome 3, p. 107.

43 - BnF, Pièces Originales 108, d'Artiganove.

44 - Archives Départementale du Lot-et-Garonne (désormais ADLG), 5 J 542, fonds Dubois, dossier Veyrières (non consulté, l'inventaire en ligne ne donne pas de date).

45 - Cette date provient de la base généalogique en ligne de M. Cyril Delmas-Marsalet.

46 - Antonie de La Tour, épouse de Jean de Gordièges, seigneur de Mazières, fut légataire de 100 sols au testament de son père Jean de La Tour, seigneur de Reyniès, le 10 octobre 1558. Nommée Antoinette, elle donna quittance de 1 500 livres sur sa dot le 16 septembre 1559 (Yannick du Guerny, *Inventaire des archives du château de Reyniès*, 2001, pp. 9 et 15).

47 - ADLG, 5 J 542, dossier Veyrières.

48 - Archives Départementales de la Dordogne, 10 J 1, fonds de Peyraux.

49 - Jean-Louis Ruchaud et alii, *Généalogies limousines et marchoises*, Mayenne, 2007, pp. 244-245, généalogie Royere.

50 - Saint-Allais, *Nobiliaire* ..., cité n° 3, tome 1, page 259.

51 - P.-Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, Paris, 1829, tome 2, généalogie Constantin, p. 11.

LES PAROISSES DE LA CHÂTELLENIE DE SAINT-CÉRE DANS L'ARCHIPRÊTRÉ DE THÉGRA.

Chapellenies et prêtres obituaires. Un bénéfice fermement disputé : La chapellenie de Chatguié [1]

I - Définition des chapellenies

Dans le droit ecclésiastique, on entend par chapellenie une institution religieuse, ou fondation, qui donnait à un clerc le droit de percevoir les fruits ou revenus qui en découlaient, avec l'obligation de célébrer la messe ou de faire des services religieux, selon les intentions du donateur. Toute personne pouvait fonder une chapellenie, dont le but était de prier et de célébrer le Saint-Sacrifice pour le repos de l'âme du fondateur, de sa famille et de ses parents. Celui qui faisait cette fondation acquérait un droit de patronage, en vertu duquel la nomination ou la présentation du chapelain lui était acquise comme un droit et passait à ses héritiers. L'évêque, après s'être informé des qualités du sujet idoine, lui donnait les provisions ecclésiastiques, ou « viza », qui permettaient au nouveau chapelain de prendre possession officielle et solennelle de sa chapellenie, par le ministère d'un notaire apostolique qui en dressait procès-verbal en présence de témoins. Le service religieux était acquitté, le plus souvent, dans l'église paroissiale, si le chapelain appartenait au clergé séculier. Parfois, le fondateur désignait la chapelle particulière de l'église où devait se célébrer l'office religieux.

II - Présentation

L'an 1351, Guillaume de Chatguier, damoiseau de Saint-Céré [2], fit son testament par lequel il fondait une chapellenie, à desservir dans l'église paroissiale de Sainte Spérie [3]. Il en donnait le patronage à ses héritiers universels, Bertrand Viguier et Esclamonde de Viguier, femme de Jean Combes, ses neveux.

Il voulut qu'en cas de négligence de ceux-ci, Bertrand et Esclamonde, le curé de Sainte-Spérie y pourvût tout en laissant le droit de patronage aux descendants de ses héritiers universels pour conférer la chapellenie lors des vacances suivantes [4].

Bertrand, neveu, eut deux enfants, Pierre et Hugues Viguier (ce dernier dit *Montrain* ou *Montrand,* dont les descendants gardèrent ce surnom comme patronyme) lesquels se partagèrent les biens patrimoniaux en 1418. Ces héritiers, comme leurs successeurs, ne s'accordèrent jamais pour la désignation du chapelain. Les uns conférèrent la chapellenie à un prêtre, les autres à un deuxième, si bien que ces discordes causèrent divers procès entre les patrons comme entre les chapelains.

Pour en terminer avec ces pratiques, Raymond Viguier et ses enfants, d'une part, et Rigal Montrand de l'autre, transigèrent le 31 mars 1481. Ils imaginèrent une solution tournante qui attribuait le droit de conférer la chapellenie, d'abord aux Montrand, puis aux Viguier, avec alternance des représentants des deux familles pour la suite. Cette transaction fut un temps scrupuleusement respectée [5], et chaque branche attribua successivement la chapellenie à un de ses proches, titulaire de la prêtrise. Le népotisme ayant déjà de fortes racines, le premier chapelain à être pourvu fut Pierre Montrand et, à sa mort en 1494, Raymond Viguier lui succéda. Au fil des années, et même des siècles, il en fut ainsi jusqu'à une nouvelle transaction en 1648, en vertu de la clause de 1494 qui explicitait que le patronage conféré l'était « *au plus proche de leurs familles, enfants, frères, neveux, etc., ou au plus capable et habile dans l'éventualité où il y aurait plusieurs personnes au même degré*, enfin, *au plus proche de leur race et parentelle, à défaut d'enfants ou frères. Au cas où un ou l'autre des patrons fussent négligents ou refusant à faire collation dans cette matière, après avoir esté bien requis, l'autre la peut faire en un seul. Et aux cas qu'il n'y eût pas des parents et qu'il n'y en eût pas pour la leur conférer, ou qu'ils ne puissent pas convenir, le curé de Ste-Spérie pourroit la conférer* » [5].

À cette date, la moitié de la chapellenie relevant des Viguier appartenait à Jean Viguier, bourgeois et à Me Michel Belomé, avocat en Parlement. En 1653, elle relevait du fils du premier, Me Jean Viguier, avocat, héritier universel et à l'héritier universel de Belhomé, également appelé Michel Belhomé, également avocat. Il s'agissait toujours d'*héritiers universels* pour cette branche.

La partie Montrand échut à une demoiselle Gulhane de Lavernhe qui signa la transaction de 1648 et qui institua héritière une certaine dame Magdeleine de Farfal [6], sa nièce, veuve du sieur Laporte, lieutenant général de la sénéchaussée de Figeac. Cette nouvelle donne fit ressortir

les clauses du testament et celles de la transaction de 1481 lorsque la « *dame de Farfal fit héritier M. Balthazar André,* (curé de Saint-Céré), *à la charge d'employer tous ses biens en oeuvre de piété et de religion qu'il trouveroit à propos, sauf du droit de patronat de lad chapellenie de Chatguier, avec tous les droits qui y sont attachés pour en disposer à sa volonté, à la charge, néanmoins par led Sr André de célébrer tel nombre de messes pour le repos de son âme que sa piété lui inspirera.* »

« ... Le Sr André donna l'hérédité de la dame de Farfal aux ecolles chretiennes des filles de Saint-Céré, sauf dud patronage qu'il se réserva par acte reçu par Cantaloube, notaire, auquel souscrivit feu Mgr Le Jay, évesque de Caors» [1].

On peut voir par ces dernières dispositions que la clause de 1648 laissait prévoir que la descendance directe de Bertrand et d'Esclamonde de Viguier pouvait s'éteindre et que les héritiers voulaient prévenir le cas où la chapellenie tomberait entre des « *mains négligentes ou cupides* ». Si le fondement de l'acte n'en fut probablement pas atteint, nous allons constater que la mésentente entre les deux parties allait s'amplifier.

III - Une querelle qui aurait pu inspirer la verve de Boileau-Despreaux

« *Le 6 may 1693, devant Laporte, notaire, led sieur André fit donation entre vif à Me François Pourtois, prêtre, son neveu* [7]*, de tous ses biens et, expressément de tous droits seigneuriaux et de patronat à luy appartenant. Le 28 aoust 1700, devant Delherm, notaire, ledit sieur Pourtois, prêtre, fit donation entre vif à Jean Pourtois son frère aîné* [8]*, dudit patronage de lad chapellenie, appelée de La Chatgairie, seule, et sous la réservation du retour en cas de prédécès dud donataire* » [1].

Le mémoire envoyé à l'évêque, probablement par la partie adverse, ajoute : «*Vraysemblablement led Sr Pourtois avoit l'intention d'être chapelain et patron tout ensemble et en même tems (comm'il le devint et l'est)*... ». Malheureusement, pour le sieur Pourtois, la chapellenie avait un titulaire fort âgé qui ne se décidait pas à mourir. «*Car Me Estienne de Longueval, prêtre chapelain de lad chapellenie, estoit agé alors de 83 à 84 ans et attaqué d'une griefve maladie... Et led sieur Pourtois, bourgeois, avoit langui deux ans et plus d'une hidropisie formée, qui faisoit juger qu'il en mourroit bientost. Cependant ils trainèrent plus longtems, led sieur de Longueval ne mourut que le 2 octobre 1702.* » [1].

On se doute que la branche Viguier, représentée par le sieur Belhomé, n'entendait pas se laisser dépouiller en faveur d'un étranger à la famille du donateur. Elle reçut le soutien inattendu des demoiselles des Écoles chrétiennes qui, pourtant auraient probablement été admises

à ce droit dans la donation du curé André. Voici donc l'attaque des *héritiers universels*.

« *Le dit jour 5 octobre 1702, devant led Lavaur, notaire, led Me Michel Belhomé, adt* (avocat ?)*, confera lad chapellenie à Me Clement Marcilhac, prestre, parent au 7e degré et descendant par les femmes dud Rigal Montran, copatron transigeant, du 31 mars 1481* » [9].

«*Led jour 5 octobre 1702, devant led Lavaur, notaire, damlle Jeanne de Boutel, directrice des escolles des filles à St-Céré, conféra lad chapelainie aud Sr Marcilhac. Si bien que par là led Sr de Marcilhac avoit les trois quarts des voix des patrons, et estoit seul parent*. »

L'affaire ne faisait que commencer comme on peut le voir par l'extrait suivant du mémoire envoyé par Me Marcilhac. « *Le 7 octobre, an 1702, led Sr Pourtois, bourgeois* (l'hydropique) *conféra aussi lad chapelainie à Me François Pourtois, son frère et donateur. Mais cela ne pouvait luy servir de rien, d'autant que ledit patronage était attaché à la qualité d'héritier du fondateur, qu'il ne pouvait avoir passé* « titulo particulari » *aud Pourtois et que led Sr Pourtois n'estoit pas seulement parent* ». Cependant, « *le 13 octobre 1702, led Sr Pourtois s'adressa à Mgr levesque de Caors, luy esposa la discorde d'entre son frère et led Sr Belhomé, et en obtint provision dud Sr evesque* in discordiam patronorum » [1].

Pourtant on avait oublié un autre copatron, aussi proche que Belhomé, c'était le Sr Viguier, représentant de la première branche. « *Mais le Sr Viguier, copatron pour un quart avec le Sr Belhomé n'avoit pas pourveu personne et il ne la confera pour son quart que le 21 octobre 1701, à Me Joseph Maynard, curé de Saint-Vincent-Lespinasse* ». Voici donc trois candidats en présence, lesquels par les statuts ne pouvaient prendre possession de la chapellenie qu'après quatre mois.

« *Led Sr Marcilhac n'avoit pas même pris possession, craignant que les patrons qui luy avoient conféré ne variassent en faveur de quelqu'autre parent plus proche ou au même degré, dans les quatre mois qu'ils ont pour cella. De plus, led Sieur evesque ne pourroit vuider cette discorde qu'après la négligence* (ou diligence ?) *du Sr curé de Saint-Céré, aux termes de lad transaction de 1481, comme de la fondation de 1351, à quoy led Sr evesque devoit déférer, comme lad chapelainie estant purement profane. Led Sr evesque la pouvoit-il vuider sans ouir ny appeller les patrons; et n'ayant droit de choisir qu'entre les parents au même degré et autrement eligibles. Ce qui a fait que led Marcilhac en a appellé comme d'abus* » [1].

Cinq mois plus tard, la position du sieur Marcilhac se renforce du fait que les deux descendants légitimes du fondateur se sont mis d'accord, sur son nom. « *Le 8 mars 1706, devant Lavaur, notaire, led Sr Joseph de*

Maynard cède son droit en lad chapellenie de la chatgairie aud Sr Marcilhac, du consentement desd Sr Viguier et Belhomé, copatrons ». Aussitôt, Marcilhac fait une fois de plus appel à l'évêque qui, selon lui, s'était trop pressé de donner son accord à la nomination de Pourtois et qui prétend l'emporter sur celui-ci. Or ce dernier ne manque pas d'arguments et, de plus, il soupçonne que la renonciation a été achetée au Sr Maynard, d'où accusation de simonie [10]. « *Mais led Sr Pourtois dit : 1°- que le patronage de lad chapelainie, ou la moitié d'icelluy n'appartient pas à l'ecolle chretienne des filles de St-Céré, mais à luy suivant les actes et raisons susd ; 2°- que la transaction est vitieuse et contraire à la fondation qui ne veut pas que la fondation appartenoit aux plus proches parents du sang des Viguier et Montrand, d'autant mieux qu'elle n'a pas esté homologuée comme le veut la jurisprudence rapportée ; 3°- que la concorde entre led Sr Maynard et led Sr Marcilhac est vitieuse & simoniaque* [10] *et les prive de tous leurs bénéfices, surtout de lad chapellenie; 4°- qu'estant pourveu d'icelle par son frère, copatron pour la moitié, et par Mgr levesque* in discordiam patronorum ; *il doit l'emporter sur led Marcilhac* » [1]. Le sieur Marcilhac, au contraire, réplique que « *le patronage ne peut pas passer à d'autre que les héritiers, ny surtout par des titres particuliers, qu'ainsi led patronage appartient auxd écoles, héritières de la dame de Farfal, ou du moins que le Sr Pourtois, prêtre, n'a pu le donner par un titre particulier de son frère, surtout pour estre chapelain dans un tems de maladie du Sr Longueval et de son frère. Il est visible que cette conduite est plus vitieuse que celle des Viguier et Montrand qui transigèrent en 1481. Le frère donne à son frère non seulement le patronage mais 2000 livres avec, comme pour prix et engagement qu'il lui conférera lad chapelainie. Un frère est un autre soy même, un frère bienfaiteur par dessus; c'est en effet en ce cas comme se conférer à soy même et estre mesme tems patron et chapelain, comme il l'est devenu* » [1]. Ce qui semblerait éviter le cas de simonie. En ce qui concerne la donation de 1351, qui ne pouvait pas ne pas faire mention de certaines clauses de la transaction de 1481, M. Marcilhac estime que cette dernière ne va pas à l'encontre de la fondation, en aucune manière. Elle « *ne contient rien de contraire à la fondation pour porter que les patrons et leurs héritiers seront obligés de nommer leur plus proche parent. Car les vues et les vœux du fondateur ont esté sans doute que les plus proches soient préférés, pourveu qu'ils n'en fussent pas indignes. Au reste, l'homologation* (épiscopale) *n'était nécessaire qu'à l'égard des bénéfices et des chapelainies spiritualisées* [11] ; *toutes les autres sont regardées comme des choses profanes où les patrons ont pleine et entière disposition. La même raison fait juger que la concorde des sieurs Maynard et Marcilhac ne sont pas de la simonie et n'est point vitieuse, faute d'être passée en cour de*

Rome... Enfin, il y a abus au titre que le Sr evesque diocésain a fait au sieur Pourtois, sans ouïr ny appeller les patrons et les pourvus » [1].

III - La fin de l'affaire ?

Cependant, Marcilhac avait des doutes, ou du moins voulait qu'un expert en droit canonique conforte sa position, afin de faire revenir l'évêque sur sa décision, en vertu de la tradition : « *in Beneficiis, prior in titulo potior est in jure* ». Il pose donc certaines questions qui révèlent que sa situation n'est pas aussi confortable qu'il n'y paraît, notamment en matière d'accusation de simonie, de forclusion dans les délais impartis, et éventuellement *s'il a droit d'espérer l'emporter*, autrement dit si « le jeu en valait la chandelle » [12]. Cette attitude semble révéler que les droits de l'intéressé ne lui apparaissent pas des plus certains. L'étaient-ils autant pour les autres partenaires ? De fait, si l'affaire en est là au mois de mars 1707, comme cela ressort de « *l'insinuation* » déposée au parlement de Toulouse, alors qu'il semble qu'elle se soit engagée au moins à partir de la date de donation du sieur André à son neveu Pourtois - le 6 may 1693, elle est loin d'être terminée, car le sieur Marcilhac meurt le 25 octobre 1726 et la famille du donateur accorde la chapellenie au sieur Plantein » [13].

Le chanoine Albe, qui eut en main d'autres documents concernant cette longue affaire, dit : « Nous ne savons pas de quelle façon finit ce procès, dont nous passons les considérants apportés par les adversaires » [14]. Nos sources nous amènent un peu plus loin (1784), mais à la même conclusion. On trouvera en annexe -I- le point de l'affaire en 1784. Il semble bien qu'elle n'eut jamais de règlement, sauf à la Révolution, lorsque le décret du 6 avril 1792 supprima « toute association de piété et de charité » et que celui du 11 août suivant dépouillera les « bénéficiers » de leurs biens et de leurs revenus.

IV - Les biens de la chapellenie.

Une chapellenie dont on se dispute le bénéfice aussi longtemps devait apporter de substantielles rentes. Il serait intéressant d'en connaître un peu plus dans ce domaine. Malheureusement les archives qui nous sont restées sont plus explicites sur les procès que sur les revenus, mis à part un document de 1667 [15], qui n'ajoute pas grand-chose à nos interrogations, si ce n'est qu'une des rentes était attachée au terroir de *Lafon de Pedaugne*. Il en est ainsi, bien souvent, des fragments du passé qui nous sont légués au hasard des héritages ; on voudrait en savoir un peu plus, mais les feuilles jaunies se referment le plus souvent sur leurs secrets, comme pour narguer notre curiosité.

J. A. Flourac

Notes et Bibliographie.

1 - Pour cet article, j'ai surtout puisé dans les archives de l'association La Forge Patrimoine : Clt. -IV-Consultations juridiques. 1702-1784. Consultations auprès des avocats du Parlement de Toulouse au sujet d'un procès concernant les chapellenies de Chatguier et Vigier à Saint-Céré (Dossier de 90 feuillets) & -IX- Saint-Céré. Pièce n° 9. Réplique pour Pierre Lauricesque, bourgeois, contre noble Joseph d'Amadon, sr du Fau, fils de Jean, devant le juge ordinaire de Saint-Céré, objet : chapellenie de Chatgayrie (2 feuillets). Je remercie tout particulièrement sa présidente madame Lacoste, pour l'aide qu'elle m'a apporté.

2 - « Guillaume de Chatguier, damoiseau, fondait une importante chapellenie (de la Chatgairie), dans l'église de Sainte-Spérie. Appartenait à une très ancienne famille, complètement disparue depuis longtemps. Géraud Chatguier est nommé dans le cartulaire de Tulle, comme témoin d'un acte du XIe siècle, concernant St-Céré (le castel). Cartulaire Champeval, n° 662 » (Chanoine Albe, *Manuscrit des paroisses*, Saint-Céré, Archives diocésaines, p. 355.) « En 1487, Me Jean Vigier (ou Vigué), bachelier, avait maison au fossé vieux. En 1669, supplique de Jacob Vigier, pour réparation d'une maison au barri de St-Cirq. Autre Viguié, bourgeois, en 1598, La famille Viguié eut au XVe siècle, le patronage de la chapellenie de Chatguié. » (Chanoine Albe, Op. cit., p. 370.) Aux archives départementales on trouve : datée du 8 des ides de juillet 1278, copie d'une transaction intervenue entre Bertrand d'Araqui et Denis son frère, d'une part, et le vicomte de Turenne d'autre part. Il y est fait mention d'une terre contiguë à « *un champs qui appartint autrefois au seigneur Petrus Chatguier, chevalier...* » (AD. 46, F. 302).

3 - « *Lego et assigno pro vicaria seu capellania perpetuo deservienda et percantanda in dicta ecclesia parrochiali Stae Speriae, per unum presbiterum idoneum, omnes census...* » etc. (Déposé actuellement aux Archives diocésaines; Clt Saint-Céré, 5.39.4.)

4 - « *Volo et ordino, quod casu regligentiae et toties quoties is continget, illa vice dumtaxat et non aliis rector seu curatus dicta ecclesia Stae Speriae autoritate hujus presentis ultimi testamenti possit conferer vicariam praedictam et quod postmodum jus patronatus in omnibus casibus vacationum redeat et pertineat pleno jure ad heredes meos universales...* » (Archives diocésaines, Ibid).

5 - Ils déclarèrent à peu près ceci : « *... les parties qui estoient de bonnes gens et qui agissoient avec simplicité, craignant de faire quelque convention préjudiciable à leur droit de patronage* (protestèrent) *qu'ils n'entendoient point faire rien de mauvais, qu'ils y renonçoient et vouloient bien ne se nuire et vouloient bien ne se nuire pas aud patronat...* » (Archives diocésaines, Ibid.).

6 - C'est cette même dame Magdeleine de Farfal qui donna, en 1683, 10.000 livres pour l'établissement des religieuses de la Visitation à Saint-Céré (Cf. H. Bressac, *La châtellenie de Saint-Céré et la vicomté de Turenne*, Aurillac, 1927, p. 285). Auparavant, en 1621, les Récollets s'étaient installés provisoirement dans la maison de Farfal.

7 - François était le fils de Jean (de) Pourtois, docteur en médecine et de demoiselle Antoinette André. (Contrat de mariage (année 1654) aux A. D. du Lot, série B. 1295.)

8 - Contrat de mariage de son frère, Jean (de) Pourtois, docteur en médecine avec demoiselle Françoise Lassale. (Contrat de mariage (année 1697-1699) aux A. D. du Lot, série B. 1310.)

9 - En 1708, M. Clément (de) Marcilhac de Termes est sindic des prêtres obituaires (Mme de Veyrières du Laurent, *L'église Sainte-Spérie*, B.A.A.P.S. n° 17, juin 1992, p. 49).

10 - Une autre accusation de simonie serait venue du fait que l'ayant-droit avait reçu le patronage, pour une part des droits de la directrice des écoles chrétiennes, la demoi-

selle Jeanne (de) Boutel, laquelle le tenait du curé Balthazar André qui en avait hérité de la dame de Farfal. Dans cette affaire compliquée, on voulait faire admettre que le sieur André n'aurait pas dû hériter du patronage en question car il était le confesseur de ladite dame de Farfal. Mais d'autre part, il était difficile de dissimuler que la partie Pourtois se réclamait également de l'héritage André. Par ailleurs la consultation juridique du 16 décembre 1726, de Me de Latour, avocat au Parlement, s'exprime de la façon suivante sur cette question. « *À l'égard de la qualité de confesseur on opposera aux dames desdites Écoles de "non valloir" et de non "recevoir" de ce qu'elles ne sont pas personnes légitimes pour attaquer cette institution et qu'il n'y aurait eu que les parents de la dame de Farfal qui auraient pu se plaindre, ce qu'ils n'ont jamais fait.* » (La Forge Patrimoine : Clt. -IV-Consultations juridiques. 1702-1784.)

11 - La question de la spiritualisation de la chapellenie nous échappe quelque peu. Elle tiendrait semble-t-il, au fait que l'évêque ait été amené à y pourvoir, au moins une fois, sur présentation du patron. Or, celle-ci l'avait été au moins en 1624 et en 1637, d'où requête en cours de Rome pour lever l'hypothèque de la spiritualisation... Cependant, la consultation juridique précitée cite le juriste Catelan : « *Quoyqu'une chapellenie de patronage laïque ait été plusieurs fois conférée par le pape, elle n'est pas censée être spiritualisée et qu'il en est autrement si l'évêque y a pourvu une fois sur présentation du patron* » (La Forge Patrimoine : Ibid.).

12 - « *1° Si le patronage de lad chapelainie est attaché à la qualité d'héritiers universels du fondateur, en sorte qu'il ne puisse pas passer à d'autres; ainsi à qui appartient la moitié du patronage de lad chapelainie de la chatgayrie, ou aux écoles chrétiennes de St-Céré ou au Sr Pourtois ?*

2° Si led patronage a pu passer du Sr Pourtois, prêtre, au Sr Pourtois, bourgeois, son frère, titulo particulari, de la donation dud patronat, visiblement pour estre chapelain et patron tout ensemble sur lesd circonstances ? Si elles ne rendent pas moins nulle la collation faite à ce frère qui estoit patron ?

3° Si les héritiers du fondateur ont pu s'engager et engager leurs héritiers et successeurs à conférer lad chapelainie à leurs plus proches parents par lad transaction de 1481, au préjudice de la liberté laissée par la fondation et si porte-t-elle à engagement on a dévoyé à la fondation et blessé l'intention du fondateur. Et si en conséquence de lad transaction, les prêtres parents ne sont pas en droit de prétendre à lad chapelainie, comme le titre de la fondation le porte; et les patrons, obligés de la conférer au plus proche parent, quand il en est requis, quoyque non homologuée en cour de Rome ?

4° Si la parenté finit après certains degrés en cette matière, comme en substitution, ou bien va à l'infini, comme on fait des sepulchres, des successions aux royaumes. S'il y a prérogative de degrés, en sorte que le plus proche exclu le moins proche et dans quel temps ? s'il peut espérer sans préjudice de demander d'en faire preuve par actes et par témoins, faute d'acte ?

6° Si Mr l'évesque a commis abus en faisant titre audit sr Pourtois sans ouir ny appeller memes les patrons ny les pourveus. Et s'il a pu choisir autre que les parents et parmi les éligibles par la susd transaction ?

7° Si la concorde de Mr Maynard et de Mr Marcilhac est bonne ou vitieuse, à quelle peine et perte engage le vice et si on peut le réparer ?

8° Si les collations faites par le Sr Belhomé et lécole chrétienne sont nulles, faute d'avoir esté insinuée dans le mois ?

9° Si la mise de possession faite, le pénultième jour avant la fin des quatre mois donnés aux patrons pour conférer, et différées depuis le 5 octobre 1702, jusques au 29 janvier 1703, est nulle ?

10° Si la collation dud Sr Pourtois, faite par son frère pour la moitié, et la mise en possession en conséquence sans avoir requis les autres copatrons est nulle ?

Enfin, si Mr Marcilhac est bien fondé en l'appel comme d'abus et a droit d'espérer d'emporter lad chapelenie sur led Sr Pourtois. Comment il faut se conduire pour

obtenir des lettres en appel comme d'abus, et qui il faut assigner en vertu d'icelles ? » (La Forge Patrimoine : Ibid).

13 - Autre affaire dite « simoniaque », citée dans la consultation juridique précitée, qui a été demandée par le sieur Plantein, successeur de M. Marcilhac, décédé en octobre : « *La concorde, passée en 1706, entre les sieurs Plantein* (en marge *"cestoit M. Maynard"*) *et Marcilhac est sans difficulté simoniaque... On ne croit pas que ce titre puisse faire préjudice aux patrons... Mais on croit que le sieur Plantein s'est rendu indigne d'occuper aucune de ces chapellenies* » (La Forge Patrimoine : Ibid.).

14 - Chanoine Albe, Op. cit., p. 337.

15 - Réplique de Pierre Lauricesque, bourgeois, contre Noble François d'Amadon, seigneur du Fau, devant le juge de Saint-Céré (sans date, vers 1667). La Forge Patrimoine : Clt. - IX- Saint-Céré. Pièce n° 9. (Voir Annexe).

* * *

Annexe

Réplique de Pierre Lauricesque, bourgeois, contre Noble François d'Amadon, seigneur du Fau, devant le juge de Saint-Céré (sans date vers 1667).

« Dict que (la demanderesse ?) ne peux éviter le remboursement de la rente en question pour dire qu'il n'est pas montré que le pré (prêt) *qu'il possède aux appartenances de Pedaugue, terroir de Lafon de la croix de Pedaugue, soit subject au payemend de lad rente et que led Lauricesque ait payé pour luy, dautant qu'il résulte led pré estre subject au payemend de lad rente par la recoge* (reconnaissance ?) *que led en a consenti avec led Lauricesque, en faveur des patrons de la chapellainie de la chatgayrie, reçue Étienne Plieux, notaire, le 21 décembre 1664 et par autre recoge rendue par les parties de la damlle Magne* (Magdeleine ?) *de Farfal, reçue par led Plieux, notaire, le jour de 21 déc. 1664, dont il produit extraict. Et par les esgalaons despartement des rentes dues, à raison des tènements des camps de la croix, dans lesquels est situé le pré dud Dufau, lesquelles esgalaons, en nombre de quatre, il produit aussi. Desquels actes il appert led pré estre affermy au payement de lad rente.*

Et pour se voir que led Lauricesque a esté constraint de payer pour lad, il produit la quittance de lad rente et arrérages d'icelle en la faveur consentie par feu Estienne Bray, receu par Defarge, notaire, le 12 septembre 1641. Et autre quittance faicte par le Sr de Laseguerie, le 12 aoust 1655. Comme aussy produit autres deux quittances à luy faictes par led Sr de Laseguerie, le Sr de Longueval, prestre et chapelain de lad chapelainie.

Ce fondement, ainsi establi la présente cour voit que led Sr Dufau doit lesd remboursement des arrérages depuis l'année 1613, jusques en l'année 1663 inclus, attendu quil luy est soutenu quil luy dict quil n'appartenoit qu'à des gens de mauvaise foy de se servir de la prescription et que quand il y auroit cent ans dud payement, il le rembourseroit de ce quil fairoit voir avoir payé pour luy, ce qu'en cas de depens pour toute prenne le luy a baillé à jurer ou croire sur les Saints Évangiles.

Et concernant la somme de 78 livres, 6 deniers, attendu la confession qu'il faict d'en estre debiteur, il n'en peut eviter le payement soubs pretexte du prétendu louage de boutique quil allègue, led Lauricesque avoir tenue de luy. A quoy sera respondu quil luy est denié quil ait jamais tenu de luy aucune boutique à louage. Une boutique assise sur la place de la présente ville, de feu noble Jean d'Amadon, père de l'adre (adversaire ?) *auquel il a payé toujours le louage annuellement à raison de 18 livres pour chaque année, jusques au onze juillet 1647, comme* (il) *résulte de la cédule à luy faicte par led feu d'Amadon de la somme de 46 livres pour restes de compte final de toutes choses qu'ils avoient eu jusques aud jour, sans que jamais il ait traicté du louage de lad boutique*, (qu'a eu ?) *led feu damadon père. Il est remarquable que led Dufau a faict deux diverses promesses aud Lauricesque les 10 may 1664 et 14 janvier 1666, au pied d'autres cédules, sans aucune references des prétendus louages de lad boutique. Ce qui faict voir qu'ils appartenoient à son père.*

Parquoy conclud à la dindication de ses précédentes fins, avec depens. Belhomé, advocat qui a receu 20 sols pour son honoraire. »

DEUX ŒUVRES DE MARTHE BOYER-BRETON À SALVIAC

La chapelle Notre-Dame de l'Olm, située à Salviac sur le vieux chemin allant vers l'Agenais, vient d'entrer par bail emphytéotique dans le patrimoine de la commune de Salviac. Parmi son mobilier, deux grands tableaux de belle facture intriguent par leurs dimensions. Le premier, renouant avec la tradition du pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle, représente un pèlerin agenouillé devant la Vierge à l'Enfant ; il est signé Marthe Boyer Breton. Sur le second, signé « Jean Torthe d'après Marthe Boyer Breton », figure le Christ au Sacré-Cœur.

Marthe Boyer-Breton fut peintre de genre, portraitiste, graveur et peintre sur porcelaine. Née à Paris en 1860, elle fut l'élève de L. Bonnat, de Dessart, d'Humbert et de Parrot (certainement Philippe) et d'une certaine Madame Thoret. Elle fut professeur de dessin des écoles de la ville de Paris [1] et épousa l'homme de lettres Jean Auguste Boyer, dit « Boyer d'Agen ». Elle est décédée en 1931.

Elle débuta sa carrière d'artiste au Salon de la Société des artistes français en 1879 auquel elle participa jusqu'en 1923. Elle exposa en 1890 la « *Jeune fille en prière* », puis en 1897 la « Rencontre de Dante et de Béatrice » qui fit sensation et suscita plusieurs articles de presse. Le tableau fut acheté par un collectionneur américain. Suivront des scènes de genre comme la « Dernière absoute au Carmel » et « Un nid » en 1906, puis « l'Aïeule » en 1920. Entre temps, Marthe Boyer-Breton exposa à la World Columbia Exposition de Chicago (1893), et au Salon des Arts de Bordeaux en 1904 et 1908 avec le néracais Abel Seignoret.
Elle illustra l'une des publications de son mari « Des Hommes ».

Le tableau « Départ pour l'école » fut acheté par une firme américaine et atteint un record de la vente aux enchères chez Christie's au Rockefeller Center de New York, le 25 juin 2006. Le poster, qui en fut tiré, est un best-seller du site de vente sur Internet Allposter. Ces dernières

années, plusieurs de ses tableaux dont la cote augmente régulièrement, ont fait partie de ventes aux enchères publiques.

En 2004, ses œuvres ont figuré dans l'exposition présentée dans l'église des Jacobins « Peindre au 19e siècle en Lot-et-Garonne » qui s'est tenue en 2004 au musée des Beaux-arts d'Agen qui conserve dans ses collections sept œuvres offertes par son époux en 1932 [2]. Une autre œuvre se trouve au musée Carnavalet à Paris.

Grande admiratrice du style du peintre Jean-Jacques Henner qui possédait un atelier à Pigalle [3], Marthe Boyer-Breton lui consacra après son décès un bel hommage dans un long article intitulé « Souvenirs d'atelier » publié dans la Revue Hebdomadaire de Paris de 1905 : ...car faire de la peinture c'était pour moi faire comme Henner. Je ne m'étais jamais appliquée à chercher de quelles défections d'un art qui me dépassait toute mais simplement et admirativement, je me disais « Henner, voilà un peintre ainsi entrevu au milieu de tant d'autres, Henner seul avait fixé mon rêve.»

Le style de Marthe Boyer-Breton se rapproche en effet par la précision du dessin et les couleurs à Henner, son idéal de peintre.

Le couple Breton-Boyer d'Agen, artistes chrétiens, intellectuels, érudits, vivant à Choisy-le-Roi, fréquenta le monde littéraire et artistique parisien mais c'est par son mari que Marthe découvrit Salviac. Jean Auguste Boyer était issu de ce bourg quercynois par sa mère, née Vialard. Son grand-père avait épousé Jeanne Passefond dont le père avait acquis la chapelle de l'Olm vendue bien national à la Révolution. Enfant, Jean venait passer ses vacances à Salviac et regardait souvent du haut de la Gatou (la maison de son grand-père Vialard) le coucher de soleil qui embrasait l'église Saint-Jacques. Devenu un écrivain célèbre, il resta fidèle à son village d'enfance où il passa avec son épouse de très nombreux étés jusqu'à sa mort. Ils allaient souvent dans la maison des Passefond à la chapelle. C'est lors de ces séjours estivaux que Marthe initia le jeune sculpteur salviacois Emile Mompart au dessin et à la peinture [4].

Boyer d'Agen consacra plusieurs articles à Salviac, écrivit un article pour la Société des études du Lot, La Révolution à Salviac [5] dans lequel il parle de la chapelle de L'Olm. Il publia en 1938 un recueil de poèmes « Elle », hommage à son épouse décédée et au patrimoine de l'église de Salviac [6]. C'est grâce à l'un de ses poèmes que nous apprenons que deux tableaux furent peints et offerts à l'église par Marthe :

Au chœur paroissial de Salviac près de Saint-Pierre
Un Sacratissimun du blond Nazaréen
est peint dans la blancheur de sa robe talaire.
Il fait près d'un saint Paul le pieux partenaire.
D'un autre bon tableau où Jésus enfantin.
Donne à baiser son pied, comme un morceau de pain,
Au Chemineau priant devant la bonne Mère.
Pour le peuple dévot ils furent peints tous deux
Et dans le chœur d'église ils complètent les vœux
Que pourra formuler en couleur, comme en pierre
Quiconque, à deux genoux, prie et n'oubliera pas,
Celle dont les tableaux leur apprendront tout bas
la formule à donner à leur simple prière.

Ces deux tableaux furent exposés au Salon des artistes français : le « Chemineau » en 1898, le « Sacratissimun » en1899 avant d'être installés dans le chœur de l'église de Salviac.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Dans les années 1930, le « Sacratissimun » fut offert à la Présidence du Conseil du Canada à Ottawa par le père Gonsalve Delsuc (originaire de Salviac), représentant la congrégation des Maristes, pour remercier le Canada d'avoir accueilli sa congrégation pendant la période qui suivit 1905. Il fut le porte-parole des congrégations auprès d'Aristide Briand, alors ministre des cultes, et comme le dit Boyer d'Agen dans son poème « Père Gonsalve », ...des ordres expulsés gagna enfin la cause.

Il est évident que ce don fut fait avec l'accord de Boyer d'Agen après le décès de son épouse, mais pour ne pas démunir l'église de Salviac, celui ci demanda à son ami le peintre agenais Jean Torthe d'en faire une copie [7]. Ce dernier avait été l'illustrateur pour le Jasmin d'argent, du « Vieil Agen », ouvrage de Boyer d'Agen pour lequel il avait réalisé seize illustrations. Il fit donc une copie signée du « Sacré-Cœur de Marthe Boyer Breton » ; c'est certainement pour réaliser cette commande que les deux tableaux furent enlevés de l'église pour être installés dans la maison de famille des Passefond à la Chapelle. La disparition du couple Boyer-Breton ne permit pas le retour des deux œuvres dans l'église de Salviac pour laquelle ils avaient été peints. Ils furent ainsi déposés par les nouveaux propriétaires de la maison de la Chapelle, puis dans la chapelle de L'Olm, il y a quelques dizaines d'années.

La commune de Salviac, aujourd'hui propriétaire, envisage leur restauration.

Alain FAUCON

NOTES

1 - Le Bénézit, Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs, 2006. Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord.

2 - Peindre au 19e siècle en Lot-et-Garonne, musée des Beaux-arts d'Agen, catalogue exposition, p. 98.
Selon le Bénézit et Vallmer, Marthe Boyer-Breton mourut à Paris en 1926 ! Cependant, il semble bien qu'elle habitait à Westmount un quartier de Montréal lorsqu'elle figura au Salon de l'art *association of Montréal* en 1930 (il est par ailleurs à noter qu'un certain Jean Boyer – vraisemblablement son mari qui habitait également à Westmount - avait envoyé une étude au Salon de *l'Art association of Montréal en 1921*.
Plusieurs publications la concernant ont été achetées par le site Internet GENEANET.
Un article intitulé la « Vierge et le chemineau » pourrait concerner notre tableau qui a été exposé au Salon des artistes français en 1898.

3 - Revue hebdomadaire 1905. Souvenirs d'atelier, hommage à Jean-Jacques Henner par Marthe Boyer-Breton.

4 - Les enfants de la République - Patrimoine Républicain en Bouriane, 1870-1920, DESS du Patrimoine Université Toulouse- le Mirail.

5 - Boyer d'Agen, La Révolution à Salviac, Bulletin de la Société des études du Lot, T. 55, 1934.

6 - Jean Auguste Boyer, Elle. Chez l'auteur, édition hors commerce, Choisy-le-Roi, 10 rue Waldeck-Rousseau, Seine et Salviac (Lot), 1938.

7 - Né à Agen en 1890 et décédé à Agen en 1981, Jean Torthe fut l'élève de Jean-Paul Laurens, Henri Rachou et Henri Bonis à l'école des Beaux-arts de Toulouse ainsi que de Raphaël Collin aux Beaux-arts de Paris en 1913. Il passa sa vie à Agen et fixa sur la toile les coins les plus pittoresques de cette ville et de la Gascogne agenaise.
Il peint la fresque de l'*Annonciation* pour le maître-autel de la cathédrale Saint-Caprais. Illustrateur pour le Jasmin d'argent, le *Vieil Agen,* ouvrage de Boyer d'Agen (seize illustrations). Très apprécié des habitants d'Agen auxquels il donnait chaque année un rendez-vous à la maison Brodoux où il exposait ses œuvres. Les villes d'Agen et de Foulayronne ont donné son nom à des rues.

Le Christ au Sacré-Cœur.
Cl. Bruno Sabatier.

Vierge à l'Enfant. Marthe Boyer Breton.
Cl. Bruno Sabatier.

LES PHOTOGRAPHIES DU FONDS DE LA SEL : appel aux sociétaires

Le Comité de lecture de notre Bulletin souhaite compléter le travail effectué par la promotion 2006-2007 du Master Patrimoine de Cahors en faisant appel à nos sociétaires et lecteurs afin d'identifier quelques clichés demeurés sans légende. A l'occasion d'une séance mensuelle, M. Raymond Foissac, l'un de nos sociétaires, lieutenant de gendarmerie retraité, nous a donné de précieux renseignements sur la photographie suivante simplement légendée « arrivée du capitaine de recrutement » :

« Il s'agit du conseil de révision à Labastide-Murat. L'officier que l'on voit en tête du cortège doit être l'officier de recrutement ; à sa gauche se trouve un médecin et derrière -mais sans certitude- le secrétaire ; il

manque le Sous-préfet qui devait arriver après dans une autre voiture... L'officier qui descend de voiture porte le manteau de cavalerie dit « à rotonde » en raison de la cape supplémentaire qui couvrait les épaules, on peut donc dire qu'il s'agit d'un officier de cavalerie ou bien de gendarmerie puisque elle était une arme montée (en partie). La présence de l'officier de gendarmerie paraît logique.

Le piquet de gendarmes est sûrement la brigade au complet. Le premier de la ligne vers la gauche de la photo porte le chapeau M^le^ 1892 c'est à dire plus bas que celui des autres qui ont le chapeau M^le^ 1885. Donc la photo est postérieure à 1892. Pourquoi deux modèles de chapeau ? Un chapeau coûtait cher : il était fait avec du poil de lièvre de France et d'Allemagne mélangé à la colle gélatineuse et mis à macérer dans de l'esprit de vin puis formé à chaud... (Formule du Mémorial). Le chapeau coûtait donc cher et était porté jusqu'à usure complète, le gendarme en achetait un nouveau bien sûr du modèle en cours. Le gendarme au chapeau bas est peut-être un jeune récemment équipé. Les gendarmes portent la banderole de giberne blanche et jaune mais n'ont plus le ceinturon ; ces pièces d'uniforme ont été supprimées le 21 mars 1904. De toute façon le chapeau est supprimé en 1903, date qui constitue donc la date limite supérieure de la photo. On peut donc dater le cliché dans une période comprise entre 1892 et 1903 ».

Voici donc, pour ce fascicule du BSEL, deux nouvelles photographies à identifier :

Photographie à identifier n°1

Photographie à identifier n°2

NOTES DE LECTURE

Amable de Baudus, 1761-1822, par François RICHARD

Je souhaite présenter aux membres de la Société l'important travail réalisé par M. Richard sur Amable de Baudus, travail qui s'est concrétisé fin 2010 par la publication de quatre volumes (RICHARD François, Amable de Baudus, 1761-1822, « JePublie », novembre 2010, 4 volumes.) dont M. Richard a bien voulu faire don aux Archives départementales.

Dans son propos liminaire, M. Richard indique qu'il a pu avoir accès à des archives de la famille de Baudus, conservés par plusieurs membres de la famille dans trois lieux différents de l'Oise et du Loiret. Il a numérisé, inventorié et étudié tous ces documents, abondamment transcrits dans les quatre volumes, organisés de façon chronologique : 1761-1799, 1800-1810, 1811-1819 et 1820-1822. Chaque volume présente, dans ses dernières pages, une chronologie de la vie d'Amable de Baudus et un index renvoyant aux pages de l'un ou l'autre des ouvrages.

La famille de Baudus est installée en Quercy depuis la fin du XVIe siècle, lorsqu'elle quitta Saint-Antonin, bastion du protestantisme, pour trouver refuge à Cahors, cité catholique. Ses membres conclurent rapidement des « alliances brillantes dans la noblesse de la province ». Ils eurent des parcours de juristes (Cour des Aides, Sénéchal, Présidial) ou d'ecclésiastiques.

Le nom de cette famille est toujours connu à Cahors par la « rue des Trois Baudus », qui honore Guillaume-Bernard, chanoine de la cathédrale

puis vicaire général du diocèse de Cahors (1693-1773), Pierre Baudus, avocat (1696-1780) et Amable, petit-neveu et petit-fils des précédents.

La vie d'Amable de Baudus, fut, c'est le moins qu'on puisse dire, mouvementée. Diplômé en droit à l'université de Toulouse, il devient avocat du roi à Cahors en 1782, puis, l'année suivante, lieutenant général. Il se rallie aux magistrats du Parlement qui exigent que Louis XVI convoque les Etats généraux en 1788. La révolution commençant (et contrairement à son père, Hugues, qui s'oppose de manière frontale aux révolutionnaires), Amable cherche le dialogue. Il accepte d'être le premier maire élu de Cahors, en février 1790. Dès juillet, il doit démissionner de la mairie, car l'assemblée électorale du Lot vient de le nommer à la tête du département nouvellement créé : il devient procureur général syndic du Lot.

C'est la constitution civile du clergé qui va provoquer sa rupture avec les réformes en cours : il est chargé de faire appliquer la constitution, alors que l'évêque de Cahors refuse de prêter le serment de fidélité. Fidèle au roi et à la religion, Amable est de plus en plus en butte aux hostilités des Jacobins et se résout à démissionner le 21 janvier 1791. Sa démission le désigne comme ennemi à la population ; il trouve refuge, avec sa famille, dans le Poitou, d'où son épouse est originaire.

En juillet 1791, il décide d'aller à Paris, espérant être utile au roi. Puis il se décide à émigrer et rejoint, au printemps 1792, l'armée des princes, en Belgique. De cette date jusqu'en 1802, Amable va vivre hors de France : Bruxelles, Liège, Coblence, Bingen, Rotterdam, Amsterdam, Leyde, Hambourg. Dans ces deux dernières villes, il dirige la publication de journaux : la *Gazette d'Altona* à Leyde, puis le *Spectateur du Nord* à Hambourg.

Envoyé par Talleyrand en mission confidentielle à Berlin en janvier 1802, Amable rend service au pouvoir, qui l'amnistie et lui permet de revenir en France dès le mois de mars. Il devient officiellement historiographe du ministre des relations extérieures en 1806. De 1808 à 1814, il est à Naples, où il est « gouverneur des pinces du royaume de Naples », c'est-à-dire chargé de l'éducation des fils de Joachim Murat, devenu roi de Naples.

Après les Cent-Jours, le duc de Richelieu, nommé à la tête du gouvernement, propose à Amable de travailler de nouveau au ministère des Affaires étrangères, puis lui confie la censure de la presse (fin 1816). C'est à cette dernière tâche qu'il va se consacrer jusqu'en 1822, lorsque, épuisé par la maladie, il demande sa retraite, quitte Paris, puis meurt à Poitiers, le 17 septembre 1822.

Hélène Duthu-Latour
Directrice des Archives départementales du Lot

Les hommes de la truffe couraient le monde...,
de Jean-Jacques MAYSSONNIER

Tel est le titre, un peu insolite, de l'ouvrage que nous offre notre sociétaire, Jean-Jacques Mayssonnier, héritier de la maison Chambon et Marrel à Souillac. Il y retrace avec brio et une belle liberté de ton l'activité plus que séculaire de cette entreprise familiale, bien au-delà des horizons quercinois.

Grâce à un exceptionnel fonds d'archives commerciales que l'auteur a su préserver, classer et aujourd'hui exploiter, on peut suivre le dynamisme de cette entreprise, modeste au départ. A l'heure où, sinistré par le phylloxéra, le Quercy trouva dans l'exploitation plus poussée des truffières quelque compensation à ses malheurs, se révèle à Souillac tout un « monde de la truffe ».

On y trouve d'abord une vingtaine de « courtiers » qui achetaient sur le terrain, puis les ouvrières, une centaine au temps fort de la récolte, qui triaient et conditionnaient dans les entrepôts-ateliers de la route de Sarlat, les ouvriers dévoués, souvent employés à vie, et enfin les commis voyageurs, les représentants chargés de la vente, parfois très lointains. Les quantités travaillées par Chambon et Marrel ne laissent pas aujourd'hui de nous étonner. Dans un article paru dans notre bulletin d'octobre-décembre 2003, Jean-Jacques Mayssonnier avait déjà relevé pour le seul mois de janvier 1914 l'achat de 12 585 kilos sur les marchés des Haut et Bas Quercy et, pour la seule journée du 7 février 1914, les courtiers en acquirent 2 tonnes.

La réussite de cette maison a tenu d'abord au talent d'Etienne et Antoine Chambon associés à Alfred Marrel en 1904 qui surent élargir leur activité aux dimensions de l'Europe. En 1882, Etienne Chambon vendait déjà de la truffe dans 24 départements français, en Alsace-Lorraine, Rhénanie, Belgique, Pays-Bas, Suisse et même des truffes fraîches à Londres. Ils bénéficiaient de la rapidité et de la ponctualité des chemins de fer, de l'efficacité du courrier postal (deux distributions par jour) et du télégraphe pour lancer les ordres. Le procédé de stérilisation, bien maîtrisé désormais, permit les expéditions les plus lointaines.

Au fil des chapitres, on suit les itinéraires des représentants, étrangers parfois comme cet Arthur Kurtz, citoyen allemand installé en famille à Souillac, qui voyagea pendant 11 ans pour Chambon et Marrel de Glasgow à Odessa. Fermement dirigés depuis Souillac, parfois morigénés, ces représentants couraient l'Europe des capitales, Paris, Berlin, Vienne, Budapest, Saint-Pétersbourg, Londres, cette Europe de la richesse où la truffe était très appréciée. Ils nous font part au jour le jour

des soucis que leur causent leurs concurrents, de l'âpreté des marchés, de leur nostalgie parfois. Grâce à eux nous n'ignorons rien des cours et des qualités : « truffes brossées extra-serviette, brossées 1° choix, brossées moyennes, petites pelées, pelures ». En Italie ils achetaient de belles quantités pour combler une pénurie passagère, d'autres fournissaient les paquebots de la « Hamburg Amerika Linie » et de la Compagnie Générale Transatlantique. Alfred Marrel prospectait le marché à New-York.

Cette aventure commerciale se cale au rythme de l'histoire générale. On y retrouve la prospérité impériale, les suites du désastre de 1870, puis la « belle époque » des privilégiés elle-même ruinée par la première guerre mondiale, par la révolution russe et la débâcle financière allemande. Ce fut enfin la tragédie de 39-45 suivie des efforts de l'après guerre. Mais il fut difficile de surmonter la ruine des clients étrangers, la transformation des circuits commerciaux et des méthodes charcutières et surtout la raréfaction drastique de la truffe.

A l'époque les papiers commerciaux s'ornaient de superbes vignettes. Suggestives et parfois artistiques, elles illustrent tous les horizons européens. Arborant aussi les médailles obtenues dans les concours et les expositions, elles servaient de publicités. L'auteur a eu l'heureuse idée de les utiliser pour illustrer son ouvrage.

C'est d'ordinaire dans des intentions gourmandes et pittoresques que l'on a beaucoup écrit sur la truffe. Il fallait aller plus loin et présenter tous ceux qui s'affairaient autour d'elle dans la réalité sociale de leur temps et la variété de leurs conditions. Voici le grand mérite et la nouveauté de cet ouvrage.

Etienne BAUX

SÉANCE PUBLIQUE DU SAMEDI 19 MARS
Conférences de Brigitte et Gilles DELLUC et de Michel LORBLANCHET

La Société des études du Lot souhaitait donner à la parution de l'ouvrage de Michel Lorblanchet *Art pariétal, grottes ornées du Quercy,* aux Éditions du Rouergue, un retentissement particulier dans la grande tradition de valorisation des études préhistoriques de notre compagnie dont plusieurs membres se désespéraient qu'elle fût sinon interrompue du moins devenue plus discrète. A la veille de la diffusion d'une exposition internationale sur la grotte de Lascaux, il nous a également paru légitime de rendre hommage aux grands spécialistes de ce sanctuaire, nos confrères de la Société Historique et Archéologique du Périgord, Brigitte et Gilles Delluc, coauteurs de l'indispensable *Dictionnaire de Lascaux*.

Pour toutes ces raisons, la Société a jugé opportun d'organiser à Cahors, avec le soutien de nos amis de l'association « Préhistoire du Sud-Ouest », une séance publique exceptionnelle. Rompus à l'exercice des réunions publiques, nos invités ont choisi d'aborder ce jour-là des aspects originaux de leurs spécialités respectives : Brigitte et Gilles Delluc l'histoire et l'archéologie de Lascaux et Michel Lorblanchet l'image de la femme dans l'art pariétal du Quercy. Par l'originalité des sujets et la qualité des conférenciers, cette séance ne pouvait être qu'une réussite même si l'on peut déplorer malgré tous nos efforts de communication un soutien disons « modéré » de la presse locale dans l'annonce de la manifestation.

L'histoire de la découverte de la grotte ornée de Lascaux a fait couler beaucoup d'encre et même consommé quelques kilomètres de pellicule ; Gilles Delluc en retrace les principales étapes en nous proposant un simple retour à la réalité : exit « les quatre enfants et leur chien » ou le pionnier André Malraux visitant en pleine guerre une grotte

quasiment inconnue... L'orateur sait nous amuser de ces légendes mais aussi nous émouvoir en évoquant le destin de ceux qui, humbles parmi les humbles, ont été marqués à vie par leur découverte, tels le jeune garagiste Marcel Ravidat ou Jacques Marsal qui sera l'un des premiers guides de Lascaux. Le récit des principales étapes de l'aménagement éclaire le destin de la grotte : les contraintes de l'ouverture d'un espace exigu à des milliers de visiteurs entraînent l'apparition des désormais fameuses maladies « verte », « blanche » ou « noire » -traitées de façon pour le moins chaotique par les autorités compétentes- qui conduisent à l'inéluctable fermeture au public (1963) et à l'ouverture, en 1983, d'un fac-similé : « Lascaux II ».

Succédant à son époux pour aborder l'archéologie de Lascaux, Brigitte Delluc rappelle qu'elle reste un sujet original dans la mesure où la grotte, contre toute attente, n'a pas fait l'objet d'une véritable exploration scientifique de son sol. Par fascination pour l'art pariétal et souci d'ouvrir au plus vite la grotte au public, les investigations archéologiques ont été complètement négligées. Seul l'abbé Glory a pu, sur une superficie extrêmement réduite (1 m^2 !), étudier le niveau de sol contemporain des artistes de Lascaux. Ce sont pourtant plus d'un millier d'objets qui seront mis au jour et heureusement positionnés grâce aux relevés de l'abbé Glory. Parmi eux, de vraies merveilles comme la célèbre lampe de grès rose ou de grandes sagaies. Rappelons enfin que la quête des chercheurs, souvent ingrate, s'accompagne parfois de récompenses inattendues comme celle de la redécouverte du « trésor de l'abbé Glory » : les notes et relevés que l'on croyait perdus ont finalement été retrouvés par Brigitte et Gilles Delluc en 1998...

Michel Lorblanchet a choisi de limiter son propos à l'image de la femme dans l'art pariétal quercinois : ce sujet exige une grande expertise dans l'identification et l'interprétation des gravures, ce ne peut être que le domaine d'un éminent spécialiste. Pendant près d'une heure, nous découvrons grâce à des années de relevés minutieux ces figures féminines : certaines célèbres comme les « femmes-bisons » de Pech-Merle, d'autres de lecture plus difficile comme celles des fines gravures de Roucadour. Face à cette abondance relative, Michel Lorblanchet, avant d'esquisser une typologie, nous livre quelques remarques de valeur générale. La plupart de ces figures sont des représentations sans visage, limitées aux attributs sexués de la femme que la statuaire gravettienne avait déjà retenus : seins et fesses essentiellement. Parfois même, l'image féminine se réduit à un cercle échancré interprétable comme une figuration de la seule vulve. Une autre constante est l'association de ces figures à des animaux, surtout des mammouths. Enfin, les artistes paléolithiques utilisent très souvent la topographie de la grotte : stalac-

tites marquées de noir pour évoquer des seins pendants, parois fendues évocatrices du sexe féminin, la grotte elle-même étant sans doute perçue comme une entité féminine. Devant cette accumulation d'indices, Michel Lorblanchet avance finalement l'hypothèse interprétative d'une vénération pour la puissance procréatrice, vénération d'ailleurs maintenue dans une longue tradition figurative : divinités polymastoïdes du huitième millénaire, statuaire de la Diane-Artémis d'Ephèse jusqu'aux figurines de l'époque gallo-romaine...

La Société des études du Lot remercie chaleureusement les orateurs pour ce retour apprécié aux origines de l'Humanité en hommage à ses pères-fondateurs préhistoriens.

Patrice Foissac

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 7 AVRIL 2011*
Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- M. Pierre Dablanc, de Paris.
- M. Merrick Thomas Ireland, de Montvalent.
- Mme Rolande Loisele, de Bergerac (24).
- M. Jean-Pierre Poisot, de Comiac.

Manifestations signalées

(La SEL rappelle à ses lecteurs ainsi qu'aux annonceurs que cette rubrique rend compte des manifestations qui lui ont été signalées avant sa réunion mensuelle du premier jeudi de chaque mois ; les informations parvenues ultérieurement par courrier ou courriel sont affichées puis annoncées à la séance mensuelle suivante si, bien entendu, la manifestation est encore d'actualité après cette date)

- Le mardi 12 avril à 18h30, salle de la Bourse du Travail : « *Le secteur sauvegardé de Cahors : le quartier des Badernes* » par Alexandre Mélissinos, architecte du secteur sauvegardé en charge de l'étude de mise en révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, en collaboration avec Gilles Séraphin, architecte du patrimoine.

- Le jeudi 14 avril au collège Gambetta, 20h30, salle des Actes, présentation du travail de la promotion 2010-2011 du master Patrimoine de Cahors : « *le Cabinet de physique du collège Gambetta de Cahors* », création d'un site internet (w3.master-patrimoine-cahors.univ-tlse2.fr/collections-sciences-cahors).

- Le mardi 17 mai à 18h30, Hôtel de ville : « *L'histoire du vin en Quercy* » par notre vice-président Étienne Baux.

---

* *Présents* : Mmes Foissac, Lagarrigue, Royère, Schmidt ; Mlles Brun, Cavaroc, Denjean ; MM. Audoin, Azaïs, Baux, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Royère, Sabatier, Savy, Serin

- « *Jardins mémoire* » : photographies de Violaine Laveaux au musée Rignault à Saint-Cirq-Lapopie ; exposition réalisée avec la participation de la Ville de Figeac du 19 mars au 26 juin 2011 (tous les jours sauf le mardi, 10h-12h30 / 14h30-18h).

- Le samedi 9 avril, à 8 h 45, à Floirac, un atelier d'initiation à la restauration de murets en pierres sèches encadré par un technicien du Conseil Général est ouvert aux adultes.

Ouvrages et articles reçus

- De M. Jean-Pierre Baux, un DVD support du film de Jean-Luc Mage « *Jean Fourastié. Du Grand Espoir aux Trente Glorieuses* ».

Ouvrages signalés

- De Yvette Aquioupou « *Un passé à découvrir en Ségala. La préhistoire dans le canton de Sousceyrac et dans ses environs* », Livre édité par l'Association « Sousceyrac d'Hier à Aujourd'hui » avec la participation des associations « Les Amis de Comiac » et « Les Amis de la Tour de Teyssieu » ; ouvrage en souscription jusqu'au 30 avril 2011.
- Étienne Baux fait part d'un courrier d'un très grand intérêt émanant de notre sociétaire Jean-Jacques Mayssonnier. Il nous annonce la mise à la disposition du public de la bibliothèque de La Forge dans une salle municipale, selon une convention passée avec la ville de Souillac. Ce fonds comporte 800 ouvrages anciens, du XVIe au XVIIIe siècle, réunis par Denis Deltheil, maître de forges de Bourzolles avant 1800. Il s'est enrichi grâce aux efforts de la famille Valat, héritière, qui accueillit de nombreux documents régionaux et notamment un fonds Armand Viré riche de 132 ouvrages, de plaques photographiques, de cartes postales... S'y ajoutent des manuscrits, registres paroissiaux et archives de la municipalité de Souillac. Au total, 4500 livres et 800 brochures accessibles par fichier manuel.

  On doit rendre hommage à Madame Lacoste-Valat qui a ouvert au public cette inestimable collection.

Communications

- Jean Fourastié et le Lot (*Étienne Baux*).

A l'occasion de la réception du DVD « Jean Fourastié. Du grand Espoir aux Trente Glorieuses » offert par notre sociétaire Jean-Pierre Baux, Étienne Baux évoque la mémoire de celui qui est encore sans doute le plus connu des Quercinois à l'échelle mondiale. Jean Fourastié, installé à Douelle depuis la fin de la Première Guerre mondiale, est en effet devenu l'un des plus célèbres économistes de notre XXe siècle et son principal ouvrage, les « Trente Glorieuses », paru en 1979, a achevé de le rendre mondialement célèbre. Pour autant, il n'a jamais négligé sa petite patrie qui lui a même servi

de « laboratoire » : sa célèbre comparaison entre « Madère » et « Cessac », en fait l'unique Douelle métamorphosé par les progrès économiques du XXe siècle, est aujourd'hui devenue un grand classique. Économiste pragmatique, sociologue, anthropologue et moraliste, Jean Fourastié est resté une personnalité attachante : sa foi sincère dans le progrès s'accompagne d'une certaine candeur qui, au fil des ans, vire à la désillusion lorsqu'il constate que le progrès matériel n'a pas nécessairement engendré progrès social et bonheur humain...

Projections

Projection de quelques extraits du DVD, film écrit et réalisé par Jean-Luc Mage sur une idée de Béatrice d'Hauteville (Co-production Laurent Gomès-Camera Lucida Productions, France 3 Sud et le Comité Jean Fourastié). On y découvre, évoqués par un cercle de proches, les principales étapes de la carrière de Jean Fourastié mais aussi son attachement profond pour Douelle. De précieux et émouvants témoignages montrent qu'en retour il a beaucoup apporté à ses compatriotes et nourri leur réflexion sur les évolutions de leur village.

*
* *

SÉANCE DU 5 MAI 2011*
Présidence : M. Baux

Nouveaux membres

- A la suite d'un désaccord avec le Comité de lecture sur une publication dans le BSEL, M. Jacques Juillet nous présente sa démission de la présidence d'honneur de la Société. Il lui sera donné acte de sa décision.

Manifestations signalées

- *Henri Gaudier-Brzeska (1891-1915) sculptures*. Les Arques. Exposition réalisée avec l'aimable participation du Centre Pompidou, Paris Musée national d'art moderne / Centre de création industrielle, du 16 avril au 30 octobre 2011 (tous les jours sauf le lundi, 10h-13h / 15h-19h).
- Le samedi 7 mai à 18h00, Salle des fêtes de Mayrinhac-le-Francal, conférence de Henri Pradalier, Maître de conférences en histoire de l'art à l'université de Toulouse-le Mirail sur les chemins de pèlerinage, dans le cadre du programme 2011 du Pays d'Art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise.

---

* *Présents* : Mmes Azaïs, Deladerrière, Duthu, Lagarrigue, Revellat, Royère ; Mlles Brun, Denjean ; MM. Audoin, Austruy, Azaïs, Balan, Baux, Deladerrière, Delmon, Linon, Rausières, Royère, Sabatier, Serin, Savy.

- Le Pays d'Art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise organise une exposition au château de Doyens à Carennac : « Les enfants des écoles du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise sont allés voir les œuvres du peintre René Moreu exposées à Carennac, à leur tour, ils ont créé leurs tableaux... ». Du 26 avril au 27 mai au château des Doyens à Carennac (du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).
- L'Association des Amis du Pays de Saint-Céré organise sa sortie de printemps « De la vallée du Célé à la vallée du Lot (château de Cénevières et abbaye de Marcilhac) » le dimanche 22 mai.

Ouvrages et articles reçus

- De Mme Josseline Bournazel-Lorblanchet, *L'abbé Amédée Lemozi prêtre et préhistorien*, coll. ERAUL 125, Etudes et Recherches de l'Université de Liège, Liège, 2011.

Communications

LAS AIGUAS E LA GUERRA : COURS D'EAU ET MOUVEMENTS TACTIQUES PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS (*Nicolas Savy*)

Nicolas Savy part du constat suivant : « La plupart des ouvrages, lorsqu'ils relatent une manœuvre militaire s'étant déroulée durant le grand conflit centenaire, font généralement abstraction de tout ce qui, hormis ses objectifs bien entendu, a pu en conditionner les mouvements ; l'impression qui ressort de ces relations est que, pour une troupe de cette époque, quitter sa base et se déplacer jusqu'à son ou ses buts était de la simplicité la plus élémentaire ; les difficultés d'orientation, les obstacles du relief et la nature du terrain sont ainsi considérés comme des paramètres négligeables ». Dans une guerre faite d'une succession de raids de pillage et de mises à rançon plus que de grandes batailles, l'importance du déplacement a peut-être en effet été négligée par les historiens civils du conflit. En l'absence de toute carte précise, les capitaines disposaient de quelques itineraria, listes de repères topographiques, de jalons dont les plus remarquables et les plus facilement identifiables restent bien sûr les cours d'eau. En reprenant quelques exemples d'opérations anglo-gasconnes, Nicolas Savy reconstitue ces itinéraires le long des principales vallées quercinoises sur les cartes topographiques actuelles en prenant soin de marquer les principaux repères sans doute utilisés par les capitaines des compagnies. Il égratigne au passage la thèse fort répandue des châteaux qui « contrôlaient » tel ou tel passage en démontrant qu'il aurait fallu qu'une forteresse abrite plusieurs centaines d'homme pour jouer un tel rôle de « verrou ».

*

* *

SÉANCE DU 9 JUIN 2011*
Présidence : M. Foissac

Décès

- Mme Malbec, de Pradines

Nouveau membre

- M. Paul Boudet, de Cahors

Manifestations signalées

- Jean-Luc Obereiner dédicacera son ouvrage *Contes et légendes du Quercy* à la librairie Calligramme le vendredi 10 juin à 18 h.
- Dans le cadre du festival « Cahors juin-jardins », conférence de Bruno Riboulot « *Art nouveau : représentation et stylisation de la plante en Europe autour de 1900* », Médiathèque de Cahors, vendredi 10 juin à 18h.
- Le samedi 11 juin à 15 h dans le cadre des manifestations « Laissez-vous conter » du Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise, « *Les pénitents à Cornac* » visite-conférence par Anne-Marie Pêcheur et le samedi 18 juin à la même heure, « *Le hameau de Paunac* » par Marguerite Guély
- Séminaire national « *Bâti ancien et développement durable, vivre en centre ancien* », les jeudi 9 et vendredi 10 juin à Cahors, Centre des congrès, espace Clément-Marot.
- Dimanche 19 juin, 14e édition de la « *Journée du Patrimoine de pays et des moulins* » avec en particulier la mise au vent du moulin de Boisse (15h) et la visite annuelle du moulin à eau de Lamothe dans le canton de Castelnau-Montratier.
- La Société a été invitée à participer à la présentation officielle de la revue des *Vieilles Maisons Françaises* consacrée au Lot qui aura lieu à Figeac le 24 juin (revue en kiosque le 5 juillet).

Ouvrages et articles reçus

- Du Conseil Général du Lot : la « *Carte touristique des vitraux du Lot* » situant les vitraux anciens et les principales créations des XIXe et XXe siècles et présentant au verso quelques exemples *in situ*.

Ouvrages signalés

- De Jean-Luc Obereiner, *Contes et légendes du Quercy*, ill. de Christian Verdun, éd. Quercy-Recherche.

---

* *Présents* : Mmes Deladerrière, Duthu, Foissac, Lagarrigue, Resseguier-Lacalmontie, Rousset, Royère ; Mlles Cavaroc, Denjean, Foissac ; MM. Audoin, Austruy, Baux, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac P., Foissac R., Gérard, Royère, Sabatier, Serin.

- A paraître, d'Étienne Baux et Christian Verdun pour les illustrations, *Vertigineuse inauguration du pont Louis-Philippe à Cahors en 1838*, éd. Un Autre Reg'Art.

Communications

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR, ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DU MUR SUD DE LA TRAVÉE OCCIDENTALE (*Valérie Rousset*).

Cette étude du bâti, réalisée en 2007 à la demande de la mairie de Rocamadour, a permis de déterminer une succession de phases de constructions et d'aménagements sur la dernière partie de l'édifice antérieure aux travaux menés par l'abbé Chevalt en 1863-1864. Des vestiges évoquent vraisemblablement l'oratoire primitif antérieur à la construction des sanctuaires sous Géraud d'Escorailles, abbé de Tulle, après la découverte du corps de saint Amadour en 1166. Les maçonneries de la seconde moitié du XIIe siècle incluent en parement des éléments architecturaux qui permettent de retracer la vie de l'édifice dont l'œuvre de Denys de Bar en 1479.

Un récent diagnostic archéologique sur le « rempart » (partie des sanctuaires en rebord de falaise sous les chapelles Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Anne) recoupe, semble-t-il, les observations effectuées sur la chapelle de la Vierge ; les maçonneries dans lesquelles nous pouvons dès à présent remarquer des éléments structurels remarquables attestent différents états du XIIe siècle au XIXe siècle.

Correspondance

Le Bureau de la Société a jugé utile de communiquer aux lecteurs du BSEL l'échange de correspondances suivant :

À Monsieur le Préfet du Lot,

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
Fondée en 1872, déclarée d'utilité publique
38, rue de la Chantrerie
46000 CAHORS
sel-courrier@orange.fr
www.societedesetudesdulot.org

Cahors, le 25 mars 2011

Objet : Aménagement du site archéologique de la Fontaine de Loulié au Puy d'Issolud.

Monsieur le Préfet,

La Société des études du Lot qui œuvre depuis 1872 à la préservation du patrimoine lotois vient d'être alertée par plusieurs de ses membres sur les travaux d'aménagement touristique entrepris depuis plusieurs mois sur le site de la Fontaine de Loulié, sous le Puy-d'Issolud, commune de Saint-Denis-lès-Martel. La communauté scientifique a reconnu ce site étudié et fouillé par l'archéologue Jean-Pierre Girault, membre de notre Société, comme celui d'Uxellodunum, dernière bataille de la guerre des Gaules.

Il apparaît que le « Syndicat Mixte de gestion du site d'Uxellodunum » a engagé un programme de mise en valeur du site de la fontaine de Loulié, comprenant la protection des galeries et plusieurs travaux d'aménagement, afin d'ouvrir ce lieu emblématique de l'histoire ancienne du Quercy au plus grand nombre. Ce projet est certes des plus louables mais il inclut l'implantation, à proximité immédiate de la Fontaine de Loulié, d'un parking de 6000 m². Or, il semblerait qu'aucun sondage préventif et aucun accompagnement archéologique –dispositions légales impérieusement nécessaires à une meilleure connaissance du site- n'aient été entrepris avant ou même au cours des travaux de construction de ce parking... Si cette information était avérée, il s'agirait là d'une faute tout à fait impardonnable.

Notre Société s'interroge également sur l'existence d'une étude d'intégration paysagère de ce projet dans ce site de la vallée de la Dordogne. Nous souhaiterions donc savoir si une enquête pluridisciplinaire associant les compétences d'archéologues, d'architectes spécialistes des aménagements de sites archéologiques, de paysagistes et d'hydrogéologues, a été menée en amont de ces opérations.

En espérant que nos vives inquiétudes quant au devenir de ce site majeur retiendront toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, nos plus respectueuses salutations.

Le président de la SEL
Patrice Foissac

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

00711

Gourdon, le 12 mai 2011,

SOUS-PREFECTURE DE GOURDON
Bureau de la réglementation
Affaire suivie par :
M. Eric DUBARRY
☎ 05 65 41 78 23
Mél : eric.dubarry@lot.gouv.fr

Monsieur le président,

Par lettre datée du 25 mars 2011, vous avez attiré l'attention de M. le Préfet du Lot sur les conditions de réalisation d'une aire de stationnement sur le territoire de la commune de St Denis les Martel au lieu-dit du Puy d'Issolud.

La commune de St Denis les Martel étant située dans mon arrondissement, M. le Préfet du Lot m'a chargé d'étudier votre demande.

Les termes de votre courrier et les questions que vous soulevez ont retenu toute mon attention et je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez pour ces lieux ayant une haute valeur historique dans notre département.

Je tiens à vous informer que j'assure personnellement le suivi du dossier en lien avec l'ensemble des services de l'Etat qu'il m'appartient de coordonner. Après avoir constaté sur les lieux la nature et l'étendue des travaux réalisés sur l'ensemble du site d'Uxellodunum, une réunion a été organisée à la sous-préfecture en présence des acteurs de ce dossier (Etat, conseil général du Lot, Syndicat mixte de gestion du site d'Uxellodunum). D'autres réunions de travail sont d'ores et déjà prévues pour déterminer les mesures à prendre afin de garantir une valorisation de ce site pour lequel l'Etat s'est déjà fortement impliqué dans le cadre d'un pôle d'excellence rural.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet de Gourdon

Denis CHABERT

Monsieur Patrice FOISSAC
Société des Etudes du Lot
38, rue de la Chantrerie
46000 Cahors

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires du Lot

Service Gestion des Sols et Ville Durable

Cahors, le 10 MAI 2011

Monsieur le Président,

Par lettre du 25 mars 2011, en votre qualité de Président de la Société des Etudes du Lot, vous avez appelé mon attention sur des travaux d'aménagement touristique entrepris sur le site archéologique de la Fontaine de Loulié au Puy d'Issolud à Saint-Denis-les-Martel.

Vous m'indiquez notamment que le programme de mise en valeur de ce site comprend à proximité immédiate l'implantation d'un parking d'une surface de 6000 m² et pour laquelle aucune étude technique n'aurait été préalablement menée. A cet égard vous me faites part de vos inquiétudes quant à sa réalisation.

Je vous remercie de m'avoir communiqué cette information qui témoigne de l'intérêt que porte votre association à la préservation de ce lieu historique. Néanmoins, les services concernés ont d'ores et déjà été alertés sur cet état de fait et traitent cette affaire de la façon la plus diligente possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président , l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental des Territoires,

Alain TOULLEC

Monsieur Patrice FOISSAC
Président de la Société des Etudes du Lot
38, rue de la Chantrerie
46000 CAHORS

www.lot.equipement.gouv.fr

Horaires d'ouverture du Lundi au Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Vendredi : 8h30-12h00-13h30/16h00
Tél. : 33 (0) 5 65.23 60 60 – fax : 33 (0) 5 65 23 61 61
Cité Administrative-127 quai Cavaignac-46009 Cahors cédex

CURIEUSE STRUCTURE DÉCOUVERTE À NÈGRE GARRIGUES SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LAGINESTE (LOT)

Historique

En 1975, sur la commune de Saint-Jean-Lagineste (Lot), à proximité du hameau de la Valade [1], l'arrachage de souches au bulldozer a mis au jour le socle rocheux en grès naturel comportant plusieurs trous.

Ce banc rocheux est situé dans un endroit remarquable, au lieu-dit Nègre Garrigues, dans une dépression (entre 2 plateaux), en bordure d'un bois de chêne, sur la parcelle cadastrale n°643c, section A3, année 1981. Les coordonnées Lambert III sur la carte IGN 2236 O de Saint-Céré sont : X = 535.575 ; Y = 3280.500 ; l'altitude est de 367 m (figure 1).

Le terrain légèrement en pente, orienté sud-ouest, est situé géologiquement entre le Ségala primaire et le Causse sur le Trias-grès. Il est composé de sable résultant de l'altération du grès, terre peu perméable avec de nombreuses mouillères où l'eau ruisselle par temps de pluie. Des rus ont creusé des ravines profondes de quelques mètres. Un ancien chemin empierré passait sur la dalle dégagée côté ouest, il a été détourné plus à l'ouest. À 20 mètres côté nord-est, un point d'eau est mentionné sur la carte I.G.N. Il se trouve actuellement dans un roncier.

Appelée par les gens locaux « Peyre Traocade », cette dalle comportait en 2007 quelques trous apparents. André Clair dans un article dans Haut-Quercy magazine daté de juin 2008 décrit ce socle rocheux comme étant un atelier de polissage néolithique :

> L'atelier de polissage néolithique de La Valade à Saint-Jean-Lagineste connu sous l'appellation –Table des Géants – présente cinq cupules différentes et au centre un gabarit creusé en profondeur dont les galbes correspondent aux flancs des haches polies trouvées aux Places.

En début 2008, Jean-Louis Rougié et Roger Crouzat [2] ont enlevé sur une superficie d'environ 50 m², 20 cm de terre au-dessus de cette dalle et découvert d'autres trous qu'ils ont vidés. Lors du dégagement, aucun objet n'a été trouvé mis à part un morceau de canon de fusil rouillé des années 1870 et quelques fragments de verre récents trouvés dans la terre, bien au-dessus de la dalle.

Ayant été prévenu début mai par Jean-Louis Rougié, une autorisation de sondage a été accordée par le Service Régional de l'Archéologie le 30 mai 2008. L'opération consistait avec une équipe d'archéologues bénévoles à nettoyer la dalle, à faire le relevé de tous les trous et à réaliser deux sondages sur la périphérie de la dalle. Nous sommes intervenus sur le site du 1er au 4 juillet 2008 avec une équipe de 12 personnes [3].

Travaux réalisés en juillet 2008

Après avoir nettoyé la dalle de grès, de nouveaux trous non dégagés ont été fouillés (figure 3, n° 34, 39, 41, 43, 54, 58, 6), le remplissage était composé d'un sable gris (figures 2 à 7). Au fond de chaque trou, nous avons trouvé, sur une épaisseur de quelques millimètres, de la poudre de bois très noire, qui adhérait à la paroi (figure 5). C'est le résultat du pourrissement et de la décomposition d'un poteau en bois. Dans aucun trou, ni au-dessus de la dalle, aucune trace de charbon de bois n'a été remarquée. Il est à signaler que le terrain est très acide. D'autres petits trous ne comportaient que du sable gris (figure 3, n° 57 à 60, 22 à 24, 26, 61, 31, 32).

Deux coupes stratigraphiques de terrain, l'une au sud et l'autre à l'ouest, ont donné un remplissage homogène de sable de grès résultant de la décomposition du rocher.

• Couche 1 : Terre humifère composée d'un sable de grès de couleur marron foncé.

• Couche 2 : Sable de grès marron jaune, quelques graviers et petits galets de quartz en provenance de la roche.

La forme des trous

Nous avons relevé 61 cavités plus ou moins évasées et de profondeurs différentes (figures 6 et 7). Les trous ont généralement un fond en forme de calotte sphérique renversée, d'autres un fond plat (figure 6, n° 39, 41, 42, 56) ; quelques cavités sont de simples cupules peu profondes (figure 6, n° 5 et 16). Aucune trace laissée par un outil qui aurait pu servir au creusement n'a été remarquée. Le tableau de la figure 11 donne pour chaque trou l'altitude, la profondeur, le diamètre supérieur et inférieur ainsi que la forme du fond.

N° trou	Altitude Z en cm	Profondeur du trou en cm	Diamètre sup. en cm	Diamètre inf. en cm	Observations
1	119	13	10	5	Fond concave.
2	120	3	4	2	Fond concave.
3	120	5	12 - 6	10-4	Trou ovale, fond concave.
4	115	8	10	4	Trou légèrement ovale, fond presque plat et horizontal.
5	115	6	26 - 12		Trou ovale, fond concave.
6	124	23	30 -23	14	Trou ovalaire, fond concave.
7	124	12	6		Fond concave.
8	124	27	25	10	Forme ovale irrégulière, fond concave.
9	116	24	20	6,5	Fond concave.
10	115	11	8	8	Fond concave.
11	110	10	15	6	Fond concave.
12	104	2	6	2	Cupule.
13	104	11	16	10	Fond concave.
14	104	15	18	10	Fond concave.
15	108	40	80	10	Trou légèrement incliné et fond concave.
16	107	6	20	2	Fond concave.
17	105	18	35 – 40	2	Trou ovale, fond concave.
18	107	9	35	5	Fond concave.
19	103	20	9	5	Deux trous identiques côte à côte, fond concave.
20	103	7	9	1,5	Fond concave.
21	105	6	8	2	Trou ovalaire, fond concave.
22	105	10	12	10	Fond concave.
23	103	18	13	6	Fond concave.
24	103	8	8	3	Fond concave.
25	93	29	40	10	Fond concave.
26	95	6	2	4	Cupule
27	102	25	33 – 11	6	Grande ouverture ovale et très évasée et fond concave.
28	96	23	20	8	Trou incliné et fond concave.
29	92	14	10	8	Fond concave.
30	85	15	14	7	Fond concave.
31	83	15	17	7	Fond concave.
32	82	6	9		Cupule
33	83	30	23	24	Fond concave.
34	72	13	15	6	Fond concave.
35	68	13	19 – 10	4	Trou ovale et fortement incliné, fond concave.
36	76	28	22 – 11	9	Trou ovale incliné, fond concave.
37	79	21	23 – 18	9	Trou ovale et incliné, fond concave.
38	85	79	38	20	Trou ovale et légèrement incliné, fond concave.
39	86	25	39	18	Fond presque plat et incliné.
40	86	8	20	4	Fond concave.
41	68	10	25	18	Trou ovalaire, fond presque plat et incliné.
42	80	18	34	18	Trou ovalaire, fond concave.
43	91	64	110	22	Grande ouverture ovalaire très évasée et fond concave.
44	100	32	35	7	Ouverture très évasée, trou étroit, fond presque plat et incliné.
45	100	17	37	8	Ouverture très évasée, fond concave.
46	104	51	70	10	Ouverture très évasée, fond concave.
47	104	55	16	40	Fond concave.
48	99	13	32	8	Ouverture très évasée, fond concave
49	106	25	10	5	Trou ovalaire, étroit et fond plat.
50	106	25	10	5	Trou ovalaire, étroit et fond plat.
51	106	25	10	5	Trou ovalaire, étroit et fond plat.
52	101	11	15	8	Fond concave.
53	112	34	38	5,5	Ouverture très évasée, fond presque plat et incliné.
54	110	19	18	6	Fond concave.
55	115	27	22	8	Trou conique
56	109	24	40	15	Ouverture évasée, fond presque plat.
57	113	16	20	3	Petit trou évasé et conique.
58	113	16	16	3	Petit trou évasé et conique.
59	113	17	21	3	Petit trou évasé et conique.
60	118	8	12	2	Petit trou évasé et conique.
61	90	16	9	6	Fond concave.

Figure 7 – Tableau donnant pour chaque trou, l'altitude, la profondeur, le diamètre supérieur et inférieur et la forme du fond.

Le mobilier archéologique

Lors de notre intervention, aucun objet n'a été découvert, mis à part deux éclats de silex noir du sénonien. Le premier, découvert sur le rocher à proximité du trou n° 43, porte des retouches abruptes sur un côté. Le deuxième a été trouvé au-dessus du trou n° 56.

Interprétation (avec la collaboration de Jean Gasco)

Toutes ces cavités ne sont pas naturelles mais ont été creusées par l'homme pour réaliser une (ou des) construction(s). Les cavités les plus importantes sont bien des trous de poteaux.

L'ossature en bois du bâtiment pourrait avoir été réalisée avec 9 poteaux périphériques et 3 poteaux porteurs centraux (figure 8, solution A). Les trous importants ayant pu contenir des pierres de calage ont tous été dégagés avant notre intervention. Jean-Louis Rougié nous a signalé quelques pierres dans le trou n° 43. La plupart des poteaux périphériques étaient donc emmanchés dans les trous creusés dans le rocher, sans pierre de calage. Les trous présentaient une profondeur de 0,23 à 0,80 m - la section des poteaux variant de 0,20 à 0,30 m. Cette construction d'environ 40 m² pourrait s'inscrire dans un plan polygonal.

Si l'on valide cette première hypothèse qui prend en compte le plus grand nombre de trous, cette construction à ossature de bois, dépourvue de foyer intérieur et de mobilier, correspondrait plus à un grenier ou une grange qu'à une habitation, ce qui expliquerait l'absence de mobilier archéologique. Il n'est cependant pas impossible qu'il ne s'agisse là que d'une partie de bâtiment (figure 8, solutions B et D).

Si l'on considère une autre hypothèse à minima, on constate l'existence d'un alignement tout à fait adapté à la pose d'une clôture ou d'une palissade (figure 8, solutions C-D). Un second axe majeur constitué de trous plus importants s'inscrit perpendiculairement. On ne peut affirmer que les deux axes soient contemporains, puisqu'ils se recoupent. D'autres assemblages de pieux seraient envisageables mais sans certitude. D'autre part rien n'assure la contemporanéité des trous.

L'absence de céramiques et de vestiges médiévaux milite en faveur d'une datation beaucoup plus ancienne. L'attribution d'une cabane de charbonnier ou de feuillardier est à priori à exclure. Aucune trace de fabrication de charbon de bois n'a été trouvée dans le secteur de la Valade, fait confirmé par les habitants. D'autre part, les essences de bois du secteur sont constituées en grande majorité de chênes et les châtaigniers sont absents.

Les découvertes de constructions néolithiques sont encore très rares en Quercy. À Combe Fages (Loupiac), ont été découvertes les traces

incendiées d'un habitat (gros madriers horizontaux carbonisés et foyers en cuvette) construit la fin de cette période. Dans un vallon proche à Combe Nègre, des emplacements de poteaux et des jalons de pierrailles alignées contre une paroi disparue définissent une construction rectangulaire avec un foyer en angle. À proximité, un autre foyer extérieur est bâti en sole d'argile et tessons. Ce bâtiment (7,5 sur 4,5 m environ), régulièrement nettoyé comme son aire de rejet contiguë l'indique, a livré des restes nombreux de fabrication de pointes de flèches à pédoncule qui semble situer un petit atelier de production. En Bas-Quercy, on répertorie des constructions très proches à l'extrême fin du Néolithique lorsque la première métallurgie du cuivre est attestée sur le site d'Al Claus (Varen, Tarn-et-Garonne). Ce sont là encore des bâtiments rectangulaires aux armatures constituées de poteaux, calées par des pierres dans de petites fosses. Bien que très érodées, ces traces définissent au moins 3 édifices de 6 m de largeur sur plus de 10 m de longueur.

Découvertes archéologique aux alentours

Sur le plateau qui domine la Valade, appartenant géologiquement au Trias-grès, nous avons inventorié des industries en silex des Paléolithiques moyen et supérieur et du Néolithique représenté par plusieurs haches polies. Louis Genot, archéologue, a prospecté pendant plusieurs années le secteur et a collecté de nombreux artefacts en silex appartenant à ces périodes. Lors de nos recherches, les habitants de la Valade ont bien voulu nous confier pour une première étude les objets trouvés sur leurs propriétés. Nous décrivons dans cet article les haches polies, l'étude de l'important matériel lithique sera réalisée ultérieurement avec des préhistoriens.

• **Champ de Pons**. Michel Delprat a trouvé une hache polie associée à un matériel attribuable au Néolithique.

- Figure 9, n° 1 – Hache polie courte, en silex jaunâtre originaire du Bajocien de la région de Carennac ou de Loubressac (dimensions : long. 8 cm, larg. au tranchant 5 cm, ép. max. 2,2 cm, L/l = 1,60). Le talon dissymétrique est arrondi, les flancs sont lisses et équarris, un bord est rectiligne et l'autre légèrement convexe. Le tranchant limité par des angles bien marqués, de forme subcirculaire est abîmé et émoussé. À l'origine il devait être symétrique. Le profil de la lame est convexe.

• **Donat-Haut**. Michel Delprat a trouvé 5 haches polies associées à un matériel attribuable au Néolithique.

- Figure 9, n° 2 – Hache polie courte, en silex jaunâtre originaire du Bajocien de la région de Carennac ou de Loubressac, de forme générale

trapézoïdale (dimensions : long. 6,6 cm, larg. au tranchant 5,1 cm, ép. max. 2,15 cm, L/l = 1,3). Le talon dissymétrique est irrégulier et large, les flancs sont lisses et équarris et les bords rectilignes. Le tranchant émoussé, de forme subcirculaire, est symétrique. Il est limité par des angles bien marqués. Le profil de la lame est convexe.

- Figure. 9, n° 3 – Hache polie courte, en silex jaunâtre originaire du Bajocien de la région de Carennac ou de Loubressac, de forme générale trapézoïdale (dimensions : long. 5 cm, larg. au tranchant 3,6 cm, ép. max. 1,75 cm, L/l = 1,38). Le talon symétrique est plat et large. Les flancs sont lisses et plus ou moins équarris. Un bord est rectiligne et l'autre légèrement convexe. Le tranchant émoussé est de forme subcirculaire et légèrement dissymétrique. Il est limité par des angles bien marqués. Le profil de la lame est convexe.

- Figure 9, n° 4 – Hache polie courte, en silex jaunâtre originaire du Bajocien de la région de Carennac ou de Loubressac, de forme générale trapézoïdale (dimensions : long. 4,6 cm, larg. au tranchant 3,3 cm, ép. 1,3 cm, L/l = 1,39). Le talon dissymétrique est arrondi. Les flancs sont lisses et renflés. Les bords sont légèrement convexes et la section ovale. Le tranchant émoussé de forme subcirculaire est symétrique. Il est limité par des angles bien marqués et le profil de la lame est légèrement convexe.

- Figure 10, n°1 - Hache polie [4] courte, en silex jaunâtre originaire du Bajocien de la région de Carennac ou de Loubressac, de forme générale triangulaire (dimensions : long. 5,6 cm, larg. au tranchant 4,02 cm, ép. max. 1,48 cm, L/l = 1,39). Le talon symétrique est arrondi. Les flancs sont lisses et renflés, les bords rectilignes et les faces convexes. Le tranchant émoussé de forme subcirculaire et symétrique est cassé. Il est limité par des angles bien marqués et le profil de la lame est convexe.

Louis Genot a trouvé une hache de forme trapézoïdale en silex jaunâtre du Bajocien partagée en deux dans le sens longitudinal (dimensions : long. 7,2 cm, larg. tranchant 4,7 cm, ép. ?). Les flancs sont lisses et équarris, les bords sont rectilignes. Le tranchant émoussé, de forme subcirculaire, est cassé d'un côté et limité par des angles arrondis.

• **Aux Champs**. Serge Cances a trouvé une hache polie courte (figure 10, n° 2), en silex jaunâtre, de forme générale trapézoïdale (dimensions : long. 7,5 cm, larg. au tranchant 5,4 cm, ép. max. 2,2 cm, L/l = 1,38). Les flancs sont lisses et équarris, les bords et les faces légèrement convexes. Le tranchant émoussé de forme subcirculaire et symétrique est limité par des angles bien marqués. Le profil de la lame est convexe.

• **Les Places**. Quatre haches polies en silex et une lamelle à dos abattu qu'il a trouvées vers 1965 [5]. Le lieu des découvertes se situe sur un

plateau à environ 1 km du bourg de Saint-Jean-Lagineste, côté Nord de la route allant de Saint-Jean-Lagineste à la Bombé, au lieu dit « Les Places ». Ces haches ont été publiées à la Société des études du Lot [6].

- n°1 : hache polie allongée, en silex gris originaire du Bajocien (dimensions : 12,5 cm x 5,2 cm, épaisseur : 2,7 cm, L/l = 2,4). Le talon symétrique est plat. Les flancs sont lisses et équarris, les bords et les faces convexes. Le tranchant subcirculaire est dissymétrique et émoussé. Il est limité par des angles marqués et le profil de la lame est convexe.

- n°2 : Petit tranchet court, en silex gris vert originaire du bajocien (dimensions : 6,1 cm x 4,8 cm, épaisseur : 2 cm, L/l = 1,27). Le talon presque symétrique est plat. Les flancs sont lisses et équarris. Un bord est rectiligne et l'autre légèrement renflé. Le tranchant émoussé de forme subcirculaire et dissymétrique est limité par des angles marqués. Le profil de la lame est biseauté.

- n°3 : herminette courte, en silex gris originaire du Bajocien (dimensions : 6,5 cm x 4,6 cm, épaisseur : 2,1 cm, L/l = 1,41). Le talon dissymétrique est plat. Les flancs sont lisses avec un côté équarri et l'autre arrondi. Les bords sont rectilignes et le tranchant émoussé, symétrique, presque droit est limité par des angles marqués. Le profil de la lame est convexe.

- n°4 : hache (?) cassée (il manque la partie tranchante), en silex gris blanc, également originaire du bajocien (dimensions actuelles : 9,6 cm x 5,6 cm, épaisseur : 3,2 cm). Le talon dissymétrique est plus ou moins convexe, les flancs lisses et renflés, un bord rectiligne et l'autre convexe.

- n°5 : lamelle retouchée : en silex blond, un côté est tranchant, l'autre côté comporte des retouches abruptes, sur la face plane des traces d'utilisations sont visibles. Les dimensions sont : 3,7 x 0.5 cm, épaisseur maximum : 0,35 cm.

• **La Bombe,** deux haches polies trouvées par Serge Cances dans sa propriété.

- Figure 11, n° 1 – Hache polie allongée, de forme trapézoïdale, en silex gris noir (dimensions : long. 12,2 cm, larg. au tranchant 5,65 cm, ép. max. 3,35 cm, type allongé, L/l = 2,2). Il reste des enlèvements d'ébauche au dégrossissage qui n'ont pas été enlevés au polissage. Le talon asymétrique est légèrement incliné. Les flancs sont lisses et renflés et les bords convexes. Le tranchant émoussé de forme subcirculaire et symétrique est limité par des angles assez bien marqués. Le profil de la lame est convexe.

- Figure 11, n° 2 – Hache polie courte, en serpentine (?) de la région (dimensions : long. 5,85 cm, larg. au tranchant 2,1 cm, ép. max. 4,15 cm, type allongé, L/l = 1,41). Le talon symétrique est bombé et porte

quelques traces de piquetage. Les flancs sont lisses et renflés. Le tranchant de forme subcirculaire, légèrement asymétrique est limité par des angles bien marqués. Le profil de la lame est convexe.

Conclusion

Actuellement rien ne permet de dater les trous de cette construction et c'est sous toutes réserves que nous les attribuons au Néolithique

Pour en savoir plus sur ce site, et surtout le dater, il faudrait dégager le rocher sur environ 100 m² supplémentaires. Cette opération nécessiterait de fouiller ou d'enlever, éventuellement avec l'utilisation d'une petite pelle mécanique si la stratigraphie du site se confirmait, les 25 à 30 cm de terre situés au-dessus du rocher. La dalle serait ensuite nettoyée pour rechercher de nouveaux trous et les fouiller.

Jean-Pierre GIRAULT*
(avec la collaboration de Jean GASCO**)

* Chercheur associé au centre de recherche sur la Préhistoire et la Protohistoire de la Méditerranée - EHESS. UMR 5608 Traces. CNRS - Université de Toulouse.

** Docteur HDR en Préhistoire, Chargé de recherche au CNRS au centre de recherche sur la Préhistoire et la Protohistoire de la Méditerranée - EHESS. UMR 5608 Traces. CNRS - Université de Toulouse.

NOTES

1 - Chez Michel Delprat,

2 - Habitants Saint-Jean-Lagineste.

3 - Ont participé aux travaux sur le terrain : Muriel Fily, Virginie Mousset, Catherine Simon, Ludovic Antoine, Merrich et Susan Ireland, Christian Missoty, Steve et Julia Barton, Jean-Louis Rougié, Maurice Chopin.

4 - Cette hache a été donnée par Michel Delprat à la famille Baltazard de Saint-Jean-Lagineste.

5 - Collection André Clair (Saint-Céré).

6 - P. Billiant, J. P. Girault et A. Clair, « Haches polies et objet en silex découverts à Saint-Jean-Lagineste (Lot) ». *Bulletin de la Société des études du Lot,* 4éme fasc., t. CXIV, 1993, p. 237-240.

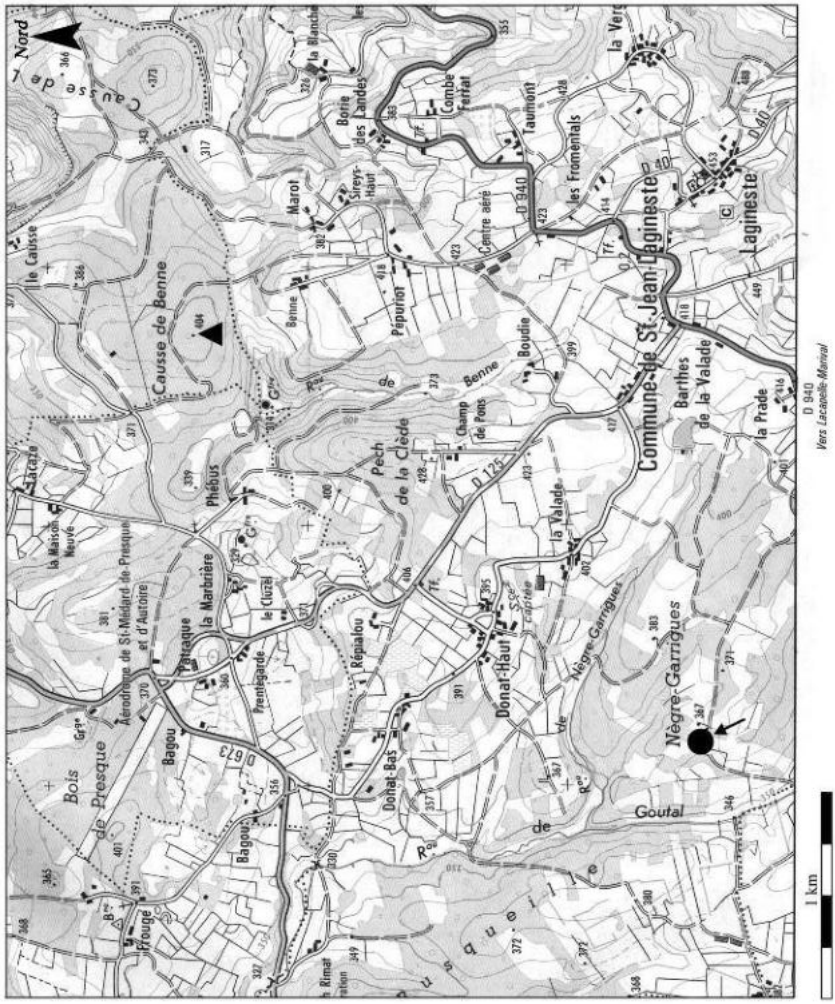
Nord
Causse de Benne
Bois de Presque
Aérodrome de St-Médard-de-Presque et d'Autoire
Pech de la Clède
Commune de St-Jean-Lagineste
Lagineste
Nègre-Garrigues
Donat-Haut
Donat-Bas
Bagou
Frouge
Pattaque
la Marbrière
Prentegarde
Phébus
Répialou
Boudie
Champ de Pons
Centre aéré
Marot
Sireys-Haut
Pépuriot
Benne
Borie des Landes
Combe Ferrat
Taumont
les Fromentals
la Valade
Barthes de la Valade
la Prade
Goutal
D 940
D 940 Vers Lacapelle-Marival
1 km

Figure 1

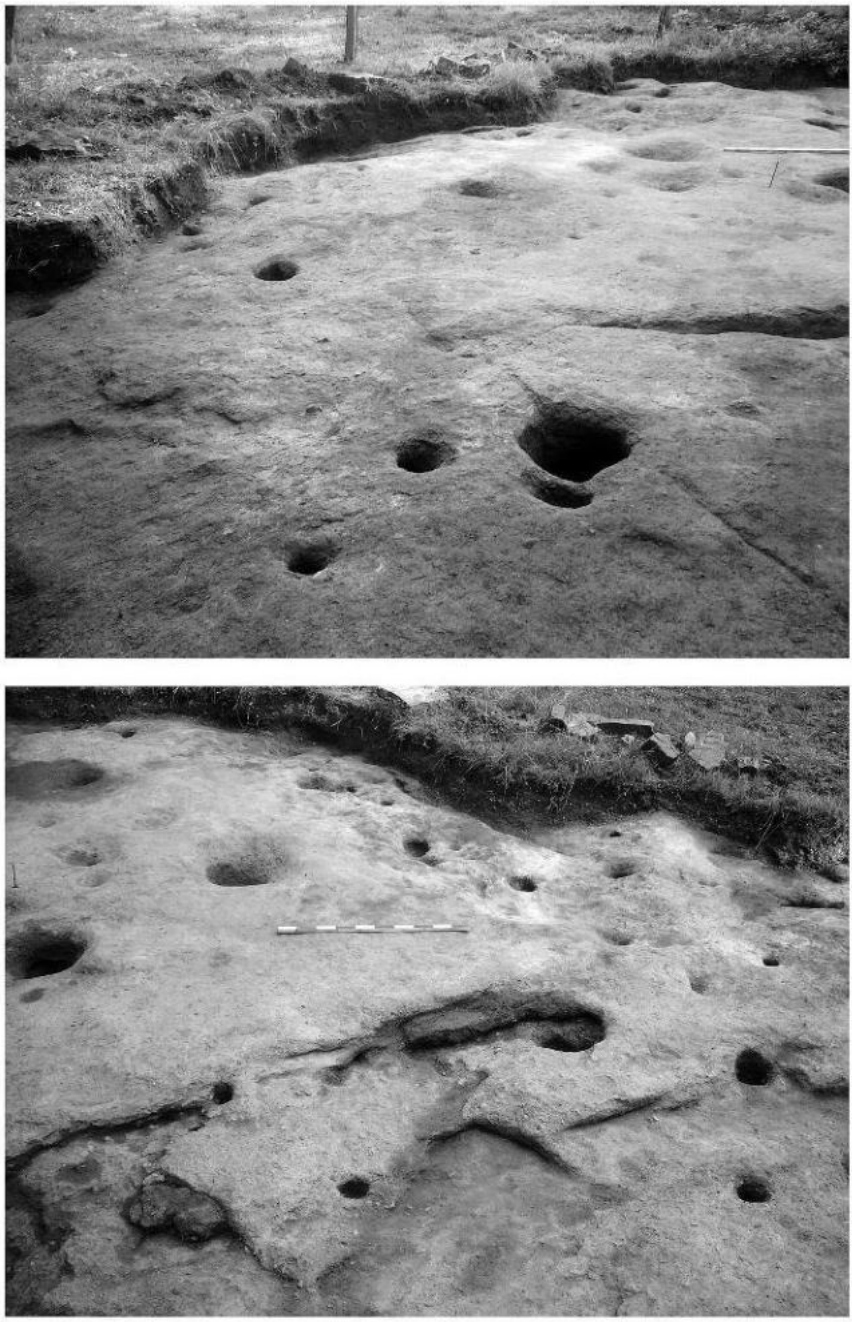

Figure 2

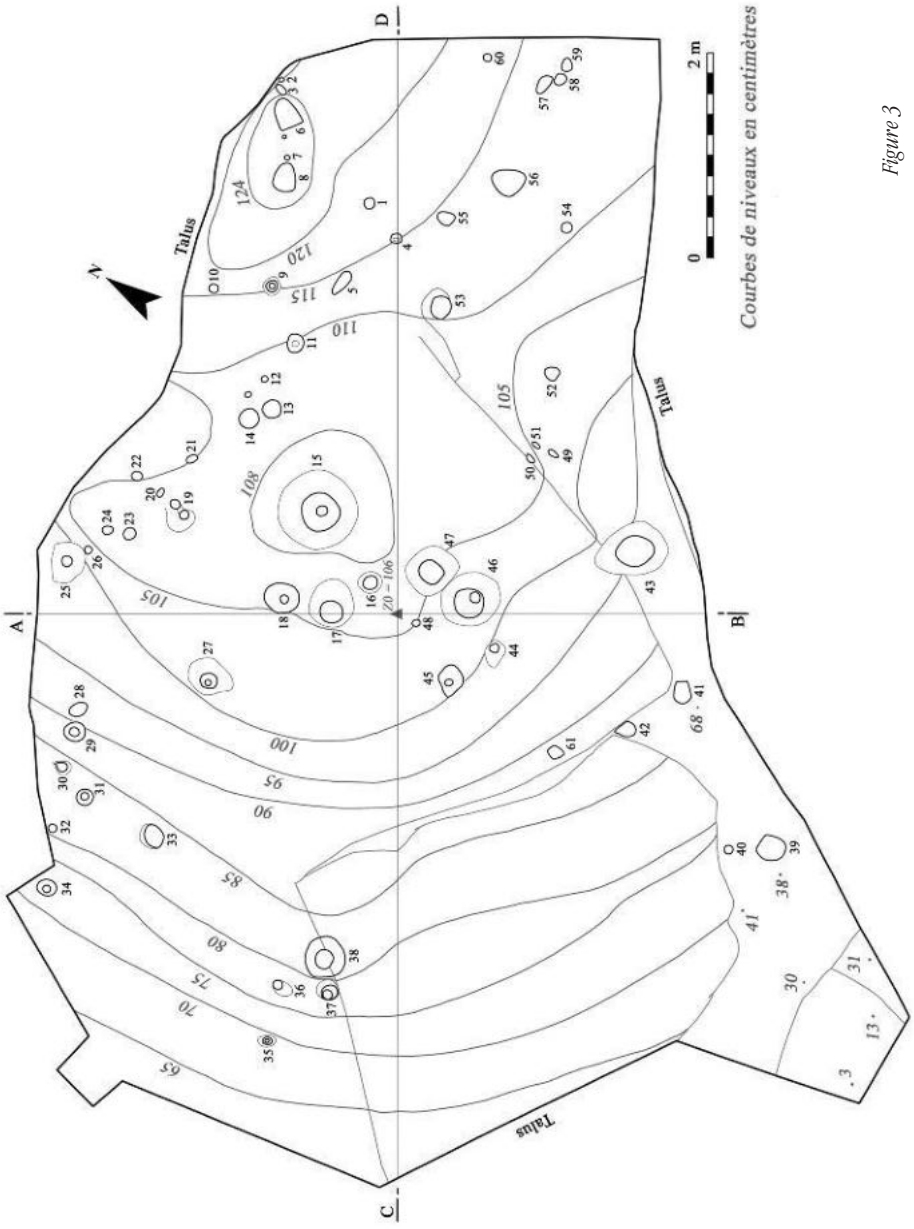
N
Talus
Talus
Talus
A
B
C
D
0
2 m
Courbes de niveaux en centimètres

Figure 3

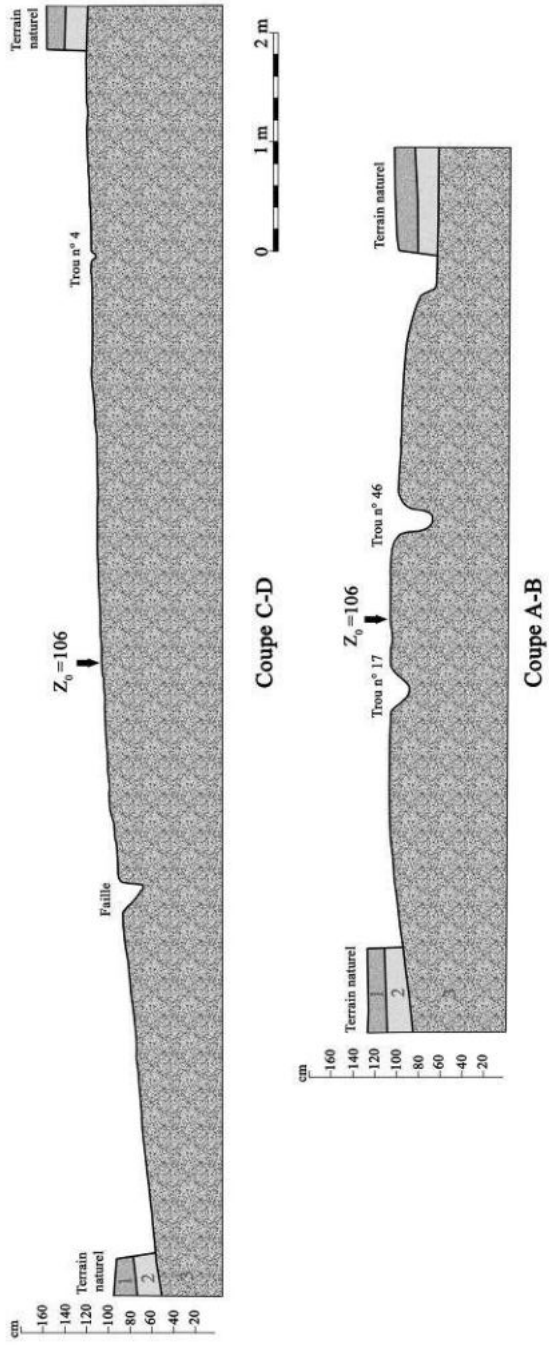
Terrain naturel
Trou n° 4
0
1 m
2 m
Coupe C-D
Z_0=106
Faille
Terrain naturel
cm
160
140
120
100
80
60
40
20
1
2
3
Terrain naturel
Trou n° 46
Z_0=106
Trou n° 17
Coupe A-B
Terrain naturel
cm
160
140
120
100
80
60
40
20
1
2
3

Figure 4

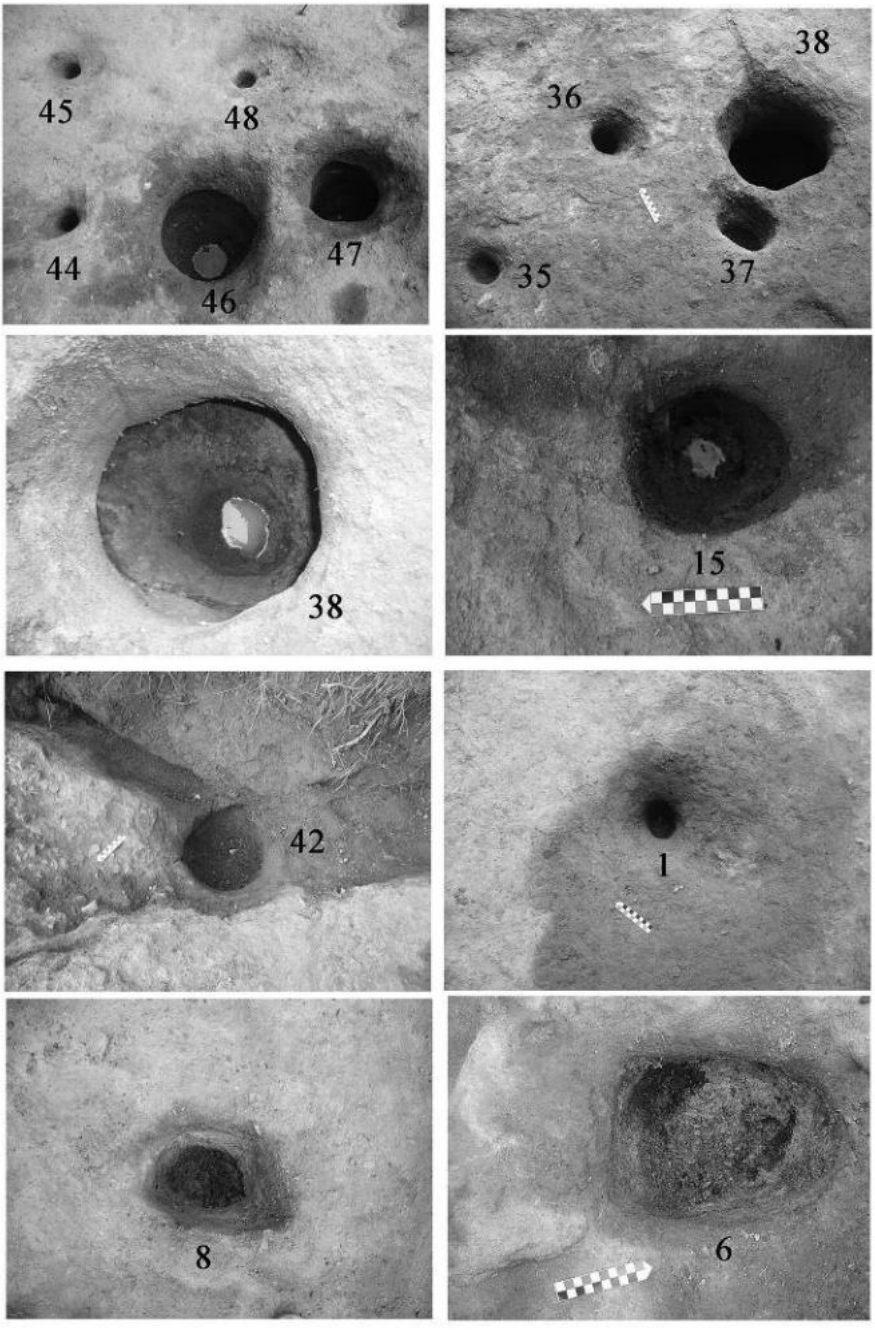

Figure 5

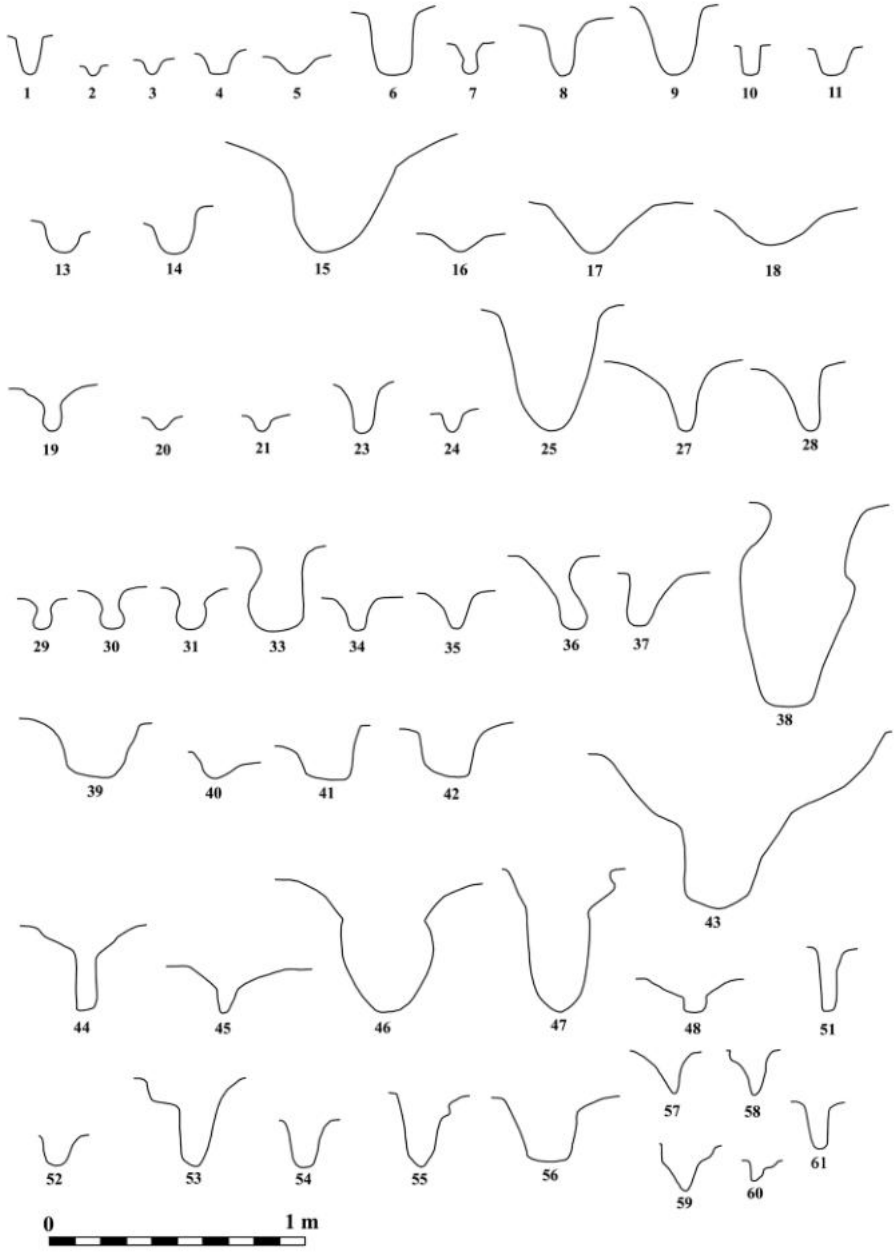
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
13
14
15
16
17
18
19
20
21
23
24
25
27
28
29
30
31
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
0
1 m

Figure 6

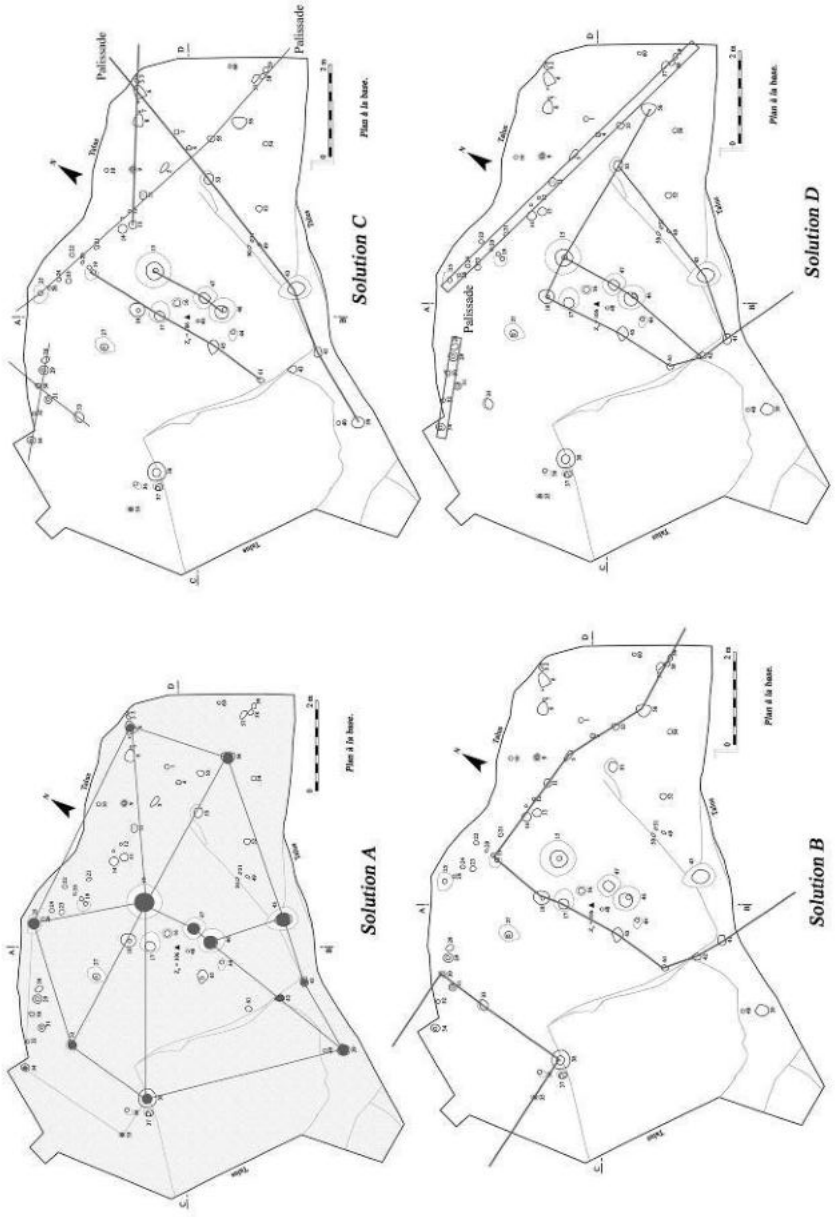
Solution A
Solution B
Solution C
Solution D
Palissade
Palissade
Palissade
Plan à la base.
Plan à la base.
Plan à la base.
Plan à la base.

Figure 8

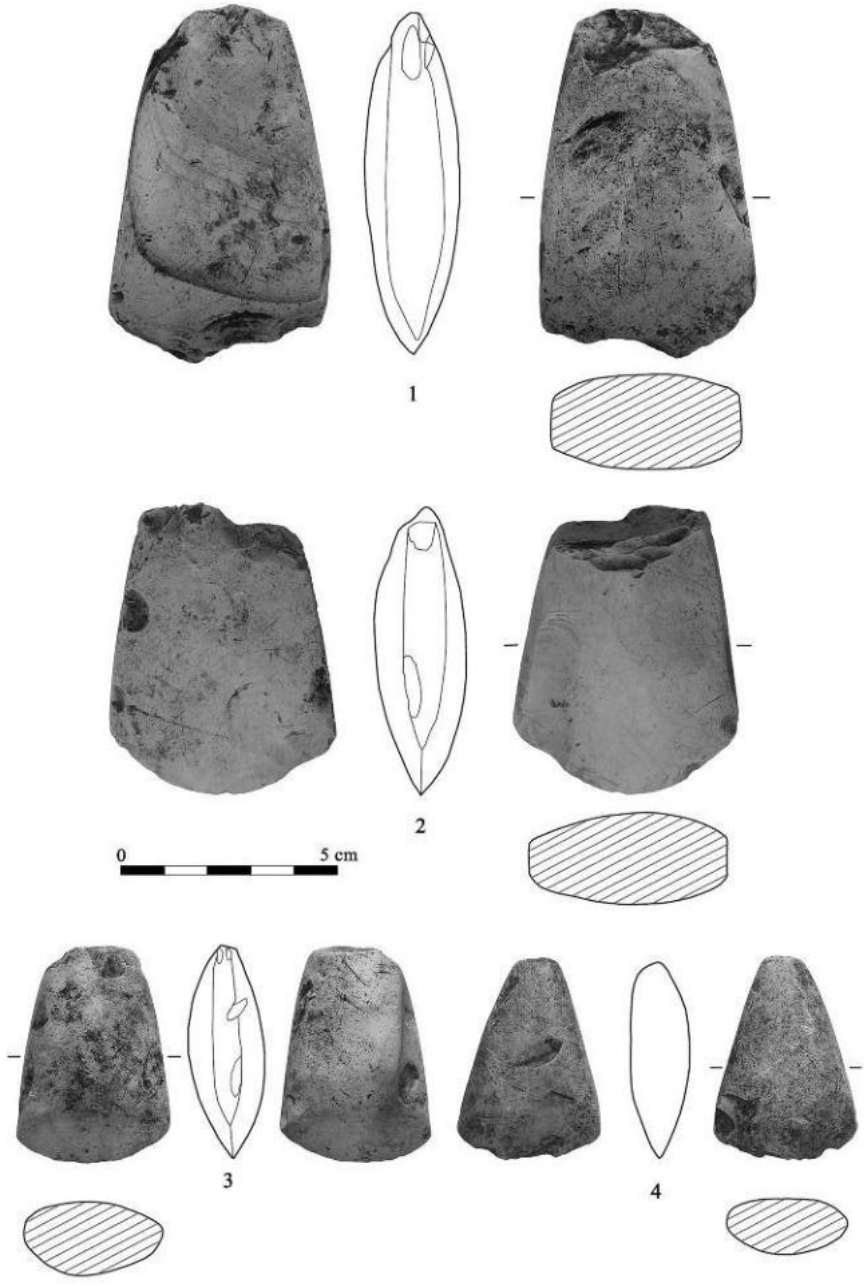

Figure 9

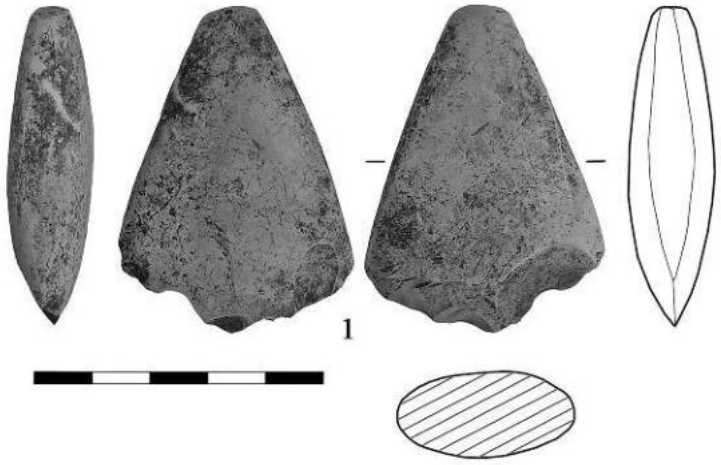

S-367 - Donat Haut (Saint-Jean-Lagineste) : hache polie en silex.

Figure 10

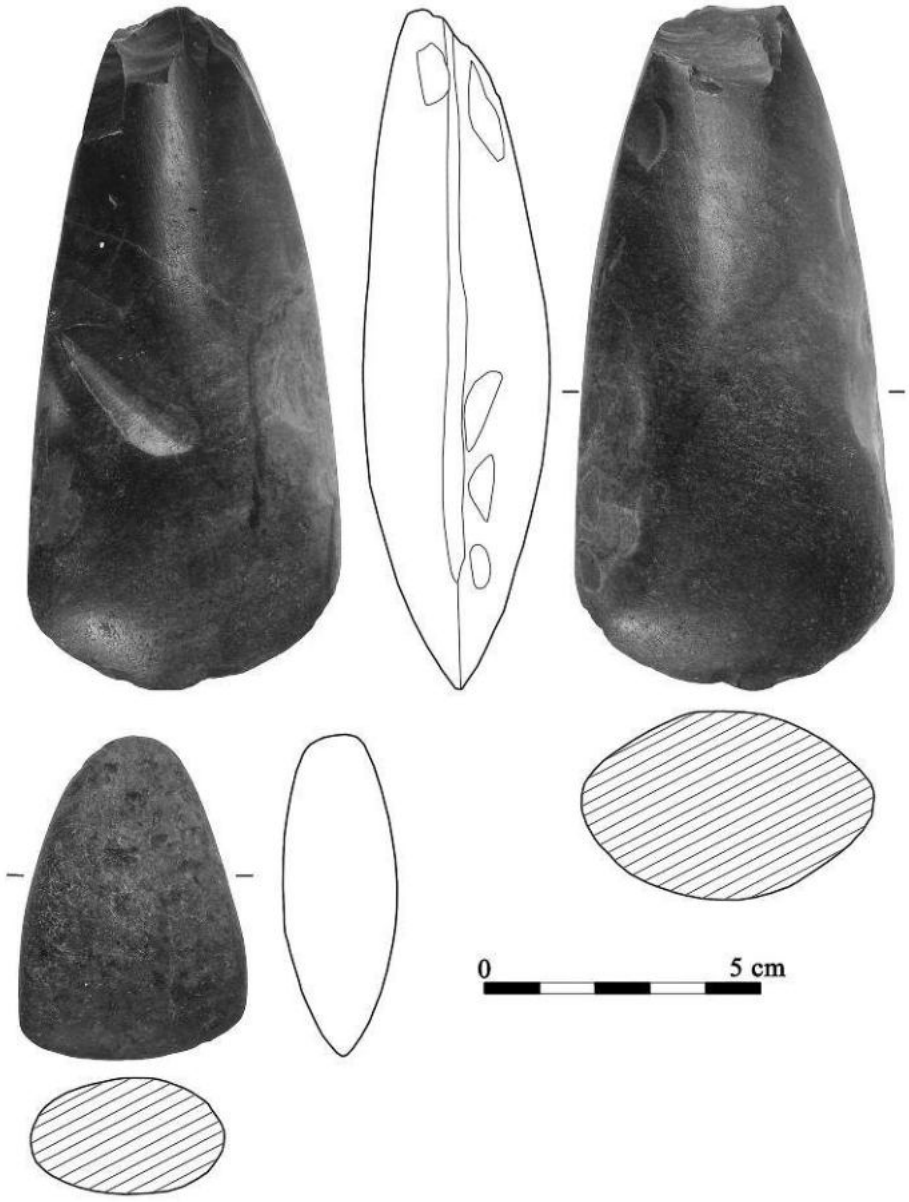

Figure 11

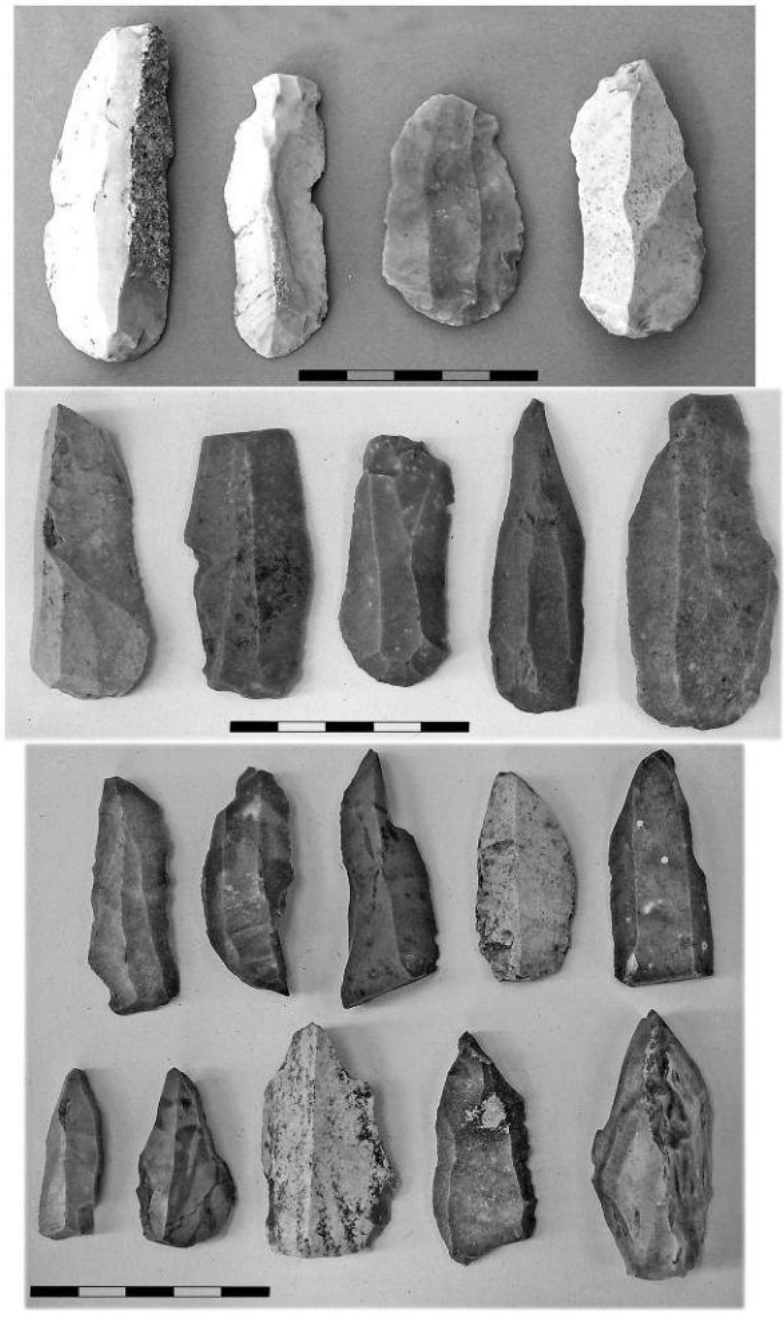

Figure 12

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR, LE MUR SUD DE LA TRAVÉE OCCIDENTALE, ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI

Le contexte historique [1]

Les origines de la chapelle Notre-Dame

Dès le premier tiers du XIe siècle, la Vierge Marie était vénérée par les fidèles dans un petit oratoire accroché à la falaise qui domine la vallée de l'Alzou, donné par l'évêque de Cahors à l'abbaye bénédictine de Marcilhac-sur-Célé. Vers 1042, les moines bénédictins préposés au service du sanctuaire, ignorant ce qu'il allait advenir de ce lieu et de son rayonnement futur sur la Chrétienté occidentale, en confièrent par négligence la garde à l'abbaye Saint-Martin de Tulle possessionnée aux alentours de Rocamadour de plusieurs prieurés dont ceux de Lauzou, Saint-Chignes et de Mayrinhac-le-Francal [2]. Malgré les revendications de Marcilhac sur le bien usurpé, et après un long procès entre les deux abbayes rivales, deux bulles du pape Pascal II [3] confirmèrent en 1105 et 1115 à Guillaume des Carbonnières, abbé de Tulle appuyé par le vicomte de Turenne, la possession de Sainte-Marie de Rocamadour entre autres paroisses limousines et quercynoises.

Géraud d'Escorailles, nouvel abbé de Saint-Martin, n'aura de cesse durant son abbatiat de 1152 à 1188 de renforcer et de promouvoir le pèlerinage : des personnages illustres dont le roi Henri II Plantagenet en 1159 [4] se recueilleront ainsi dans le sanctuaire auprès duquel fut découvert en 1166 le corps miraculeusement conservé de l'ermite Amadour (ne serait-ce pas Amlateur ?), premier serviteur de la Vierge [5], assimilé ensuite par certains auteurs à l'époux de sainte Véronique, Zachée. Le destin de Rocamadour était fixé. Bénéficiant dès lors de reliques, signes tangibles de la présence divine, dont elle était jusque-là privée, la cité mariale s'assure la piété et la ferveur des fidèles et la

prospérité d'un des plus hauts lieux de pèlerinage par les prodiges qui s'y multiplient. Le texte de Robert de Thorigny, abbé du Mont-Saint-Michel (1182-1186), seul texte de l'époque de la découverte du corps, sur lequel s'appuya Edmond Albe dans son étude sur l'histoire du pèlerinage [6], stipule que le corps du saint, après avoir été retiré de son tombeau taillé dans la roche, fut exposé dans la chapelle de la Vierge près de l'autel où chacun pouvait voir qu'il était parfaitement conservé [7]. C'est dans ce lieu et auprès du corps de l'ermite que « se font, par la bienheureuse Marie, des miracles sans nombre et jusqu'ici inouïs ». En rendra compte en 1172 la rédaction par un moine de Rocamadour du *Liber Miraculum* dont les 126 récits relatent les miracles réalisés par l'intercession de la Vierge [8]. Le Livre des Miracles sera dès lors un remarquable élément de diffusion des prodiges divins.

Pour répondre au succès du pèlerinage, accueillir et attirer les foules de plus en plus importantes, Géraud d'Escorailles entreprit ce qui sera un autre acte fondateur de la cité : la construction à partir de 1166 et autour de l'oratoire primitif d'un ensemble architectural composé de plusieurs sanctuaires adaptés aux terrasses rocheuses du site. Au nord de l'oratoire, furent ainsi élevées l'église abbatiale Saint-Sauveur et l'église inférieure Saint-Amadour dans laquelle le corps du saint fut transféré après la prise de la cité par les protestants en 1562 [9] ; au sud, un prieuré fut adossé à la paroi abrupte de la falaise et précédé par la tour-porche et la chapelle dédiées à l'archange Saint-Michel. Il faut supposer que l'abbé fit alors rebâtir le sanctuaire de la Vierge à l'origine du pèlerinage.

Si les historiens ont relaté l'existence d'inhumations *ad sanctos* dans le cimetière supérieur situé au parvis Notre-Dame qui se développa dès le XIIe siècle auprès du lieu de la découverte du corps d'Amadour, deux mentions seulement concernent des inhumations à l'intérieur même de la chapelle. Comme l'a retracé Jean Rocacher, le père Odo de Gissey avait remarqué en 1632 la présence, dans l'espace alors laissé libre entre l'église Saint-Sauveur et la chapelle Notre-Dame, du tombeau « d'une princesse fille du roi d'Angleterre ». Ce n'est que plus tardivement, en 1859, que Jean-Baptiste Cheval pensait avoir découvert sous la chapelle un caveau (ou crypte) dont l'accès était « obturé par un mur récemment bâti afin d'étayer le plancher de la chapelle » [10].

La chapelle dans le dernier quart du XVe siècle

Dans une bulle de Martin V du 1er novembre 1427, la chapelle était dite « détériorée dans ses structures et édifices » [11] ; l'évêque de Tulle n'étant pas alors en mesure de « réparer et reconstruire les bâtiments du monastère et de la chapelle qui menacent ruine complète » [12]. En 1476,

la chute d'un pan de la falaise, sous et contre laquelle s'abritait l'édifice, mit fin aux outrages du temps en le détruisant. Denys de Bar, évêque de Tulle (1471-1495), se chargea en 1479 d'en relever les ruines ; en porte la dédicace fichée [13] dans le mur méridional de l'édifice que l'évêque fit graver (figures 1, 2, 3) :

« hoc oratorium saxi ruina collapsum d[omi]n[u]s Dionisius de Bar que[m] Bituris pep[er]it a[n]tistes et d[omi]n[u]s Tutell[ensis] M° CCCC° LXXIX° erexit fu[n]ditus ac ampliavit » (Cet oratoire, ruiné par la chute d'un rocher, Monseigneur Denys de Bar, que Bourges a vu naître, évêque et seigneur de Tulle, l'a relevé depuis les fondements l'an 1479 et l'a agrandi.) [14]

De l'œuvre de l'évêque Denys de Bar ne subsiste que le mur méridional de la travée occidentale, les autres murs ayant été détruits par l'abbé Cheval lors de la quasi-reconstruction de la chapelle. Ici, s'ouvre un portail monumental orné de sculptures finement ciselées dans la pierre et coiffé d'un gable en accolade accosté par la tour d'un petit escalier en vis menant, semble-t-il alors, dans les combles de l'édifice [15]. Au contact du portail se situent les restes du décor peint consacré au Dict des Trois Morts et des Trois Vifs, qui se développait depuis les travaux de Denys de Bar sur la totalité du mur sud. A gauche de la fenêtre à remplage qui ouvre largement l'espace intérieur, deux morts sont figurés en pieds, l'un représenté avec une pelle et un linceul, l'autre muni d'un javelot. Seule une jambe évoque le troisième personnage (figures 4, 5). A droite où s'est imposée la fenêtre à remplage, se situait le monde des vivants seulement suggéré par quelques maigres traces colorées. Au-dessus des Trois Morts et trônant, une petite scène, très altérée, figurant la Sainte-Trinité, dominait le parvis réservé au Moyen Age aux inhumations *ad sanctos* [16].

La chapelle dans la seconde moitié du XVIe siècle

L'édifice reconstruit dans le style du gothique flamboyant sous Denys de Bar fut à nouveau ruiné lors du sac de la ville par les protestants, imposant, d'après Jean Rocacher, une nouvelle phase de restauration. Deux nouvelles fenêtres à remplage de style gothique flamboyant furent alors aménagées : la première placée au chevet (représentée sur les plans dressés par l'abbé Cheval avant restauration, figure 10) fut transférée dans le mur sud de la travée bâtie par Cheval, la seconde, percée dans le mur sud de la travée initiale, vint recouper la Rencontre des Trois Morts et des Trois Vifs.

En s'appuyant d'une part sur une photographie prise en 1859, antérieure à la restauration, d'autre part sur les plans dressés par l'abbé Cheval, probablement en 1862, l'ancien état (XVe siècle) de la chapelle

peut être évoqué. Celle-ci était de faibles dimensions (8,20 x 5,20 m) et adoptait un plan légèrement trapézoïdal. Au sud, s'ouvraient le portail gothique (XVe siècle) et la fenêtre à remplage (seconde moitié du XVIe siècle), présents encore à ce jour dans l'édifice. Une seconde fenêtre à remplage, vraisemblablement issue, comme la fenêtre précédente, d'une restauration de l'édifice dans la seconde moitié du XVIe siècle, perçait alors le chevet contre la partie septentrionale duquel était installée une sacristie. Quant au mur nord, il comportait deux larges ouvertures faisant communiquer la chapelle avec un étroit passage ou vestibule (2 x 4 m) aménagé contre la nef de l'église Saint-Sauveur. Deux contreforts, peu saillants et de plan rectangulaire, épaulaient chacun des angles du chevet de la chapelle.

Ces documents montrent un édifice modeste couvert d'une toiture à quatre pans surmontée d'un lanterneau. L'espace intérieur était couvert d'une « coupole conique » comme le précisa Cheval, appartenant semble-t-il aux restaurations entreprises après le pillage et l'incendie de 1562 ; selon Jean Rocacher, cet aménagement aurait alors remplacé une voûte de la seconde moitié du XVe siècle nervurée de liernes et de tiercerons [17] dont rien ne témoigne aujourd'hui.

La chapelle au XVIIe siècle

La visite par le Père Odo de Gissey en 1632 [18] décrit une chapelle de petites dimensions « à cause qu'elle est toute resserrée sous le rocher, lequel servant de muraille au fond de la chapelle, se joint à icelle par les deux parois, dont est flanqué ce petit édifice, au bout duquel est une muraille, contre laquelle est dressé l'autel... ». Deux images de Notre-Dame exposées à la vénération des fidèles en investissaient alors l'espace ; l'une en argent, l'autre en bois. D'après les observations faites par l'abbé Cheval, cette dernière aurait été exposée au XIXe siècle, derrière l'autel, sur une console placée à la base du meneau de la fenêtre à remplage alors située dans le mur du chevet. Le sanctuaire ne possédait pas encore le retable qui fut installé quelques années après dans le mouvement catholique de la Contre-Réforme [19] (figures 6, 7, 8). L'œuvre en bois doré, dédiée à la glorification de Marie et centrée sur la statue miraculeuse, est abritée depuis 1889 dans la chapelle Sainte-Anne.

Les transformations de la chapelle au XIXe siècle (1863-1864) : l'œuvre de l'abbé Jean-Baptiste Cheval

En 1858, l'évêque Mgr Bardou désirant la restauration et du renouveau spirituel de la cité mariale engagea avec son architecte, l'abbé Cheval [20] (figure 9), un vaste programme de réhabilitation et de reconstruction des sanctuaires laissés à l'abandon et à la ruine. Il souhaita l'agrandis-

sement et l'exhaussement de la chapelle Notre-Dame [21] jugée trop petite. L'architecte proposa ainsi dès l'année suivante un projet mais les travaux ne semblent avoir débuté qu'en 1863 sous l'épiscopat de Mgr Peschoud, successeur de Mgr Bardou (figures 10, 11, 12) [22].

En 1862, lorsque l'abbé Cheval publie son ouvrage « *le Guide du pèlerin à Rocamadour* » la chapelle est encore intacte :

...ce qui subsiste encore de l'œuvre du XVe siècle, la fenêtre du chevet aux meneaux flamboyants finement découpés, le portail aux délicates moulures, aux choux rampants si capricieusement enroulés, si habilement fouillés, au pinacle gracieusement épanoui, font vivement regretter l'ornementation architecturale qui sans doute avait été prodiguée à l'intérieur de l'édifice. Les chanoines qui survécurent au sac de 1562 réparèrent de leur mieux les désastres de cette néfaste journée. Mais le pillage avait épuisé leurs richesses ; ils n'avaient pas les moyens de rétablir les choses dans leur premier éclat. D'ailleurs le style dans lequel avait été élevée la chapelle était alors entièrement délaissé. Ils ne songèrent donc qu'à relever et à décorer l'oratoire selon le goût de l'époque et avec le secours insuffisant des ouvriers qui étaient à leur disposition. Sur les murs restés debout, ils construisirent une coupole conique ajourée au sommet par une lanterne. Ils placèrent sur les tribunes reconstruites des appuis en pierre, supportés par des balustres. L'autel fut revêtu d'une boiserie sculptée et dorée. Un retable rehaussé aussi de dorures couvrit le mur du sanctuaire et supporta sur son entablement une niche richement ornementée, où la statue miraculeuse, heureusement sauvée, reprit sa place d'honneur. Cette restauration qui est un témoignage du zèle et de la dévotion des chanoines, ne peut être regardée comme définitive. Il est réservé à notre siècle, qui sent de plus en plus le besoin de se rattacher à la religion par le culte de Marie, de rendre l'oratoire de Rocamadour son ancienne forme et sa splendeur passée [23].

En février 1863, les murs de la nouvelle travée agrandissant l'espace intérieur vers l'est étaient élevés mais les travaux avaient encore épargné l'ancienne chapelle. Au printemps de cette même année, J.-B. Cheval avait procédé à la destruction des murs anciens à l'exception du mur méridional qui fut relié au chevet déjà construit, et avait réalisé une nouvelle voûte. La date de 1863 est corroborée par la réalisation des vitraux des verrières de la tribune par la maison Gesta de Toulouse [24]. L'architecte transféra l'ancienne fenêtre à remplage qui éclairait le chevet depuis le XVIe siècle dans le mur sud de la travée qu'il venait d'édifier (l'architecte a eu le soin de fixer cet état sur la gravure qu'il réalisée en 1862, figure 8). Celle-ci et son pendant disposé depuis le XVIe siècle dans

la travée initiale avaient été dotés dès 1844 de vitraux consacrés au Christ et à la Vierge et à une Annonciation exécutés par le maître-verrier Thévenot.

Dans son *Mémoire sur Rocamadour*, en janvier 1864, Jean-Baptiste Cheval faisait part de ses conclusions au nouvel évêque Monseigneur Peschoud :

Les parties anciennes ont été respectées ; mais la voûte refaite au XVIIe siècle et les tribunes basses à balustres ont été remplacées par des voûtes dans le style du portail et par des galeries commodes et éclairées.

Les travaux n'étaient pas finis et il restait encore à : *« achever l'appropriation intérieure de la chapelle... ragréer et jointoyer les murs à l'extérieur et faire le ravalement des moulures... terminer les appuis en pierre sur la passerelle autour de la chapelle et le long de l'escalier »* [25].

Au printemps 1864, lorsque Jules de Verneilh visite Rocamadour en prévision du prochain Congrès archéologique tenu à Cahors, l'œuvre de reconstruction de l'abbé Cheval était achevée [26]. L'ancien oratoire, de dimensions jusque-là modestes, avait doublé de superficie au sol et de hauteur.

La chapelle au XXe siècle

Peu après l'achèvement des travaux de l'abbé Cheval, la face méridionale de la chapelle comme les murs intérieurs furent recouverts de plaques d'ex-voto dont les traces d'encastrement ont laissé leur empreinte sur les parements, notamment sur les pans de la tourelle d'escalier où les pierres, retaillées en grand nombre, au XIXe siècle, à la boucharde, ont été entaillées par de grands cadres destinés à loger les plaques. Ces marques de dévotion à Marie furent ôtées de leur support au cours du XXe siècle (figure 13). Les marques de reconnaissance à la Vierge tapissaient également le parement intérieur du mur sud dont témoignent aujourd'hui des traces de fixation.

L'édifice fut partiellement classé au titre des Monument historiques en 1931 (portail et peinture murale), le classement total n'étant intervenu que le 14 décembre 2000. La balustrade de pierre couronnant l'édifice, la statue de la Vierge dominant l'angle sud-est sur son socle octogonal ainsi que le clocheton abritant la cloche miraculeuse, que l'abbé Cheval avait installés, avaient disparu avant 1931 ; la statue de la Vierge est conservée dans les jardins de la Maisons des Chapelains. En 2000, les murs et les voûtes furent défaits de leurs enduits (figures 14, 15) : ceux de la voûte centrale du XIXe siècle reçurent un nouvel enduit orné de motifs d'étoiles sur fond ocre jaune tandis que les maçonneries du mur sud restèrent en attente rendant ainsi possible leur étude.

Description de la chapelle

L'édifice semi-troglodytique, ouvert au sud sur le parvis Notre-Dame, adopte un plan rectangulaire de 121 m² de superficie au sol composé de trois travées (figures 16, 17, 18). La première à l'ouest, aménagée directement contre le rocher, s'inscrit sous une tribune disposée dans l'axe du portail d'entrée. La deuxième, plus profonde, constitue la nef qu'accostent au nord et au sud des bas-côtés supportant les tribunes couvertes de voûtes en berceau brisé. La troisième, séparée de la précédente par une table de communion, forme le chevet dans lequel trône la Vierge Noire. Cette partie de l'édifice, entièrement bâtie par l'abbé Cheval, se développe sur une sacristie construite en contrebas au XIXe siècle afin de permettre l'extension du bâtiment. La nef comme le chœur sont placés sous une voûte sur croisées d'ogives profilées de tores et de scoties. Au-dessus de la nef où sont présentés les ex-voto en forme de bateaux, est suspendue la « cloche miraculeuse », attribuée à l'époque carolingienne, annonciatrice des miracles que la Vierge accomplissait sur la mer. Le portail ouvrant sur le parvis, œuvre de Denys de Bar, s'orne d'un fronton cantonné de pilastres prismatiques à pinacles fleuris et d'un grand arc en accolade ponctué de feuilles de choux frisé. L'archange et la Vierge dont les statues reposent sur de petits socles sur le tympan sont des œuvres réalisées sous l'abbé Cheval qui a voulu au XIXe siècle restituer une scène disparue. A l'angle sud-ouest, un escalier en vis en pierre logé dans une tourelle semi hors-œuvre assure l'accès aux tribunes. Sur le linteau figurent les armes de Denys de Bar sculptées sur un écu. Le nord-est inclut un escalier de pierre à deux volées droites commandant depuis le XIXe siècle l'accès à la sacristie aménagée en contrebas sur le parvis de Saint-Amadour.

La chapelle s'appuie, côté nord, contre l'église Saint-Sauveur avec laquelle elle communique directement par un portail. Jean Rocacher avait supposé dans sa thèse, au vu des plans anciens de l'édifice avant la restauration de l'abbé Cheval, que l'édifice reconstruit par Denys de Bar en 1479 avait respecté le plan d'un édifice antérieur [27].

Quatre fenêtres sont percées dans le mur sud : les deux fenêtres du rez-de-chaussée à remplage du gothique flamboyant appartiendraient, comme l'a souligné Jean Rocacher, à la phase de restauration entreprise dans la seconde moitié du XVIe siècle après le pillage de l'édifice par les protestants en 1562 ; la fenêtre de la travée est, à l'origine placée dans l'ancien chevet fut transférée par l'abbé Cheval en 1863-1864. Les deux baies hautes, mises en œuvre par J.-B. Cheval pour éclairer la nouvelle tribune, sont divisées par deux meneaux et ajourées d'arcs trilobés. A l'est, une fenêtre à remplage, pour laquelle J.-B. Cheval a reproduit le

dessin des deux fenêtres du XVIe siècle, axait la composition de la nouvelle façade. Construite initialement en fonction des dimensions du retable du XVIIe siècle, elle a été par la suite fermée lors de l'installation du retable néogothique actuel.

L'étude archéologique du bâti du mur méridional de la travée occidentale

L'étude archéologique du bâti a eu comme seul objet celle du parement intérieur du mur sud de la travée occidentale de la nef, dont les enduits ont été piqués en 2000, excluant ainsi les murs du chevet et de la travée est reconstruits au XIXe siècle (figures 19, 20).

Description

- US 1 : La première unité stratigraphique concerne la partie inférieure du mur sur une hauteur de 0,32 m et se développe sur 2,70 m (figures 20, 23, 24). La maçonnerie est en petit appareil disposé en assises réglées composé de moellons de calcaire gris grossièrement équarris au marteau. Les blocs sont liés par un mortier très compact formé de chaux grasse et de castine [28] légèrement rosée, mais ne présente pas trace de joints ni d'enduit. Il semble que ce tronçon de mur, parementé, appartient à une maçonnerie en élévation et non à un niveau de fondation.

- US 2 : La deuxième unité englobe la précédente et s'élève jusqu'au niveau de la voûte de la tribune édifiée en 1863-1864 par l'abbé Cheval (figures 19, 23). Elle se compose d'un moyen appareil de blocs de calcaire gris taillés au marteau. Les assises assez régulières oscillent entre 0,10 m et 0,25 m de hauteur. Le liant est un mortier de chaux grasse et de castine de teinte rose, comparable au mortier de l'US 1. Nombre de blocs, ne comportant ni joints extérieurs, ni enduit, présentent sur leurs faces des traces noires, résidus des fumées des cierges et des bougies des fidèles. A gauche, un alignement vertical constitué de trois traits de noir de fumées préservés par l'enduit qui le couvrait jusqu'en 2000 situe l'angle sud-est de l'ancienne chapelle (AN - figure 24), antérieur à l'agrandissement réalisé par l'abbé Cheval.

La maçonnerie inclut six claveaux taillés dans un calcaire gris comparable à celui des moellons du parement : quatre à gauche (A1), deux à droite (A2). Ces éléments appartiennent à la base de l'arc d'une niche murée *a posteriori* (US 4) de 1,70 m de longueur pour une profondeur (actuelle) de 0,54 m [29]. La hauteur maximale de l'arc, très vraisemblablement en plein cintre, peut être estimée à 0,80 m. L'angle intérieur des pierres taillées à la laye est profilé d'un anglet et de deux chanfreins de 0,02 m de largeur, reçus à 0,05 m au-dessus de la base de la niche par de

petits congés triangulaires. Deux autres claveaux, provenant du cintre de la niche, ont été remployés dans le comblement de celle-ci. L'une (C1), légèrement concave, est moulurée sur un angle d'un chanfrein de 0,02 m, l'autre (C2) présente le même profil que les blocs maintenus en situation, à savoir un angle droit et deux étroits chanfreins. De fines traces de peinture à la détrempe de couleur ocre rouge et ocre jaune en partie recouvertes par de la suie subsistent au creux de la moulure (A1).

A droite, la maçonnerie inclut le logement de la barre de bois de fermeture du portail d'entrée installé sous Denys de Bar en 1479. Le parement extérieur comme le portail qui appartiennent à la reprise de l'édifice dans le dernier quart du XVe siècle (US 3.1) présentent un mortier identique à l'US 2 : il est par conséquent impossible de déterminer si le logement « barrier » (TB – Pl.2) est contemporain des aménagements du XVe siècle ou bien s'il relève d'une porte plus ancienne.

Dans la partie haute subsiste une plaque d'enduit prisonnière du parement du mur et de la voûte de la tribune édifiée par l'abbé Cheval (EN – figure 23). Cet élément, composé de deux épaisseurs d'enduit à la chaux et au sable fin, semble-t-il sans décor, place une phase d'aménagement comprise entre les phases US 2 et US 5.

- US 3.1 : Elle concerne le parement extérieur du mur sud, la cage de l'escalier en vis (dont l'extérieur a été reparementé sous l'abbé Cheval), ainsi que le portail d'entrée. L'emploi d'un calcaire blanc et tendre, à grain fin, favorable à la taille de moulures et de motifs sculptés complexes, est commun au portail et à son embrasure, ainsi qu'aux deux armoires reliquaires fichées de part et d'autre de la fenêtre à remplage. En revanche, le maître d'œuvre à fait le choix d'un calcaire gris pour la réalisation du parement extérieur du mur sud et de la cage de l'escalier en vis.

- US 3.2 : Dans le parement intérieur du mur sud, les vestiges de l'embrasure d'une fenêtre (E, F3) sont signalés (figures 21, 23, 24) par trois blocs de calcaire blanc et une brique de forte épaisseur (0,06 m) liés au mortier de chaux grasse et de sable fin de couleur grise. Les blocs calcaires présentent les traces d'outil de taille (layage et ciselures), tels qu'on les observe sur les faces des pierres du parement intérieur de la cage d'escalier (US 3.1). Leur angle ouvert situe l'arête du jambage d'une embrasure qui conserve un enduit de chaux et de sable fin couvert d'un badigeon de chaux blanc.

- US 4 : La quatrième unité appartient à l'installation, vraisemblablement après 1562, de la grande fenêtre à remplage de style gothique flamboyant (F1). La maçonnerie qui accompagne l'installation de la fenêtre est en moyen appareil de blocs calcaires dont un grand nombre est un remploi de la maçonnerie appartenant à l'US 2 (dont deux

claveaux de la niche A. Le mortier est composé de sable gris et fin et de chaux grasse.

- US 5 : Cette phase relève de l'intervention de l'abbé Cheval et de son œuvre de reconstruction et d'agrandissement de la chapelle. Elle concerne l'entière travée est : l'architecte a utilisé des blocs calcaires extraits du chevet de la chapelle - certains étant couverts de suie. Le mortier se compose de castine légèrement rosée et de chaux apparaissant sous forme de petits nodules et se différencie seulement des mortiers des US 1 et 2 par une texture légèrement moins dense. L'accroche de la nouvelle maçonnerie se fait sur les pierres de la maçonnerie US 2 laissées en attente au niveau de l'angle intérieur AN de l'ancien chevet pour favoriser une liaison fiable (figure 23). Un remaillage ponctuel de la maçonnerie placée au contact du portail gothique est identifiable par la qualité des moellons et du mortier. A ces travaux est à rattacher la mise en place de deux armoires reliquaires gothiques de part et d'autre de la fenêtre à remplage F1, non plus à l'aide de mortier mais de briques fines et de plâtre.

- US 6 : Au contact des retombées de la voûte des tribunes mises en œuvre par l'abbé Cheval, les moellons calcaires sont liés au mortier de sable gris et de chaux très distinct du mortier enrichi de castine de la maçonnerie US 5. Le fait détermine ainsi deux phases dans le chantier de l'architecte.

Analyse et datation des résultats

Les vestiges bâtis les plus anciens apparaissent sous la forme d'un tronçon de mur conservé à la base de l'élévation, au parement intérieur maçonné en petits moellons calcaires liés au mortier (US 1). En l'absence de critères stylistiques, c'est au vu des éléments de chronologie relative que la datation s'inscrit, semble-t-il, dans une période antérieure à la seconde moitié du XIIe siècle (figures 22, 23).

En effet, une deuxième phase de construction (US 2) englobant la première permet de considérer des rapprochements de mise en œuvre permettant de proposer une fourchette chronologique plus serrée. Il ne s'agit plus ici d'un simple tronçon de maçonnerie mais d'une élévation maçonnée sur 4 m de hauteur, à l'angle sud-est de laquelle des traces de suie (AN) situent l'amorce du mur du chevet initial, correspondant à l'angle intérieur sud-est de la chapelle avant agrandissement. Les caractéristiques de l'appareil, composé de gros moellons calcaires disposés en assises réglées sont proches de celles de la tour-porche Saint-Michel édifiée dans la seconde moitié du XIIe siècle (le décor peint étant daté des années 1180-1210 [30]).

C'est en parfaite connexion avec le parement que s'inscrivent les vestiges d'une niche en plein cintre (A1, A2), de faibles dimensions, pourvue à l'origine de peintures de tons ocre rouge et ocre jaune. Faute de pouvoir examiner la base de ce dispositif en partie détruit et muré en quasi-totalité (US 4), seules des hypothèses peuvent être émises quant à sa fonction correspondant soit à une simple niche liturgique ou à un lavabo (ses dimensions assez faibles ne semblent pas adaptées à un enfeu). Au vu des lambeaux du décor peint de la niche et de la présence de suie, on peut penser que le parement intérieur n'avait pas reçu alors d'enduit couvrant.

La partie haute du mur roman est masquée par la tribune mise en place par l'abbé Cheval si bien qu'il n'est pas possible de déterminer le type de couvrement roman. Un trou « barrier » (TB - logement horizontal aménagé dans la maçonnerie) rattaché à la fois au portail édifié sous Denys de Bar et à la maçonnerie romane peut situer ici une porte romane ouverte sur le parvis auprès du tombeau du saint.

Les travaux réalisés en 1479 sous l'évêque Denys de Bar ont concerné, non la reconstruction totale du mur sud, mais le remontage du parement extérieur et l'ouverture d'un portail gothique (US 3.1), où se situait très vraisemblablement une porte romane. Aucun élément n'a été repéré quant à d'éventuelles modifications intérieures – le percement de nouvelles baies (jour ou fenêtre) semble en effet peu probable en raison de la réalisation du panneau mural du Dict des Trois Morts et des Trois Vifs.

Les vestiges de l'embrasure (E) d'une fenêtre (F3) (US 3.2), présentant des traces d'outil de taille similaires à celles que l'on observe sur le portail et l'escalier gothiques, recoupent la maçonnerie romane côté intérieur et la scène du Dict à l'extérieur, participant ainsi à une phase de travaux entreprise en amont de la phase US 4 (figures 22, 23).

Cette dernière, représentée par une fenêtre à remplage (F1) et une reprise du parement intérieur en appareil de blocs calcaires associant des pierres de remploi, dont des claveaux de la niche romane (US 4), a consisté à percer très largement le mur sud en faisant main basse sur la scène peinte à l'extérieur et sur la niche intérieure. Il est possible, comme l'a proposé Jean Rocacher, que l'intervention qui se doubla du percement d'une seconde baie à remplage à l'est, ait été réalisée après la prise de la cité par les protestants en 1562.

Le programme de reconstruction et d'agrandissement de l'abbé Cheval en 1863-64 (US 5, US 6) a imposé la destruction du mur est initial et du contrefort d'angle sud. L'architecte remploya dans la travée nouvelle la fenêtre gothique qui ouvrait l'édifice à l'est. Nous pouvons

penser que les deux armoires reliquaires du dernier quart du XVe siècle ont été placées a *posteriori* par l'architecte de part et d'autre de la fenêtre F1. Aucun document ne permet d'assurer la provenance exacte de ces deux éléments liturgiques qui ne figurent ni sur le plan du projet de l'architecte, ni sur les dessins de l'intérieurs de la chapelle du XIXe siècle. Néanmoins, on ne peut écarter la parenté stylistique de leur décor sculpté et de leur modénature avec celle du portail de Denys de Bar.

Conclusion

Le parement intérieur du mur sud de la travée ouest de la chapelle est à bien des égards riche d'enseignements quant aux différentes phases de travaux ou d'aménagement qui ont touché l'édifice avant qu'il ne soit remanié et agrandi à la demande de Monseigneur Bardou au XIXe siècle. Il est intéressant en effet de constater que la lecture des pierres livre encore, et ce malgré la puissance des restaurations du XIXe siècle, quelques données relevant de l'état médiéval de la chapelle épargnées par les travaux de l'abbé Cheval en 1863 et 1864.

Les vestiges, certes peu importants, d'une maçonnerie conservée à la base du mur sud semblent confirmer comme l'avait émis Jean Rocacher que le sanctuaire primitif voué à la Vierge se situait ici, dans cet abri sous roche au contact même de la falaise où le tombeau de saint Amadour fut découvert en 1166. Ces traces révélées par une maçonnerie de petits moellons calcaires ont été englobées lors de la reconstruction de l'oratoire dans la seconde moitié du XIIe siècle lors du programme architectural que mena l'abbé de Tulle, Géraud d'Escorailles. Sans doute celui-ci voulut-il conserver au sanctuaire le caractère intimiste des premiers temps en développant un plan d'une superficie modeste évaluée à 50 m². Une très probable porte menait alors depuis le parvis dans le sanctuaire qui se dotait d'une niche liturgique sur les vestiges de laquelle sont conservées les traces d'un décor peint en ocre rouge et ocre jaune où s'est progressivement déposée la suie des chandelles.

Les remaniements opérés sous Denys de Bar à partir de 1479 avec la mise en œuvre d'un portail gothique et du panneau extérieur consacré à la Rencontre des Trois Morts et des Trois Vifs n'ont vraisemblablement pas modifié la volumétrie fixée à la période romane. Une première intervention consistant au XVIe siècle au percement d'une fenêtre au sud précéda la mise en place, sans doute peu après 1562, d'une fenêtre à remplage. Cette quête de lumière, au détriment du message des morts et des vivants, a été complétée par la pose d'une seconde fenêtre à l'est que l'abbé Cheval transféra par la suite dans la travée dont il compléta la chapelle en 1863-64 afin d'en doubler l'espace intérieur.

C'est avec la volonté d'unifier l'aspect des murs intérieurs s'échelonnant du XIIe siècle au XIXe siècle que les services de l'Etat optèrent en 2008 pour la pose d'un enduit intérieur en laissant apparaître, de la maçonnerie romane, les vestiges de la niche liturgique.

Valérie ROUSSET

NOTES

1 - Cette étude a été réalisée en 2007 pour la mairie de Rocamadour. Mes remerciements les plus chaleureux vont à Jean Rocacher, disparu depuis, et à Marguerite Guély.

2 - Chanoine Edmond Albe, « Mémoire de l'abbaye de Marcilhac » dans *Rocamadour, documents pour servir à l'histoire du pèlerinage*, Brive, 1926, p. 62.

3 - *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour*, publié par J.-B. Champeval, Brive, 1903, n°3, p. 11.

4 - *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze) avec tables, identifications, notes historiques du Xe au XIVe siècle* publié par J.-B. Champeval, Paris, Tulle, 1901, n° 308, p. 196 : «*Factum est hoc donum anno incarnationis m.c.IX et eo anno Henricus rex Anglorum causa orationis Beatae Mariae primum abiit a Rocamdor*».

5 - Chronique de Robert de Thorigny publiée d'après les manuscrits originaux par Léopold Delisle, Rouen, 1872, Tome II, p. 23 – Citation. Albe, pp. 14-17 : «Henri, roi des Anglais, vient prier à Rocamadour. Ce lieu est situé en Quercy, en une région montagneuse et horriblement déserte. On dit que le bienheureux Amadour fut le domestique de la Bienheureuse Vierge Marie et qu'il eut quelquefois l'honneur de porter et de nourrir le Seigneur. Après l'Assomption dans les demeures célestes de la très sainte Mère de Dieu, Amadour, averti par elle, passa en Gaule et mena longtemps dans le lieu susdit la vie érémitique. Quand il mourut, il fut enseveli à l'entrée de l'oratoire de la Bienheureuse Marie. Ce lieu resta longtemps sans gloire ; on disait communément que le corps du Bienheureux Amadour y reposait, mais on ignorait où il se trouvait. L'an de l'Incarnation 1166, un habitant du pays étant à ses derniers instants, commanda aux siens, sans doute par une inspiration de Dieu, d'ensevelir la glèbe de son corps (son cadavre) à l'entrée de l'oratoire. En creusant la terre on trouva le corps d'Amadour bien conservé ; on le plaça dans l'église, près de l'autel et on le montre ainsi intact, aux pèlerins. Là se font, par la Bienheureuse Marie, des miracles sans nombre et jusque là inouïs ».

6 - Edmond Albe, *Rocamadour, Documents pour servir à l'histoire du pèlerinage*, Brive, 1926, pp. 13 - 17.

7 - Edmond Albe, cité, pp. 13 – 17.
Ludovic de Valon, *Le tombeau mérovingien de saint Amadour et les origines de la Chapelle Primitive et du Pèlerinage de Roc-Amadour - Ve siècle*, Marseille, V. Dupeurac, 1931, p. 9.

8 - Edmond Albe a fait une traduction des textes en latin d'après les trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris (A, n° 12593, B, n° 16565 et C, n° 17491).
Edmond Albe, *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XIIe siècle*, le Pérégrinateur Editeur, Paris, 1907.

9 - Jean Rocacher, *Rocamadour et son pèlerinage*, cité, p. 207.

10 - Jean Rocacher, *Rocamadour et son pèlerinage,* cité, pp. 206, 207, 208.
Jean Rocacher, *Les restaurations des sanctuaires de Rocamadour*, Supplément au Bulletin de Littérature Ecclésiastique, Institut catholique de Toulouse, n°3, 1987, p. 131.

11 - Edmond Albe, cité, pp. 525-527 : «*Iqsaque capella in suis structuris et edificiis non mediocriter deformata existat* ». Edmond Albe commente « nous pensons que le texte fait allusion à tous les bâtiments de l'abbaye qui forment la couronne de la chapelle ».

12 - Edmond Albe, cité, pp. 531, 532.

13 - On peut penser que cet élément fut fixé ici lors des travaux de surélévation de l'édifice au XIXe siècle mais aucun document ne nous renseigne quant à sa position initiale.

14 - Edmond Albe, cité, p. 200.

15 - C'est du moins l'hypothèse que l'on peut faire – la vis ayant été réutilisée par l'abbé Cheval pour desservir la tribune qu'il installa dans la partie supérieure qu'il édifia.

16 - Virginie Czerniak, *La peinture murale médiévale en Quercy (XIIe – XVIe* siècle), Thèse de doctorat nouveau régime sous la direction du professeur Jacques Lacoste, 2004, p. 70.
Virginie Czerniak, Groupe de Recherche en peintures murales, *Vifs nous sommes, morts nous serons*, Ed. Du Cherche Lune, 2001, pp. 130-131.

17 - Jean Rocacher, *Rocamadour et son pèlerinage – Etude historique et archéologique*, Association Les Amis de Rocamadour, Privat, 1979, p. 87.

18 - P. Odo de Gissey, *Histoire et miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au Pays de Quercy*, Tulle, 1666, pp. 17, 26.

19 - Geneviève Rongières, « L'ancien retable de la chapelle Notre-Dame de Rocamadour », dans *Bulletin de la Société des études du Lot*, Tome CXX, 4ème fascicule, 1999, Octobre-Décembre.

20 - L'abbé Jean-Baptiste Cheval était prêtre du diocèse de Montauban et curé de Cazes-Mondenard.
Jean Rocacher, Les restaurations des sanctuaires de Rocamadour, Supplément au Bulletin de Littérature Ecclésiastique, Institut catholique de Toulouse, n°3, 1987, p. 84.

21 - En 1859, l'architecte avait achevé la reconstruction des escaliers conduisant au parvis Notre-Dame.
Jean Rocacher, Les restaurations des sanctuaires de Rocamadour, cité, p. 143.

22 - Jean Rocacher, Les restaurations des sanctuaires de Rocamadour, cité, pp. 186, 188.

23 - Abbé J.-B. Cheval, *le Guide du pèlerin à Rocamadour*, Montauban, 1862, pp. 30, 31.

24 - Jean Rocacher, cité, p. 86.

25 - Abbé J.-B. Cheval, *Mémoire sur Rocamadour*, 1864, p. 5.

26 - Jean Rocacher, Les restaurations des sanctuaires de Rocamadour, cité, p. 207.

27 - Jean Rocacher, cité, p. 90.

28 - Castine : éboulis cryoclastique de microbrèche calcaire à matrice argilo-sableuse qui comble les vallées sèches et les dolines de la commune de Rocamadour.

29 - Largeur du mur : 0,85 m.

30 - Virginie Czerniak, cité, p. 81.

Fig.1 : La chapelle Notre-Dame en 1834. Lithographie d'Aubert, dans A. B. Caillau, Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour, Paris, 1834.

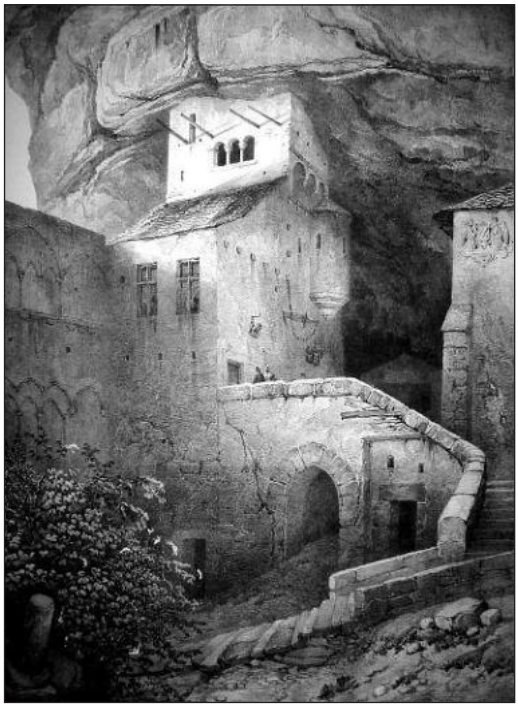

Fig. 2 : L'épée de Roland et le tombeau de Rocamadour. Languedoc, Bichebois 1834. Lithographie de Bernard Bichebois aîné.

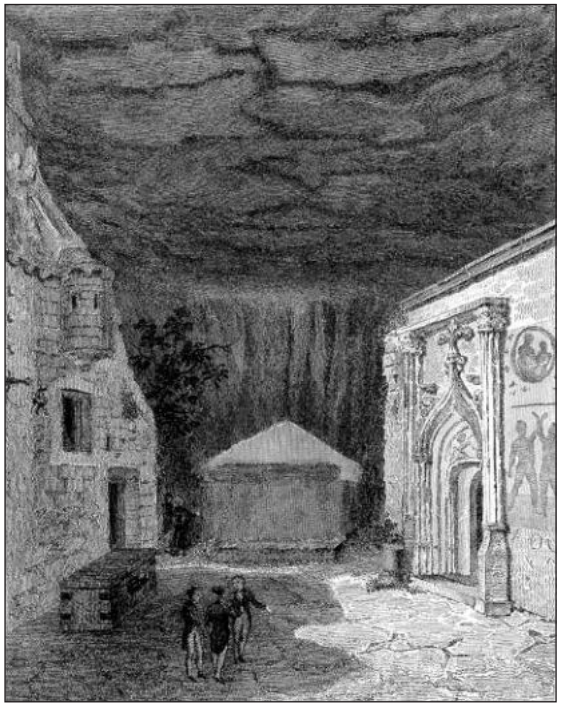

Fig.3 : Entrée de la chapelle miraculeuse et tombeau de saint Amadour. Aubert Del, dans A. B. Caillau, Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour, Paris, 1834.

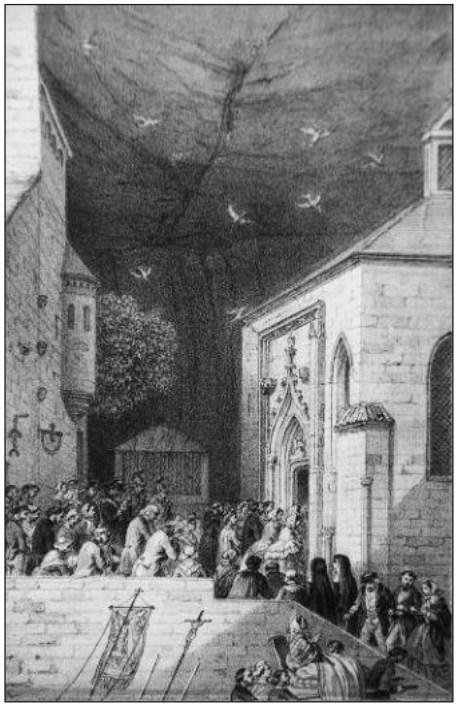

Fig.4 : Chapelle miraculeuse de Notre-Dame de Rocamadour. Vue extérieure. Abbé L. Lambert, Pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour, dessins d'après nature, 1858, Paris.

Fig. 5 : Un pèlerinage espagnol devant l'évêché. Archives Société des études du Lot. Cl. Frédéric Noulet, 1859.

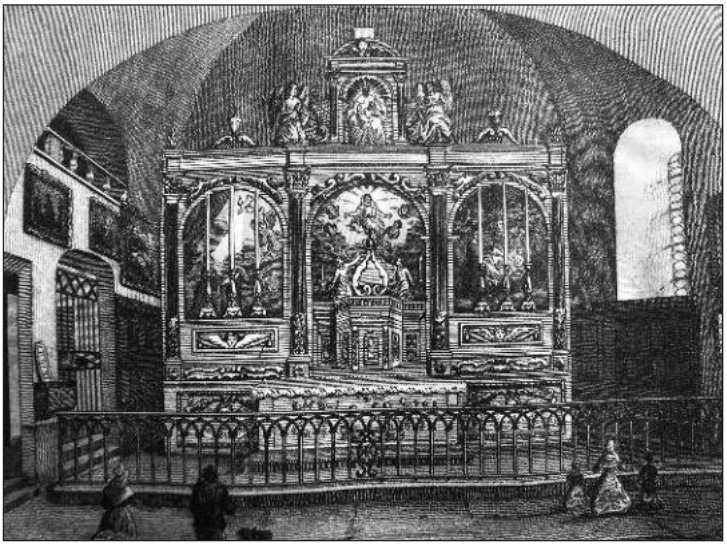

Fig.6 : Le retable de la chapelle de la Vierge en 1834. Lithographie d'Aubert, dans A.B. Caillau, Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour, Paris, 1834.

Fig. 7 : Le retable de la chapelle de la Vierge en 1858. Lithographie de l'Abbé Lambert.

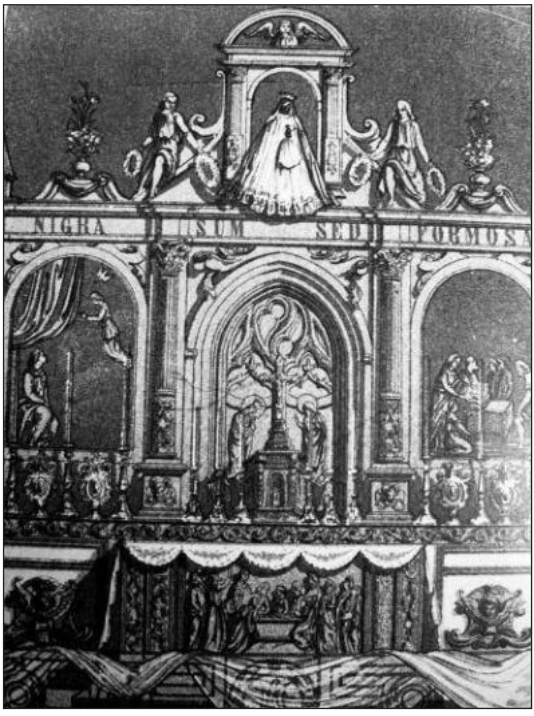

Fig. 8 : Le retable de la Vierge après ses restaurations. On peut lire sur l'entablement l'inscription : Nigra sum sed formasa (Noire mais pleine de grâce). Gravure de l'Abbé Cheval en 1862. Cliché Valérie Rousset, 2007.

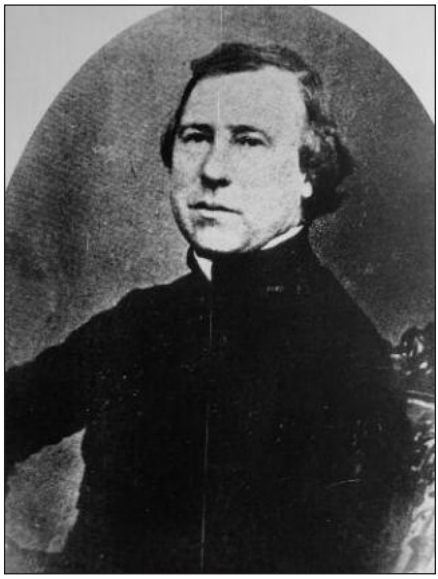

Fig. 9 : L'abbé Jean-Baptiste Cheval. Photographie non signée, non datée. Archives de la Maison des chapelains à Rocamadour. Cl. Valérie Rousset.

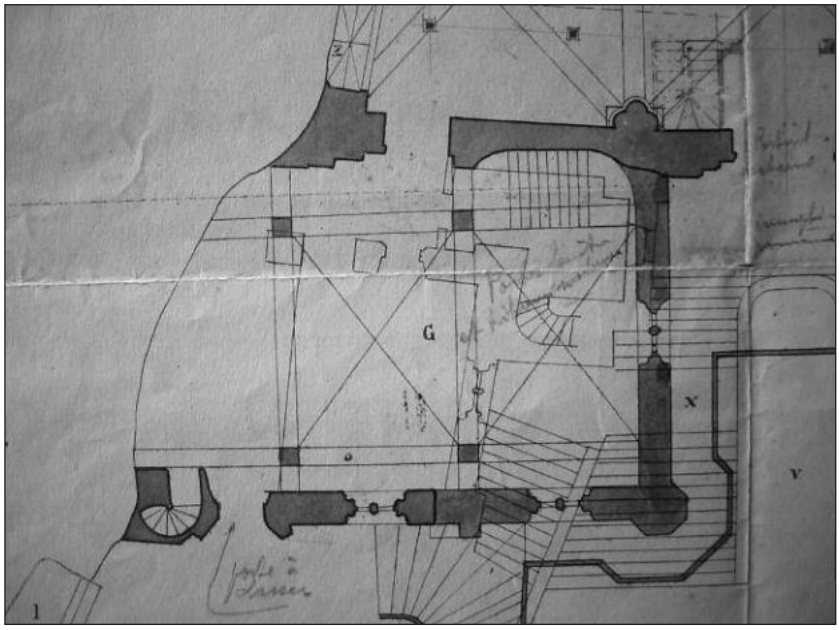

Fig. 10 : Plan de la chapelle Notre-Dame, projet d'agrandissement(en rouge) par l'abbé Cheval, 1862 ? Les murs conservés sont représentés en gris foncé. Archives de la Maison des chapelains à Rocamadour. Non daté, non signé. Cl. Valérie Rousset, 2007.

Fig.11 : Chapelle Notre-Dame, Tribune et anges. Abbé Cheval.
Dessin aquarellé, non daté, non signé (vers 1862 ?). Cl. Valérie Rousset, 2007.

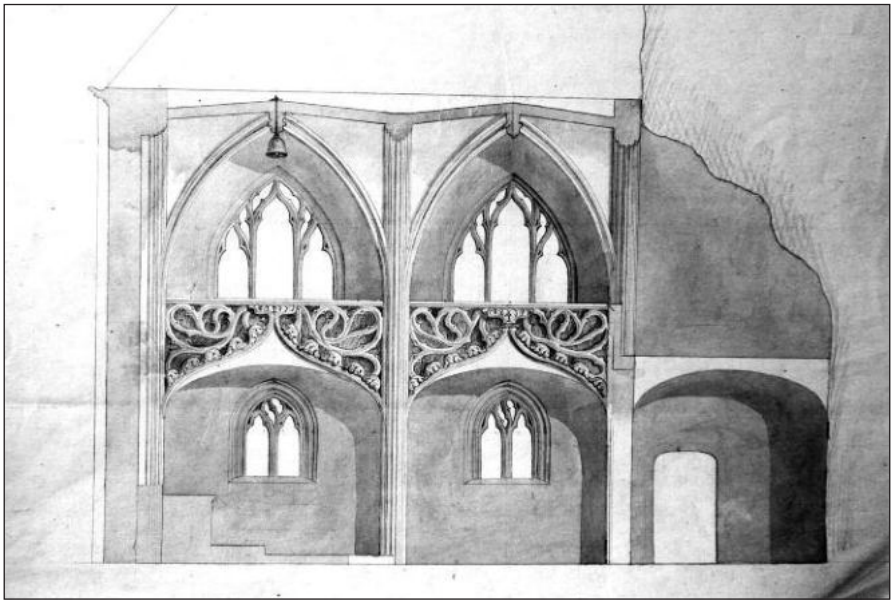

Fig.12 : Chapelle Notre-Dame, coupe longitudinale vers le sud. Abbé Cheval.
Dessin aquarellé, non daté, non signé (vars 1862 ?). Cl. Valérie Rousset, 2007.

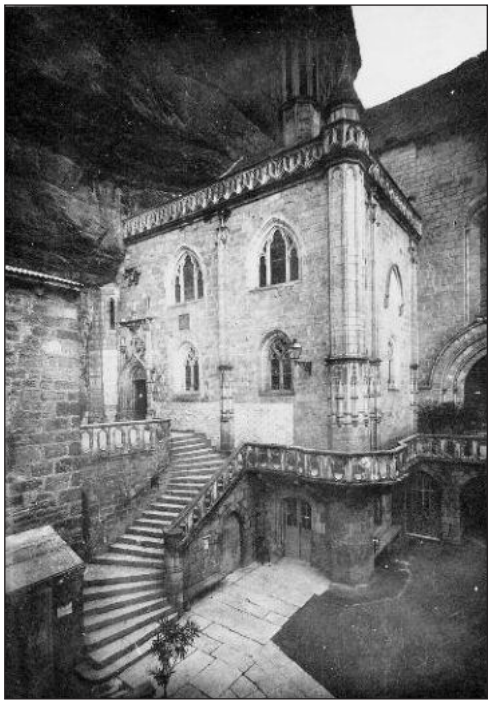

Fig. 13 : La chapelle Notre-Dame après les restaurations de l'abbé Cheval, photographiée par Armand Viré entre 1895 et 1907. Fonds photographique de la Société des études du Lot.

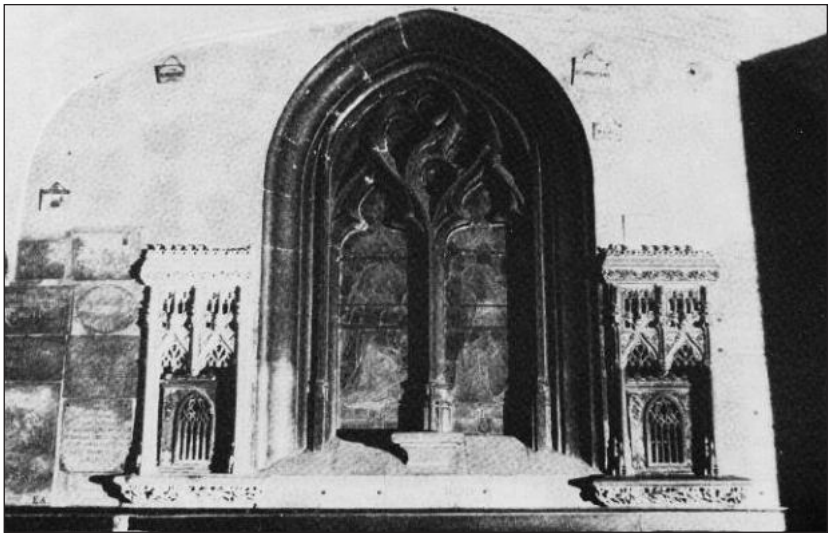

Fig. 14 : Les armoires reliquaires de la chapelle Notre-Dame. Cl. Michel Baute, dans *Jean Rocacher, Rocamadour et son pèlerinage, Etude historique et archéologique, Tome 2, Privat, 1979, fig. 85.*

Fig. 15 : Le palais abbatial, la chapelle Notre-Dame (couronnée d'une balustrade de pierre et de la statue de la Vierge) et l'église Saint-sauveur. Fonds Gary. Avant 1931. Médiathèque du Pays de Cahors, Fonds Ancien.

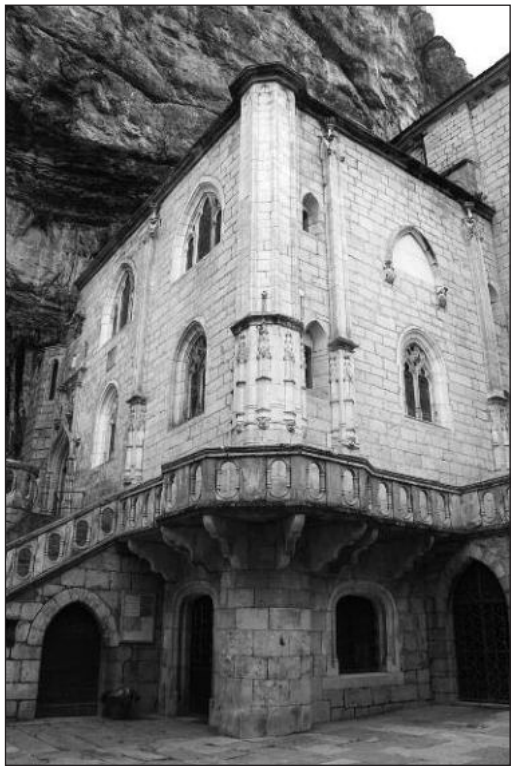

Fig. 16 : L'élévation méridionale de la chapelle Notre-Dame. Cl. Valérie Rousset, 2007.

Fig. 17 : L'intérieur de la chapelle Notre-Dame.
Carte postale ancienne (années 1930 ?).

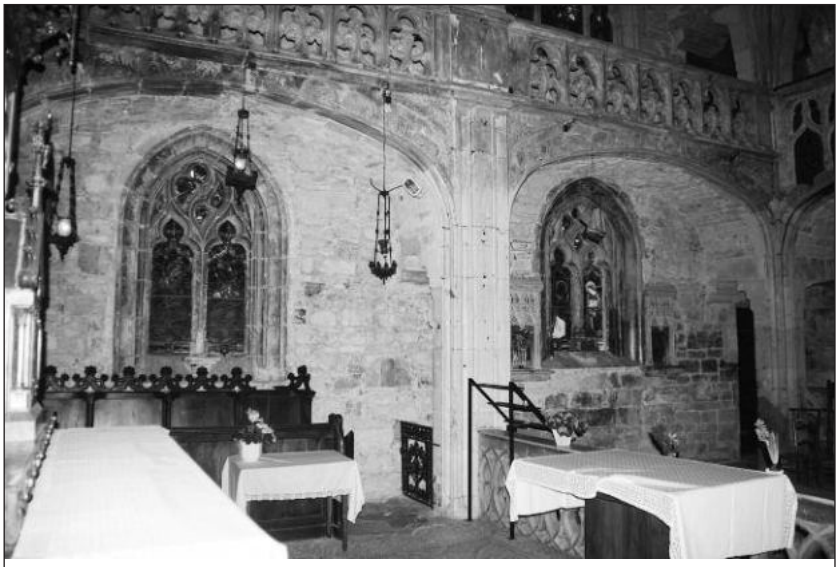

Fig. 18 : Le mur sud de la chapelle : la travée oriental reconstruite en totalité par l'abbé Cheval, à gauche, la travée occidentale à droite. Cl. Valérie Rousset, 2007.

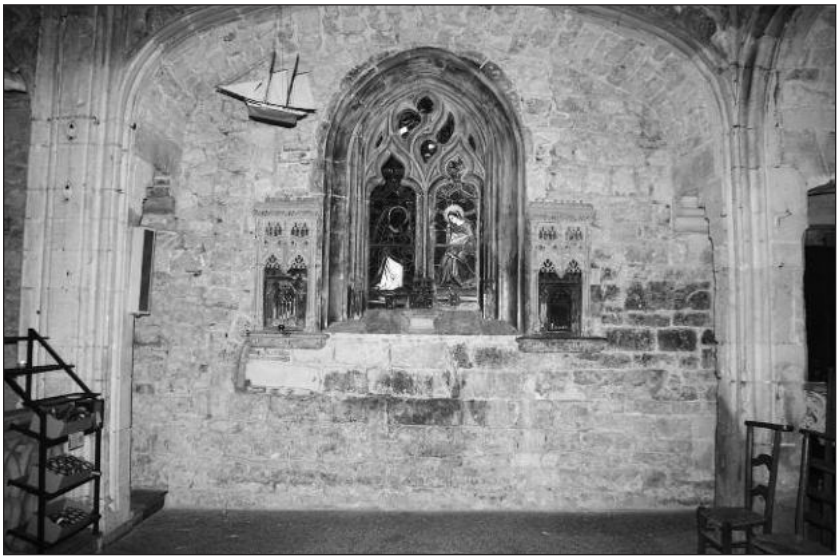

Fig. 19 : Mur sud de la chapelle, travée ouest. Cl. Valérie Rousset, 2007.

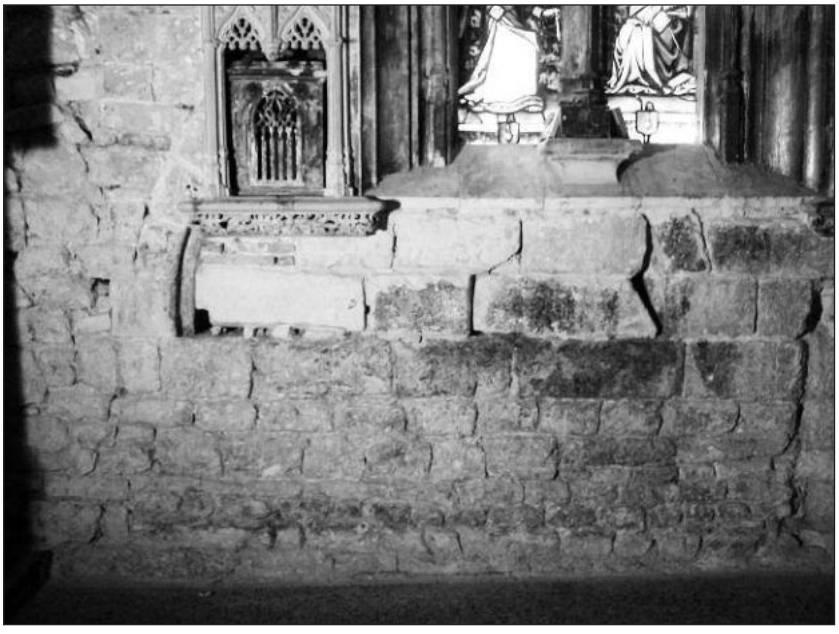

Fig. 20 : Mur sud de la chapelle, travée ouest intégrant les vestiges de l'arc d'une niche (seconde moitié du XIIe siècle). Cl. Valérie Rousset, 2007.

Fig.21 : Mur sud de la chapelle, travée ouest. Au-dessus de l'armoire reliquaire gauche, vestiges de l'embrasure (E) d'une fenêtre F3. Première moitié XVIe siècle. Cl. Valérie Rousset, 2007.

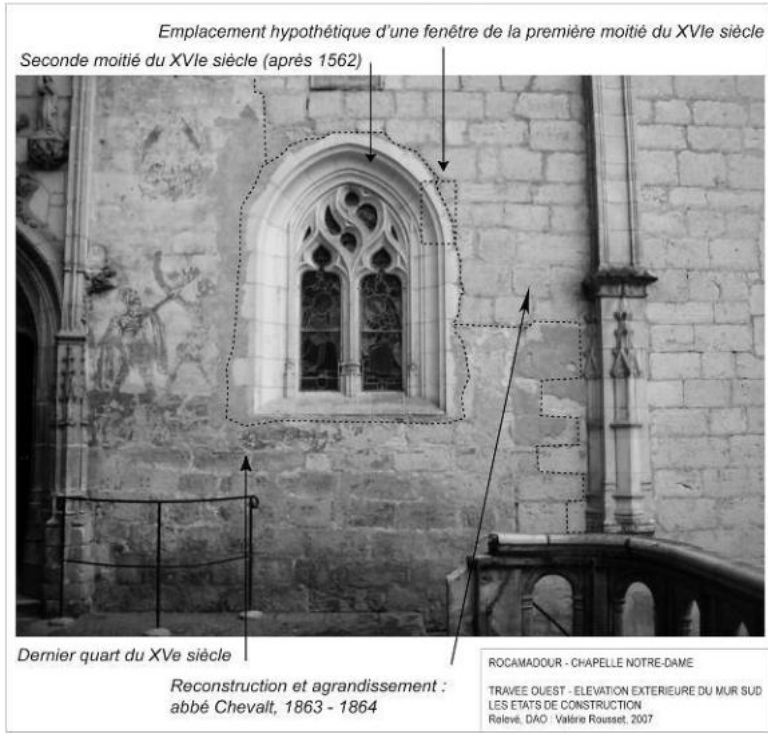

Fig.22 : Le parement extérieur du mur sud de la travée ouest de la chapelle. Cl. Valérie Rousset, 2007.

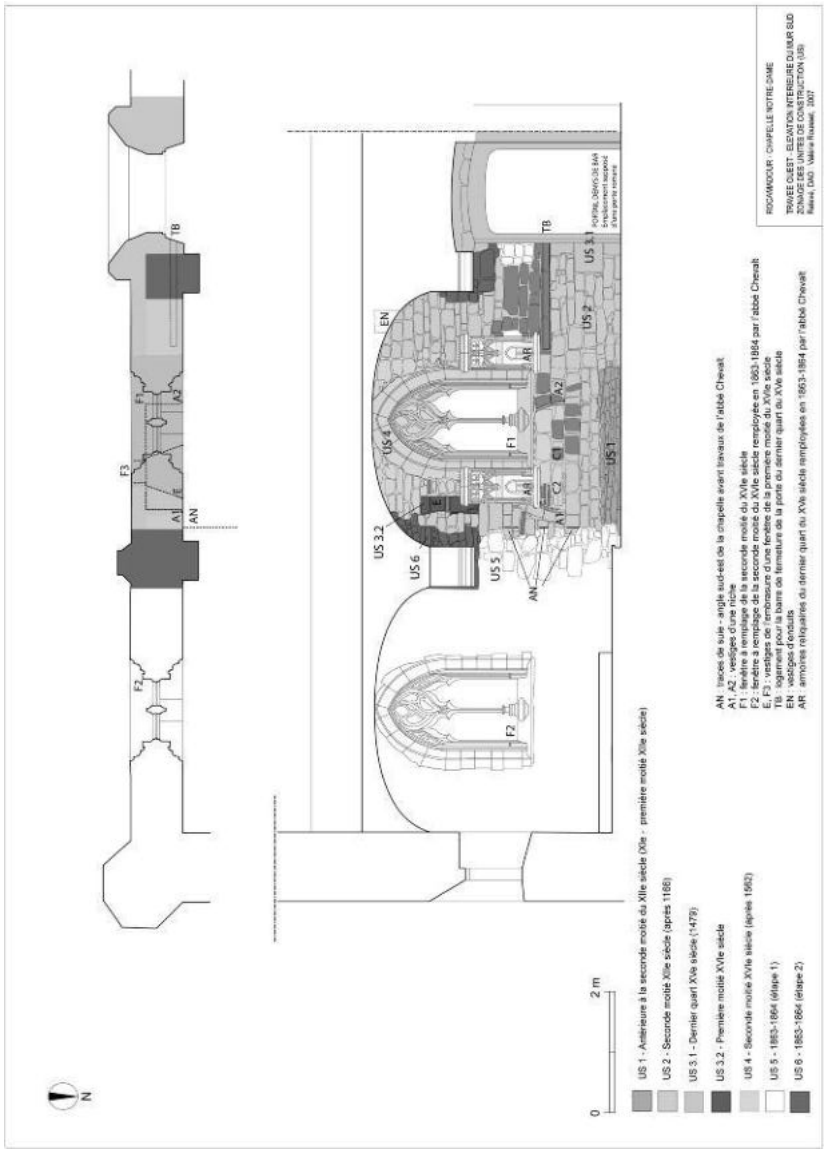

Fig. 23 : Elévation intérieure du mur sud, travées est et ouest. Relevés, Valérie Rousset, 2007.

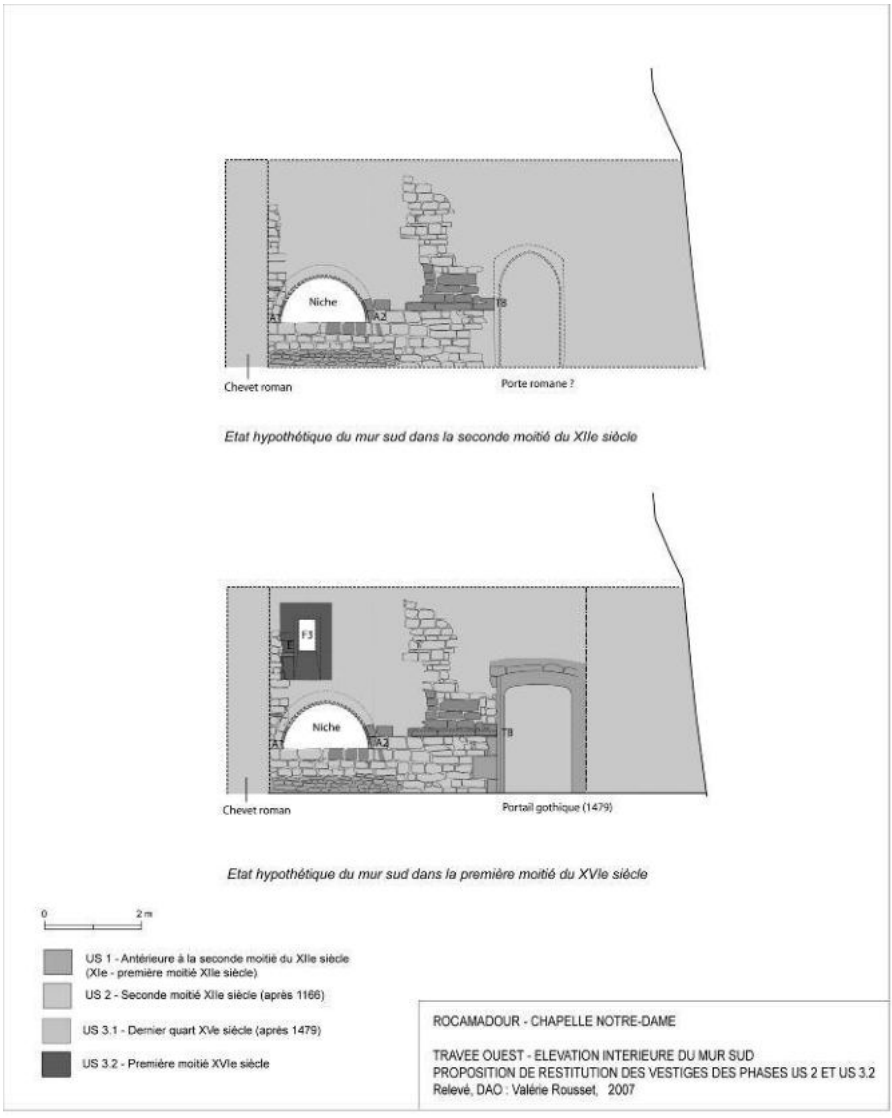

Fig. 24 : Elévation intérieure du mur sud, travée ouest. Proposition de restitution des phases de construction antérieures à la seconde moitié du XVIe siècle. Relevés, Valérie Rousset, 2007.

CIVILISATION MATÉRIELLE ET VIE QUOTIDIENNE À CAHORS AU MOYEN ÂGE : comptes de l'Hôpital Saint-Jacques de Cahors, 1468-1469 (1ère partie)

Ce troisième article de la série entamée avec l'inventaire des biens de Géraud Durand, *trolhier* cadurcien du Portal-Garrel [1], concerne une vénérable institution cadurcienne, l'Hôpital Saint-Jacques, dit aussi de la Grand-Rue. Cet hôpital appartenait aux consuls de la ville ; il se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle place Galdemar, en façade de la rue principale, dans la paroisse Saint-Maurice. Il jouissait de nombreuses rentes et, à l'époque faste du XIIIe siècle, il comptait une vingtaine de *donats*, pensionnaires ayant légué tout ou partie de leurs biens à cette maison en échange du gîte et du couvert, ainsi qu'un nombre assez important de frères et sœurs hospitaliers. En 1289, le Consulat avait même dû légiférer pour contenir les vocations dans une limite de vingt frères et sœurs [2]. Toutefois, son rôle se rapprochait plus de celui d'un établissement d'asile, d'un hospice, que de celui d'un hôpital contemporain. Il avait reçu de nombreux dons constitués en rentes dont le même document donne la liste complète dans les comptes en recettes. De ce document comptable inédit [3] nous ne présenterons que les dépenses, en cohérence avec l'objectif de cette série d'articles qui, rappelons-le, consiste à mieux saisir la vie quotidienne des Cadurciens au Moyen Âge [4]. La variété des dépenses présentées dans ce registre appelle bien sûr une analyse que nous réservons à la seconde étape de ce voyage dans le temps.

Les comptes sont rédigés en langue d'oc, non que le chapelain ait ignoré le latin mais parce qu'ils étaient destinés à être remis aux consuls, patrons de l'Hôpital, pour examen. Le livre de comptes coïncide donc avec « l'année consulaire » qui débute alors un 1er mai. Nous n'en présenterons dans cette première partie que les six premiers mois, de mai à octobre inclus.

Le texte original, respectant à la lettre une graphie occitane incertaine et variable d'un *item* à l'autre, est retranscrit en italiques, l'essai de traduction française suit en caractères ordinaires. Nous avons préféré insérer certaines précisions plutôt que les reporter en notes et conserver les choix du gardien de l'Hôpital en matière de transcription des nombres, lettres ou chiffres (seuls les chiffres romains ont été transformés en chiffres arabes dans la traduction). Nous renouvelons bien entendu les mises en garde déjà formulées sur les incertitudes de ces transcriptions et traductions liées à l'état du document et à nos propres insuffisances.

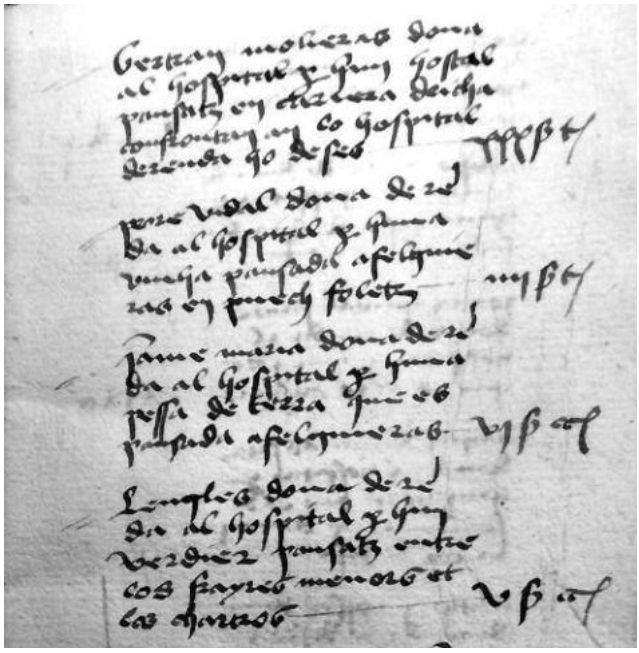

Archives départementales du Lot, registre H 83, détail.

f°1

Ensec sy lo papier de la mesa del hospital de San Jame de cariera major de Cahors facha per mi mosen Anthoni Martha capela per l'an LXVIII comensan l'an lo primier jorn del mes de may et fenissen l'an revolutz. Et primieramen : / S'ensuit le compte de la dépense de l'Hôpital Saint-Jacques de la Grande Rue de Cahors faite par moi, sieur [traduction quelque peu anachronique, le *mosen* étant quelque part entre « messire » et « monseigneur »] Antoine Marthe, chapelain pour l'an

1468, l'an commençant le premier jour de mai et finissant l'an révolu. Et premièrement :

Mesi lo primier jorn de may en carn que era en dimenge, V deniers / J'ai dépensé en viande, le premier jour de mai qui était un dimanche, 5 deniers

Item mesi lo cinq de may que era lo senetz en carn, V deniers / De même, j'ai dépensé le cinq mai qui était jour de synode, en viande, 5 deniers

Item mesi lo VIII de may en carn que era en dimenge, VI deniers / De même [nous épargnerons désormais au lecteur la litanie des *item*], j'ai dépensé le 8 mai qui était un dimanche, en viande, 6 deniers.

Item mesi lo XIII de may a pagar lo teiseire per XXX aunas de tela que fes al hospital per far de lensols, VIII sols IIII deniers / J'ai dépensé le 13 mai en payant le tisserand pour 30 aunes de toile achetées par l'hôpital pour faire des draps, 8 sols 4 deniers

Item mesi lo XIIII de may en sal, IIII deniers / J'ai dépensé le 14 mai, en sel, 4 deniers.

Item mesi lo XIIII de may a pagar la Blancota per hun jornal que stet a far los lensols de la tela, VIII deniers / J'ai dépensé le 14 mai en payant la Blancota pour une journée passée à faire les draps de toile, 8 deniers.

Item mesi lo XV de may en carn que era un dimenge, XI deniers / J'ai dépensé le 15 mai qui était un dimanche, en viande, 11 deniers.

Soma que monta aquesta pagena XI sols VII deniers / Somme qui s'élève sur cette page à 11 sols et 7 deniers.

f°2

Item mesi lo XXI de may a pagar las fustas de que fesi faire lo esqualier et fes lo marquatz Lengles et las comprie al pon nuo, VIIII sols miech hun denier / J'ai dépensé le 21 mai en payant le bois d'œuvre avec lequel j'ai fait faire l'escalier et que « l'Anglais » [c'est un surnom] avait choisi [mis sa marque] et acheté au pont Neuf, 8 sols et un demi-denier.

Item mesi lo XXI de may en ongemen per la camba de dona Bona et los aqui del obrador de Veguié a la requesta de maistre Johan barbier, III deniers / J'ai dépensé le 21 mai pour la jambe de dame Bona en onguents achetés à l'ouvroir de Veguié sur la requête de maître Jean, barbier, 3 deniers [l'absence de majuscule et de ponctuation dans le registre rend délicate l'interprétation du mot « barbier » ; le contexte voudrait qu'il s'agisse plutôt d'un praticien que du nom de famille de « maître Jean »...].

Item mesi lo XXII de may en carn que era en dimenge, V deniers / J'ai dépensé le 22 mai qui était un dimanche, en viande, 5 deniers.

Item mesi lo XXIII de may en peiso per Sosols, VIII deniers / J'ai dépensé le 23 mai en poisson pour Sosols, 8 deniers.

Item mesi lo XXIIII de may en quatre saumadas de lenia de rossi et las aqui de sen de Rodes, II sols t. / J'ai dépensé le 24 mai en quatre salmées de roussin de bois de chauffage que j'ai achetées à monsieur de Rodez, 2 sols tournois [le gardien aurait dû écrire *quatre saumadas de rossi*].

Item mesi lo XXIIII de may a pagar Johan del Portal Garrel per tirar las fustas que comprie al Pon nuo per lo escalies, X d. / J'ai dépensé le 24 mai en payant Jean du Portal-Garrel pour retirer le bois d'œuvre acheté au pont Neuf pour les escaliers, 10 deniers.

Item mesi en carn lo jorn de la Assensieu, XII d. / J'ai dépensé en viande le jour de l'Ascension, 12 deniers.

Item mesi lo XXVI de may en peiso per donar als homes que binaron al claus et era Steve Escurol et Anthoni Brisalh et aquo per lo XXVII XXVIII de may, X d. / J'ai dépensé le 26 mai en poisson pour donner aux hommes qui binèrent le clos et c'était Étienne Escurol et Antoine Brisail et ce pour les 27 et 28 mai, 10 deniers.

Item lo XXVII de may en holy de oliva per la cambe de don de Parassa, VI d. / J'ai dépensé le 27 mai en huile d'olive pour la jambe de don de Parassa, 6 deniers.

Item lo XXIX de may en carn que era en dimenge, VII d. / J'ai dépensé le 29 mai qui était un dimanche, en viande, 7 deniers.

Somma qui monta aquesta pagena, XVI sols t. / Somme qui s'élève pour cette page à 16 sols tournois.

f°3

Item mesi lo XXX de may en carn per donar als homes que acaberon de binar lo claus et eron tres, Anthony Brisalh et Steve Escurol et hun gavach, tan per dinar quan per sopar, XIIII d. / J'ai dépensé le 30 mai en viande pour donner aux hommes qui finirent de biner le clos et étaient trois, Antoine Brisail, Etienne Escurol et un étranger [*gavach* est, à cette époque, celui qui ne parle pas la langue d'oc], tant pour « dîner » [déjeuner] que pour « souper » [dîner], 13 deniers.

Item mesi lo XXX de may a pagar Anthony Brisalh et Steve Escurol per binar lo claus, VIII sols / J'ai dépensé le 30 mai en payant Antoine Brisail et Étienne Escurol pour biner le clos, 8 sols.

Item mesi lo quart de jun en peiso, IIII d. / J'ai dépensé le quatre juin, en poisson, 4 deniers.

Item mesi lo IIII de jun en huna cartona de sal, VII d. / J'ai dépensé le 4 juin pour une quartonnée de sel, 7 deniers.

Item mesi en una candela de sera per benesir, VI d. / J'ai dépensé pour une chandelle de cire pour bénir, 6 deniers.

Item mesi lo V de jun en carn que era lo jorn de Plantacosta, V d. / J'ai dépensé le 5 juin qui était le jour de Pentecôte, en viande, 5 deniers.

Item mesi lo lus de Plantacosta que era lo VI de jun en carn, III d. / J'ai dépensé le lundi de Pentecôte qui était le 6 juin, en viande, 3 deniers.

Item mesi lo mars de Pantecosta que era lo VII de jun en carn, VIII d. / J'ai dépensé le mardi de Pentecôte qui était le 7 juin, en viande, 8 deniers.

Item mesi lo VII de jun que era lo mars de Pentacosta a pagar lo teiseire per far L aunas de tella per lospital, XXII dobblas / J'ai dépensé le 7 juin qui était le mardi de Pentecôte en payant le tisserand pour faire 50 aunes de toile pour l'hôpital, 22 doubles [pièce d'argent valant dix deniers tournois].

Item mesi lo VIII de jun en dohas saumadas de lenia et las aqui de sen de Rodès, X d. / J'ai dépensé le 8 juin en deux salmées de bois de chauffage que j'ai achetées à monsieur de Rodez, 10 deniers.

Item mesi lo VIII de jun en fromages per los vinaires et los aqui de Salvage de Begos, XX d. / J'ai dépensé le 8 juin en fromages pour les vignerons et je les ai achetés de Salvage de Bégoux, 20 deniers.

Soma que monta aquesta pagena, I £, XIII s., III d. / Somme qui s'élève pour cette page à 1livre, 13 sols et 3 deniers.

f°4

Item mesi lo XII de jun en carn que era un dimenge, X d. / J'ai dépensé le 12 juin qui était un dimanche, en viande, 10 deniers.

Item mesi lo XIII de jun en carn per donar als homes que binaron la vinha mage de Felguieras et eron X, XXVIII d. / J'ai dépensé le 13 juin en viande donnée aux hommes qui binèrent la grande vigne de Falguières et étaient 10, 28 deniers.

Item mesi lo XIIII de jun en pagar X homes que binaron la vinha mage de Felguieras et eron : Johan De Lebre, lo fil de Salvage, Pineda de Begos, Peyre Gary, Bertolieu, Maladen, lo fil de Anthony, Peire Capolada, Parro Lauriera, Guiliem Brisalh, XVI s., VIII d. / J'ai dépensé le 14 juin en payant 10 hommes qui binèrent la grande vigne de Falguières et qui étaient : Jean De Lebre, le fils de Salvage, Pinède de Bégoux, Pierre Gary, Bertolieu, Maladen, le fils d'Antoine, Pierre Capoulade, Parro Laurière, Guillaume Brisail, 16 sols, 8 deniers.

Item mesi lo XIII de jun en candelas de seu per los homes quan semay de sers et las aqui de Mondo de Reganhac, XII d. / J'ai dépensé le 13 juin, pour les hommes qui semèrent le soir, en chandelles de suif achetées à Raymond de Régagnac, 12 deniers.

Item mesi lo XIIII de jun en carn per donar als homes que binaron la vinha petita de Felguieras et eron VII, XXIII d. / J'ai dépensé le 14 juin en viande donnée aux hommes qui binèrent la petite vigne de Falguières et étaient 7, 23 deniers.

Item mesi lo XIIII de jun a pagar los homes que binaron la vinha petita de Felguieras et eron VII : Johan de Lebre, lo fil de Salvage, Maladen, lo fil de Anthony, Parro Lauriera, Guiliem Brisalh, hun gavach, XI s., VIII d. / J'ai dépensé le 14 juin en payant les hommes qui binèrent la petite vigne de Falguières et étaient 7 : Jean Lebre, le fils de Salvage, Maladen, le fils d'Antoine, Parro Laurière, Guillaume Brisail et un étranger, 11 sols, 8 deniers [20 d. / personne]

Item mesi lo XV de jun en huna cruga per tener la ayga, X d. / J'ai dépensé le 15 juin pour une cruche pour l'eau, 10 deniers.

Soma que monta aquesta pagena I£, XV s., II d. / Somme qui s'élève sur cette page à 1 livre, 15 sols, 2 deniers.

f°5

Item mesi lo XVI de jun en carn que era lo jorn del cors de dio, XII d. / J'ai dépensé le 16 juin qui était le jour du Corps de dieu [Fête-Dieu], en viande, 12 deniers.

Item mesi lo XIX de jun en carn que era en dimenge, X d. / J'ai dépensé le 19 juin qui était un dimanche, en viande, 10 deniers.

Item mesi lo XXVI de jun en carn que era en dimenge, XII d. / J'ai dépensé le 26 juin qui était un dimanche, en viande, 12 deniers.

Item venc hun malaute et hera un alaman lo XXVI de jun et he demoretz tres semanas jusquas al XII de juilhetz / Le 26 juin vint un malade, c'était un Allemand et il est resté trois semaines jusqu'au 12 juillet.

Item mesi lo XXIX de jun en carn que era lo jorn de san Peire et de san Pau, VI d. / J'ai dépensé le 29 juin qui était le jour des Saints Pierre-et-Paul, en viande, 6 deniers.

Item mesi lo ters jorn de juilhetz en carn que era en dimenge, VI d. / J'ai dépensé le troisième jour de juillet qui était un dimanche, en viande, 6 deniers.

Item mesi lo quart de juilhetz en carn per donar a las fennas que planteron los pos en lort, VI d. / J'ai dépensé le quatre juillet en viande donnée aux femmes qui plantèrent les pois au jardin, 6 deniers.

Item mesi lo X de juilhetz que era en dimenge, V d. / J'ai dépensé le 10 juillet qui était un dimanche, 5 deniers [la nature de la dépense n'est pas précisée, il s'agit sans doute de viande].

Item mesi lo XII de juilhetz en carn per donar a las fennas que gitaron la corbe femela de laiga, VI d. / J'ai dépensé le 12 juillet en

viande pour donner aux femmes qui sortirent le chanvre femelle de l'eau, 6 deniers.

Item mesi lo XIII de juilhetz en espessias per donar al malaute que apelaron Torto, III d. / J'ai dépensé le 13 juillet en épices pour donner au malade qu'on appelait Torto, 3 deniers.

Item mesi lo XVII de juilhetz en carn et era en dimenge, V d. / J'ai dépensé le 17 juillet qui était un dimanche, en viande, 5 deniers.

Soma que monta aquesta pagena V s. XI d. / Somme qui s'élève sur cette page à 5 sols, 11 deniers.

f°6

Item mesi lo XVIII de julhetz en carn per donar a naquels et aquelas que garnisron Corto quan forech mort al hospital, XII d. / J'ai dépensé le 18 juillet en viande pour donner à ceux et celles qui préparèrent Corto quand il mourut à l'hôpital, 12 deniers.

Item mesi en carn lo XXIIII de julhetz que era en dimenge, XI d. / J'ai dépensé le 24 juillet qui était un dimanche, en viande, 11 deniers.

Item mesi en carn lo XXVIII de julhetz per donar a las fennas que culion la corbe mascla del hort, VI d. / J'ai dépensé en viande le 28 juillet pour donner aux femmes qui battaient le chanvre mâle du jardin, 6 deniers.

Item mesi lo XXIX de julhetz en fromage per donar a las fennas que culion la corbe mascla que culion a la albareda, III d. / J'ai dépensé le 29 juillet, en fromage pour donner aux femmes qui cueillaient le chanvre mâle à la saulaie, 3 deniers.

Item mesi a pagar las fennas que culion las dichas carbes, II sols / J'ai dépensé en payant les femmes qui cueillaient lesdits chanvres, 2 sols.

Item mesi lo darier jorn de julhetz en carn ~~que era lo darier jorn de julhetz~~ en dimenge, V d. / J'ai dépensé le dernier jour de juillet, un dimanche, en viande, 5 deniers [Nous avons conservé la rature de l'original].

Item mesi lo prumier jorn de ahost que era lo jorn de san Peire, VI d. / J'ai dépensé le premier jour d'août qui était le jour de Saint-Pierre, 6 deniers.

Item vent hun malaute lo ters de julhetz et hy demoretz quatre semanas et hun jorn et sen anet lo segon de ahost / Vint un malade le troisième jour de juillet et il est resté quatre semaines et un jour et s'en est allé le deux août.

Item mesi lo III de ahost en huna saumada de lenia, VI d. / J'ai dépensé le 3 août pour une salmée de bois de chauffage, 6 deniers.

Item mesi lo III de ahost en veyres, VII d. / J'ai dépensé le 3 août, en verres, 7 deniers.

Item mesi lo VII de ahost en carn que era en dimenge, X d. / J'ai dépensé le 7 août qui était dimanche, en viande, 10 deniers.

Soma que monta aquesta pagena VIII sols / Somme qui s'élève sur cette page à 8 sols.

f° 7

Item mesi lo VIII de ahost en carn per donar a las fennas que meseron la carbe mascla de lhort a la ayga, V d. / J'ai dépensé le 8 août en viande donnée aux femmes qui mirent le chanvre mâle du jardin à l'eau, 5 deniers.

Item mesi lo XII de ahost en peiso per donar a las fennas que transeron la carbe del hort de la ayga, VI d. / J'ai dépensé le 12 août en poisson pour donner aux femmes qui sortirent de l'eau le chanvre du jardin, 6 deniers.

Item mesi lo XII de ahost en dohas saumadas de palia de seguial, XXII d. / J'ai dépensé le 12 août en deux salmées de paille de seigle, 22 deniers.

Item mesi lo XVI de ahost en dohas saumadas de lenia, XV d. / J'ai dépensé le 16 août, en deux salmées de bois de chauffage, 15 deniers.

Item mesi lo XXI de ahost en carn que era en dimenge, X d. / J'ai dépensé le 21 août qui était un dimanche, en viande, 10 deniers.

Item mesi lo XXVI de ahost en dohas saumadas de lenia et las aqui del filh de maistre Gui de la Gariga, XIIII d. / J'ai dépensé le 26 août en deux salmées de bois de chauffage achetées au fils de maître Guy de Lagarrigue, 14 deniers.

Item mesi en carn le XXVIII de ahost que era en dimenge, X d. / J'ai dépensé le 28 août qui était un dimanche, en viande, 10 deniers.

Item mesi lo darier jorn de ahost en carn per donar a las fennas que laveron la bugada del hospital, VI d. / J'ai dépensé le dernier jour d'août en viande pour donner aux femmes qu firent la lessive de l'hôpital, 6 deniers.

Item mesi lo darier jorn de ahost en huna saumada de lenia per la bugada del hospital, VII d. / J'ai dépensé le dernier jour d'août en une salmée de bois de chauffage pour la lessive de l'hôpital, 7 deniers.

Item mesi lo darier de ahost a pagar las fennas que laveron la bugada del hospital et era la Escurola et la filha de Tosetz et Filipa, VI d. / J'ai dépensé le dernier jour d'août à payer les femmes qui firent la lessive de l'hôpital et c'était la Escurola et la fille de Toset et Philippa, 6 deniers.

Item mesi lo IIII de setembre en carn que era en dimenge, VII d. / J'ai dépensé le 4 septembre qui était un dimanche, en viande, 7 deniers.

Soma que monta aquesta paiena, IX sols / Somme qui s'élève sur cette page à 9 sols.

f° 8

Item mesi lo V de setembre en meia libra de candelas que aqui per los negossis del hospital, V d. / J'ai dépensé le 5 septembre, en une demi-livre de chandelles achetées pour les besoins de l'hôpital, 5 deniers.

Item aqui et mesi lo V de setembre en meia libra de stan que aqui del stevi de Brossas per adobar las canals del hospital, XVII d. / J'ai acquis et dépensé le 5 septembre une demi-livre d'étain achetée à Étienne de Brosses pour réparer les chéneaux de l'hôpital, 17 deniers.

Item aqui meia carta de sivada lo V de setembre per donar a la bestia que quareiava la arena de la riba de San Sorsisii et era lo filh de Salvage de Begos, XX d. / J'ai acheté une demi-quarte d'avoine le 5 septembre pour donner à la bête qui transportait le sable de la rive de Saint-Urcisse et c'était le fils de Salvage de Bégous, 20 deniers.

Item mesi lo VI de set' en carn, V d. / j'ai dépensé le 6 septembre en viande, 5 deniers.

Item mesi lo VIII de set' en carn et era lo jorn de Nostra Dona de setembre, VII d. / J'ai dépensé le 8 septembre qui était le jour de Notre-Dame de septembre, 7 deniers.

Item mesi lo VIII de set' en carn que era lo jorn de la nativitatz de Nostra Dona, VIII d. / J'ai dépensé le 8 septembre qui était le jour de la Nativité Notre-Dame, en viande, 8 deniers.

Item lo X de sete' en hun carto de sal, XXX d. / Le 10 septembre, pour un quarton de sel, 30 deniers.

Item mesi lo XII de set' en huna dosana de codra per religar la vaysela del vy del hospital, XV d. / J'ai dépensé le 12 septembre pour une douzaine de cercles de bois pour cercler la vaisselle du vin de l'Hôpital, 15 deniers.

Item mesi lo XIII de setembre en dos secles de quatre pes et demey et los aqui de la Vaisiera, XXV d. / J'ai dépensé le 13 septembre pour deux cercles de quatre pieds et demi achetés à Lavayssière, 25 deniers.

Item mesi lo XIII de set' a pagar lo religaire et era lo Gotol, XXX d. / J'ai dépensé le 13 septembre à payer le *religaire* [littéralement le « relieur » mais le mot est intraduisible aujourd'hui en français hors contexte ; il faut peut-être recourir à « cercleur » ou plus vaguement se contenter de « tonnelier »] et c'était le Gotol, 30 deniers.

Soma que monta aquesta paiena XIIII sols / Somme qui s'élève sur cette page à 14 sols.

f°9

Item mesi lo XIII de set' en carn per donar al religayre que religetz la vaysela del vi et era lo Gotol, VIII d. / J'ai dépensé le 13 septembre en viande pour donner au *religaire* qui a cerclé la vaisselle vinaire et qui était le Gotol, 8 deniers.

Item mesi lo XIII de set' en autres dos secles de quatre pes et demey et los aqui de hun home de Flauyach, II s. t. / J'ai dépensé le 13 septembre pour deux autres cercles de quatre pieds et demi achetés à un homme de Flaujac, 2 sols tournois.

Item mesi en huna carta et de meia lo XVII de setembre en huna carta et de meia de sivada per vendemiar, II s. IX d. / J'ai dépensé le 17 septembre pour une quarte et demi d'avoine pour vendanger, 2 sols 9 deniers [l'avoine est destinée au cheval qui porte la vendange à l'Hôpital].

Item lo XVIII de set' en carn que era en dimenge, IX d. / Le 18 septembre qui était un dimanche, en viande, 9 deniers.

Item mesi a pagar lo filh de Salvage de Begos per dos jornals que careietz de arena de San Sorsisi an son rossi al hospital, V s. / J'ai dépensé pour payer le fils de Salvage de Bégoux pour deux journées à transporter avec son roussin le sable de Saint-Urcisse à l'Hôpital, 5 sols.

Item contie lo XXI de set' an Thomas Mesuro de LXVI saumadas de arena que mi vendetz a la riba de San Sorsisi, V s. / J'ai compté, le 21 septembre, avec Thomas Mesuro, 66 salmées de sable qu'il m'a vendues à la rive de Saint-Urcisse, 5 sols.

Item mesi lo jorn de Maurisi que era lo XXII de setembre en carn, VII d. / J'ai dépensé le jour de [saint] Maurice qui était le 22 septembre, en viande, 7 deniers [l'hôpital Saint-Jacques fait partie de la paroisse Saint-Maurice].

Item mesi lo XXIII de setembre en meia libra de seu batutz et la aqui de sen de Maneu per metre a las cubas de la vendemia, III d. / J'ai dépensé le 23 septembre pour une demi-livre de suif battu [utilisé pour l'étanchéisation de la vaisselle vinaire] achetée à *sen* [abréviation de *moussen*] de Maneu pour mettre aux cuves de la vendange, 3 deniers.

Item mesi lo XXV de set' en carn que era en dimenge, V d. / J'ai dépensé le 25 septembre qui était un dimanche, en viande, 5 deniers.

Item mesi lo XXVI de set' en carn, III d. / J'ai dépensé le 26 septembre, en viande, 3 deniers.

Item mesi lo XXVII de set' en carn per donar als vendemiaires que vendemiavon a la Recusa, XVIII d. / J'ai dépensé le 27 septembre en viande pour donner aux vendangeurs qui vendangeaient à la Reclusie, 18 deniers.

Soma que monta aquesta paiena, XIX s. III d. / Somme qui s'élève sur cette page à 19 sols 3 deniers.

f°10

Item mesi a pagar lo filh de Salvage an sas bestia per quaregar la vendemia de la Recusa, III s. / J'ai dépensé en payant le fils de Salvage pour transporter avec sa bête la vendange de la Reclusie, 3 sols.

Item mesi lo XXVII de setembre a pagar hun home et dohas fennas de San Pantalio per vendemiar a la Recusa, II s. / J'ai dépensé le 27 septembre en payant un homme et deux femmes de Saint-Pantaléon pour vendanger à la Reclusie, 2 sols.

Item mesi lo XXVII de setembre a pagar la Peyrona de Parassa per hun jornal de vendemiar a la Recusa, X d. / J'ai dépensé le 27 septembre en payant la Peyrone de Parassa [Peyrone est ou était la femme de Para ou Parra, donc « *la Parassa* » [5]] pour une journée de vendange à la Reclusie, 10 deniers.

Item mesi lo XXVII de setembre en carn per los vendemiaires que vendemiaron a la Recusa, XXVIII d. / J'ai dépensé le 27 septembre en viande pour les vendangeurs qui vendangèrent à la Reclusie, 28 deniers.

Item mesi lo XXVIII de set' per lo sopar en carn per donar a los vendemiaires, X d. / J'ai dépensé le 28 septembre pour le souper en viande donnée aux vendangeurs, 10 deniers.

Item mesi lo XXVIII sen de Tosetz et son filh et son genre et sas dohas filhas et sas dohas bestias per quarerar ho per vendemiar a Falguieras, X s. t. / J'ai dépensé le 28 pour *sen* de Toseu, son fils, son gendre, ses deux filles et ses deux bêtes, pour transporter la vendange ou pour vendanger à Falguières, 10 sols tournois.

Item mesi lo XXVIII de set' a pagar lo filh de Salvage an sa bestia per quareiar a Felguieras, III s. t. / j'ai dépensé le 28 septembre en payant le fils de Salvage avec sa bête pour charger à Falguières, 3 sols.

Item mesi lo XXVIII de set' a pagar hun home et huna fenna de San Pantalio per vendemiar a Felguieras, XX d. / J'ai dépensé le 28 septembre en payant un homme et une femme de Saint-Pantaléon pour vendanger à Falguières, 20 deniers.

Item mesi lo XXVIII de set' a pagar Peyrona de Parassa per hun jornal de vendemiar a Falguieras, X d. / J'ai dépensé le 28 septembre en payant Peyrone de Parassa pour une journée de vendange à Falguières, 10 deniers.

Item mesi lo jorn de san Michel en meia libra de candelas de seu, VI d. / J'ai dépensé le jour de la Saint-Michel pour une demi-livre de chandelles de suif, 6 deniers.

Item mesi lo XXIX de set' en huos et en peiso per donar als vendemiaires que vendemiaron lo claus, XI d. / J'ai dépensé le 29 septembre en œufs et en poisson pour donner aux vendangeurs qui vendangèrent le clos, 11 deniers.

Soma que monta aquesta paiena II £ VI s. V d. / Somme qui s'élève sur cette page à 2 livres 6 sols 5 deniers.

f°11

Item mesi lo XXIX de set' a pagar sen de Tosetz e son genre et son filh et sas filhas et sas bestias et a sas bestias per vendemiar o per quarerar la vendemia del claus, VII sos X deniers / J'ai dépensé le 29 septembre en payant *sen* de Toseu, son gendre, son fils, ses filles et ses deux bêtes, pour vendanger ou pour transporter la vendange du clos, 7 sols 10 deniers.

Item mesi lo XXIX de set' a pagar Peirona de Parassa par vendemiar al claus, X d. / J'ai dépensé le 29 septembre en payant Peyrone de Parassa pour vendanger au clos, 10 deniers.

Item mesi a pagar hun home de San Pantalio per vendemiar al claus, X d. / J'ai dépensé en payant un homme de Saint-Pantaléon pour vendanger au clos, 10 deniers.

Item mesi en carn lo segon jorn de octobre per donar en aquels que mi avion ajudatz a vendemiar et era en dimenge, XVIII d. / J'ai dépensé en viande le second jour d'octobre pour donner à ceux qui m'avaient aidé à vendanger un dimanche, 18 deniers.

Item venc hun malaute lo ters de octobre et era de fransa de la villa de Blois et hi demoretz jusquas al XXIII del dich mes tres semanas et hun jorn / Vint un malade le trois octobre et il était de France, de la ville de Blois, et il est resté jusqu'au 23 dudit mois, trois semaines et un jour.

Item mesi lo III de octobre a pagar sen de Tosetz et son genre et son filh et sas filhas et sas dohas bestias per acabar de vendemiar lo claus et aquo jusquas areveliada, V sos / J'ai dépensé le 3 octobre en payant le sieur de Tosetz, son gendre, son fils, ses filles et ses deux bêtes pour achever la vendange du clos et ce jusqu'à l'aube [littéralement jusqu'au « réveil » mais ces vendanges nocturnes sont peu vraisemblables ; peut-être faut-il traduire jusqu'à la tombée de la nuit], 5 sols.

Item mesi lo IIII de octobre en carn per donar en aquels que mi prescian la vendemia de la recusa et de felguieras, IX d. / J'ai dépensé le 4 octobre en viande donnée à ceux qui pressaient la vendange de la Reclusie et de Falguières, 9 deniers.

Item mesi lo VIII de octobre en dohas saumadas de lenia et las aqui de huna fenna de san peire de la folia, XIII d. / J'ai dépensé le 8 octobre

en deux salmées de bois de chauffage achetées à une femme de Saint-Pierre-Lafeuille, 13 deniers.

Item mesi lo IX de octobre en carn et era en dimenge, IIII d. / J'ai dépensé le 9 octobre qui était un dimanche, en viande, 4 deniers.

Item mesi lo XI de octobre en carn per donar al home que mi aiudava a colar lo vi, VIII d. / j'ai dépensé le 11 octobre en viande donnée à l'homme qui m'aidait à décuver [Il s'agit vraisemblablement de transférer le vin de goutte dans les barriques, on pourrait tout aussi bien traduire par « entonner »] le vin, 8 deniers.

Soma que monta aquesta paiena XVIII sos X deniers / Somme qui se monte sur cette page à 18 sols 10 deniers.

f°12

Item mesi lo XI de octobre en men .L. de candelas de seu per colar lo vi, VI d. / J'ai dépensé le 11 octobre au moins 50 chandelles de suif pour couler le vin, 6 deniers.

Item mesi lo XI de octobre en carn per lo sopar per donar al home que mi prescia la vendemia de las cubas, VII d. / J'ai dépensé le 11 octobre en viande pour le souper [dîner] donné à l'homme qui pressait la vendange dans les cuves, 7 deniers.

Item mesi lo XIII de octobre en carn, VI d. / J'ai dépensé le 13 octobre, en viande, 6 deniers.

Item mesi lo XIII de octobre a pagar lo genre de Tosetz per un jornal que lo teis al selier per mi aiudar a asetiar la vaysela ho per prestir per ho per colar lo vi de Felguieras, XV d. / J'ai dépensé le 13 octobre en payant le gendre de Tosetz pour l'avoir gardé une journée pour m'aider au cellier à fixer [caler] la vaisselle [vinaire] ou presser ou décuver le vin de Falguières, 15 deniers.

Item mesi lo XV de octobre en huna quareteda de planco que comprie per far lo escalier de la cort, IX s. II d. / J'ai dépensé le 15 octobre en une charretée de planches achetées pour faire l'escalier de la cour, 9 sols 2 deniers.

Item mesi lo XVI de octobre en carn que era en dimenge, VIII d. / J'ai dépensé le 16 octobre qui était un dimanche, en viande, 8 deniers.

Item mesi lo XVI de octobre a pagar Steve Escurol per un jornal que estet a mi aiudar al solier ho al trolh, XV d. / J'ai dépensé le 16 octobre en payant Étienne Escurol pour une journée passée à m'aider à la cave ou au pressoir, 15 deniers.

Item mesi lo XVIII de octobre en carn per donar als capelas que era lo jorn de san Luch que diseron la messa al hospital et lo diage et sos diage, XXXIII d. / J'ai dépensé le 18 octobre qui était le jour de la Saint-

Luc en viande pour donner aux chapelains, au diacre et au sous-diacre qui dirent la messe à l'Hôpital, 33 deniers.

Item mesi lo XVIII de octobre que era lo jorn de san Luch per los capelas en safra ho en espesias, X d. / J'ai dépensé le 18 octobre qui était le jour de la Saint-Luc pour les chapelains, en safran ou en épices, 10 deniers.

Item mesi lo XXI de octobre en huna .L. de candelas de seu, XI d. / J'ai dépensé le 21 octobre pour une cinquantaine de chandelles de suif, 11 deniers.

Soma que monta en aquesta paiena XVIII s. V d. / Somme qui monte sur cette page à 18 sols 5 deniers.

f°13

Item mesi lo XXII de octobre en huna saumada de lenia, VII d. / J'ai dépensé le 22 octobre pour une salmée de bois de chauffage, 7 deniers.

Item mesi lo XXII de octobre en huna meia carta de sal que comprie an Pieres lo payrolier en gros de hun marchan per far lo salage del hospital, V s. t. / J'ai dépensé le 22 octobre pour une demi-quarte de sel que j'ai achetée en gros, avec Pierre le chaudronnier, à un marchand pour faire le salage de l'Hôpital, 5 sols tournois.

Item mesi lo XXIII de octobre en carn que era en dimenge, VI d. / J'ai dépensé le 23 octobre qui était un dimanche, en viande, 6 deniers.

Item vengueron V malautes lo quart de octobre et hi avia hun alaman et huna ioia et un clerc de vico Angiès et un gasco de vico Muretz et lo vailetz de la Poma et hun de vico san Johan de Angely et sen aneron los dos lo X de novembre et avion demoratz quatre semanas et dos jors Item sen aneron la yoya et lo alaman lo XXII de novembre et avion demoratz VI semanas et V jors Item sen anetz lo clerc a san Jame an lo ermita de santa Quiteria lo XXIII de janier et que avia demoratz tres meses et IX jors / Vinrent 5 malades le quatre octobre et il y avait un Allemand et une jeune fille et un clerc de la ville d'Angers et un Gascon de Muret et le valet de la Pomme [nom d'une auberge de Cahors] et un de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Et s'en allèrent les deux [derniers] le 10 novembre et ils étaient restés quatre semaines et deux jours. De même la jeune fille et l'Allemand s'en allèrent le 22 novembre et ils étaient restés 6 semaines et 5 jours. De même le clerc s'en alla à Saint-Jacques [de Compostelle] avec l'ermite de Sainte-Quitterie [ermitage de Cahors situé près du pont Valentré [6]] le 24 janvier et il était resté trois mois et 9 jours.

Item mesi lo XXVII de octobre en dohas saumadas de lenia que comprie en la plassa, XVII d. / J'ai dépensé le 27 octobre en deux salmées de bois de chauffage achetées sur la place, 17 deniers.

Item mesi lo XXIX de octobre en quatre cens clavels latadors que comprie en la plassa, III sols / J'ai dépensé le 29 octobre quatre cents clous à latter que j'ai achetés sur la place, 3 sols.

Item mesi le XXX de octobre en carn que era dimenge, VII d. / J'ai dépensé le 30 octobre qui était dimanche, en viande, 7 deniers.

Item mesi lo jorn de toxsanis en carn, VI d. / J'ai dépensé en viande le jour de Toussaint, 6 deniers.

Soma que monta aquesta paiena XI s. VII d. / Somme qui s'élève sur cette page à 11 sols 7 deniers.

(à suivre...)

Patrice FOISSAC

Notes

1 - Patrice Foissac, « L'inventaire des biens de Géraud Durand, trolhier cadurcien, à l'aube de la guerre de Cent Ans », *Bulletin de la Société des études du Lot,* t. CXXXI, 2010, p. 197-208 ; « civilisation matérielle et vie quotidienne à Cahors au Moyen Âge : inventaire des biens du collège Pélegry, 15 novembre 1378 », BSEL, t. CXXXII (2° fascicule), 2011, p. 87-94.

2 - Edmond Albe, *Inventaire raisonné et analytique des Archives municipales de Cahors*, Cahors, 1914-1926, n°162 et sq.

3 - Archives Départementales du Lot, EDT 042 AM H 83.

4 - Nous remercions tout particulièrement M. Jean Tulet, sociétaire, qui a bien voulu nous adresser d'utiles observations sur quelques passages de notre précédent article.

5 - Peut-être une aïeule d'Olivier de Magny dont la mère était née Marguerite de Parra.

6 - Voir Joseph Daymard, *Le Vieux Cahors*, éd. Horvath, Le Coteau, 1989, p. 208.

LE CHÂTEAU DE SAINT-DAU

Les tribulations de l'Histoire

Le hameau de Saint-Dau s'est constitué autour d'une paroisse d'origine médiévale dédiée à saint Denis et dépendante de l'ancienne abbaye Saint-Sauveur de Figeac.

Installé sur les flancs d'un coteau dominant la vallée du Célé, non loin de Figeac, l'histoire du château débute avec un acte de mariage de 1565 qui mentionne Pierre de Cayron qualifié de noble et seigneur du lieu. Originaires de Boussac où ils sont déjà possessionnés à Mendès, les Cayron s'illustrent notamment dans le droit et les carrières militaires [1]. Leurs armes, d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois billettes du même, deux en chef et une en pointe, ornent le culot d'un larmier de fenêtre de la tour d'escalier (figure 1).

La construction initiale au vu des éléments conservés ne semble guère antérieure au début du XVIe siècle. En 1580, les guerres de Religion ravagent le Royaume, le Quercy est en proie à de violents affrontements, les troupes du chef protestant Antoine de Gourdon assiègent le château, l'une des bases arrières du parti catholique [2]. Les secours espérés n'arrivant pas, Malaterre, époux de Domengue de Cayron et plusieurs soldats tentent une fuite en pleine nuit, ce qui causera leur perte [3]. Catherine de Cayron, dame de Saint-Dau, unie à François du Boisset de la Salle hérite du château ainsi que du proche moulin de Merlançon sur le Célé. Le 16 mars 1631, elle fonde une chapellenie à desservir dans la chapelle du château [4].

Décédée sans postérité, ses héritiers vendent le domaine à Jean Vignes le 18 juillet 1636. Garde du sceau royal de Figeac, il le revend dès 1650 à François Dumont, conseiller du Roi et assesseur en l'Election de Figeac. Le 18 janvier 1661, devant Jacques Tournemire, prêtre, au cours d'une cérémonie rituelle, il se mit en « réelle, entière et corporelle

possession de la chapelle » [5]. Son fils, François Dumont, conseiller à la Cour des Aides et Finances de Montauban lui succède. Les ruineux mariages de ses filles le mettent rapidement en prises à des créanciers. Peu après son décès, ses biens sont mis en vente. Le nouveau maître des lieux, Exupère de Blanchefort de Pause, est prêtre de la paroisse de Lacapelle de Figeac [6]. En 1724, il soutient un procès à l'encontre d'Angélique de Bramaric, propriétaire du manoir de Canhac, dont subsistent les ruines en contrebas du château. Il l'accuse de l'avoir traité de « fripon et de coquin » après qu'il ait détourné une source, établie à proximité de sa demeure, à son seul profit [7].

Quelques années plus tard, l'abbé cède son bien à son neveu, l'avocat en parlement Jean-Jacques Lombard. En 1749, ce dernier le revend à François Guary, bourgeois, futur greffier en chef de l'Election de Figeac, pour 15 500 livres. Quelques décennies plus tard, il se porte également acquéreur du proche domaine agricole de Grillères, situé dans la plaine. Dès lors la propriété se compose d'un « château, granges, fours, autres édifices, basse-cour, patus, jardin, terres, bois, vignes, près, chènevières », avec droit de patronat de la chapelle et autres droits honorifiques [8]. En 2003, le château est acquis par ses actuels propriétaires auprès du descendant de François Guary.

La Fortune des Guary

Famille de notables influant de la cité de Figeac dès le XIIIe siècle, date à laquelle on les voit co-fondateurs du couvent des bénédictines de Londieu, ils occupent à plusieurs reprises la charge de consuls.

Ils sont pour l'essentiel établis comme teinturiers ou tanneurs dans le quartier figeacois du Pin. Une aisance financière certaine leur assure d'heureuses alliances auprès de la noblesse de robe au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. A la veille de la Révolution, plusieurs membres sont qualifiés de bourgeois, propriétaires en ville ; ils possèdent de nombreux domaines dans la campagne alentour notamment à Castelet et à Saint-Dau. Leurs armes, de gueules à un chêne au naturel, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or, marquent plusieurs cheminées du château.

Dans la tourmente révolutionnaire, le château est sauvé de la démolition par François Guary qui a la riche idée de soudoyer les employés requis par la municipalité pour « qu'ils s'y employassent mollement ».

Marié durant plus de 60 ans, père de dix enfants, il meurt âgé de 86 ans en 1802. Son fils Jean-Louis, né en 1751, docteur en médecine lui succède, marié trois fois, c'est à son fils Jean Baptiste Maurice Eugène

Guary qu'échoit le château vers 1836. C'est sur l'actuelle place Champollion, dans la maison acquise par son père qu'il réside. Egalement docteur en médecine, maire de Figeac (1852-1870), conseiller général du Lot, chevalier de la légion d'honneur, il était veuf en première noce, célébrée le 12 septembre 1836, de Josephine Catherine Noémie Delpuech. Cette dernière naquit de l'union de Vincent Delpuech, avocat, sous préfet de Figeac, président du tribunal d'arrondissement de Figeac et de Françoise Bailli-Wallens, fille adoptive du colonel de Colomb. En secondes noces il épouse Françoise Raymonde Léa Rouzet.

Durant sa mandature couvrant le règne de Napoléon III, sont réalisés le Palais de Justice, la mise en place du réseau ferroviaire du « Grand Central », l'éclairage public au gaz, les premiers comices agricoles, les boîtes aux lettres postales [9]. Il est également à l'origine d'une souscription publique pour honorer la mémoire de son célèbre compatriote Jean-François Champollion, déchiffreur des hiéroglyphes, au travers d'une statue que se proposa d'exécuter Auguste Bartholdi. Un modèle en plâtre puis en pierre est réalisé. Aujourd'hui, l'un se trouve au musée de Grenoble, l'autre orne la cour du Collège de France à Paris. Faute de ressources suffisantes la réplique figeacoise en bronze ne verra jamais le jour. Dans sa demeure de plaisance de Ceint d'Eau, Eugène Guary effectue quelques transformations vers 1871 et notamment l'aménagement de la porterie (figure 3).

Il décède à Ceint d'Eau le 14 mai 1880 âgé de 73 ans. Sans enfant, c'est à sa veuve Léa Guary que revient le domaine. Suite à un arrangement notarial, il passe alors par parentèle dans le patrimoine d'Henri Léopold Delpech, banquier, né le 28 janvier 1841, fils d'Henri Delpech Domenac et Gabrielle Louise Josephine Guary. Décédée peu après, sa veuve Jenny Marie Apcher reçoit le château en indivis.

En 1918, les bâtiments constituant le château, les propriétés agricoles de Canhac et Grillères rentrent dans le patrimoine de la branche cousine par Gabriel Guary né le 8 décembre 1868, ingénieur des Arts et manufactures, officier de la légion d'honneur, propriétaire du domaine voisin de Castellet et du moulin de Merlançon, situés sur la rive gauche du Célé. Dès lors, la propriété se développe sur plus de cent hectares de terres, ce qui en fait la plus importante de la commune. Son père, Henry Guary, avait était directeur général des mines d'Anzin dans le Nord, alors considérées comme « la plus grande exploitation houillère du monde ». Il y reçu en 1884 le journaliste écrivain Emile Zola qui y trouva la matière de son roman *Germinal* [10]. Le 23 novembre 1898, Gabriel épouse Gabrielle Lorilleux, héritière de la première société industrielle d'encres d'imprimerie fondée en 1824 [11] (figure 4). Il succède à son beau-père, décédé

prématurément, comme président du directoire en 1904. L'entreprise est florissante, les usines implantées à l'ouest de Paris comptent alors des centaines de dépôts et succursales à travers le monde : Lisbonne, Londres, Le Caire, Constantinople, Moscou, Saïgon, Shangaï, Rio, Mexico... [12]. A Paris, le jeune couple réside rue de Rivoli, propriétaire de nombreuses demeures et châteaux de la Normandie à la Côte d'Azur, c'est à sa terre figeacoise que Gabriel reste attaché. Depuis le pavillon de lecture de sa résidence de Castellet, transformée entre 1877 et 1910 en demeure bourgeoise avec eau courante et électricité, il suit les travaux d'agrandissement du château de Ceint d'Eau. Confiés à l'architecte Paul Borie qui développe ici le style néo-renaissance, ils débutent peu après la Première Guerre mondiale avec la réalisation d'une extension à l'est, le remaniement des ouvertures au nord. La mort brutale de Gabriel Guary en 1922 à l'âge de 53 ans interrompt les travaux [13]. Les aménagements intérieurs ne seront jamais achevés.

En 1925, l'un de ses fils, René Jean Gabriel Guary, prend possession des propriétés de Ceint-d'Eau tandis que Gabriel Henri René hérite de Castelet et du moulin de Merlançon. Résidant pour l'essentiel à Paris, il installe toutefois l'électricité au château comme le précise un arrêté municipal du 10 juin 1928 l'autorisant à établir une ligne électrique du moulin au château. En effet, une turbine hydro-électrique y avait été installée initialement pour le domaine de Castelet. Elle alimentera les deux propriétés et fonctionnera jusqu'en 1968-69. René Guary qualifié d'industriel et d'exploitant agricole, décède à Ceint d'Eau le 19 décembre 1975, père de quatre enfants ; c'est son fils Jean Loup René Gabriel Guary qui reprend le domaine. En 1977, ce dernier transforme une dépendance du château en discothèque dite « Château Saint-Dau » qui ferme en 1986. Le château par manque d'entretien est alors menacé. En 2003, il est acquis par ses actuels propriétaires dont le gérant crée un labyrinthe de roses à vocation touristique. En 2007, de nouveaux investisseurs proposent d'y installer une résidence hôtelière de standing qu'ils ne feront aboutir. Les propriétaires reprennent alors ce projet, les premières restaurations débutent à l'automne 2010 ouvrant dès lors d'heureuses perspectives.

Cinq siècles d'architecture

La silhouette du château adossé à la colline boisée du plateau de Nayrac se distingue par ses trois tours couronnées de corbeaux à triple ressauts (figure 5). Elles flanquent le logis initial de plan rectangulaire se développant sur trois niveaux. Rares témoins conservés du début du XVIe siècle, l'une au centre abrite un escalier en vis signifiée par le

perron qui en marque l'entrée. La porte de style gothique est ornée d'un tympan aux armes des Guary restitué lors des réfections du début du XXe siècle. A l'angle sud-est, une tour en fer à cheval abrite à l'emplacement d'une ancienne canonnière la chapelle fondée en 1631 [14]. Un cartouche qui en surmonte l'entrée en garde le souvenir : « *Inquirentibus Dominum, non deficient omnia bona* » [15]. Le 9 avril 1750, collation fut faite par le sieur François Guary de la chapellenie desserviable en l'église de Saint- Dau devant Grand, notaire. L'intérieur conserve des peintures murales contemporaines de sa fondation : bouquets floraux, têtes d'angelots et voûte étoilée (figure 2).

Après les guerres de Religion, la construction militaire cède le pas à une résidence de plaisance ; le logis profondément remanié en témoigne. De nombreuses fenêtres à fronton surhaussé ou en plein-cintre sont alors percées. Au nord, un corps de logis adossé au précédent résulte probablement d'une extension réalisée au XVIIIe siècle. Ses ouvertures seront profondément transformées lors de l'adjonction de l'aile est vers 1920. Elles y traduisent le style néo-renaissance remis alors à l'honneur. Toute proche, une ancienne grange étable datée de 1804 abrita de 1977 à 1986 l'ancienne discothèque « château Saint-Dau ». Marquant l'entrée principale, un châtelet formé par deux élégants pavillons du XVIe siècle encadre un portail surmonté de merlons et créneaux, pastiches militaires hérités des restaurations opérées vers 1871. Le pavillon est abrite le central électrique qui alimentait la propriété dès 1928. Le parc planté d'arbres séculaires, ginkgo biloba, tulipier de Virginie, if, domine le vaste paysage formé par la plaine du Célé bordée des collines portant les plateaux calcaires des causses. Le château est inscrit sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 30 octobre 1925.

Christophe GALINON

Sources manuscrites :

Archives municipales de Figeac : Délibérations municipales 1D
Arrêtés du maire 2D3, 2D4
Etat Civil E
Recensement de la population 1F1
Statistiques agricoles 3F
Cadastre CC93 et 1G
Archives nationales de la légion d'honneur : LH/1213/55 ; LH1212/57 ; LH1213/58 ; LH1213/59
Service régional de l'Inventaire d'Ile-de France, notice IA00122983, 1994.

NOTES

1 - Georges Thonnat, *Documents historiques et généalogiques sur les familles nobles ou notables du Haut Quercy*, I.T.Q.A Cahors, 1977, p.81.

2 - Guillaume Lacoste, *Histoire de la Province du Quercy*, t. IV, Cahors, Girma éditeur, 1886, p. 262.

3 - Edmond Cabié, *Les guerres de religion dans le Sud Ouest de la France et principalement dans le Quercy*, Albi, 1906, p. 576, 629.

4 - Georges Thonnat, op. cit., p.82.

5 - Georges Thonnat, ibid, p. 219.

6 - Georges Thonnat, ibid, p. 220.

7 - Jean-Baptiste Champeval de Vyers, *Figeac et ses institutions religieuses*, Laffitte Reprint, Marseille, 1976, édition originale Cahors,1876, p.106.

8 - Georges Thonnat, op. cit., p.298.

9 - Noël Aimé, *Figeac d'hier et d'aujourd'hui de l'an 750 à 1980*, Imprimerie Moderne, Aurillac, 1984, p.27.

10 - Henri Mitterand, *Zola, t. II. L'homme de Germinal* (1871-1893), Fayard, 2001.

11 - Bulletin général de la papeterie n°1, 1899, Paris, p. 12.

12 - Isabelle de Reimpré, *Lorilleux § Cie Fabricants d'encres d'imprimerie*, Lecomte, Montrouge, 2006.

13 - Bulletin général de la papeterie n°8 1904, Paris, p. 123.

14 - Catherine Didon, *Châteaux, manoirs et vieux logis. Le Lot*, édition Association promotion patrimoine, 1996, p. 196.

15 - « Aucun bien ne manque à ceux qui sont proches du Seigneur ».

Fig.1 : Culot de larmier aux armes des Cayron.
Cl. C. Galinon, 2010

Fig. 2 : Peintures murales du XVIIe siècle dans l'ancienne chapelle du château. Cl. C. Galinon, 2010

Fig. 3 : Porterie du château de Saint-Dau XVIe et XIXe siècles. Cl. C. Galinon, 2010

Fig. 4 : Publicité commerciale de la maison Lorilleux, 1899, Collection particulière. Cl. C. Galinon, 2010

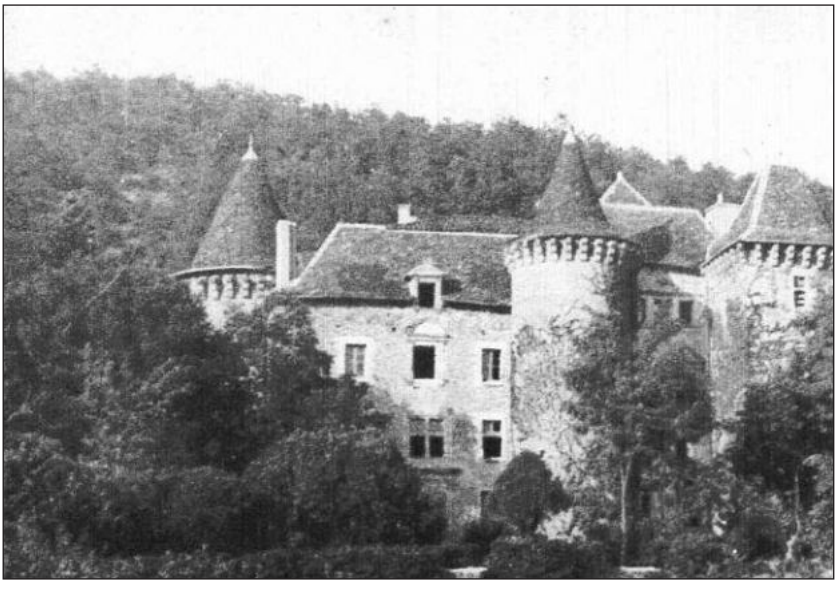

Fig. 5 : Vue générale du château de Saint-Dau vers 1920. Collection particulière. Cl. C. Galinon, 2010

L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2010

Accroissement des collections

Archives contemporaines

Versements de services déconcentrés de l'Etat : Préfecture du Lot, sous-préfecture de Figeac, Direction des services fiscaux, Direction départementale des territoires, Direction des services vétérinaires, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, de l'emploi (unité territoriale du Lot), Tribunal de Grande instance, Tribunal de Commerce, Tribunal des affaires de sécurité sociale, ancien Commissariat de Figeac, Inspection académique, Centre des impôts fonciers, Conservation des hypothèques, Office départemental des Anciens combattants, INSEE, Médiateur de la République.

Versements des services du Conseil général : Direction générale, Direction de la solidarité départementale, Direction des finances, Direction des infrastructures et de l'aménagement.

Versements : Centre de gestion de la fonction publique territoriale, Maison départementale des personnes handicapées, Banque de France, Service d'action éducative en milieu ouvert.

Dépôts : Fédération départementale d'électricité.

Archives notariales

Versements des études de : Floirac, Martel, Sarrazac (provenance : étude Vialettes de Martel), Cahors, Luzech (provenance : étude Sennac de Cahors).

Archives communales

Dépôts des communes suivantes : Les Arques, Catus, Crégols, Lamagdelaine, Saint-Martin-Labouval.

Archives privées

Don de M. Jacques Baynac

Classements

Archives communales et notariales

Minutes et répertoires des versements : versements de Me Le Huédé (Saint-Céré) et de Me Vialettes (Martel)

Archives déposées par les communes de : Les Arques, Catus, Cénevières, Crégols, Limogne-en-Quercy, Peyrilles, Saint-Denis-Catus,

Archives modernes :

Série R : poursuite du classement

Archives contemporaines (postérieures à 1940)

Versements des registres des Hypothèques

Versement de l'Office départemental des anciens combattants du Lot

Versement de la Fiscalité immobilière de Cahors

Versements des écoles primaires de Crégols et Saint-Martin-Labouval

Archives privées

Reprise du classement de la sous-série « J continu – Pièces isolées et petits fonds »

Classement de la « collection de Porteroque (commune de Saint-Cirq-Lapopie)

Bibliothèque

Refonte complète du catalogue des ouvrages et brochures (en cours d'achèvement).

Refonte et dépouillement du catalogue des périodiques et dépouillements (en cours).

Mise à jour en salle de lecture de la base d'interrogation du catalogue de la bibliothèque.

Numérisation

Numérisation des registres paroissiaux (Ancien Régime) de la collection du Greffe pour les paroisses correspondant aux cantons suivants : Lacapelle-Marival, Latronquière, Payrac, Puy-l'Évêque, Saint-Germain-du-Bel-Air, Souillac, Sousceyrac

Communication et action culturelle

12 035 articles ont été communiqués en salle de lecture à 898 lecteurs différents (représentant 3 040 séances).

932 élèves ont été accueillis par le Service éducatif.

SORTIE DE PRINTEMPS DANS LE TARN AUTOUR DE GAILLAC ET RABASTENS

Notre première sortie dominicale de cette année 2011 a pour cadre le nord du département du Tarn, Gaillac, Rabastens et leurs environs. Le rendez-vous des sociétaires et de leurs amis était fixé à Gaillac devant l'Office de tourisme qui devait nous guider pour une visite de la ville. Malheureusement –pour les simples touristes-, l'abbatiale Saint-Michel, première étape de la visite, était ce jour-là réservée aux besoins du culte pour accueillir les communions solennelles. Sur le parvis de l'église, notre guide ne pouvait donc que nous expliquer les origines monastiques du bourg de Gaillac. L'abbaye bénédictine primitive a été fondée au Xe siècle sur un habitat gallo-romain dont la présence a été confirmée par de récentes fouilles et par le testament de saint Didier, évêque de Cahors, dont la famille possédait là une villa. Il faut rappeler que sur l'autre rive du Tarn, à faible distance de là, se trouve l'important site archéologique de Montans. L'occupation monastique du lieu se fait autour de la viticulture déjà pratiquée dans l'Antiquité, toutes les conditions -proximité de la rivière et caves taillées dans le roc de la falaise surplombant le Tarn- étant réunies pour commercialiser les fruits du vignoble de Gaillac. L'essor du bourg était donc assuré en dépit des vicissitudes de la guerre de Cent Ans puis des guerres de religion qui virent le pillage et la destruction partielle de l'abbaye.

Notre guide nous entraîne donc vers la vieille ville et tout d'abord vers les quais du Tarn et le quartier Saint-Jacques, nous expliquant tout ce que Gaillac devait au vin et à son exportation vers Bordeaux où parviennent via le Tarn et la Garonne les tonneaux marqués du célèbre coq, symbole de la ville. Les vins de Gaillac, et particulièrement les blancs, sont alors connus et appréciés dans tout l'Occident médiéval. L'enrichissement médiéval et moderne de la ville reste heureusement visible dans l'architecture civile et religieuse, en particulier dans la rue principale, la rue Portal, et autour de la place centrale du Griffoul.

L'église Saint-Pierre, aux fonctions paroissiales, est un bel édifice reconstruit en 1271 et qui a pour particularité d'avoir été fortifié par les protestants de la ville. Son clocher est alors percé de multiples ouvertures de défense en réponse à la fortification de l'abbaye Saint-Michel, bastion catholique. La place du Griffoul marque le cœur de la ville avec l'Hôtel de ville, la halle et la fontaine au décor de bronze où l'on reconnaît Silène faisant l'éducation de Bacchus...

Après un déjeuner fort apprécié dans le très beau cadre du restaurant La Verrerie, nous prenons à travers le vignoble la direction du château de Mauriac. L'ancienne forteresse des sires de Rabastens a été édifiée au XIVe siècle sur un piton rocheux et présente l'aspect d'un vaste corps de logis construit autour d'une cour carrée flanquée au nord, du côté de l'attaque, de deux fortes tours rondes. C'est sur cette façade qui a conservé son mur aveugle et une partie de son chemin de ronde que se trouve la porte principale encadrée de deux tours semi-circulaires. Le château est aujourd'hui la propriété d'un artiste-peintre réputé, Bernard Bistes, qui a su le restaurer tout en donnant aux pièces d'habitation, par sa peinture et le choix du mobilier, un caractère très personnel. Qu'on l'apprécie ou pas, ce décor ne laisse pas indifférent et correspond en tout cas au goût médiéval et moderne des châtelains pour la profusion et l'ostentation.

L'église Notre-Dame-du-Bourg de Rabastens constituait la dernière étape de notre sortie. Cet édifice en briques, église prieurale dépendant de Moissac, a été reconstruit dans la seconde moitié du XIIIe siècle dans le style du gothique méridional, agrandi d'un nouveau chœur pentagonal au XIVe siècle et de chapelles latérales jusqu'au XVIe siècle. De son état primitif il a toutefois conservé un beau portail roman à simples voussures et à chapiteaux historiés. Les guerres de religion et la Révolution ont certes beaucoup détruit mais l'essentiel du décor pictural gothique, caché sous plusieurs couches de badigeon, a pu être préservé et restitué après plusieurs campagnes de restauration. C'est ce décor que Mme Martine Bourdariès, notre guide, a su nous présenter et nous expliquer avec beaucoup de passion et de compétence. Le chœur et les chapelles latérales portent l'essentiel des réalisations qui s'échelonnent du XIIIe au XVIe siècle. Les scènes de la vie du Christ -dont plusieurs très belles crucifixions- et de la Vierge cohabitent avec les représentations des saints (un grand saint Jacques a valu à cette église un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) et les armoiries des bienfaiteurs de l'église. Les voûtes et les colonnes sont décorées de motifs plus abstraits : symboles solaires à svastika, chevrons, étoiles, croix et roses en médaillons. Il est impossible de rendre compte en quelques lignes de la

richesse de cet ensemble de peintures murales et le sentiment général de nos sociétaires était de déplorer de ne l'avoir visitée plus tôt.

On ne saurait donc trop recommander, en préalable à une indispensable visite sur le terrain, de se mettre en appétit en consultant le site http://www.visites-panoramiques.com/eglise_rabastens_tarn.html

Patrice FOISSAC

Sortie d'été : les vestiges de l'Abbaye Nouvelle

Sortie d'été : l'église de Léobard

SORTIE DU 4 AOÛT
AUTOUR DE LÉOBARD

Cette année le choix de la sortie d'été s'est fixé sur un programme volontairement limité dans l'espace puisque nous ne devions pas quitter la commune de Léobard entre Salviac et Gourdon.

Le premier rendez-vous était donné sur le site de l'Abbaye-Nouvelle où l'Association de Sauvegarde, présidée par M. Paul Barrière, devait guider notre visite avec son trésorier, M. Paul Espinassoux. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et la qualité de leurs explications. Le nombre élevé de sociétaires présents témoigne de la curiosité pour un édifice hélas mutilé mais dont les vestiges impressionnants laissent deviner la splendeur passée. Le nom même du lieu évoque une fondation récente qui remonte tout de même au milieu du XIIIe siècle lorsque Guillaume de Gourdon léguait à la puissante abbaye d'Obazine des biens fonciers lui appartenant dans la seigneurie de Salviac. Frédéric Pécout publiant dans notre BSEL un article consacré à cette abbaye évoquait d'ailleurs une possible opération de rachat de la part des seigneurs de Gourdon compromis dans l'hérésie cathare. Une incertitude demeure sur une première implantation d'abbaye près de Lavercantière mais le site finalement retenu est celui d'un éperon dominant de quelques mètres la paisible vallée du Céou. Cette « fille » d'Obazine, officiellement Sainte-Marie, est donc immédiatement édifiée dans le style gothique cistercien autour d'un cloître aujourd'hui entièrement détruit et d'une église prieurale à nef unique composée de cinq travées dont le chevet a été détruit. L'exigüité de ce site d'éperon a contraint les maîtres d'œuvre à adopter un plan trapézoïdal pour l'ensemble conventuel et bâtir sur l'église de puissants contreforts mais elle a aussi donné aux façades extérieures de celle-ci beaucoup de majesté, impression renforcée par les hautes baies à remplage de la nef. On ne peut d'ailleurs que déplorer la destruction récente de l'ancien bâtiment des convers qui a servi de carrière de pierres aux habitants du

hameau jusque dans les années cinquante du XXe siècle. La même contrainte de site a entraîné la réalisation sous l'église d'une immense salle voûtée encore intacte, à vocation de cellier. On y trouve d'ailleurs les vestiges d'une citerne alimentée à l'origine par des gouttières captant les eaux pluviales des toitures et parties hautes de l'abbaye. Malheureusement l'abbaye devait subir ses premières destructions au cours de la guerre de Cent Ans comme nous le rappelait opportunément notre sociétaire Max Aussel, grand spécialiste de la période et familier des lieux. Les compagnies anglo-gasconnes avaient en effet particulièrement apprécié l'Abbaye-Nouvelle pour ses facilités de mise en défense et sa situation géographique. Malgré quelques tentatives de restauration sommaire, Réforme et Révolution allaient achever la destruction du lieu, l'église, seul bâtiment conservé pour des fonctions paroissiales depuis le XVIIe siècle, étant réduite à trois travées de la nef dont deux seulement abritées... C'est donc un édifice en piteux état, devenu propriété communale, que la dynamique Association de Sauvegarde créée en 1978 a entrepris de restaurer. Un premier résultat significatif a été obtenu en 1991 par le classement au titre des Monuments Historiques. Depuis, l'association s'attache à poursuivre le sauvetage du lieu en organisant diverses manifestations sympathiques et utiles dont une Fête des plantes qui a acquis une certaine notoriété. La Société ne peut qu'encourager de telles initiatives et fera tout ce qui est en son pouvoir pour les soutenir.

La seconde étape de cet après-midi de découverte était consacrée à l'église Sainte-Madeleine de Léobard, à quelques kilomètres seulement de l'abbaye. Jean Royère, l'un de nos administrateurs, originaire de Léobard, nous faisait l'honneur de la visite. Cette petite église romane plusieurs fois remaniée donne toutefois une grande impression d'homogénéité par l'harmonie de ses proportions, en particulier lorsqu'on la découvre par son côté sud. La courte nef est gracieusement prolongée par une belle abside en cul-de-four qui porte encore sa toiture de lauzes. Le clocher-mur qui sépare cette nef de l'abside ne parvient pas à la rendre incongrue ; il est le pendant d'un mur-pignon occidental où se situe l'arcade d'une entrée (Valérie Rousset n'est pas convaincue qu'il s'agisse de l'entrée initiale), aujourd'hui murée. La partie nord porte une extension de chapelle latérale ou sacristie qui n'a pas eu son symétrique au sud, les travaux de percement étant là juste esquissés. L'accès actuel se fait donc par une porte latérale ouverte au sud. Le clocher-mur est à la verticale d'un arc triomphal mutilé qui sépare intérieurement la nef de l'abside. Dans celle-ci, la statuaire du chevet regroupe les personnages de la Crucifixion (saint Jean l'Évangéliste, sainte Madeleine, la Vierge, saint Barthélémy). Elle semble provenir

d'éléments épars d'un retable et nous devons rendre hommage à la sagacité et l'expérience de Valérie Rousset pour nous en avoir fait la démonstration *in situ*. La scène pourrait trouver son complément dans la présence, au-dessus de l'ouverture de la chapelle nord, d'un grand Christ en croix qui était peut-être à l'origine disposé au centre du chœur dont il masquait alors l'ouverture. Jean Royère achevait là sa présentation en évoquant le village et quelques personnalités marquantes : l'illustre famille de Durfort-Léobard, bien entendu, mais aussi un avocat, Antoine Durand, élu du Tiers aux Etats-Généraux et auteur d'une correspondance, aujourd'hui conservée aux Archives diocésaines, relatant avec beaucoup de pertinence les événements révolutionnaires de 1789 et, en particulier, la journée du 14 juillet. L'assistance séduite par la qualité de cette correspondance a vivement souhaité qu'elle soit publiée. Nous offrons donc à Jean Royère les pages de notre Bulletin pour exaucer ce vœu...

Patrice FOISSAC

IDENTIFICATION DES PHOTOGRAPHIES DE LA SEL

Notre précédent appel à l'aide a rencontré un vif succès auprès de nos lecteurs avec une mention spéciale à M. Jacky Hilairet qui, le matin même de la sortie du BSEL, nous adressait un courriel identifiait la photographie n°2 en fournissant un cliché du site du moulin d'Aulanac à Saint-Cirq-Lapopie. Par la suite M. François Sigrist, administrateur de la SEL, nous a communiqué un document très complet situant précisément sur la carte IGN les angles de prise de vue ainsi que les lieux-dits visibles sur la photographie.

M. Guy Astoul nous a rendu le même précieux service en identifiant la photographie n°1 comme étant une vue de l'église de Brouelles, près de Maxou, preuves photographiques à l'appui (voir ci-dessous). Notre collègue qui prépare un ouvrage sur la contestation des dîmes en Quercy au XVIIIe siècle nous dit : « Je suis particulièrement intéressé par cette paroisse où, en 1785, s'est produite une attaque en règle du jardin du curé auquel les paroissiens reprochaient d'être trop exigeant pour les dîmes ».

Nous adressons tous nos remerciements et nos félicitations à nos trois sociétaires. Nous renouvellerons cette expérience fructueuse dans un prochain fascicule du BSEL.

Photographie n°1 : l'église de Brouelles

Photographie n°2 : Saint-Cirq-Lapopie

IN MEMORIAM
Pierre DALON, président d'honneur de la Société des études du Lot

Il m'est particulièrement douloureux d'évoquer la mémoire de celui qui vient de nous quitter quelques semaines seulement après que nous l'avons nommé, il va sans dire à l'unanimité, « président d'honneur de la Société des études du Lot ». Pierre Dalon était à ce jour l'un de ses plus anciens adhérents mais, plus que cela, depuis de longues années il en était devenu l'âme et la mémoire. Administrateur puis vice-président de notre compagnie, il a assuré pendant plusieurs décennies avec une modestie et une rigueur exemplaires la gestion de nos tâches quotidiennes, souvent les plus ingrates toutes exécutées avec ponctualité et efficacité. Pierre n'était pas l'homme des discussions inutiles : son tempérament, forgé dans une pratique professionnelle elle aussi exigeante, le poussait à l'action. Il n'y mettait cependant aucune brusquerie tout au plus un peu de sa malice pétillante, restant en toute occasion plein de tact et d'élégance.

Il possédait d'autres qualités, plus rares celles-là : un humour à toute épreuve et une humanité qui se manifestaient bien au-delà des simples relations associatives ou professionnelles. Pierre aurait dû être notre président, nul autre que lui ne méritait autant ce titre ; invoquant sans nous convaincre les atteintes de l'âge et de la maladie il l'a refusé, préférant les discussions amicales et enjouées dans sa maison du Camp des Monges ; vous tous qui connaissiez Pierre, qui l'avez écouté un verre à la main ou autour du chocolat chaud de Mme Dalon, vous en garderez un souvenir ému.

Pierre Dalon restera bien sûr vivant dans la mémoire de tous les passionnés d'histoire par sa profonde connaissance, je la dirais même exhaustive, du patrimoine de nos églises et des pratiques religieuses : piété populaire, culte des saints, pèlerinages... rien ne lui a échappé de

ce territoire quercinois auquel il était profondément attaché et qu'il a parcouru en tous sens. Au cours de nos nombreuses sorties ou lors des projections qu'il affectionnait les soirs de séances, il a su, toujours avec humour et simplicité, nous faire découvrir jusqu'à l'infime détail d'une croix de carrefour ou d'une statue de saint. Heureusement, Pierre nous a aussi laissé un grand nombre d'articles et de notes dont la Société est déjà constituée en dépositaire vigilant et qu'elle recensera dès que possible pour un ultime hommage respectueux.

Pierre affectionnait les citations latines, nous lui en offrirons une dernière : « *sit tibi terra levis* », que cette vieille terre quercinoise dans laquelle il va reposer lui soit légère...

A son épouse, à sa fille, à sa soeur, à tous ses parents et ses proches, la Société des études du Lot adresse ses condoléances attristées.

Patrice Foissac

COMMUNAUTÉS ET PAROISSES DU HAUT-QUERCY D'APRÈS LES CAHIERS DE L'ABBÉ ROUQUIÉ

L'abbé Jean Casimir Rouquié est né à Fons le 18 aout 1847. Ordonné le samedi 30 mai 1874, il fut d'abord vicaire à Notre-Dame du Puy, il fut ensuite aumônier de l'Asile de Leyme de 1878 à 1899. En contact avec des âmes malheureuses, il sut trouver un dérivatif intellectuel qui lui permit de garder son équilibre durant ces longues années. Passionné du Quercy et de son histoire, il prit des notes sans discontinuer sur les registres de notaires du haut-Quercy, dont beaucoup ont disparu aujourd'hui. Son intérêt, à l'époque original, le pousse, à la différence de ses confrères tournés vers l'étude des seigneuries ou des usages occitans, à retenir la vie quotidienne des communautés et des paroisses. Il écrit d'une fine écriture tout ce qu'il trouve d'intéressant, à la suite, sans ordre particulier, sur un nombre impressionnant de petits cahiers, aujourd'hui aux Archives Diocésaines à Cahors. Malheureusement après cet énorme travail, il ne fera aucune synthèse.

Curé de Saint-Chels en 1899 puis de Camburat en 1907, il se retire à Figeac en 1913 et il décède, aveugle, à Cieurac le 17 octobre 1931.

Je remercie M. l'abbé Rausières, archiviste diocésain de Cahors, de m'avoir autorisé à photographier une grande partie du contenu de ces cahiers. J'ai pu ainsi élaborer une synthèse en tenant compte de l'intérêt constant de l'abbé pour certains sujets : la vie des communautés et des paroisses en Ségala et Limargue dont il a relevé les éléments au fil des jours sur ses cahiers, au fur et à mesure de ses visites aux notaires.

Les cahiers de l'abbé Rouquié sont conservés aux Archives diocésaines à Cahors sous la cote 4 plus le numéro du cahier. J'ai travaillé sur les cahiers dont la cote va de 4/25 à 4/31. Nous indiquons le numéro de page et lorsque l'abbé le mentionne, le nom du notaire qu'il a consulté. Le lecteur comprendra que la cote 4 suivie de deux chiffres indique la provenance des Archives diocésaines.

CHAPITRE I - LES COMMUNAUTÉS ET LEURS CONSULS

Chaque village formait une communauté qui pouvait s'exprimer dans l'assemblée des habitants. Mais sous Louis XIV, l'intendant de la généralité de Montauban comme les autres grands agents de la centralisation, renforcent leur emprise même sur les plus petites administrations municipales qui sont mises en tutelle.

Réunion de l'assemblée

L'assemblée des habitants convoquée par les consuls de l'année et obligatoire depuis les réformes se tenait à la sortie de la messe du dimanche, au devant de l'église paroissiale, réunie au son de la cloche. La réunion pouvait avoir lieu sous la halle. L'assemblée était consultée sur les actes qui la concernaient directement : achat d'une maison pour le curé, location d'une chambre pour un vicaire, réparation par exemple du cimetière ou de l'église, actions à soutenir en justice, engagement d'un maître d'école. En fait la direction et les décisions de l'assemblée étaient prises par ceux qu'on appelait « les principaux » (habitants) ou « *la plus saine et la meilleure partie des principaux cotisés* ». Les taillables moins imposés, sachant à peine lire et écrire, ne faisaient qu'approuver les décisions des « principaux ». En 1658 c'était seulement pour faire de gros emprunts, principalement pour des frais de guerre que des communautés comme Cardaillac devaient obtenir l'autorisation de l'intendant de la généralité. Mais depuis 1689 aucune taxe municipale ne pouvait être levée, aucune dépense, aucun emprunt de la communauté ne pouvaient être faits sans cette autorisation de l'intendant. L'autorisation est, il est vrai, donnée très rapidement quand la dépense envisagée par la communauté est très modique. Ainsi en 1750 à Saint-Cirgues, la précédente chaire de l'église ayant « péri par vieillesse », l'intendant de la Généralité accepte que le marché soit signé après une délibération de la communauté sur un état détaillé des réparations, à condition toutefois que la dépense ne dépasse pas 160 livres [1].

Nomination des consuls

La tâche principale de l'assemblée était de nommer les consuls, désignés généralement dans les villages du haut Quercy par les consuls de l'année précédente avec l'assentiment des « principaux ». En 1692, la suppression de la charge de premier consul ne change pas grand-chose dans les petits villages du Ségala. Les notaires de ces villages gardent souvent au XVIIIe siècle la mention « premier consul ».

Après les réformes de Colbert, la nomination des consuls ne pouvait se faire qu'en respectant les formes, afin de ne pas réserver la fonction

de consul aux seuls notables de villages. Mais à partir du moment où les consuls durent rendre des comptes, la fonction cessa d'être attractive. L'administration veillait : à Lacapelle, les consuls de l'année 1767, le marchand Joseph Cadiergue, Joseph Gibrat, Jean Lagarrigue et Jean Moles habitant de Saint–Maurice avaient omis d'observer les formalités prescrites pour la nomination de leurs successeurs, surtout ils n'avaient pas consulté la communauté en la réunissant. Leur petit complot pour nommer qui ils voulaient dans l'opacité d'une délibération au cabaret avait sûrement indisposé un des principaux taillables. Probablement dénoncés par un mécontent, ils sont .assignés par le procureur du Roi de l'Election devant les messieurs du bureau de l'Election. La nomination qu'ils ont faite de François Galtié, Guillaume Maussie, Géraud Lacaze et Jean Chartrou est cassée. Pour se mettre en règle et éviter tout frais, les consuls de 1767 procèdent à d'autres nominations selon toutes les formalités requises, en ayant eu soin cette fois ci de réunir l'assemblée de la communauté (neuf lignes de noms), en présence du juge Rochy et d'obtenir son consentement.

Cadiergue nomme pour son successeur François Bouchard, bourgeois de Lacapelle, comme premier consul de 1768, les autres consuls nommés par leurs prédécesseurs sont Géraud Lacaze laboureur de Nadal, Jean Caray et Guillaume Bedou. Il est convenu que, selon l'usage, le 1er consul, François Bouchard, fera la collecte et il a bien été décidé qu'il ne sera imposé que les sommes portées par la « mande » de la taille envoyée par l'Intendant de la généralité, plus la somme de 20 livres. C'est sûrement dans cette dernière convention qu'il faut chercher l'origine de la cassation des premières nominations de consuls. Les consuls cassés devaient peut être lever quelque somme supplémentaire et François Bouchard, le bourgeois de Lacapelle, nommé régulièrement à la place des autres est le garant de la régularité de la levée à venir [2].

La nomination des consuls ne se faisait pas toujours sans grincements de dents. Des clans s'opposent les uns aux autres. Le 6 septembre 1722 à Lavergne, le consul Thomas avait fait procéder à la nomination des consuls de 1723. Il avait cherché à nommer le meilleur, Vincent Bergues meunier du lieu, et, disait-il, homme d'honneur et de probité, capable de faire la levée des deniers royaux et d'en rendre compte et en plus solvable... Il n'en connaissait pas de plus capable. Mais à la veille de commencer à faire la « *cotize* », Barthélemy Vielhcazes que le consul appelle soi-disant syndic, Me Antoine Delpech, procureur d'office, qualifiés d'esprits chagrins, font requête auprès des messieurs de l'Élection de Figeac pour en faire nommer un autre. Le consul Thomas, parce qu'il est responsable en premier lieu de la nomination du consul suivant, parce que la communauté sans opposition a approuvé ce choix, fait ratifier la nomination de Bergues.

Les communautés ayant été mises sous tutelle, les consuls n'avaient qu'un rôle très limité : c'étaient simplement des collecteurs de tailles et autres impôts royaux, capitations, vingtièmes, désignés parmi les taillables solvables. Ils étaient responsables devant ces messieurs de l'Élection, c'est-à-dire les receveurs des tailles de Figeac pour les communautés du Ségala. En 1669, la généralité de Montauban fut dotée d'un tarif : une répartition de l'impôt direct, la taille, entre les communautés. Dans les pays d'élection comme le Quercy, chaque taillable pouvait comporter plusieurs paroisses, par exemple Lacapelle et Saint Maurice, Leyme avec Anglars. L'impôt ou taille réelle était alors assis sur les recensements des propriétés effectués dans les compoix ou cadastres.

Réfection des cadastres et grogne générale dans le Ségala

Registres des cadastres illisibles ou erronés

La cote de taille dépendait du revenu cadastral de la propriété, ou allivrement, qui tenait compte de la qualité des propriétés et de leur étendue, sans tenir compte de la situation familiale ou personnelle de l'individu taillable. Il n'est pas surprenant de constater que, dans la moindre paroisse, il existait un secrétaire de la communauté appelé le porte-faix qui détenait le registre du cadastre. En effet, les réformes des municipalités l'avaient prévu. Malheureusement, le secrétaire gardait le compoix chez lui, ce qui explique la disparition de beaucoup de ces registres lors des nettoyages de greniers par les héritiers. Les compoix étaient utiles tant aux seigneurs qu'aux taillables. On voit ainsi le comte de Lastic charger le notaire Brugous d'aller examiner le cadastre de Lauresses pour savoir s'il n'y avait pas une pièce qui faisait partie de son domaine des Bessières. Le robin s'en va trouver au hameau de Mazarguil le secrétaire de la communauté de Lauresses, Géraud Mazarguil, qui s'empresse de lui « *exhiber le porte-faix* [3] ». Les intendants de la Généralité n'ont cessé d'encourager les municipalités du moindre village à refaire leur cadastre. Si l'impôt était lourd, il était mieux supporté s'il était équitablement réparti, selon des règles admises par tous. Mais les compoix laissaient énormément à désirer, illisibles souvent, constellés de ratures et de surcharges. Ils contenaient aussi beaucoup d'erreurs.

Les villageois ont beaucoup de mal à admettre la nécessité de refaire les cadastres.

En 1659 à Rueyres, les deux consuls, Lacalm et Vielquezac, le greffier Delpon et le notaire Brunet écrivent qu'il n'y a jamais eu aucun compoix ou cadastre pour faire les impositions de taille, que le département

(répartition) a toujours été fait rôle sur rôle, année par année, que les erreurs n'ont pas été corrigées, que les surcharges et ratures rendent le rôle illisible, que la valeur des biens n'a pas été bien appréciée et surtout qu'à la suite des ventes, les acquéreurs n'ont pas été chargés. Ces derniers n'étaient donc pas imposés pour le bien qu'ils venaient d'acheter.

Nouveaux cadastres émaillés d'erreurs

Cet énorme travail devait être achevé en quinze mois, bien écrit, avec un répertoire, et remis dans un volume relié avec une couverture aux consuls qui avaient deux mois pour signaler aux agrimanseurs (arpenteurs) les erreurs et omissions qu'ils relèveraient afin de les réparer. S'il survenait une contestation la consultation d'experts était prévue. Il ne devait pas y avoir beaucoup de plaignants car si les experts ne trouvaient pas de fautes, c'étaient les taillables contestataires qui devaient les payer. Le salaire du travail des agrimanseurs était de trois sous la livre pour chaque sestairée de terre du territoire, mesure de Figeac. Le règlement par les consuls solidaires devait se faire avec une avance de 100 livres et le reste au jour le jour, au fur et à mesure de la progression de la faction du compoix. Mais la réfection du cadastre coûtait beaucoup plus cher car il fallait payer la demande d'autorisation à la cour des Aides et des finances encore établie à Cahors en 1647, il fallait payer les voyages à Cahors, auberge comprise, des consuls ou syndics chargés des relations avec la cour des Aides. Du coup, la levée nécessaire des frais de faction de cadastre dépassait de beaucoup les sommes dues aux agrimanseurs.

Les consuls qui connaissaient bien leur paroisse étaient tenus d'indiquer aux agrimanseurs le nom des terroirs, et de leur montrer les bornes. Mais auparavant les agrimanseurs devaient aller prêter serment devant les messieurs de l'Élection.

Très tôt, en 1647, les habitants d'Aynac, pressés par les messieurs de l'Élection, avaient décidé de refaire leur compoix. En présence du juge d'Aynac, M. Jehan Ribayroles, du greffier Lacaze, l'assemblée des taillables baille solennellement devant notaire à Jehan Larauffie, de Lasbories paroisse de Saint Maurice, et à Jehan Canet, de Molières, tous les deux agrimanseurs, la faction du cadastre du taillable d'Aynac. Le travail est minutieux car il faut bien et en bonne forme indiquer :

« la mesure et l'allivrement de chaque tènement et propriété d'un chacun de telle qualité et espèce que ce soit, avec son degré du terroir où elles sont situées et bien confrontées lequel degré et allivrement sera pris, tiré et dressé par les dits Larauffie et Canet, en présence des consuls ou

autres habitants du taillable sur la table qui sera dressée et par les consuls et habitants accordé [4] *».*

Paiement des agrimanseurs, fureur des villageois, mésentente des consuls

Dans les villages, le paiement des agrimanseurs est accompagné de pleurs et de grincements de dents. Il a fallu des levées extraordinaires auprès de contribuables, très petits propriétaires, pour les payer. A Labathude, il fallait réunir 80 livres pour commencer la faction du cadastre, d'après le contrat établi en 1644. Les consuls de 1644, Salesse et Quercy, avaient avancé 80 livres de leur argent pour payer les agrimanseurs qui voulaient être réglés d'avance et, estimant avoir travaillé pour la somme encaissée, réclamaient un autre versement pour continuer. Les consuls de 1644 avaient choisi J. Guerric, praticien de la Bernadie, pour être leur auditeur de compte afin de se faire rembourser. La communauté, voulant continuer l'arpentement, décide d'imposer la somme de 250 livres (taille plus frais de cadastre). Il fallait réunir 40 livres pour continuer la faction du cadastre. Les consuls de 1645 avaient avancé l'argent et s'étaient partagés l'ingrate tâche de la collecte, levant chacun 20 livres. Mais en janvier 1647, éclate une obscure querelle entre les deux consuls Theil et Tauran, redevables solidairement d'une dette de 40 livres envers le sieur Guerric pour les consuls de 1644. Ils sont furieux car les consuls de 1643 s'étaient enrichis en s'appropriant leur reliquat, à l'époque où il n'y avait aucun frais de faction de cadastre et eux doivent payer des dettes. Les villageois sont également furieux car ils ont payé leur quote-part pour la levée du cadastre et ils ne peuvent l'avoir. Les agrimanseurs, maître Durand Calmon, de Linac, et maître Jean Canet, de Molières, ne voulaient pas remettre le cadastre, n'ayant pas été payés. C'est seulement le 10 septembre 1647 que les agrimanseurs enfin réglés apportent le cadastre aux consuls [5].

Les contestations qui suivent la réfection du cadastre

Malgré cela, les cadastres refaits donnaient lieu à de nouvelles contestations : en 1647, à Cardaillac, le consul Chablat auquel le nouveau compoix avait été remis par l'agrimanseur Devèze, l'avait accepté sans prendre la précaution de consulter les autres consuls et sans l'avoir fait examiner par la communauté taillable. Il n'avait pas fait crier à l'issue de la messe que les contribuables pouvaient venir voir si ce cadastre ne comportait pas d'erreurs ou d'omissions. Seize contribuables de Cardaillac se plaignirent aux autres consuls de cette défaillance mais, autorisé, l'agrimanseur Devèze avait déjà fait porter le cadastre à la cour

des Aides [6]. Aussi les mécontents nommèrent-ils un syndic, Pierre Lapergue, afin de poursuivre une instance contre leur consul en cour des Aides et obtenir la nomination de nouveaux agrimanseurs qui corrigeraient les erreurs et les errements très préjudiciables... Ce n'est qu'en 1658, en aboutissant à un accord conclu chez le notaire Guerric, que le syndic de Cardaillac signale qu'il avait fallu emprunter 30 livres pour confier la correction et la vérification de ce cadastre à des experts. Le notaire Guerric n'avait pas ménagé sa peine. Il s'était rendu dans chaque hameau pour se faire confirmer l'autorisation d'emprunter les 30 livres nécessaires.

Bien plus tard, en 1741, Jacques Amouroux, habitant de Théminettes, assigne la communauté en conséquence d'une ordonnance des officiers de l'Élection de Figeac qui condamnait la communauté de Théminettes à faire corriger par le gardien de son cadastre une erreur sur ses impositions. Les habitants assemblés nomment aussitôt un syndic, le marchand Serieys, pour faire une révision du registre du cadastre, corriger les erreurs et si c'est nécessaire engager des experts. Comme il y avait dans tous les cadastres de multiples dissimulations et sous-estimations, personne n'était intéressé à la révision du portefaix. En 1729, la communauté de Saint-Bressou avait décidé de refaire le registre du cadastre et avait été autorisée à lever vingt livres d'impositions pour cela. Dix ans après rien n'avait été fait, en raison d'un immobilisme sûrement voulu...

Toutes les précautions étaient donc prises pour que le compoix soit le plus exact possible, en dépit d'erreurs inévitables. C'est dans les années qui suivirent, à force d'achats, de ventes et d'échanges, que le registre devint à nouveau illisible, les mutations étant inscrites en surcharge, les anciennes inscriptions de propriétaires raturées, les nouvelles en marge, à la verticale voire à l'envers et parfois sur des bouts de papier. L'état du registre dépendait des qualités d'écriture mais aussi du soin apporté et de l'organisation du secrétaire. Si certains compoix qui nous sont parvenus sont parfaitement tenus, d'autres nous présentent encore des gribouillis illisibles.

En 1781, le procureur général de la cour des Aides, apprenant que la communauté du Bourg a un fort mauvais cadastre, fait enjoindre aux consuls de représenter à la communauté la nécessité d'en faire un nouveau :

« Par délibération du 14 avril 1782 , la communauté observe que la religion de monsieur le procureur général a été surprise par des fausses déclarations qui ont excité son zèle, attendu que le cadastre est parfaitement bien en état, qu'il n'y manque aucun feuillet , qu'il n'y a ni rature ni interligne et qu'il n'est pas venu à sa connaissance que les contri-

buables en réclament, bien au contraire qu'il fut fait par Jean Destal, expert et arpenteur juré à ce dûment autorisé, que les frais de la faction d'un nouveau cadastre doubleraient pendant plusieurs années les impositions actuelles, que les contribuables ne payent qu'en se privant de leur nécessaire et que dans cette circonstance il conviendrait de supplier très humblement monseigneur le procureur général de bien vouloir prendre des renseignements plus exacts sur le cadastre et sur la dépense que prendrait le renouvellement du cadastre, vu que la misère ne leur permet absolument pas de faire cette dépense immense [7] ».

La levée des deniers royaux [8]

Les consuls se partageaient la levée des deniers royaux, taille et capitation, ils allaient porter les sommes dues au receveur des tailles de l'Élection, devaient ramener quittance et, à la fin de leur mandat annuel, ils devaient rendre compte à l'assemblée. En dehors de cette fonction de collecteur, ils ne détenaient aucune prérogative de police et ne pouvaient même pas signer le procès verbal de l'assemblée des habitants qui devait être rédigé par le notaire. Pour le prix de leur peine ils avaient droit au sou par livre du droit de liève (registre). En haut Quercy certains consuls savaient à peine lire et écrire. Aussi, dès qu'un émissaire de la communauté devait être envoyé dans une ville voisine pour suivre un procès, dès que des travaux de construction, des baux à bâtir, devaient être organisés ou signés, l'assemblée nommait un syndic, parfois habitant d'un autre village, homme instruit, compétent en affaires ou en droit, notable, marchand, bourgeois, juge ou avocat qui recevait de larges indemnités. Un syndic comme François Lapergue, en 1658 à Cardaillac, avait reçu 160 livres pour sa peine, sa vacation et ses voyages à Cahors.

Fournitures aux armées, logement des gens de guerre et emprunt des consuls

De 1649 à 1653, les combats de la Fronde, la révolte de Condé et de ses lieutenants ravagèrent le Sud-ouest. Le haut-Quercy fut moins touché mais le cantonnement, pour leurs quartiers d'hiver, de troupes nombreuses créa en haut-Quercy une situation intenable. En 1643, Mazarin lui-même avait reconnu : « *Un logement de trois jours avec la licence accoutumée des gens de guerre incommode plus un homme que la taille et la subsistance d'une année* ».

Outre les levées d'imposition et les levées de miliciens, les consuls étaient chargés de fournir le fourrage et le logement aux armées du roi en campagne. De petits villages comme Sainte-Colombe étaient

lourdement ponctionnés. Peut-être aussi ces villages du Ségala où subsistaient encore de nombreux protestants permettaient-ils aux lieutenants généraux d'avoir moins de scrupules pour ruiner les lieux où les armées s'installaient. Pour éviter pillages et prélèvements brutaux, les consuls payaient souvent aux maréchaux des logis chargés de ces fournitures une somme globale correspondant à l'entretien des compagnies en cantonnement. Les étapiers, personnes privées préparant en s'enrichissant scandaleusement le ravitaillement des troupes, ne s'aventuraient pas dans les villages du Ségala.

Des abus, de nombreuses erreurs ou injustices, rendaient furieux les habitants. Le 26 mai 1640, au village del Mazet, paroisse de Terrou, Guillaume Sol, marchand de Larguilhié, se plaint auprès d'Abram Foy, sergent de la compagnie de M. de Sénailhac, capitaine. Il avait été arrêté entre le capitaine, les consuls et les habitants de Terrou qu'il serait payé tous les jours 25 livres pour la solde et les dépenses des capitaine, lieutenants, enseigne et soldats de la compagnie tant qu'ils séjourneraient à Terrou. Malgré le versement régulier de cette somme, le sergent, profitant de l'absence du capitaine, aurait envoyé à Guillaume Sol 9 soldats et l'aurait contraint, avant de sortir de la maison, de lui bailler 7 livres. Et, en plus, les soldats lui avaient emporté quantité de meubles. En fait, la famille Sol avait fait mine de ne pas payer sa quote-part et, pour l'impressionner, le consul Cépède lui aurait envoyé les soldats supplémentaires. Le 31 janvier 1651, bon nombre d'habitants de Sabadel viennent trouver les consuls de Latronquière. Par ordre du roi, les compagnies de Messieurs de Lescale et de Lacoste, capitaines du régiment de Candale, devaient être logées pour leurs quartiers d'hiver à Latronquière. Les requérants avaient été avertis que, pour subvenir à l'entretien des deux compagnies, l'argent nécessaire serait pris sur les deniers royaux imposés à Latronquière. Les consuls de Latronquière ont alors fait cotiser les habitants de Sabadel pour 29 sols 8 deniers par jour, alors qu'ils ne dépendaient ni du taillable ni de la paroisse de Latronquière. Des soldats sont venus chez eux pour lever l'étape et, bien qu'ayant payé entièrement leur propre taille, ils ont été contraints de bailler 10 livres à Monsieur de Langlade, lieutenant de Lescale, et celui-ci leur demande encore de l'argent ; à défaut, il leur renverra d'autres soldats. Les habitants de Sabadel s'adressent alors au consul Lavabre, consul de Latronquière pour le sommer de leur faire copie de l'ordre du roi et des modalités du financement de l'étape et leur déclarent qu'ils vont faire appel à la cour des Aides de Cahors [9].

Les consuls sont donc amenés à expliquer les emprunts qu'ils sont obligés de contracter :

« Le 24 mars 1658 au devant de la porte principale de l'église de Sainte-Colombe, Pierre Astorg et Jacques Delrieu consuls représentent à la communauté que par ordre de Monsieur de Canilhiac lieutenant général es armées du Roy en Guyenne fut ordonné que les consuls fourniraient chaque jour pour l'entretien de ses chevaux 3 quintaux de foin et un quintal de paille par jour et par un autre ordre du marquis de Saint-Luc aussi lieutenant général es armées en Guyenne du 31 mai 1654 que le présent lieu fournirait le fourrage à 3 compagnies de cavalerie du grand maître en quartiers d'hiver à la ville de Figeac ».

Les consuls de Sainte-Colombe des années 1653 et 1654 avaient donc baillé 90 setiers d'avoine, 395 quintaux de foin, 225 quintaux de paille, à 18 sols le quintal de foin, à 18 sols le carton d'avoine, 8 sols le quintal de paille. Pour faire face à ces lourdes dépenses ils avaient emprunté 1093 livres. Bien plus il avait été ordonné, le 6 mai 1653, que Sainte-Colombe logerait la moitié de la compagnie de cavalerie du capitaine des Obia. Pour éviter ce logement, source de dégâts, d'exactions inévitables de soudards au repos et de prélèvements désespérants, les mêmes consuls avaient emprunté 150 livres versés au capitaine pour aller entretenir ses cavaliers ailleurs. Mais ce ne fut pas tout. Sainte-Colombe fut astreinte en avril 1654 à bailler 125 livres aux consuls de Latronquière pour l'ustensile (lit, pot, place au feu et chandelle) des 3 compagnies du régiment de Vendôme logés en quartiers d'hiver à Latronquière ; il avait donc fallu contracter un emprunt de 125 livres. Les frais de logement étaient répartis entre plusieurs communautés, celles qui ne logeaient pas devaient payer pour compenser ce gros privilège. Les consuls de Sainte-Colombe avaient encore emprunté 200 livres pour loger durant deux jours 5 compagnies de cavalerie et, plus tard, la compagnie de gendarmes du duc de Vendôme. Pour rembourser les créanciers, la communauté accepta de demander à la cour des Aides et finances de Cahors de l'autoriser à lever par un syndic sur tous les habitants la somme de 1700 livres [10]. Si l'on compare avec le rôle habituel des tailles de Sainte-Colombe, le logement et l'entretien des gens de guerre constituent une charge supplémentaire énorme. A la même époque, Cardaillac paie 1300 livres pour les frais de la guerre [11].

Leyme et Terrou furent aussi soumis au logement de deux autres compagnies du régiment de Monseigneur de Vendôme depuis le 24 mars 1654. La subsistance de ces deux compagnies, à la charge des deux paroisses, avait été fixée à 70 livres par jour et 330 livres d'ustensile par mois dont le taillable de Leyme devait payer le quart et Terrou les ¾. Le 6 juillet 1654, la communauté de Leyme devait 2430 livres qui avaient été payées et avancées par Me Bernard Cancès, notaire royal, et Jean Lacam et aussi par Castanié, habitant de Leyme. Aussi le notaire a-t-il convoqué

les chefs de famille des villages du taillable de Leyme (Courbou, Frescaline, Ventoulou, Lascabane, Larigaudie et Piers) qui promirent solennellement de rembourser les avance faites par les trois hommes [12]. Il s'agissait là des frais officiels payés pour l'entretien des compagnies de soldats. C'était très lourd pour les communautés mais ce n'était pas le pire. Peu contrôlés, les soldats égayés dans la nature chapardaient ou exigeaient jambons, poulets, surtout de l'argent et du vin. Lorsque leurs demandes n'étaient pas acceptées, le plus souvent ivres, ils réagissaient avec violence, jetaient le mobilier dans le feu et s'en prenaient aux femmes. Les villageois se plaignaient en vain aux officiers : « *Il faut bien que les cavaliers se divertissent, leur répondait-on* ». Ce n'est qu'en 1675 que Louvois donna des ordres pour surveiller sévèrement les troupes durant leurs quartiers d'hiver et quelques cavaliers furent pendus à cause de leurs exactions. Seuls les notables aisés pouvaient échapper au logement en se faisant dispenser en raison de leur état ou profession : ecclésiastiques, noblesse, officiers des bureaux de finances et de justice, consuls ; etc. Ceux qui n'étaient pas exemptés, affolés, faisaient partir femmes et enfants dans leur maison de ville, à Cahors ou Figeac, avant que les troupes arrivent au village.

En 1683, à Molières, le logement est toujours aussi lourd à supporter. Cette année là, consuls et habitants de Molières doivent fournir à un cavalier de la compagnie de Revel en quartier d'hiver une ration de fourrage par jour pour son cheval, composée de deux tiers d'un boisseau d'avoine, foin et paille, depuis le 17 novembre jusqu'au 21 avril, soit 38 livres à raison de 5 sous par ration quotidienne.

Les guerres de Louis XIV nécessitent toujours plus d'hommes. Un bourg comme Molières fut contraint de contribuer aux levées. Un état consulaire fait mention des frais relatifs à ces levées en particulier l'équipement très coûteux :

« *Etat des frais et dépenses faits par les consuls de 1674 pour les levées de trois soldats que la communauté de Molières aurait esté taxée et fournir par ordre de monseigneur le maréchal d'Albret, gouverneur de la présente paroisse de Guyenne en exécution de l'ordonnance de Mr P de Laporte, conseiller du roy, et Mr François de Boutaric conseiller du roy, subdélégué par monseigneur l'intendant de la généralité de Montauban. Le dit Landes (un des consuls) aurait fait diligence pour pouvoir trouver les dits soldats et ayant trouvé Laurent Fariol avec lequel il aurait traicté...*

Auquel soldat aurait payé la dépense de six jours à raison de 12 sols par jour, soit 3 livres,

Lui aurait acheté un fusil au prix de 13 livres,

Une épée au prix de 13 livres, un justaucorps de drap gris du Languedoc, doublé de cadis rouge avec les boutons,

Un haut de chausse en toile 3 livres,

Pour deux chemises de toile du pays trois livres,

L'aurait conduit à Figeac,

Pour deux paires de souliers 6 livres,

Pour 4 carabates, pour 2 baudriers 4 livres [13]».

Ces levées, le plus souvent sans retour, nous apparaissent terribles car dans la France de Louis XIV, si renommée pour sa civilisation, rien n'existe pour donner des nouvelles de leurs enfants soldats aux parents. Le testament de Catherine Despalier, veuve en secondes noces du régent d'Aynac, Henri Julien, le prouve. En 1691, elle fait un legs à Jean Darnis, fils qu'elle a eu d'un premier mariage *: « En cas qu'il soit encore en vie n'en ayant sceu depuis longtemps de ses nouvelles, étant au service de sa Majesté depuis plus de vingt ans ».* Drame pour cette femme veuve, son autre fils, Noël Julien « *est aussi à la guerre sans en avoir sceu depuis longtemps de ses nouvelles en cas de vie* [14]». Si le premier fils ne savait pas écrire, on peut supposer que le deuxième, fils du régent d'Aynac, avait appris son alphabet auprès de son père. Il existait à la fin du XVIIe siècle un système de poste aux lettres avec nombreux relais, mais il devait coûter trop cher aux simples soldats, le plus souvent en campagne. Et surtout, pour cause de pauvreté, les jeunes du Ségala avaient l'habitude des départs sans retour vers l'Espagne ou l'armée du roi. Dans leur milieu jadis si rude, les relations familiales étaient dénuées de la chaleureuse affection que nous connaissons, surtout pour les enfants d'un premier mariage qui devaient se débrouiller seuls dans la vie, quitte à partir au loin. De plus, ces relations mère-fils étaient très brèves puisque les parents décédaient très tôt ; le plus important était la survie et non l'amour des proches. Si le capitaine de la compagnie n'écrivait pas une lettre à la mère pour lui annoncer la mort de son fils au combat ou à l'hôpital, si un camarade de régiment revenant au pays n'allait pas voir les parents, l'incertitude sur le sort des soldats de la famille demeurait à jamais.

Les nouveaux soldats avaient bien conscience de la séparation définitive car, avant de partir aux armées, ils arrangeaient leurs affaires et rédigeaient leur testament devant notaire. Ainsi, le 5 octobre 1634, Géraud Galtié, tisserand de Lacapelle, désirant s'en aller « au pays d'Olande » dans la compagnie de M. de Saint-Cernin (sans doute le frère du seigneur de Lacapelle) pour le service du roi, afferme ses biens. Ses quatre camarades qui partent en Hollande dans la même compagnie, A. Fric de Molières, J. Teulié et J. Gibrat, de Lasbraldies, et un autre de

Boussac, font leur testament chez maître Faral [15]. Cent ans plus tard, en 1746, les recrues pour la milice font de même : Jean Bex travailleur de Fenautrigues, paroisse de Bannes, engagé dans la milice pour servir pour la paroisse de Bannes « *ne veut pas sortir de ce pays sans disposer du peu de biens que Dieu lui a donnés* [16]».

La levée des miliciens

A partir de 1688, les consuls ajoutent à leurs pénibles obligations celle encore plus désagréable d'avoir à lever un milicien. La milice provinciale avait été créée sous Louis XIV, au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, pour augmenter le nombre de soldats. En 1688, l'intendant de la généralité de Montauban reçut l'ordre de lever dans chaque paroisse des célibataires de 20 à 40 ans. Ces levées entraînaient pour chaque communauté des frais importants : soldes, équipement, frais de voyages.

L'abbé Rouquié écrit qu'a été trouvé dans la huitième liasse, chez P. Lavaisse, à l'époque conservée aux Landes, le rôle des sommes cotisées par la communauté de Molières l'année 1689, dont deux sols par livre pour être employés au recrutement des soldats de la milice [17].

Ce furent les notaires Canet père et fils qui rédigèrent ce rôle dans ces termes :

« Nous maître Guillaume Born avocat, juge de Banhac et Terrou, Jean Lagarrigue marchand, Jean Landes (famille de très nombreux consuls de Molières), François Arnal aussi marchands subsignés avons procédé suivant l'ordonnance de monseigneur l'Intendant en date du 3 décembre (1688) envoyée à Messieurs les consuls de Molières au département des sommes qui se devaient lever pour deux soldats de la milice qu'est pour le payement des dits soldats et habits à eux nécessaires et autres équipages la somme de 250 livres qu'est deux sous par livre qui veulent que soit levée sur tous les contribuables de la dite paroisse... ».

A Molières, le 17 janvier 1689. Lagarrigue, Born, Arnal, Landes

L'archiprêtre Jacques Théron cotisait pour 6 livres 19 sols, un marchand aisé comme Jean Sol cotisait pour 5 livres 14 sols, mais pour le pauvre monde rural des laboureurs du Ségala ces charges étaient trop lourdes.

De nombreuses exemptions, d'abord physiques puis familiales, et, enfin, professionnelles firent porter cette charge presque uniquement sur les paysans. Très impopulaire, la levée des miliciens, puis l'organisation du tirage au sort en 1692 était attribuée aux consuls et ne leur attirait que des ennuis. A Mayrinhac, Jean Mathias, forgeron, premier

consul de 1689, représente à l'autre consul, Bargues, que, sur l'ordre de Sa Majesté de fournir un soldat pour la communauté, il aurait fait de nombreux frais : il aurait enrôlé le dénommé Bressac le 7 janvier 1689. Les communautés devaient équiper et payer la solde de leurs miliciens. Le consul a dépensé pour cela 3 sols, il lui aurait donné 28 sols : 3 sols pour acheter le ruban rouge du milicien, enfin 25 sols pour qu'il puisse acheter une paire de semelles pour ses souliers et pour sa dépense lors de son voyage à Figeac (Les jeunes gens pauvres vivaient en sabots au village mais il fallait des souliers en bon état pour être soldat). Mais le commissaire à la réception ne voulut pas agréer Bressac, peut-être parce qu'il avait des infirmités ou une taille inférieure à cinq pieds, voire une certaine débilité. Du coup notre consul repart en tournée à travers la campagne pour recruter finalement Antoine Tourna. Il est obligé de lui payer ses dépenses à Gramat, 35 sols pour l'achat d'un chapeau, 21 livres pour l'habiller à Figeac, 17 sols pour la façon de son habit, 10 sols pour l'emmener à Gramat passer la revue.

Certains consuls durent se livrer à un incroyable marchandage pour convaincre un milicien de rejoindre son corps. Le 2 mai 1695, le notaire Ayroles, à l'invitation des quatre consuls de Rueyres, les suit sur un chemin de campagne pour rencontrer dans un champ Guillaume Lacalm, ancien soldat de la milice de Rueyres, qu'ils trouvent en train de labourer la terre du sieur Delpon. Sur les ordres de Monseigneur Sauzon, intendant de la généralité, il est enjoint aux consuls de Rueyres de faire partir Lacalm en toute diligence pour se rendre à Rodez où sa compagnie et tout le régiment de Bournazel devaient se rassembler. Les consuls avaient l'obligation de lui payer deux sols par jour de solde pendant son quartier d'hiver, soit 12 livres pour quatre mois de service. Ils lui offrent encore trois livres pour le décider à partir... Lacalm, sans s'arrêter de labourer, répond devant le notaire qu'il est vrai qu'il a reçu quatre écus mais, pour rejoindre la milice à Rodez, il veut que les consuls lui baillent 20 livres de plus et le conduisent là-bas à leurs frais. Les consuls lui répliquent qu'il leur est défendu de lui bailler autre chose que les 4 sols par jour qui ont été payés avec les 12 livres. Ils lui rappellent aussi qu'il a levé des autres garçons de la paroisse plus de 15 livres et six sacs de châtaignes et qu'ils offrent encore de lui donner 9 livres de leurs propres économies pour faire le voyage à Rodez (c'était la fameuse « mise au chapeau » des classes d'âge susceptibles d'être recrutées en faveur de celui qui tirait le mauvais numéro). Lacalm, obstiné, leur répond qu'il ne veut point prendre les sous ni marchander ; il leur tourne le dos et continue à labourer. Le notaire est heureusement là pour témoigner devant l'intendant de la démarche des consuls auprès de Lacalm et dresser leur protestation.

Quand un milicien était tué au combat ou que, de constitution vulnérable, il mourait de fièvres diverses, les habitants de sa communauté étaient tenus de le remplacer. Ainsi, le 17 février 1692, les consuls Sol et Ricros réunissent la communauté de Molières pour leur déclarer :

« Qu'attendu que les deux miliciens que la communauté avait bailhés sont morts au service, il leur faudra bailher deux autres pour les remplacer et qu'il faudra les habiller, leur bailler leur droit de solde, c'est pourquoi ils somment les habitants de leur indiquer des soldats de milice et de vouloir bailher de l'argent pour satisfaire à tout ci-dessus... Lesquels habitants ont répondu que Louis Bex, laboureur, fils de Jean du Bex est en volonté de faire le service, qu'ils veulent qu'il marche et que pour l'autre, ils donnent pouvoir aux consuls d'en prendre un de la paroisse ou ailleurs et pour les sommes qu'il faut... qu'il soit fait une minute de rôle sur les contribuables et que chacun paye comme montera... [18] ».

Mais pour lever les miliciens les consuls avançaient l'argent. Le dernier dimanche d'août 1692 les consuls de Molières exposent leur vif mécontentement. Ils ont avancé les sommes pour payer l'équipement, les droits de solde pour 5 mois des deux soldats de la première milice et aussi des trois de la deuxième milice, ils ont fait plusieurs voyages pour cette tâche et ils entendent être remboursés des 201 livres avancées. Les habitants assemblés leur répondent qu'ils n'ont pas un sou pour le faire et qu'ils demandent que ces sommes soient cotisées sur tous les taillables de la paroisse. Mais, quatre mois plus tard, rien n'est encore remboursé et la communauté se contente de consentir à ce que les consuls s'adressent à l'Intendant pour obtenir la permission de faire faire l'imposition sur le rôle de taille [19].

Les protestations d'habitants chargés de lever les sommes auprès des garçons de la communauté pour la levée d'un milicien se multipliaient. A Aynac en 1710 les membres de la communauté qui avaient été chargés par les consuls et les principaux cotisés d'aider à faire la levée exigent d'être indemnisés *« ayant été obligés de courir pendant quatre ou cinq jours à leurs frais et dépens »* et qu'en plus ils sont « *les plus misérables de la communauté, idiots, illettrés et incapables de faire aucune fonction ».*

D'autres purement et simplement refusaient de faire la levée des miliciens. A Saignes les consuls étaient seulement chargés de la levée des deniers royaux. Chaque année la communauté nommait des syndics choisis à tour de rôle qui s'occupaient de la faction du rôle des miliciens, des voyages d'accompagnement des miliciens à Figeac voire du logement des cavaliers ; François Bennet, marchand de Bedels, quoique requis comme syndic l'année 1729, refusait d'aider Pierre Lalo, de

Lamativie, à faire le voyage à Figeac pour amener le soldat. Il disait qu'il était incommodé. A l'époque, les raisons de maladie ne semblaient guère valables car la communauté pensait qu'elle ne l'empêchait pas de payer les frais et de faire le voyage à Figeac. Il lui est donc signifié que, s'il ne se présente pas, un logement d'archers lui sera envoyé de la part de Monseigneur l'Intendant et, s'il persiste à désobéir aux ordres du roi, il pourra y avoir contrainte par corps et saisie de ses biens. S'il expose des raisons pertinentes, il peut se faire décharger mais il lui faudra en trouver un autre pour servir de syndic.

Nombreuses réformes et fréquentes désertions

Une fois les candidats miliciens choisis et envoyés à Figeac, les pauvres collecteurs n'étaient pas au bout de leurs peines. Le nombre de jeunes hommes réformés pour infirmités variées ou constitution trop chétive en dit long sur l'état de santé des populations aisées et moins aisées du Ségala souffrant à l'époque de malnutrition. En mai 1689, Jean Landes qui était collecteur cette année là avait, comme c'était l'habitude, versé deux sous par jour depuis la date de leur nomination à Jean Cadiergue et Bertrand Born nommés pour être soldats de la milice (La nomination de Bertrand Born âgé de 25 ans est un peu surprenante car c'était le fils de maître Guillaume Born, docteur et avocat, juge de La Capelle-Bagnac, Terrou et autres lieux, habitant du village des Landes, et on peut penser que le père aurait pu ambitionner pour son fils un établissement plus gratifiant que simple milicien). Il s'agit probablement d'un fils cadet, les efforts paternels étant réservés au fils aîné. La suite montre que Bertrand Born n'était pas en grande forme ! En effet, le collecteur avait amené les deux hommes à Figeac pour être « passés en revue » mais, ce qui arrivait fréquemment, Monsieur de Pugniet, capitaine de la milice, les juge inaptes au métier des armes et voilà notre collecteur contraint de demander aux consuls de Molières, Pierre Jacme et Jean Descargues, de procéder à la nomination de deux autres candidats soldats : Antoine Cazals et François Tauran. Le collecteur leur verse comme précédemment deux sous par jour et les conduit à Figeac. Consternation à Molières, cette fois c'est Antoine Tauran qui est refusé par le commissaire de guerre. Le capitaine Pugniet propose alors de s'occuper lui-même de fournir un milicien de constitution suffisante, mais demande au collecteur de lui payer les sommes qu'il aurait déboursées si c'était lui qui avait amené les hommes, soit 56 livres pour la solde et l'équipement. Comme il accepte, le budget de la ville de Molières prévu pour le paiement des miliciens dépasse cette année 1689 de 72 livres ce qui était prévu. Prévenus, les consuls acceptent cette

charge supplémentaire à condition que la communauté fasse un rôle pour lever cet argent [20]. On comprend l'amertume de la communauté. Si les communautés haïssaient cette charge, bien des candidats miliciens, vu leur état de pauvreté, n'avaient accepté de servir dans la milice que pour toucher quelques sous. Dès que l'argent leur avait été versé, ils disparaissaient dans la nature.

En juin 1719, Delpon, subdélégué, ayant avisé le syndic et les consuls de Saignes que Jean Mazarguil, pris la présente année pour servir dans la milice de Leyme et Saignes, avait déserté depuis le départ de Rodez, exige que la communauté le fasse capturer ou envoie un autre à sa place dans la huitaine [21]. La seule issue pour un garçon tiré au sort pour la milice et réfractaire à l'état militaire était, depuis une ordonnance de 1774, de se faire exempter pour raison médicale. En 1788, le commissaire pour le tirage au sort de la subdélégation de Figeac était assisté du sieur Vilhies, chirurgien, qui donnait son avis sur la constitution des recrues et rédigeait les certificats d'exemption en cas d'infirmité. Nouvelle charge pour les paroisses, puisque la communauté de Molières versait 6 livres au médecin pour ce service [22].

Clôture des comptes, reliquat et laxisme des consuls [23]

Dans certains villages, la reddition des comptes des consuls qui n'avaient jamais appris à faire un état donnait lieu à un grand laxisme. Comme il n'y avait pas de trésorier sur place et que, pour aller à Figeac, il fallait compter une précieuse journée, bien des consuls du Ségala se retrouvaient à la fin de leur année de consulat avec un reliquat qu'ils ne dissimulaient nullement mais que, les années passant, ils avaient mélangé à leurs économies personnelles. Que ce soient les marchands sur les foires, les artisans, voire quelques praticiens et même les créanciers, un chiffre hâtivement inscrit sur un bout de papier, fourré dans la grande poche d'une blouse, leur tenait lieu de compte. Tout était dans leur tête. Comme ils n'avaient pas nos bureaux d'aujourd'hui, les rares indications rejoignaient dans le meilleur des cas le tiroir d'un « cabinet », plus souvent les papiers de famille au fond d'un coffre ou relégués au grenier, sous les fuites d'eau du toit. Or, c'étaient ces mêmes hommes qui étaient désignés comme consuls. Laxistes, ignorants ou quelquefois malhonnêtes, certains anciens consuls lassaient la patience de leur communauté. Le 9 mars 1664, le consul Jean Vermandé réunit la communauté sur la place publique de Sainte-Colombe pour lui représenter que, depuis 10 à 12 ans, les consuls en charge n'ont rendu aucun compte de leur administration, en particulier Guilhem Delrieu et François Lacombe, consuls de 1662, qui détiennent de l'argent appartenant à la

communauté. Il propose et obtient la nomination d'un syndic, Pierre Destruel del Blat, afin qu'il poursuive une instance en la cour de Figeac pour contraindre les consuls à rendre leurs comptes. Les sommes des reliquataires seraient employées au paiement de Jean Tessou, maître maçon, qui avait bâti la chapelle de l'église. La nomination d'un syndic énergique aboutit rapidement puisque dès le 30 mars les consuls incriminés versèrent 21 livres entre les mains de Destruel.

Il restait que la communauté ne se réveillait pour exiger le versement des reliquats que lorsqu'elle avait besoin de payer des gros travaux. En dehors de ces moments précis, l'argent commun dormait dans la bourse des consuls reliquataires. Il fallait faire cesser ces abus. On imagine le coup de tonnerre que fut l'arrêt de la cour des Aides de Montauban qui, voulant lutter contre la gabegie, décida en 1688 que tous les consuls collecteurs du ressort de la Cour depuis trente ans rendent compte de leur gestion et remettent leurs pièces justificatives. Tous les reliquataires devaient payer leurs reliquats. Encore fallait-il que l'arrêt fût signifié et appliqué, ce qui ne fut le cas que très tardivement dans les villages de la montagne, reliés par de si mauvais chemins que les officiers de justice ou de l'Élection ne s'y engageaient presque jamais. Le haut Quercy était bien loin de Montauban ! A Bio, pourtant plus accessible que les villages de montagne, le 7 janvier 1720, la majorité des habitants sommée par les consuls de se réunir après la messe pour nommer un auditeur des comptes pour vérifier les rôles et quittances des consuls de 1689 à 1718 ne s'était pas dérangé. Ce n'est qu'en 1731, à la requête du procureur général de la généralité de Montauban, que l'arrêt fut signifié aux consuls et à l'assemblée d'une communauté comme Leyme. Les consuls collecteurs auxquels il fut donné une copie de l'arrêt devaient rendre compte de leur gestion devant un syndic et des auditeurs non suspects nommés par la communauté, dans le délai d'un an, faute de quoi ils s'exposaient à une amende de 100 livres et aux dépens d'une assignation. A Leyme, le consul de 1726, le marchand Jean Donadieu, Pierre Sol laboureur, consul de 1729, Pierre Lagarrigue, consul du taillable de Leyme de 1727, réunissent les autres anciens consuls et les principaux habitants. Comme à Leyme il n'y avait jamais eu de syndic ni d'auditeurs des comptes, ils décident unanimement de nommer Molé comme syndic et, par prudence, ils choisissent pour auditeurs des comptes les plus expérimentés, c'est-à-dire deux notaires voisins, Jean Sol, notaire royal, qui habitait la Rigaudie à Aynac, et le notaire de Fontalzine, paroisse de Saint-Maurice. A Aynac, en 1727, il s'avère impossible de trouver un auditeur des comptes dans le taillable. Après délibéré ce sont Mr G. Méjecaze, avocat de Gramat, et Pierre Goudal, bourgeois de Thégra, qui sont appelés comme auditeurs pour la reddition des comptes d'Aynac.

Que devenaient ces comptes et les justificatifs ?

Le problème était de savoir où archiver les comptes. En 1720 à Bio, les consuls de l'année décident que le cadastre et les autres actes concernant la communauté seront réunis et mis dans un coffre qui sera placé dans l'église. En 1723, n'ayant pu trouver dans le présent lieu de Thémines un endroit plus sûr, les comptes sont remis au consul Léonard Berthomieu en son domicile et il les entrepose au fond d'un coffre, où se côtoyaient divers papiers et linges de maison [24]. En 1727, les reliquats de taille de 7 ans, en bel et bon argent remis par les consuls, sont confiés à B. Salesse qui les garde en sa maison jusqu'à ce que la communauté leur trouve un emploi.

Une fois que les comptes étaient déposés et acceptés, s'il y avait reliquat, les consuls devaient rembourser. A Anglars, les consuls en charge depuis 1688 avaient tous remis leurs comptes avec les pièces justificatives à leur syndic et aux auditeurs, bien fidèlement année par année, mais si les états étaient faits, plusieurs consuls reliquataires avaient négligé de payer leurs reliquats. Ils risquaient donc d'être condamnés aux peines portées par l'arrêt. Comme ces consuls débiteurs appartenaient aux principales familles de la communauté d'Anglars représentées dans l'assemblée, les habitants, pour leur éviter peines et dépens, décident en 1728 d'employer les reliquats aux affaires urgentes, c'est-à-dire à la réparation de l'église et du clocher du lieu, à faire remettre en état la halle publique presque toute découverte, avec des boisages entièrement pourris, car, disent-ils, elle est d'une grande nécessité pour le public. Ils décident aussi de réparer les fossés du lieu. Le procureur d'office d'Anglars, qui est en même temps un des principaux habitants, et Jacques Vaissier, greffier d'Anglars habitant au village du Jacques, sont alors chargés de faire payer les sommes dues en capital et intérêt par les anciens consuls débiteurs. Ils fourniront bien sûr à la communauté les informations sur les prix-faits des réparations, sur les achats de matériaux. En cas de refus de payer par les consuls reliquataires, la communauté donne plein pouvoir à Miffre et Vaissier pour traduire « les refusants » (c'est ainsi qu'on nommait les récalcitrants) devant la cour.

En fait, dans les villages du Ségala, comme Saint-Bressou, isolé par son massif boisé, l'arrêt de la cour des Aides de 1688 prévoyant le remboursement par les consuls de leur reliquat n'était appliqué que si la communauté en avait absolument besoin pour des dépenses d'utilité publique. Un acte de maître Hug montre bien le laxisme des consuls : la communauté de Saint-Bressou voulant meubler la maison presbytérale, les consuls de 1729 furent chargés de lever 24 livres ; les mêmes

habitants de Saint-Bressou ayant grand besoin de faire un nouveau portefaix (registre du cadastre), les consuls de 1739 furent autorisés à lever 20 livres. Mais le registre ne fut pas rempli ni les meubles achetés. A l'assemblée tenue en 1740, il est représenté qu'il ne servait à rien d'acheter des meubles pour le presbytère puisqu'il tombait en ruines et que monsieur le curé ne pouvait y habiter. On en construisit donc un neuf, mais, le coût de cette construction étant considérable, la communauté ne trouve rien de plus convenable que de faire le recouvrement de tous les reliquats des consuls de Saint-Bressou depuis 30 ans afin de pouvoir payer la construction. Pour cela elle nomme un syndic, François Granier, praticien de Sabadel, dont le travail ne sera pas facile car la communauté prévoit qu'il poursuivra en justice les reliquataires [25].

Bien des consuls en haut Quercy n'avaient pas soldé leurs comptes 25 ans après la fin de leur mandat... Assignés et relancés pour leurs reliquats de 1725 non versés à la communauté, c'est seulement 25 ans après, en 1751, que les héritiers des consuls de Lacapelle et Saint Maurice, le gendre d'Antoine Bedou, le beau-fils de feu Jean Bedou et celui de Jacques Carou payent le reliquat de 39 livres, à la requête du procureur général de Montauban.

Cette propension des consuls un peu frustes à croire qu'en laissant passer les années ils ne seraient jamais inquiétés par l'administration leur joue de vilains tours. A Saint-Cirgues, les comptes consulaires des successeurs des consuls de 1706, Pierre Carreyrou des Cours, Gaston Lacombe de la Rigaldie, Pierre Landes de Roudergues et Pierre Tesseydou de Gramont, tous laboureurs de Saint-Cirgues, avaient été clôturés en 1728. D'après ces comptes faits par les auditeurs, ces anciens consuls étaient redevables de 150 livres ; ils n'étaient pas du tout d'accord avec ce résultat pour diverses raisons et selon eux ils auraient dû au contraire être déclarés créanciers de la communauté de la somme de 4 sols 4 deniers. En 1750, soit 22 ans après, la cour des Aides se réveille et les assigne en paiement de 149 livres à la requête de son procureur général. Les anciens consuls sont prêts cette fois à contester mais, ayant laissé passer plus de 20 ans sans se pourvoir par les voies de droit, leurs griefs étaient devenus irrecevables. Et ils ne pouvaient plus attaquer les comptes de la clôture en la souveraine cour des Aides. Les quatre consuls adressent alors une supplique à l'intendant de la généralité qui les renvoie au bureau de l'Élection de Figeac auquel ils veulent présenter une requête. Pour appuyer leur requête, ils souhaitaient une délibération de la communauté confirmant leur thèse. Mais leur déception est grande : à la lecture de leur requête, les « principaux habitants » (les notables les plus imposés) qui étaient instruits de leurs problèmes n'écoutent aucune de leurs propositions et se retirent à la

hâte et sans rien dire pour ne pas avoir à délibérer. Un seul reste, Jean Larribe, bourgeois de Lespinasse, pour dire que, vu les départs des plus imposés, il n'est pas question de délibérer. Les consuls de 1750, Jean Brugous marchand du village de Brugous et Géraud Lagarouste convoquent donc l'assemblée une nouvelle fois. Le sieur J. Gales, de Jouando, probablement un juriste, crie à haute et intelligible voix de manière à pouvoir bien être entendu, que tous les « principaux » eussent à s'assembler pour délibérer, qu'autrement, au lieu de la délibération, serait dressé un procès–verbal de leur refus avec une adresse à monseigneur l'intendant, pour que cette affaire ne regarde que les consuls anciens en cette qualité. Et comme la première fois, malgré cet avertissement, les « principaux » se retirent et ceux qui restent refusent de procéder à la délibération en l'absence des autres et refusent aussi de signer le procès-verbal. Prévoyant le problème les consuls de l'année avaient requis acte du notaire présent qui signe avec eux, excepté le consul Lagarrouste qui ne sait pas écrire. Deux habitants de Lauresses font office de témoins [26].

L'abbé Rouquié, vers 1785, s'exclame dans un de ses cahiers *: « Les consuls n'ont donc pas soldé leurs comptes au bout de 25 ans. Si l'assignation à laquelle font allusion les actes suscités ne nous fait pas dire que l'administration générale était trop patiente et trop débonnaire, au moins qu'il nous soit permis de dire qu'elle donnait de paternels sursis.*

Quel est le contribuable, quel est le percepteur qui aujourd'hui (on est en 1875) resterait reliquataire vis-à-vis du fisc l'espace de 25 ans ? »

Aujourdhui, à l'ère de l'informatique ce serait encore moins possible. Mais au XVIIIe siècle l'absence de moyens de communications ou de transport rendait tout contrôle sérieux impossible en dehors des villes et spécialement à l'extrême limite de la généralité de Montauban, dans les pays du Ségala aux chemins défoncés et non carrossables qu'on ne pouvait emprunter qu'à cheval ou à pied. Si les receveurs envoyaient un huissier porter une lettre de relance, celui-ci, à mi chemin, chargeait un marchand rencontré à l'auberge de remettre le message à la foire du lieu. Combien de ces lettres furent-elles ainsi perdues ? Les destinataires, simples laboureurs ou petits marchands, ne répondaient jamais car déjà la lecture des écrits administratifs leur demandait un grand effort, ensuite sachant à peine écrire, il leur fallait aller trouver le praticien du hameau pour faire rédiger la réponse, moyennant rétribution. Retranchés du monde administratif dans leur hameau isolé, les débiteurs attendaient 25 ans qu'une prise de corps ou une menace de procès les oblige à payer.

A l'ouest du Quercy, la situation est la même au début du 1er Empire : ne recevant jamais de réponse du maire de Saint-Etienne-des-Landes

parce qu'il ne savait ni lire ni écrire , le préfet est bien aise lorsque le comte de Clermont, ancien émigré qui vit au château de Besse, prend la relève comme maire de Saint-Etienne et, à chaque question du préfet sur l'état d'esprit ou le niveau de vie de ses administrés, lui envoie des lettres réponse de plus de dix pages.

Jusqu'à quarante six ans après

La communauté avait bien pensé aux consuls reliquataires débiteurs, mais pas à ceux qui au contraire étaient créanciers de la communauté. Quand Jacques Mayonove, laboureur de Gamiac paroisse d'Anglars et taillable d'Aynac, découvre qu'on ne s'intéresse qu'aux débiteurs, son sang ne fait qu'un tour. On est en 1729 ; c'est un vieillard car il était déjà consul en 1692, ce qui lui fait environ 67 ans, mais il pense à ses enfants. Pour être sûr de son indépendance vis-à-vis des notables d'Anglars, il se rend chez un notaire dont l'office est éloigné d'Aynac, Antoine Lalo de Piers (à Fons aujourd'hui), le 3 janvier 1729, et, en la présence du syndic Bernard Salesse, marchand d'Aynac, syndic de cette communauté, il rappelle qu'il a été consul et collecteur les années 1692, 1703 et 1710 et qu'en cette qualité il a remis ses comptes consulaires des dites années entre les mains de maître Jean Calle, auditeur de ses comptes, avocat au parlement, habitant de Gramat. Celui-ci aurait trouvé Mayonove créancier de la communauté de 357 livres pour l'année 1691, 23 livres pour 1703 et de 11 livres 15 sols pour 1710 plus les intérêts, la clôture des comptes ayant été faite par l'avocat en 1723 (On voit là le temps qui s'écoula entre l'arrêt de la cour des Aides en 1688 et son application seulement 35 ans après !). Or, l'arrêt de la cour des Aides autorisait les consuls créanciers à se payer sur les consuls reliquataires. Mayonave dénonce donc au syndic d'Aynac les consuls qui, par le passé, ont négligé de payer leur reliquat et particulièrement quatre d'entre eux : Jean Poncies du village de la Poncie, Pierre Salesse d'Aynac, Guillaume Fromentèze de Tourène et Jean Montbertrand de la Pendude, consuls d'Anglars l'année 1696, redevables de 500 livres à la communauté. Il nomme aussi les consuls de 1699, Raimond Lafargue, Jean Souliniac, Antoine Poncies et Jean Vielquezac, reliquataires pour 48 livres, ainsi que ceux de 1702 qui devaient 9 livres 7 sols à la communauté, sans oublier les consuls de 1712, Jean Montbertrand, le même Jean Vielquezac, Pierre Donnadieu et Jean Poncies, reliquataires de 72 livres. Il continue par les consuls de 1714 qui doivent 126 livres, ceux de 1715, reliquataires de 36 livres, ceux de 1716 dont le reliquat monte à 358 livres, ceux de 1717, pour 48 livres. Ce sont finalement les consuls de 1722 qui remportent la coupe avec un reliquat non remboursé à la communauté de 645 livres : Antoine Rustan, Jean Series de Gamiac,

Raimond Mayonove, Peyrot de Tourène et Jean Donnadieu de Laumière... Le tout ayant été calculé par le sieur Calle auditeur des comptes antérieurs à 1723. Ces dettes négligées ne sont guère surprenantes : les syndics de toutes ces années ont voulu ménager des voisins avec lesquels ils ont des liens familiaux ou des relations d'affaires. Si l'avocat Calle a fait porter des copies de ses comptes chez les anciens consuls, il est presque certain que ces villageois, sachant à peine lire pour certains, négligent les « écrivailleries » ou les états de comptes, qu'ils ont dû plonger dans un coffre sans les regarder, baignant tous dans la civilisation orale, ces « tope-là » des champs de foire et des baux conclus sur parole.

Pour finir, Mayonove somme le syndic de lui indiquer sur quels consuls reliquataires il peut récupérer sa créance, à défaut il signifie qu'il se pourvoira en justice. Bernard Salesse, le syndic de la communauté d'Aynac, présent chez le notaire, doit répondre et on comprend qu'il est bien mal à l'aise, ne voulant sûrement pas se brouiller avec les principaux habitants qui font des affaires avec lui puisqu'il est marchand. Il répond par une piteuse échappatoire qui montre bien son extrême embarras : dans quelques jours il se démet de sa fonction de syndic. On imagine l'atmosphère dans les villages autour d'Aynac après les mises en cause d'aussi nombreuses familles et leurs héritiers, obligés de puiser dans un maigre bas de laine à cause d'un laxisme habituel.

Mayonove ne fut pas le seul consul à demander le remboursement des dettes de la communauté à son égard. En 1741, Jean Alaman, après la clôture de ses comptes de consul collecteur du Bourg des années 1695 et 1715, soit 46 ans après, se serait trouvé créancier de la communauté pour 77 livres. Il s'était pourvu devant l'intendant Lescalopier pour récupérer sa créance. La communauté ne nie pas la créance mais ne disposait en 1741 d'aucun fonds patrimonial ni de reliquat. Elle accepte d'imposer les sommes dictées par l'intendant pour liquider sa dette.

L'ordonnance de la cour de 1688 ne fut pas sans effet. Ainsi l'an 1743, François et Géraud Escassut, père et fils du village de Carbonnière, paroisse Saint-Médard-Nicourby, consuls en 1741, empruntent précipitamment à Vital Ferrand, du village de Chapert et bourgeois de Terrou, 130 livres afin de retirer une quittance finale du receveur de Figeac. En effet, ils s'étaient trouvés redevables de la collecte des tailles de 1741 et par là exposés à de grands frais avec le risque d'être emprisonnés.

La détestation de la fonction de consul

A partir du moment où les communautés de village furent, comme celles des villes, mises en tutelle et les consuls réduits au rôle de collec-

teurs d'impôt soumis au contrôle de leurs comptes et au remboursement de leur reliquat, aucun notable ne voulut plus être consul.

En effet, le principal rôle des consuls après la réforme de Colbert était de lever la taille, charge qui leur pesait fort car elle leur demandait du temps à prendre sur leur travail agricole ou leurs affaires puisqu'elle durait un an et demi, laps de temps entre le moment où le rôle de la taille leur était remis et celui où, après un voyage à Figeac pour porter la collecte, le receveur de l'Élection leur donnait quittance. Surtout, cette nomination de consul impliquait une lourde responsabilité financière. Les consuls répondaient de cette levée sur leur propre patrimoine et devaient remettre leur reliquat de compte. Il fallait donc qu'ils soient solvables. A Leyme, au XVIIIe siècle, le consul Sol avait choisi pour successeur Jean Lemozi, simple travailleur de Courbou, tandis que Fromentèze devait succéder à Teilhet. Fromentèze dénonce alors le choix de son futur collègue Lemosy : « *Lemosy choisi par le dit Sol n'est pas personne capable ni suffisante pour faire la charge consulaire n'ayant aucun bien qui paraisse au soleil et que si Lemosy venait à divertir les deniers royaux que le consul est obligé de lever on pourrait rendre responsable le requérant sous le prétexte de la clause solidaire ce qui ne serait pas juste car il y a un nombre suffisant d'autres personnes dans le taillable capable de faire les charges consulaires et que c'est l'intérêt des principaux du taillable d'y veiller* ». En cas de détournement des impositions, Fromentèze proteste donc qu'il n'en sera pas responsable et appelle les habitants à faire procéder à une autre nomination.

A Anglars, le 17 décembre 1764, les consuls modernes d'Anglars nommés pour 1765, en présence des quatre principaux taillables signifient devant notaire que nul ne peut ignorer que Jean Simon, fils d'un marchand tanneur, nommé consul, est encore mineur et sous la puissance de son père qui ne veut être ni responsable ni cautionnaire de la levée des deniers royaux. Aussi les requérants, de crainte d'avoir à répondre de cette levée par l'insolvabilité de Simon fils demandent aux « principaux », consuls de 1764 ou notables d'Anglars, de nommer le dimanche suivant dans une nouvelle assemblée un autre consul à la place de Simon [27].

Dès le milieu du XVIIe siècle, nombre d'habitants nommés au consulat ont compris qu'ils pouvaient refuser la charge consulaire indésirable pour raison d'insolvabilité... Comme il s'agit d'un acte officiel, les refusants vont signifier les causes de leur refus devant notaire. C'est ainsi que Jean Benevialle, du village de Benevialle paroisse de Cardaillac, s'en va devant maître Guerric requérir le consul de 1663, Guillaume Falret, qui l'a nommé, de convoquer l'assemblée pour

nommer un autre consul. Il évoque les trois raisons qui font qu'il ne peut être consul. La première c'est sa pauvreté : s'ensuit une véritable tranche de vie qui résume les drames ordinaires des familles de ce XVIIe siècle. Guillaume ne peut accepter la charge de consul « *pour n'avoir rien au soleil* ». Pourtant, à l'origine, ce bon laboureur possédait quelques biens mais, doté de deux filles, il lui fallait un gendre. Pour décider le candidat, il avait comme c'était d'usage donné la moitié de ses biens meubles et immeubles à sa fille Antoinette et son futur, Jean Noyguet. Hélas ! Jean et sa femme étaient, peu d'années après le mariage, morts de quelque fièvre, voire de peste et il avait dû se charger de leurs très jeunes enfants, Jean et Cécile, âgés seulement de trois ans et un an. Le grand-père n'avait plus ni les moyens ni la force de les nourrir. Il lui fallait d'urgence un autre homme en pleine force de l'âge en l'ostal. Contraint par ces évènements, il marie sa seconde fille, une première Cécile, à François Massenguiral et donne l'autre moitié de ses biens au couple, à charge par lui de le nourrir et de l'entretenir. Vu sa pauvreté à la suite de ces donations, il ne peut répondre de la levée des deniers royaux, ajoutant « *qu'il est sur le point d'aller mendier* ».

Et pour appuyer ses dires, Benevialle ajoute une seconde raison de ne pas accepter. Ce grand-père a soixante-dix ans, âge vénérable au XVIIe siècle. Enfin, si ce triste état ne suffisait pas, il conclut en affirmant qu'il ne peut faire aucun compte des levées « *vu qu'il ne sait ni lire ni écrire* ».

La communauté elle-même ne voulait pas de consul insolvable. Au XVIIIe siècle tout est bon pour ne pas être consul. Aussi, les assemblées de certains villages avaient mis au point la nomination « à tour de rôle ». Comme cela ne plaisait pas à tout le monde, cette procédure de nomination était assez mal respectée. Le 19 janvier 1710 à Mayrinhac-Lentour, Bertrand Poujade, consul de 1709, avait nommé pour son successeur Pierre Roudayre, praticien du village de Garric (les praticiens étaient un peu plus aptes à la fonction de consuls car ils savaient au moins lire et écrire). Celui-ci n'est pas content du tout, proteste que la nomination des consuls se faisant à tour de rôle, « *son temps n'était pas échu* ». Il va donc devant les messieurs de l'Élection de Figeac qui cassent sa nomination. Triomphant, il indique alors pour remplaçant Pierre Mazet, certifiant qu'il est « de tour ». La fin de l'acte laisse supposer quelques rivalités de clans ou certaines intrigues. La communauté aurait dû se rassembler pour délibérer sur la solvabilité de Mazet, ce qu'elle ne fait pas. Pierre Roudayre accuse alors de manœuvres les six premiers taxés de la communauté. L'un d'eux répond en affirmant que les consuls déjà nommés sont suffisamment capables de collecter et que Mazet leur servira seulement d'assistant [28].

Certains villages adoptent tardivement la procédure de nomination à tour de rôle pour corriger d'autres abus. C'est le cas à Saint-Jean-Lespinasse où, le 26 décembre 1738, les deux consuls de l'année, Jean Certain, bourgeois de Revery, Mathurin Lafage, marchand de Soulié, et les habitants assemblés décident de réformer la nomination des consuls qui se faisait chaque année pour la levée des impositions. La communauté avait en effet constaté que plusieurs habitants de la paroisse n'avaient jamais été nommés tandis que d'autres l'avaient été plusieurs fois et en peu d'années. Pour corriger de tels abus, l'assemblée a unanimement convenu qu'à l'avenir et à commencer de 1740, les consuls collecteurs seraient nommés à tour de rôle, en commençant par les premiers noms du registre des impositions et en suivant, année par année.

A Cornac, une certaine hostilité régnait entre le quartier de la ville close et sa campagne du bas sise en Limargue et celui des villages d'altitude du Ségala qui, mécontents, s'étaient regroupés dans un parti dit « de la montagne ». En 1740, le consul Mazet se plaint que certains particuliers soient nommés consuls par inimitié, pour leur nuire, si bien qu'en 12 ans certains ont été nommés consuls jusqu'à trois fois. Pour y remédier, il aurait fait faire un état des habitants du quartier de Meja... afin de nommer par rang et dans l'ordre. Apparemment cette bonne volonté ne suffisait pas car, dès décembre 1740, une autre contestation surgissait. Lacam, consul de 1740 du parti « de la montagne », avait nommé pour son successeur Géraud Espalier pour servir de consul en 1741 mais celui-ci avait décidé de faire casser ce choix car, disait-il, il faisait même pot et même feu avec Géraud Galtié, son beau-père, consul de 1734 qui n'avait même pas encore rendu ses comptes consulaires et, dans une maison, deux différentes personnes ne pouvaient être appelées à la dite charge. Les messieurs de l'Élection de Figeac auraient alors cassé cette nomination et Jean Ségerie du parti « de la montagne » aurait été agréé à sa place.

En Bouriane, à Cazals, on avait trouvé des moyens plus détournés pour décharger les vieux habitants de la charge du consulat. C'étaient souvent les habitants les plus récemment installés au village qui étaient nommés consuls, du moment que, par leur mariage, ils étaient taillables, tel Raymond Auricoste qui, originaire des Arques, est nommé consul l'année suivant son mariage avec la cazalaise M. Vignal et son établissement dans le bourg.

Comment se débarrasser de la levée des deniers royaux

Inventifs, les consuls villageois les plus aisés nommés à tour de rôle et, ne pouvant se dérober mais voulant vaquer tranquillement à leurs

affaires, imaginent de dédommager sur leur propre bourse leur consort consul qui accepte de se charger de la levée de la taille. C'est ainsi que le 20 décembre 1773, à Anglars, les deux consuls, Jean Lacaze, laboureur, et Gabriel Faure, conviennent que le 3e consul, Ribayroles, couvreur, sera chargé de faire la levée de 1774 moyennant 18 livres dont 12 livres payées par Lacaze et six livres par Faure à titre personnel. Contre cette somme, Ribayroles s'engage à faire la levée, à rapporter quittance et entière décharge de messieurs les receveurs. Il promet aussi de faire tous les voyages, les avances et de lever les rentes des moulins, opération délicate, les meuniers étant des clients peu faciles [29] !

Au moins, ce Ribayroles était consul.

Dans d'autres villages, les consuls se déchargeaient devant notaire de la levée des deniers royaux sur un simple quidam, lui conférant le droit de collecte et lui remettant le rôle. Dès 1658, à Molières, les consuls Jean Tournié et Jean Devès baillent à Jean Cassang, marchand du village de Boyssadel, la levée des impositions moyennant 6 livres, montant qui va progressivement augmenter. En 1726, à Molières, Guillaume Ricros, des Landes, promet au consul Guillaume Lagarrigue de lui lever sa moitié de taille et la capitation, mais il s'engage aussi à faire tirer au sort les miliciens. Ricros promet de lui payer ses frais de voyage à Figeac pour remettre la collecte au receveur, le tout moyennant 20 livres. En 1729, à Molières, Jean Vaisse, 1er consul, se débarrasse, moyennant 25 livres, de la levée de sa moitié de taille, capitation et autres impositions qui pourraient venir du Roi ou de l'intendant en la baillant à Jacques Landes laboureur du Devès qui lui rapportera la quittance finale du receveur. Mais une obligation du consul n'est pas comprise dans le marché : c'est la levée de miliciens dans la paroisse, très impopulaire. Le laboureur Landes qui y est très hostile comme tous les habitants a fait inscrire par le notaire que le consul en titre, Vaisse, sera tenu de faire lui-même la levée de milice « *pour prendre les garçons* [30]». La même année et toujours à Molières, le dernier consul, François Puech, concède aussi sa collecte des deniers royaux à un autre, Jean Ricros, laboureur de Landes, moyennant 22 livres. Ricros doit en plus achever de lever la solde des miliciens. Il reste 30 livres à percevoir. La levée se fait sur les compagnons et la jeunesse de la paroisse. Dans tous les cas, les consuls abandonnent aux hommes chargés de la collecte le droit de lièvre (registre) [31].

S'il donnait satisfaction au village parce qu'il avait levé la taille correctement et sans brutalité ou menace inutile, le collecteur rétribué était reconduit dans ses fonctions d'année en année, au gré des consulats. C'est ainsi que le 14 janvier 1762 les trois consuls de Terrou, Antoine

Séries, Jean Landes leur oncle, Jean Larcher et le consul de Saint-Miard, F. Laporte, proposent à Jean Pradayrol de Larguiller qui faisait la levée depuis plusieurs années comme collecteur, au contentement de la majorité des habitants, de collecter pour eux aussi les deniers royaux l'année de leur consulat. Siriès et Landes promettent de lui payer douze livres chacun... Et Landes lui remet aussitôt le rôle de la taille [32].

Les consuls entre eux et l'injustice de la contrainte solidaire

Chaque consul était responsable de la levée de son *cibot* (part d'impositions prévues par le rôle, répartie géographiquement dans le taillable). Lorsqu'il avait fait payer les redevables, un collecteur comme Jean Ribayrolle, consul d'Aynac en 1726, allait porter la somme collectée de son *cibot* au bureau de la recette à Figeac mais, à cause de la règle de contrainte solidaire, il se méfiait tellement des autres collecteurs qu'il se rendait chez le notaire pour avertir solennellement ses collègues consuls collecteurs qu'il avait tout payé de la part d'imposition de son *cibot* et que, si le receveur, faute de paiement des autres, « *jetait un logement d'archers* », il ne paierait rien et ne logerait pas les archers..

Consul d'Aynac en 1725, Augustin Malhiet, charpentier du village de Turenne, avait scrupuleusement levé les deniers royaux suivant le rôle du taillable qui lui avait été remis et il avait porté au receveur toute la recette qui avait été vérifiée par messieurs les élus. Il ne se trouvait donc pas dans le cas de loger les archers que le receveur avait envoyés à Aynac ; cependant ses collègues consuls, en particulier Bernard Frunhiac laboureur d'Aynac, qui avait conservé un important reliquat devers lui, et Jean Rigal, laboureur du village de Turenne, prétendaient le faire contribuer au logement des archers et au règlement des sommes manquantes. « *Ce n'est pas juste* », proteste-t-il devant le notaire, exigeant de ses collègues qu'ils payent la recette ou que les archers soient logés sur les seuls consuls reliquataires qui n'avaient pas payé ce qu'ils devaient... La protestation de Malhiet n'avait guère de chance d'aboutir, car l'abus qu'on appelait contrainte solidaire, droit qu'avait le receveur de contraindre plusieurs taillables ou collecteurs au paiement des taxes même s'ils avaient payé les leurs, ne fut aboli qu'en 1775 par Turgot.

Les contraintes s'exerçaient de façon variée sur tous les contribuables qui ne pouvaient ou ne voulaient pas payer. En 1704, Larouffie, consul de Molières, désigne les logements que subiront les manants retardataires : J. Laguarrigue, de Planhes, puis J. Landes, marchand des Landes, logeront le sieur Depeyre porteur de contrainte. Jean Sol, marchand, et Jean Espalié logeront deux archers, J. Devès et A. Bezy aussi. Et tous jusqu'à ce qu'ils aient payé les articles de la taille suivant l'ordonnance

de l'intendant. Notons que le logement comprenait non seulement le lit mais le pot, le jambon et la place au feu d'où le paiement rapide des intéressés à l'arrivée du porteur de contrainte et des archers qui l'accompagnaient. L'exécution du paiement pouvait aussi prendre la forme d'une saisie : en 1714 les consuls de Leyme avaient fait saisir sur Peyronne Lafon, de Courbou, une enclume de fer pour des arrérages de taille et voulaient la faire vendre. Dans un climat houleux, Jean Delrieu, laboureur de Lafarguette, les en empêche et, un peu plus tard, il la vend quinze livres, ce qui permit à Peyronne de se libérer de sa dette aux consuls collecteurs de Leyme.

Quelques cas de malhonnêteté chez les consuls

Certains consuls furent-ils concussionnaires ? Les communautés savaient se plaindre de petites filouteries. En 1717 le roi avait eu la charité de faire don aux communautés des arrérages de tailles. Or, à Aynac, les assignés avaient pour la plupart payé aux consuls les articles de taille dus mais très négligents quant aux formalités administratives et, surtout quand cela leur demandait un effort d'écriture, ils n'avaient pas marqué le mot « payé » sur le rôle. L'auditeur des comptes, Calle, en avait conclu qu'il était dû 48 livres aux consuls de 1717 alors qu'au contraire ils devaient cet argent à la communauté.

Auditeurs des comptes cités dans les cahiers

1692, Flotard de Ribayrolles, sieur de Vielfoy, avocat au Parlement, juge de Molières et Guillaume Born, avocat, juge de Terrou.
1723, à Mayrinhac, J. Vielcazes, de la Canetie à Issendolus.
1723, à Thémines, G. Vielhecaze, procureur d'office.
1726, à Aynac, G. Mejecaze, avocat à Gramat et P Goudal, bourgeois de Thégra.
1727, à Aynac, B. Cances, juge d'Aynac, habitant Gramat.
1727, à Lacapelle, Géraud Vaissié, notaire d'Anglars.
1730, Guillaume Born, juge de Molières. A Saint-Maurice, Me Jean Sol, notaire d'Aynac, et le notaire de Fontalzine, Jean Latapie, praticien de Sonac.
1747, à Lacapelle, Sieur Vaissié.
1747, Lavergne, Antoine, marchand de toiles de Lacapelle.

Syndics

1723, à Lavergne, G. Bergues, bourgeois du moulin de Bergues.
1724, à Lacapelle, Bertrand Chatenière, docteur en médecine.

1727, à Lacapelle, François Fricou, marchand.
1727, à Aynac, B. Salesse, serrurier.
1729, à Aynac, Bernard Salesse, marchand.
1731, à Leyme, X... Moles.
1740, à Saint-Bressou, François Granié, praticien de Sabadel.
1740, à Théminettes, Jean Serieys père, marchand.
1744, au Bouyssou, J. Delpech, tuilier de la Gracetie.
1747, à Lacapelle, Étienne Fricou, décédé.

Les auditeurs des comptes se recrutent parmi les juristes ou les négociants. Les syndics sont choisis parmi les marchands, artisans ou bourgeois de villages bien connus des communautés. Les notaires n'inscrivent pas toujours la profession des consuls. Ce qui apparait cependant, c'est, par rapport au reste de la population, l'importance du nombre de laboureurs qui, après les réformes de Colbert, sont choisis comme consuls dans les villages du haut Quercy. Si quelques artisans sont sur cette liste, pas un seul praticien consul, pas un seul maître chirurgien ou bourgeois, sauf un. Chaque notable de village tenant qu'à la moindre occasion son patronyme soit suivi de sa condition éventuelle de bourgeois, on peut être sur qu'il n'y avait pas de bourgeois consul. Un certain nombre d'exemptions étaient accordées : étaient exemptés les pères de 8 enfants, les septuagénaires, les incurables, les greffiers, les avocats, les commis des fermes et les médecins. Les laboureurs consuls n'avaient pas assez d'influence dans la communauté pour refuser la fonction consulaire. Ceux qui ne payaient pas la taille, les brassiers, journaliers, paysans sans terre étaient insolvables donc insaisissables en cas de détournements de la collecte ou des reliquats.

Théoriquement, pour être consul il fallait savoir lire et écrire mais, dans un village de montagne comme Saint-Cirgues, il y avait tant d'illettrés qu'on se satisfaisait d'un seul consul sachant lire et écrire.

(à suivre)

Françoise AURICOSTE

NOTES

1 - Archives diocésaines de Cahors, 4/25 p. 292, 293.
2 - 4/25, p. 167.
3 - 4/25, p. 165.
4 - 4/22, p. 296.
5 - 4/27, p. 74, notaire Guerric.

6 - 4/27, p. 70, notaire Guerric.
7 - 4/27, p. 103, notaire Ayroles.
8 - 4/27, p. 47 à 61 et p. 68 à 84.
9 - 4/27, p. 98.
10 - 4/22, p. 1 à 3, notaire Guerric.
11 - 4/22, Mᵉ Guerric, p. 1 à 3.
12 - 4/31, p. 262 et suivantes...
13 - 4/31, p. 140.
14 - Maître Ayroles, 5/08/1691.
15 - 4/30, p. 340-341.
16 - 4/35, p. 87.
17 - 4/31, p. 157 et suivantes...
18 - 4/25, p. 268.
19 - 4/25, p. 269 et suivantes...
20 - 4/25, p. 184-188.
21 - 4/27, p 63, notaire Sol.
22 - 4/25, p 230, 240.
23 - 4/27, p. 79 à 84 et p. 102-124 (notaires Sol et Guerric).
24 - 4/22, p. 292.
25 - 4/22, p. 251, maître Hug.
26 - 4/25, p. 294 et suivantes...
27 - 4/25, p. 140, 141.
28 - 4/30, p. 1.
29 - 4/25, p. 80.
30 - 4/25, p. 308.
31 - 4/25, p. 306 à 312.
32 - 4/22, p. 240 à 251.

LA CONTRE-RÉVOLUTION DANS LE LOT ENTRE 1789 ET 1799

Pour cerner les mouvements d'opposition à la Révolution dans le département du Lot il faut d'abord et avant tout définir les limites du sujet, aussi bien géographiques que chronologiques. Ainsi ai-je choisi de m'en tenir aux limites actuelles du Lot, le département à l'époque révolutionnaire étant plus vaste qu'aujourd'hui avec une partie du Tarn-et-Garonne actuel (districts de Montauban et de Lauzerte), et ce jusqu'en 1808. Le Montalbanais a déjà alors des conditions économiques, sociales et religieuses différentes : Montauban est ainsi une ville deux fois plus peuplée que Cahors, l'importance de la bourgeoisie commerciale et industrielle y est sans commune mesure, et, surtout, la ville et ses alentours restent un fort terreau de protestantisme. Dans processus révolutionnaire, cela induit des évolutions différentes dans cette zone : l'attitude largement pro-révolutionnaire des protestants pousse dans la réaction royaliste une partie de la paysannerie et du petit peuple des villes aux côtés de l'aristocratie catholique. De plus, la question du Montalbanais a déjà été largement traitée dans son originalité par les historiens [1]. Cependant, il sera peut-être parfois nécessaire de renvoyer à des événements se déroulant près des extrêmes limites du Lot, ou « transfrontaliers ».

J'ai choisi de cantonner les limites chronologiques à la période comprise entre 1789 et 1799, car c'est la période la plus agitée et changeante, l'étape la plus réellement révolutionnaire avant la stabilisation et la pacification relative apportées par le Consulat et l'Empire. De fait, après 1800, les troubles lotois sont quasi inexistants.

Il faut également s'employer à définir ce qu'est la Contre-révolution. L'historiographie classique, notamment l'école dite « jacobine » avec Albert Soboul ou Michel Vovelle, mais aussi la première « école libérale » [2], définit la Contre-révolution comme tout mouvement s'opposant consciemment aux autorités, lois et idéologie révolution-

naire ; dans cette acception large les mouvements ruraux du Lot s'inscrivent donc dans la Contre-révolution, de même que les soutiens actifs des fédéralistes et girondins après mai 1793, voire les « réacteurs » thermidoriens. Une analyse historiographique plus récente, celle impulsée en partie dans les années 70 et 80 par une lecture plus critique de l'œuvre révolutionnaire, avec François Furet ou Mona Ozouf, remet en cause et redéfinit cette notion de même que des chercheurs se penchant sur les résistances à la Révolution : ainsi l'historien Jean-Clément Martin différencie les termes de Contre-révolution et d'Anti-Révolution [3]. Dans son analyse, la Contre-révolution est politisée, clairement opposée à l'œuvre et à la pensée révolutionnaire dans sa globalité, tandis que l'Anti-révolution serait un type de refus ponctuel, s'opposant à une réforme ou à une prise de position idéologique particulière, sans pour autant renier la Révolution dans son ensemble. Dans le même ordre d'idées, François Lebrun et Roger Dupuy, dans leur ouvrage *Les résistances à la Révolution,* révisent l'idée de Contre-révolution pour y voir : « non plus le négatif pur et simple de la Révolution, mais une gamme d'attitudes allant du refus sélectif de certains aspects du changement politique et social à un projet de société concurrent et franchement réactionnaire [4]». Étant donné le caractère des troubles et révoltes lotoises contre les autorités révolutionnaires, j'inscrirai la définition locale de la Contre-révolution dans cette optique large plutôt que dans une acception limitative.

J'ai axé principalement ma recherche sur les sources des Archives départementales du Lot, dans la série L qui traite de l'époque révolutionnaire ; guidé par les références de l'index, notamment par tout ce qui peut évoquer de près ou de loin des références à « troubles », « insurrection », « propos contre-révolutionnaires ». J'ai également utilisé les nombreuses références présentes dans les Bulletins de la Société des Études du Lot dont la publication des registres municipaux de la ville de Cahors tenus pendant la Révolution ainsi que divers ouvrages d'histoire locale dont *La victoire des croquants* et *Quercynois de la Période Révolutionnaire* d'Hubert Delpont et *La Révolution en Quercy 1788-1791* du chanoine Eugène Sol [5]. Ces sources, malgré leur grand intérêt, possèdent le défaut de présenter une vision assez unilatérale, puisque émanant dans leur presque totalité des autorités révolutionnaires. De fait, on trouve surtout des rapports d'administrations diverses et leur correspondance avec des autorités plus hautes et notamment le directoire du département du Lot, des procès-verbaux de gendarmerie, des rapports de police ou de la garde nationale, des mandats d'arrêt ainsi que beaucoup de documents issus des tribunaux (comptes-rendus, interrogatoires, verdicts ...) : ceux des juges de paix de canton pour les

troubles les moins graves, ceux du tribunal criminel de Cahors et de tribunaux de districts. Ces sources sont en général relativement fournies, cependant il n'y parfois pas de suite apparente : c'est le cas notamment des correspondances de petites administrations de canton ou même de communes.

Ces sources permettent de comprendre que les troubles sont essentiellement défensifs et ont lieu dans leur majeure partie en réaction à des actions des autorités révolutionnaires, plus rarement à la répercussion des lois et changement politiques nationaux. Ainsi, on s'insurge lorsque les gendarmes ou la garde nationale tentent d'arrêter le réfractaire auquel le village est attaché, lors d'une levée ou d'une réquisition de grains. Il est significatif que la résistance à la conscription débouche plus sur des désertions que sur une révolte armée. On peut remarquer aussi que les seules oppositions anti-révolutionnaires graves avant 1792 sont le fait d'aristocrates bien identifiés, tandis que l'an I, l'an V et l'an VI sont les plus calmes ; au contraire, les années les plus agitées sont l'an II, l'an III et l'an IV, en raison à la fois de la forte pression de la conscription et de la politique religieuse. Voilà d'ailleurs un autre exemple du caractère essentiellement réactif des troubles anti-révolutionnaires lotois. Souvent cependant, ces causes s'entremêlent, notamment à partir de l'an IV, où l'on constate des rassemblements de déserteurs liés à la défense d'insermentés. On trouve peut-être également une autre spécificité départementale avec le faible nombre de condamnations et notamment de condamnations à mort, ainsi que les correspondances évoquant des troubles qui n'ont pas l'air d'être suivies de mandats d'arrêt ou même d'enquêtes ou expéditions de police. On peut donc conclure à la modération des autorités compétentes, à leur passivité voire même dans certains cas de complicités avérées.

De même, on observe un phénomène intéressant dans les rivalités politiques locales qui instrumentalisent parfois l'idéologie révolutionnaire dans des conflits nés de banales rivalités de voisinage.

On peut aussi s'appuyer sur une analyse comparative géographique et ainsi envisager la place spécifique du Lot dans les troubles contre la Révolution. En effet, le département s'inscrit pleinement dans le mouvement anti-féodal du Sud-ouest, qui est le plus actif de France à partir de décembre 1789 et reste vivace jusqu'au début 1793, avec les départements du sud du Massif Central ; il en est même l'épicentre, comme l'a montré Michel Vovelle dans *La découverte de la politique* [6]. Il ne suit pourtant pas, postérieurement, un modèle particulier : le Lot se trouve alors dans une situation médiane entre la zone de troubles du Massif-Central (Dordogne, Corrèze, Cantal) et celle du Midi toulousain,

voire du Midi aquitain. Ainsi le département résiste plus à la déchristianisation que tous les départements alentour (à l'exception de l'Aveyron), mais n'a pourtant aucun rôle dans l'insurrection royaliste qui menace Toulouse en 1799 et qui touche une bonne partie des départements midi-pyrénéens. Il est en réalité difficile d'inscrire le Lot dans un modèle géographique quelconque, comme le reflètent les hésitations des historiens, Michel Vovelle intégrant le département dans un ensemble « sud-Massif Central » tandis qu'Hubert Delpont (*La victoire des croquants)* préfère le placer dans un cadre d'un « quart Sud-ouest » qui n'inclut donc pas le Cantal, la Haute-Loire ou la Lozère. En réalité, l'étude du Lot révolutionnaire fait apparaitre un département modéré qui n'est ni un bastion jacobin ni un bastion royaliste ou contre-révolutionnaire.

Étant donné le caractère essentiellement défensif des troubles contre-révolutionnaires du Lot et parfois l'entremêlement de ses causes, nous avons retenu un plan principalement chronologique en essayant d'intégrer une partie des aspects thématiques. Nous avons découpé celui-ci en deux parties : la période allant du début de la Révolution jusqu'au 9 thermidor, puis la période allant de cette date jusqu'au coup d'état napoléonien. En effet, les troubles et leurs caractéristiques ne sont pas les mêmes : ils sont numériquement plus faibles et plus dispersés avant la fin de la Convention montagnarde où l'on voit une tentative de réaction nobiliaire, tandis qu'ensuite ils deviennent plus nombreux, mais également plus agressifs, mobilisant plus d'acteurs et s'étendant bien souvent dans toute une commune voire tout un canton. De plus, ces acteurs changent aussi de nature puisque l'on voit l'apparition de bandes de déserteurs et une forte mobilisation des femmes. Nous traiterons tout d'abord des manifestations contre-révolutionnaires de 1789 à 1794, les premières réactions aristocratiques puis royalistes suscitées par le mouvement anti-féodal des campagnes et la chute de la monarchie puis la question religieuse, marquée par le refus de la constitution civile du clergé et de ses prêtres, et par la résistance à la déchristianisation de l'an II ; enfin nous aborderons le refus de la conscription, avant de procéder à une tentative d'analyse sur l'ensemble de la période.

Nous suivrons ensuite les mêmes pistes pour la période allant de 1794 à 1799, mais en accentuant l'aspect chronologique, étant donné la plus grande confusion des types de troubles. Ainsi nous verrons pour la question religieuse les troubles engendrés par la loi du 5 ventôse an III (23 février 1795) et ceux suivant celle du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Pour le rejet de la conscription on évoquera l'apparition des bandes de déserteurs à partir de l'an III, ainsi que la résistance à la loi Jourdan-Delbrel de l'an VI (5 septembre 1798) ; enfin nous étudierons

les manifestations royalistes. Encore une fois nous tenterons une analyse synthétique de la période.

I - 1789-1794 : premières résistances et réactions à la radicalisation révolutionnaire

Cette période est dominée, dans le Lot comme dans d'autres départements environnants, par des révoltes antiféodales importantes qui vont de la Grande Peur de l'été 1789 jusqu'à leur extrême prolongement au début de 1793 [7]. Cependant, parallèlement à cette fièvre révolutionnaire des campagnes, on assiste aux premiers signes de contestation de l'ordre nouveau. Ces lignes de fracture ont trois origines principales, origines que l'on retrouvera dans toute la période : la réaction royaliste et « aristocratique » qui concerne alors quasi exclusivement la noblesse lotoise et ses alliés, lesquels tentent de réagir, parfois l'arme au poing, à la « guerre aux châteaux » menée par la paysannerie.

La deuxième est plus large et touche des acteurs plus divers, il s'agit des troubles liés à la question religieuse : en effet, celle-ci entraîne de plus en plus de réactions de rejet depuis la Constitution civile du clergé qui a ouvert un schisme dans l'Église de France entre réfractaires au serment et constitutionnels qui acceptent la nouvelle organisation du clergé. Les campagnes lotoises en sont très affectées et nombreux sont les paroissiens qui s'insurgent contre l'installation de curés jureurs en lieu et place du curé réfractaire enraciné dans le lieu. L'exacerbation de la lutte religieuse avec la déchristianisation de l'an II est également très mal vécue dans le département.

La troisième cause qui mène à l'anti-révolution vient de l'état de guerre presque permanent dans lequel entre la France à partir de 1792. En effet, le besoin de soldats pour les armées exige, après le recours massif aux volontaires en 1792, la levée de 300 000 hommes en 1793, levée qui rencontre peu d'enthousiasme dans le Lot et entraîne des protestations et des échauffourées dans certaines communes, exacerbant parfois les rivalités entre villages.

Mais venons-en à la première trace de contre-révolution dans le Lot, puisque apparaissant dès l'été 1789, la réaction aristocratique.

1 - Réaction aristocratique et royaliste

En premier lieu, on trouve une contre-révolution clairement politisée et d'un caractère nobiliaire affirmé : celle-ci est d'abord une réaction seigneuriale à la Grande peur et à la « guerre aux châteaux », offensive

généralisée contre les privilèges féodaux qui ne sera définitivement terminée qu'après la suppression du rachat des droits seigneuriaux le 27 juillet 1793. En effet, et alors que la grève des rentes est quasi générale dès la fin de 1789, les seigneurs se résignent pour beaucoup à cet état de fait, quittant leurs propriétés rurales ou accueillant sans résistance les paysans venus se saisir des titres primitifs des rentes, avec l'espoir de calmer leurs fureurs. Cependant certains esquissent une réaction plus directe et n'hésitent pas à s'armer et à se constituer en bande pour défendre leurs propriétés. Ces réactions se font plus nombreuses à partir de 1790 : on trouve par exemple des bandes d'autodéfense issues de la noblesse qui affrontent les paysans, comme celle des frères Belleud ou Bellut à Castelnau-Montratier qui contre l'attaque des châteaux avec l'accord des autorités dès le début de l'année; cette troupe se compose : des Belleud, de l'ancien seigneur de Castelnau, Bonnal, des d'Escayrac, Pechpeyrou de Beaucaire, Pelagrue-Chatelan, Boissière père et fils, le Duc, la Beruède et Crocy-Rozet [8]. Ceux-ci parcourent les campagnes de Castelnau, Lauzerte puis Montcuq, disant œuvrer pour la sûreté des propriétés et le respect de la loi. Ayant tiré sur la garde nationale de Montcuq et étant responsables de la mort de deux paysans à Saint-Cyprien, le 5 janvier 1791, les anciens seigneurs sont conduits à émigrer dans le même mois après que les ruraux ont incendié le château de Gal appartenant à d'Escayrac et se sont lancés dans des représailles anti seigneuriales [9]. Finalement, les Belleud sont tués dans une échauffourée avec la garde nationale de Castelnau-Montratier en mai. Cependant, dès le début des troubles lotois, la plupart des nobles ont pris le chemin des villes, villes qui semblent être leur principal refuge, l'émigration étant assez faible dans le Lot durant toute la période [10]. C'est de fait dans celles-ci que se répercute le plus la tentative de contre-révolution aristocrate.

Dans le Lot actuel, des troubles naissent dans les villes et notamment dans les chefs-lieux de districts, après un premier afflux de nobles quittant leurs possessions rurales ravagées par des séditions paysannes, en 1790. Cet exode nous est rapporté par H. Delpont : « A Cahors c'est l'arrivée perpétuelle des ennemis les plus acharnés de la constitution dont certains portent cocarde violette [11] ». Cependant une première tentative de résistance au courant révolutionnaire a lieu dès le 16 août 1789 lorsque plusieurs personnes tentent de désarmer la garde nationale de Cahors et sont arrêtées : il s'agit de deux membres du clergé (l'abbé Lavergne et l'abbé Pons) et de deux membres de la noblesse (M. Despladts et M. Carriol) [12]. Bien que n'atteignant jamais une situation clairement explosive et contre-révolutionnaire comme à Montauban, des incidents graves commencent alors à opposer

« patriotes » et « aristocrates ». Cette tension semble visible dès le printemps 1790, où, le 13 avril, une dénonciation parvient à la municipalité de Cahors accusant des gentilshommes menés par un certain comte de Beaumont d'avoir « voulu se procurer des balles et de la poudre [13] ». En lien avec les événements du Montalbanais, on arrête le 30 mai deux voyageurs venus de Caussade qui ont tenu des propos inciviques et sur qui on a retrouvé des lettres suspectes [14]. Les deux suspects qui ont tenté de s'en débarrasser sont identifiés comme le « chevalier de la Serre » et le « baron de Boisbaudron », ils sont alors gardés à Cahors. Cependant, l'opposition principale au mouvement révolutionnaire vient des troupes de ligne présentes en ville et servant le plus souvent à réprimer les révoltes paysannes : ainsi le 13 décembre de la même année M. Baritau, capitaine commandant le détachement du régiment de Champagne, lequel est détesté par la population et considéré, à juste titre, comme tiède vis à vis de la Révolution, déclare avec quatre autres officiers qu'ils sont « des aristocrates, royalistes et amis du roi [15] ». Accusé de comploter pour assassiner les autorités constituées, et après des incidents opposant des troupes de ce corps à la garde nationale cadurcienne, le régiment est finalement chassé de la ville. De même, le 30 décembre, la municipalité accuse M. d'Esparbès, commandant des troupes de ligne du Lot, d'avoir des communications suspectes grâce à des cavaliers du Royal-Pologne et d'avoir fait des déplacements de troupes sans son accord [16]. Celui-ci a en effet envoyé officieusement dix hommes soutenir le groupe de « ci-devant » qui ont tué deux paysans à Saint-Cyprien. Le 2 janvier 1791, ses troupes prennent également le contrôle de trois postes de la garde nationale de Cahors sans raison apparente. Il est vrai que la noblesse d'épée du département parait farouchement opposée à l'ordre nouveau. La résistance à la révolution s'appuie aussi à Cahors sur un club, le Salon Littéraire, qui publie des pamphlets contre-révolutionnaires, tandis qu'à Figeac existe une société monarchienne ou contre-révolutionnaire jusqu'à la fin de 1791.

Cependant, du côté de la grande majorité paysanne, la contre-révolution politisée est assez faible dans le Lot, en tout cas avant le Directoire : les quelques actions de ce type sont des discours sans suite dans les faits, ou survenus à la suite de troubles sans rapport direct avec une quelconque revendication royaliste, ni même fédéraliste. Ainsi on ne trouve pas trace dans le département de signes révélateurs d'un climat politique hostile à la Révolution, comme peuvent l'être les destructions de symboles révolutionnaires tels les arbres de la liberté, ou la perturbation de cérémonies républicaines qui se déroulent sans troubles. Cette situation n'est peut être pas sans liens avec la grande

insurrection anti-seigneuriale survenue au début des événements : la Révolution semble dans l'ensemble bien accueillie au village et la République contente la paysannerie avec la loi d'abolition définitive de la rente seigneuriale. De plus, ces événements ont aussi pu gêner une réaction d'origine privilégiée en chassant les propriétaires nobles des campagnes, voire même du département ou du pays : ainsi la constitution de réseaux contre-révolutionnaires est inexistante dans le Lot et on ne voit jamais de nobles à la tète de troubles paysans. Le département ne participe pas non plus à l'insurrection à connotation clairement royaliste qui touche la Lozère et le département voisin de l'Aveyron dans l'été 1793. Les troubles s'opposant au processus révolutionnaire dans le Lot, en tout cas avant le Directoire, sont donc plus proches de la définition de l'anti-révolution donnée par J. C. Martin (c'est à dire celle d'un type de refus ponctuel s'opposant à une réforme ou à une idéologie particulière sans rejet de la Révolution dans son ensemble), que de celle d'une véritable contre-révolution. Il s'agit ainsi souvent de l'instrumentalisation de la politique nationale lors de conflits locaux avec les autorités révolutionnaires, comme lors d'une assemblée pour le recrutement tenue le 12 mars 1793 où certains citoyens ont chanté « la complainte du ci-devant roi » pour gêner le recrutement. Un autre événement de ce genre, quoique plus grave, se déroule à Cahors les 21 et 22 mars : là encore c'est lors d'un trouble contre le recrutement qu'une chanson royaliste non nommée par les autorités révolutionnaires est chantée (il y aura cinq interpellations) [17].

2 - La question religieuse

Si l'on doit examiner le facteur religieux dans le département, on trouvera vite une particularité de taille, surtout valable pour son statut antérieur à 1808 mais se retrouvant aussi sur les limites du Lot actuel : c'est l'existence et l'implantation de communautés protestantes relativement nombreuses, notamment à Albias, Caussade ou Nègrepelisse et bien sur à Montauban où la bourgeoisie commerçante en est presqu'entièrement composée [18]. Cette influence joue un rôle important par les conflits qui en découlent ; en effet les réminiscences des guerres de religion ne sont pas totalement absentes dans le Sud-ouest comme l'atteste la célébration de la Saint-Barthélemy à Toulouse en 1789 [19]. Ainsi on peut observer parmi une partie de la population la peur d'un complot protestant à la faveur des dissensions religieuses de la période. C'est aussi dans ce sens qu'il faut voir le soutien fort apporté à la « motion Dom Gerle » (tendant à reconnaitre le catholicisme comme religion d'État) dans le département en avril 1791 [20]. Le clergé lotois

semble assez conservateur, puisqu'il avait envoyé aux États-généraux des représentants défavorables aux réformes dont l'un, l'abbé Ayroles, s'était même prononcé contre la réunion du clergé et du tiers-état [21].

Intéressons nous d'abord aux réfractaires urbains qui apparaissent à Cahors au sein des institutions ecclésiastiques du séminaire, de l'hôpital et du clergé régulier. Une prestation de serment effectuée le 6 février 1791 invite à un premier état des lieux : à l'exception d'un seul, celui-ci n'est prêté par aucun professeur du collège royal, la remise d'une couronne civique au seul jureur, le professeur Ricard, est même troublée par des étudiants qui « ont prononcé des paroles déshonnêtes » [22]. Le serment n'est pas non plus prêté par les directeurs et le supérieur du séminaire, ni par quatre vicaires de l'église épiscopale (sûrement entraînés par le refus de l'évêque) ; enfin il ne l'est pas non plus par l'aumônier de l'hôpital général, Grandou. La contestation se poursuit différemment ensuite : le 1er avril une pétition de la Société des amis de la constitution accuse les communautés des chartreux, des capucins et des carmes-déchaux d'être des foyers de contre-révolution et de commettre des spoliations de biens nationaux, ce qui semble confirmé par la suite puisque ces réguliers ont effectivement vendu tout le bois de la Borderouge et des Illes [23]. L'administration municipale fait alors des démarches pour les exclure. A l'hôpital aussi on fait de la résistance passive lorsque deux sœurs, le 25 novembre, refusent la venue du précepteur Rigal nommé par l'évêque constitutionnel en affirmant clairement ne pas reconnaitre l'autorité de l'évêque jureur et en prétendant ne pas avoir assez de ressources pour nourrir son protégé [24]. L'hôpital refait parler de lui le 12 mai 1792, lors d'une émeute qui attente à la vie du maire. Pour l'administration municipale, celle-ci est clairement orchestrée par le prêtre aumônier Grandou à qui on était venu signifier l'interdiction des fonctions dans tout le département. Le tribunal criminel du département suit d'ailleurs cet avis, mais agit de manière modérée en se contentant de l'expulser de la ville [25]. A Figeac également la Société du pin et le maire de la ville se réunissent en mars 1792 pour contrer les réfractaires et faire pression sur l'administration du district qu'ils accusent de complicité [26].

Les réactions anti-révolutionnaires se poursuivent aussi dans les affaires religieuses autour de la déchristianisation. Celle-ci, qui se diffuse en l'an II et a son apogée de brumaire à germinal selon Michel Vovelle, touche en règle générale assez peu le Sud-ouest. Pour le Midi toulousain son maximum d'intensité a sans doute lieu de pluviôse à messidor. Cependant, le Lot est peut-être plus fortement touché que d'autres départements de la région, notamment avec le passage des représen-

tants en mission Bô (député de l'Aveyron) et Dartigoeyte [27]. Le maximum des adresses déchristianisatrices est atteint alors de ventôse à germinal avec les actions de Bô, même si celles-ci sont faiblement diffusées [28]. C'est, comme ailleurs, surtout le clergé constitutionnel qui est touché, bien que son évêque, Danglars, refuse d'abdiquer [29]. Cette tentative de déchristianisation n'est presque pas relayée par les autorités départementales, et même assez peu par les clubs ou comités, et ne rencontre quasiment aucun soutien dans la population. On voit même les sections de la commune de Saint-Céré, lors du vote de la constitution de 1793, ajouter un amendement réclamant la liberté du culte [30]. Cependant, le 7 novembre 1793 le Directoire du département du Lot décide l'abolition de tout emblème religieux, décision peu suivie par les administrations locales, bien que relayée par Bô le 12 mars 1794 dans un arrêté qui décide la démolition des clochers [31]. De fait, même s'il y a beaucoup de mariages de prêtres dans le Lot -un des plus forts taux de tout le Sud-ouest-, il y en a bien plus que des abdications dont le taux est cependant plus fort autour du passage de Dartigoeyte : le pourcentage des abdicataires est de moins de 10% du clergé constitutionnel, et de 9 à 20 % de ceux astreints au serment [32]. L'armée révolutionnaire du Lot, créée par Taillefer en septembre 1793, ne s'attaquera que bien peu au culte [33].

3 - Le refus des levées

Le département du Lot, ainsi que nombre de départements alentour, est très rétif aux différentes levées, et ce depuis très longtemps. Ainsi les cahiers de doléances de 1789 contiennent déjà des plaintes contre la milice d'ancien régime, qui pourtant ne constituait pas une charge très lourde [34]. En 1791, il ne fournira pas un seul bataillon de volontaires [35]. Après la déclaration de guerre de la France « au roi de Bohème et de Hongrie », le 20 avril 1792, et les premiers revers français, la patrie est déclarée en danger le 11 juillet et le recrutement massif de volontaires est effectif à partir du 22 du même mois, suite à l'appel des 215 bataillons (mai 1792) [36]. On voit durant cette période le mauvais gré des communes rurales du Lot pour procéder au recrutement d'hommes pour l'armée française, même s'il s'agit alors de volontaires : il faudra un mois entier pour lever moins de huit bataillons [37]. Paradoxalement pourtant, avec l'appui de sociétés politiques très bellicistes dans le département, deux bataillons sont prêts en juillet, mais il semble que cette limite soit atteinte une fois les plus exaltés des patriotes recrutés et la paysannerie ne manifeste pas le même enthousiasme [38]. Dès la fin de 1792 le district de Figeac est ainsi troublé [39]. Par exemple, le 30

septembre, le commissaire du district chargé du recrutement de 50 volontaires à Lacapelle-Marival est traité d' « aristocrate » par le chef de la garde nationale d'Anglars et est obligé de fuir sous la menace des gardes nationaux [40]. L'agitation se poursuit en octobre ; ainsi, le 6, le district est obligé de proscrire tout attroupement dans plusieurs communes (Lacapelle-Marival, Saint-Maurice, Saint-Bressou, Sainte-Colombe, Rudelle, Théminettes, Labathude et Le Bourg), tandis que, le 22, ledit commissaire est encore menacé. Le district de Gourdon est lui aussi touché dès cette époque, puisque le canton de Saint-Germain-du-Bel-Air est agité toute la fin d'année 1792 et que la commune de Carlucet s'oppose à la levée dès septembre [41]. Cependant cette levée est tout de même globalement un succès.

Les choses changent cependant avec la levée de 300 000 hommes décidée le 24 février 1793 et la levée en masse du 3 août suivant. Ainsi très peu de départements (parmi lesquels la Vendée, les Pyrénées Orientales et les Hautes Pyrénées) recrutent moins que le Lot durant cette période [42]. Devant le faible nombre de volontaires se présentant, la conscription est alors largement requise pour combler le contingent : ainsi, par exemple, à Saint-Pantaléon, sur les neuf hommes devant être recrutés, aucun ne se présente comme volontaire [43]. Souvent, après avoir requis les hommes concernés, on constate que plusieurs sont absents : ce sont eux en général qui sont élus par les présents, ce qui ne permet pas non plus le recrutement. A Bio, le 21 mars 1793, les « recrutés par acclamation » qui complètent les volontaires sont tous absents [44]. Le département est associé dans cette levée à celui de la Dordogne et les recrutés sont affectés à l'armée des Pyrénées occidentales, en tout cas pour la mission du 7 nivôse an II [45]. Bien que peu de bataillons soient requis (la Convention se doute-t-elle des fortes réticences du département ?), quatre seulement [46], cette réquisition provoque de nombreux troubles. C'est d'ailleurs la principale cause de troubles de toute la période pré-thermidorienne, bien qu'elle soit parfois mêlée à des questions religieuses, voire de politique locale. Les administrations font tout pour calmer la situation, quand elles ne sont pas complices des protestataires, et c'est surtout les représentants en mission qui seront chargés de débloquer celle-ci. Tel est le cas de Taillefer qui est dans le Lot (ainsi que dans l'Aveyron et le Cantal) de la fin août 1793 à la fin novembre de la même année, chargé justement de la levée en masse, tout comme Jean bon Saint-André et Élie Lacoste de la mi-mars au début de mai [47]. Cependant, la situation est moins explosive que sous le Directoire, car elle conduit plus à des insoumissions, où les hommes requis de se présenter au tirage au sort ne viennent pas ou protestent, qu'à des désertions nombreuses, organisées et soutenues (comme à

partir de l'an III). Il semble, encore une fois, que le Gourdonnais soit le plus agité, tandis que les districts de Figeac et de Saint-Céré, les plus pauvres, aient fourni le plus de soldats [48]. C'est surtout pendant l'hiver de l'an II que l'agitation est la plus forte dans les districts de Figeac et de Gourdon [49]. Cependant, les troubles commencent dès le début de l'année et sont visibles y compris dans les villes les plus « légalistes » comme Cahors. Dès le 14 mars 1793, à Saint-Pantaléon, un regroupement de paysans non armés, proteste contre la levée et évoque la responsabilité des « propriétaires » qui sont considérés comme les seuls à devoir aller aux frontières pour défendre leurs possessions [50]. Ils sont appuyés par le maire et d'autres membres de la municipalité qui ferment la salle des assemblées pour empêcher la réunion et s'opposent au commissaire délégué par le directoire du district de Lauzerte. Ici on voit un cas probable d'opposition entre métayers et gros paysans pro-révolutionnaires ; cela révèle l'éventuelle source sociale de l'agitation qui double la protestation classique sur l'exemption des élus et fonctionnaires que l'on retrouve un peu partout en France (et qui met en évidence les premiers conflits entre la bourgeoisie et la paysannerie). Les événements se retrouvent en ville en mars : ainsi à Gourdon, le 19, une centaine d'hommes oblige le commissaire Cavaignac à reporter le recrutement et accable de pierres la gendarmerie venue à son secours [51]. Cet incident est ensuite sanctionné par une condamnation à mort. A Cahors, les troubles sont précoces là-encore puisque les 21 et 22 mars un attroupement s'organise où cinq personnes seront arrêtées, dont une pour avoir chanté une chanson royaliste [52]. Dans le chef-lieu, la section de La Barre, déjà accusée de troubles inciviques en juillet, sera à son tour soulevée contre un recrutement le 13 mars an II (deux écroués) [53]. Le 31 mars 1793, Castelnau-Montratier s'agite aussi mais cette fois sans gravité [54]. Au cours de l'hiver de l'an II, on voit aussi une manifestation qui se généralise ensuite sous le Directoire : des rassemblements de jeunes déserteurs ont en effet lieu à Gramat, « Franc-Céré » et Floirac [55]. Dès le 7 août 1793 trois déserteurs sont signalés dans le 3ème Bataillon du Lot [56]. Les communes rurales ont tendance à se rejeter les unes sur les autres la charge de fournir les hommes, entre elles et entre villages : par exemple, dans les communes de Beaucaire, Bouloc, Saint-Hyppolite et Sainte-Juliette, en hiver an II, les jeunes, majoritaires dans ce dernier village, choisissent le scrutin au lieu du tirage au sort pour reporter la charge sur les autres municipalités qui protestent [57]. Elles n'ont pourtant la charge que de deux cavaliers. Le 24 floréal an II (13 mai 1794), l'administration municipale de Cahors fait aussi état de lenteurs dans la levée de 65 hommes de la première réquisition du fait d'« intrigues des malveillants » [58].

II - Les Troubles de 1794 à 1799 : la réaction s'intensifie face aux louvoiements du Directoire

1 - Troubles à connotation contre-révolutionnaire

Par rapport à la période précédente, ce type de trouble est plus marqué dans le Lot, bien qu'il reste minoritaire. La politisation des campagnes progresse mais dans un sens contre-révolutionnaire le plus souvent. Le département se classe parmi les plus hostiles à la Constitution de l'an III (22 août 1795) et vote royaliste aux élections de l'an IV et de l'an V [59] : cela est principalement dû au climat réactionnaire du Montalbanais, le reste du département se classant plutôt dans une tendance constitutionnelle modérée [60]. Ainsi, à partir du 10 fructidor an IV le Journal du Lot, royaliste, est diffusé dans la zone étudiée en provenance de Montauban [61]. On voit d'abord, après thermidor, l'attaque de symboles républicains ou révolutionnaires, comme en juin 1795 l'abattage de plusieurs arbres de la liberté à Bétaille, Saint-Michel-de-Bannières, Thégra, Boisse ou Mézels [62]. En messidor an III, un attroupement à l'hôpital d'Issendolus s'en prend à son acquéreur et arrache l'arbre de la liberté [63]. Le 21 pluviôse an III, il était déjà question de la destruction de l'arbre de la liberté à Bach [64]. Ces actions continuent ensuite les années suivantes, puisque que l'arbre de la liberté est enlevé à Puy-Laroque aux alentours du 25 germinal an IV, les autorités considérant ici que l'action a été suggérée par des réfractaires [65]. En plus de ces arrachages, on assiste à des attaques contre la cocarde tricolore comme à Saint-Michel-de-Bannières le 21 ventôse an IV où elles sont arrachées [66] de même que la semaine précédente à Bétaille, le 11 ventôse [67]. A Saint-Germain-du-Bel-Air, un attroupement de près de 300 femmes perturbe la fête nationale célébrant la mort du roi le 2 ventôse an IV [68]. Le 25 pluviôse de la même année, des chants séditieux sont entendus la nuit à Saint-Céré, et on compte un blessé dans l'affaire [69].

Des troubles plus violents se développent aussi durant la période. A Montdoumerc, le 11 messidor an V, deux agents municipaux qui avaient refusé de prêter le « serment de haine à la royauté et à l'anarchie » et de ce fait avaient été relevés de leurs fonctions, crient « Vive l'aristocratie ! » et « A bas les patriotes ! » dans un attroupement contre-révolutionnaire [70]. Le développement des troubles à tendance contre-révolutionnaire semble patent en l'an V, lorsque le 29 brumaire l'administration centrale du Lot prend un arrêté contre « les brigandages et l'assassinat » [71]. Plus grave, en vendémiaire an VIII, des bandes de « brigands royaux » sont signalées dans les cantons d'Aynac et de Gramat où une pyramide symbolisant l'abolition des droits féodaux est détruite [72] tandis qu'une bande de royalistes et de déserteurs sème l'agitation dans la commune

de Toirac (district de Figeac) en injuriant et maltraitant des patriotes [73]. Cependant, il faut préciser que le Lot sera presque totalement absent de l'insurrection royaliste qui touche le Sud-ouest et marche sur Toulouse en thermidor an VII, des troupes de Cahors y sont même dépêchées en renfort [74]. Le district de Cahors est assez calme alors que ceux de « Franc-Céré » et de Gourdon sont très agités en l'an III et IV [75]. Des acquéreurs de biens nationaux sont de plus en plus souvent menacés, comme à Floirac en germinal an III, leurs propriétés sont parfois ravagées ou incendiées [76]. C'est notamment le cas quand ceux-ci possèdent des presbytères : voilà la raison d'une insurrection à Saint-Vincent-de-Lespinasse en frimaire an V [77], accompagnée en thermidor an V de la dévastation d'un jardin ayant appartenu au presbytère de Martignac et acquis par un chapelier de Cahors [78]. Un fait divers semble inquiéter aussi les partisans du gouvernement, l'arrestation d'un « échappé de Vendée » qui s'est évadé de prison, le 12 ventôse an IV [79]. Même une ville calme et pro-gouvernementale comme Cahors semble subir les manifestations de cette flambée puisque le 28 ventôse an V, au cours d'un attroupement, deux personnes tirent des coups de feu contre une sentinelle de la garde nationale [80]. En l'an VI, le 27 frimaire, on signale une tentative d'assassinat sur l'équipage de la malle-poste près de Souillac, ce qui prouve que le « brigandage » vise aussi des employés des administrations et qu'il est plus fort à la limite nord du département [81].

2 La question religieuse

Dans le département, la loi du 5 ventôse an III (23 février 1795) qui semble apporter un semblant de paix et de liberté religieuse est plutôt bien accueillie. Cependant, elle laisse insatisfaits un grand nombre de Lotois notamment dans les zones rurales qui ont tendance à l'interpréter a maxima et demander la totale liberté religieuse avec le droit aux processions et ornements d'église. Il vrai que certaines administrations sont accusées (parfois à raison, comme à Gourdon) de ne pas publier la loi et ses décrets [82]. C'est autour de la publicité du culte et de la récupération des ornements d'église qu'ont alors lieu la plupart des troubles religieux avant l'an IV. Il faut noter que la loi en elle-même n'est pas non plus toujours bien accueillie, puisque, selon le chanoine Sol, à Maniagues, le 2 germinal an III, des femmes jettent des pierres sur l'agent national de la commune de Carennac, un officier municipal et un secrétaire qui étaient venus faire la publication de cette loi [83].

Cependant, ce mouvement de renouveau religieux est déjà amorcé le mois précédant puisque dès la fin pluviôse on signale dans les correspondances d'administrations des réouvertures d'églises illégales : c'est

ainsi le cas à Bach, le 21 pluviôse, où le maire (plus tard arrêté) rouvre l'église sur la demande d'habitants de la commune [84] ; le 27 du même mois, les autorités constatent que l'église est également ouverte à Labastide-Marsa [85], comme à Varaire et à Vidaillac à la même époque [86]. Il en était déjà de même à Assier, à la veille d'un jour de foire, le 18 nivôse [87]. Un peu plus tôt, une trace de « fanatisme » est répertoriée par la société montagnarde de Duravel, le 21 octobre 1794, avec la saisie d'une correspondance suspecte évoquant « une lettre d'or de Jésus descendue du ciel » à Vire, en lien avec le couvent Sainte-Ursule de Cahors [88]. La loi parvenue dans le département, l'agitation ne cesse pas et au contraire s'étend : ce sont cette fois des foules plus nombreuses qui s'ébranlent en direction des bourgs pour récupérer les objets du culte confisqués pendant la déchristianisation et surtout les cloches qui y sont entreposées. A ce sujet, on constate une certaine impatience des paroisses rurales du département à ne pouvoir annoncer et célébrer le culte publiquement. De fait, le 23 ventôse un important rassemblement de femmes à lieu à Gourdon pour demander les clés des églises et les cloches [89]. On relève là plusieurs éléments qui différencient cette période thermidorienne de celle qui l'a précédée : la place prépondérante des femmes dans les troubles religieux, le nombre des ruraux mobilisés pour ses actions, et le fait que ceux-ci n'hésitent pas à marcher sur les bourgs et les chefs-lieux de district. Des « ravages » sont signalés dans les églises de Figeac et des villages voisins durant tout ventôse [90]. On réclame encore les cloches, le 4 germinal, à Gramat, Saint-Chignes et dans le Ségala, où une croix est aussi relevée [91]. Les 16 et 17 germinal, à Ginouillac, les femmes du lieu tiennent l'église ; arrêtées, elles sont libérées de force par une foule de près de 2000 personnes à la foire de Saint-Projet, le chef-lieu de canton, par où passait la gendarmerie [92]. Le 22 germinal, ce sont de nouveau des femmes qui demandent bruyamment à Bach la réouverture de l'église après l'incident de pluviôse [93]. La contre-révolution religieuse se poursuit encore en prairial à Mézels [94] (de nouveau pour réclamer cloches et ornements) et à La Chapelle-Auzac où une centaine de villageoises confisquent les vêtements d'église à leur acheteur [95]. Les troubles religieux sont très présents en l'an III et constituent même l'essentiel des troubles de cette année dans le Lot. En parallèle, les croix sont relevées dans de nombreuses paroisses du département qu'il serait vain de citer, bien que l'on puisse constater que les cas les plus fréquents ont lieu dans les districts de Figeac et de Gourdon, où, dans ce dernier lieu, la plupart des cloches ont été remises en activité dès mars [96].

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), en réactivant une partie des lois répressives contre les réfractaires et les émigrés, amplifie la

contestation religieuse et le mouvement anti-révolutionnaire dans le Lot. Cette loi, et son changement de cap dans les affaires religieuses, sont gravement contestés dès leur connaissance dans le département, c'est-à-dire dès brumaire. Ainsi, des pétitions demandant l'abrogation de ces dispositions fleurissent à la fin du mois dans plusieurs communes du canton de Martel, principalement à Cazillac, Lasvaux et Murat, mais aussi dans les districts de Gourdon et de Saint-Céré [97]. Dans cette ville, une manifestation contre la loi a même lieu le 7 nivôse [98]. C'est d'ailleurs son district qui est le plus touché par les troubles religieux de cette période, comme le démontrent les soulèvements de Floirac et Mayrac les 19 et 20 brumaire an IV : des gendarmes venus arrêter le curé de Floirac, réfractaire, sont accueillis à coup de pierres par une foule de femmes rassemblée au son du tocsin et sont obligés de se retirer. Le lendemain, des déserteurs se regroupent dans ces deux lieux pour soutenir la sédition [99]. En frimaire l'agitation se poursuit : le 23, à Puybrun, des femmes empêchent le curé assermenté de siéger [100] tandis qu'à Frayssinhes l'administration du canton de Bretenoux est battue par une foule réclamant la liberté de culte et leurs prêtres [101]. Ce canton semble être l'un des plus actifs de la contestation religieuse ; en effet, le 10 pluviôse la ville et des bourgs environnants sont traversés par une bande réclamant des prêtres, bande qui prend à partie et attaque l'agent national du canton, encore une fois à Frayssinhes [102]. Parallèlement, les actions de récupération de cloches continuent, en nivôse ; c'est surtout le cas en Montalbanais (Lafrançaise, Mirabel). Ce même mois, le 27, on apprend la rétractation du curé de Saint-Rémy (commune de Labastide-Marnhac) [103]. Le 25 pluviôse, les choses prennent un autre tour à Saint-Céré même où, dans un attroupement similaire à ceux de Bretenoux, on compte des violences et un blessé [104]. Le pic de la contre-révolution religieuse a cependant lieu durant le mois de ventôse où de nombreux attroupements sont signalés et c'est toujours le district de Saint-Céré qui semble en pointe [105]. Il en est ainsi du plus grand rassemblement armé de la période, peut-être le plus dangereux de toute l'histoire contre-révolutionnaire de la zone étudiée ; en effet, pendant une dizaine de jours, du 19 au 29 ventôse, des attroupements armés, action assez nouvelle, sont signalés dans les communes de Floirac, Bétaille et d'autres localités voisines. Ces bandes, composées pour partie de déserteurs, se mobilisent pour demander la libération du curé Fages de Floirac et de déserteurs emprisonnés. Finalement, une force de près de 1000 paysans et insoumis se présente devant Martel pour obtenir satisfaction. La garde nationale de la ville, rejointe par celle d'autres municipalités, finit par avoir raison de la sédition, au prix de plusieurs morts et blessés chez leurs adversaires, et poursuit la répression [106]. C'est

la principale nouveauté des troubles de l'an IV : la présence massive, dans leur déroulement, de conscrits insoumis qui créent un lien entre question religieuse et militaire, entre réfractaires laïcs et cléricaux à l'ordre républicain...

3 Le refus de la conscription

Le Lot se présente, après le 9 thermidor, comme l'un des départements les plus rétifs aux différentes mesures de conscription prises par les gouvernements de la Convention thermidorienne et du Directoire. Plus tard, sous l'Empire, le taux d'insoumission y atteint même les 50% du contingent, comme les départements du sud du Massif Central [107]. Cette situation, déjà patente au début de la République, se renforce par la suite et la question militaire devient probablement le premier facteur de troubles contre-révolutionnaires dans la zone étudiée, d'autant plus que la guerre avec l'Espagne se terminant en 1795, plus aucun danger direct d'invasion ne menace le département, ce qui limite les éventuelles ardeurs défensives. On voit alors apparaitre de nombreuses bandes de déserteurs qui, souvent, sont armées et dépassent la centaine d'hommes. Ces insoumis apportent un appui considérable à d'autres mobilisations, notamment aux conflits religieux. La solidarité est assez grande dans ces attroupements et leurs principales revendications demandent la libération de déserteurs fait prisonniers, ce qui montre également le caractère politiquement limité et réactif de ceux-ci. Nous n'avons pas trouvé trace d'une quelconque action d'un réseau royaliste constitué, et ce durant toute la période, contrairement aux menées importantes effectuées par la Société philanthropique dans les départements circonvoisins [108].

Ainsi, le 2 frimaire an III, un rassemblement armé tue un gendarme et libère un déserteur à Francéré [109]. Cependant, c'est surtout à partir de l'an IV que le rôle des déserteurs se renforce. Ceux-ci semblent impliqués dans la recrudescence du brigandage et des attaques de personnes, comme l'atteste l'arrêté de l'Administration centrale du Lot en date du 29 brumaire an V [110]. L'autre fait révélateur de la gravité des désertions est la décision prise par le Directoire du département à partir de frimaire an IV : celui-ci décide d'installer des garnisaires pour lutter contre ce phénomène [111]. Alors que la mesure est d'abord jugée trop brutale par le ministre de l'intérieur, elle est légalisée après le soulèvement du district de Cazals [112]. L'an IV voit une forte activité des insoumis dans le département. En plus de la participation à des troubles religieux déjà évoqués (en ventôse an IV dans le district de Saint-Céré et du 19 au 29 ventôse près de Floirac), on retrouve des attroupements à

Floirac et Mayrac, dans le canton de Martel, le 20 brumaire, ceux-ci se livrant au brigandage selon les autorités qui dénoncent un « ... esprit public [...] extrêmement mauvais » [113]. De même, le 11 ventôse an IV, le village de Bétaille est occupé par des déserteurs corréziens, preuve que la multiplication des actes d'insoumission conflue des départements voisins sans grand souci des frontières de districts et de régions [114]. C'est particulièrement le cas pour le district « frontalier » de Saint-Céré. En germinal c'est le canton de Caylus qui est occupé par les déserteurs qui protègent un réfractaire [115]. La plus grande force de ceux-ci vient de leur ancrage rural et des solidarités associées : dans de nombreux cas on signale que les insoumis sont protégés par leur famille et leurs voisins qui les cachent, voire n'hésitent pas à intervenir pour empêcher leur arrestation, comme à Bio, le 14 prairial an IV, où près de 300 à 400 personnes se dressent contre des gendarmes venus arrêter des réquisitionnaires [116].

La loi Jourdan du 19 fructidor an VI, devant la menace de reprise de la guerre, instaure le service militaire obligatoire entre vingt et vingt-cinq ans : avec la généralisation de la conscription, les troubles qui s'y opposent dans le Lot s'aggravent et se multiplient à tel point qu'ils survivent longtemps sous le Consulat puis l'Empire [117]. Les bandes de déserteurs se reconstituent et recommencent leurs activités, d'autant plus que, lors de la première application de la loi, près de 70% du contingent lotois est réfractaire, ce qui constitue alors le plus fort taux de toute l'actuelle région Midi-Pyrénées (ailleurs, la moyenne se situe entre 40 et 50% selon M. Vovelle) [118]. Ces bandes ont tendance à se cacher dans les forêts et autres lieux sauvages et mal contrôlés, formant de véritables « maquis » [119].

Mais en réalité le retour des attroupements de jeunes refusant leur réquisition est effectif dès le début de l'année, puisque les 11 et 14 vendémiaire, dans les communes de Castelnau-Montratier, Floyrac, Boisse et Capuie, des déserteurs armés provoquent des troubles [120]. En frimaire, l'insécurité et le brigandage sont dénoncés par les administrations de Cabrerets et de Lauzès [121]. Dans le canton de Gourdon, à Montfaucon-Caniac, un agent municipal du lieu, à la tête de 400 personnes, libère des déserteurs prisonniers dont son fils et récidive en germinal en attaquant les gendarmes à coup de pierres à l'occasion de l'élection du juge de paix [122]. Ces événements se poursuivent durant l'an VII (1798-1799), notamment pendant l'hiver ; ainsi le 13 nivôse, à Cézac et Saint-Clément, dans la commune de Castelnau-Montratier, des déserteurs se rassemblent [123], tandis que le 22 pluviôse à Saint-Caprais, dans le district de Cahors, un attroupement empêche le départ des conscrits, comme à Pradines en nivôse [124]. Le système des garnisaires, dont nous avons vu la mise en place, ne semble pas constituer un frein efficace à

l'insoumission ; le 29 prairial, la municipalité de Cazals, dans une lettre au département, se plaint de ses effets pervers : selon elle, cette mesure fait de nouveau déserter les réquisitionnaires dès que les forces armées quittent la commune visée [125].

D'autres types de résistances se mettent aussi en place : ainsi les jeunes du district de Lauzerte ne se font pas inscrire sur le tableau de conscription, ce qui empêche le commissaire du directoire exécutif de le réaliser correctement [126]. La solidarité villageoise joue toujours son rôle, comme le 7 brumaire à Lebreil où des habitants du village, au nombre d'une centaine, protègent un déserteur que la gendarmerie était venue arrêter [127]. Il faut noter que ces ultimes troubles contre-révolutionnaires sont assez diffus et répartis sur l'ensemble des districts, sans que l'on puisse réellement mettre en avant l'un d'entre eux pour sa situation particulière.

Conclusion

Que nous apprennent ces troubles contre-révolutionnaires lotois ?

On peut d'abord considérer les caractéristiques les plus attendues, celles qui correspondent à la situation « géopolitique » du département : ainsi, les principaux acteurs de ces résistances sont ces ruraux qui forment aussi l'écrasante majorité de la population du Lot. Paysans pour la plupart, ils ont pour beaucoup participé à la lutte anti-seigneuriale dans un premier temps et donc contribué aux progrès de la Révolution. Enfin, contentés par la loi d'abolition sans rachat des droits féodaux du 27 juillet 1793, on pourrait croire leur attachement aux autorités révolutionnaires garanti. Mais tel n'est pas le cas : il semble que la mentalité paysanne se trouve en porte à faux avec l'intense mobilisation demandée par la République. Après avoir obtenu satisfaction, le rural lotois n'aspire, semble-t-il, qu'à vivre tranquillement dans son village, sans voir ses traditions et usages troublés par une autorité extérieure. Il semble que la politisation contre-révolutionnaire soit assez faible dans le Lot tout au long de la période, tandis que les réactions sont surtout défensives et visent à protéger la communauté de l'application des levées militaires et de la Constitution civile du clergé, première césure, c'est-à-dire en somme sauvegarder son indépendance. Le but de nombre de conflits et de troubles est de récupérer l'insermenté du village ou les fils de la communauté déserteurs, aux mains des autorités révolutionnaires. Tout au long de la période, on peut voir des communautés soudées en action : elles ont pu prendre déjà conscience de leur force dans les conflits précédents où la tentative de répression urbaine a échoué la plupart du temps. Souvent complètement isolées des

influences extérieures et sans meneurs identifiés, leurs réactions sont finalement rarement violentes et les quelques morts qui peuvent en résulter sont presque toujours dans leur camp. Contrairement à bien des régions, les émigrés d'origine ecclésiastique ou noble n'ont presque aucun rôle, en tout cas pas après 1791 pour ces derniers, et les quelques cas se manifestent presque uniquement en ville.

Il y a tout de même une évolution dans la nature des troubles que l'on peut repérer selon la période considérée : les actes de contre-révolution jusqu'à Thermidor sont plutôt disparates, les motifs d'insurrection et les zones géographiques de celle-ci n'ont que peu d'unité. Sous la Convention thermidorienne et le Directoire, les troubles sont au contraire à la fois plus nombreux et plus unis, les mêmes causes mettant en action des villages situés parfois à l'opposé du département. Les acteurs sont eux-mêmes plus nombreux et on voit émerger trois nouveautés importantes. La première est l'apparition des foules féminines qui se mobilisent assez fréquemment dans les affaires religieuses. La seconde est la multiplication des bandes de déserteurs armés dont on peut supposer qu'ils possèdent une organisation suffisante pour échapper à la gendarmerie ou à la garde nationale. Enfin, les troubles deviennent plus offensifs et l'on voit des attroupements de plusieurs centaines d'hommes qui, parfois, n'hésitent pas à marcher sur les bourgs et les centres urbains comme Gourdon ou Martel en plusieurs occasions débordés. Finalement, les administrations que les lotois (hors Montalbanais) se sont donnés semblent assez représentatives du climat politique du département : les grands vainqueurs sont les révolutionnaires modérés ; ils sont bien à l'image des habitants de la zone étudiée : attachés aux conquêtes sociales et économiques de l'ordre nouveau mais opposés à la radicalisation du processus révolutionnaire et aux innovations religieuses et militaires.

Pierre FOISSAC

NOTES

1 - Daniel Ligou, « Les protestants de Montauban et la Révolution » in *Les protestants et la Révolution française*, *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 135, n°4, 1989, p. 733-761. Bernard Vinot, « Jean-Michel GARRIC, *Chronique de la Révolution à Montauban (1788-1801)*, CDDP de Tarn-et-Garonne, 2001, 389 p. », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 331 janvier-mars 2003, mis en ligne le 18 avril 2008, consulté le 21 juin 2011.

2 - François Furet, *Penser la Révolution française*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », Paris, 1978, 259 p.

3 - Jean Clément Martin, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France 1789-1799*, Collection Histoire, Seuil, 1998, p.7 à 15 et 92-93

4 - Les résistances à la Révolution. Actes du Colloque de Rennes (17 - 21 septembre 1985) recueillis et présentés par François Lebrun et Roger Dupuy, Quéniart Jean *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1988, vol. 95, N°1, p.110 – 112.

5 - Chanoine Eugène Sol, *La Révolution en Quercy* (1788-1802), Imprimerie Blanc, Cahors, 1930 à 1932, 4 vol.

6 - Michel Vovelle**,** La découverte de la politique. Géopolitique de la révolution française, La Découverte, Coll. textes à l'appui, 1993.

7 - Hubert Delpont, *La victoire des croquants les révoltes paysannes du grand sud-ouest pendant la révolution (1789-1799),* Bordeaux*,* Amis du Vieux Nérac, 2002, p. 7.

8 - Auguste Combes, « Analyse des registres municipaux de la commune de Cahors sous la Révolution », *Bulletin de la Société des études* (désormais *BSEL*), 1905-1944. Faute de pagination suivie, les références correspondent à la date figurant dans le texte.

9 - *Ibidem*, Délibération du 5 janvier 1791.

10 - H. Delpont, *La victoire... op.cit.,* p.183 et 184.

11 - *Ibidem* p. 64.

12 - Christiane Constant-Le Stum, *Journal d'un bourgeois de Bégoux : Michel Célarié, 1771-1836*, Paris, Publisud- Conseil général du Lot, 1992, p. 144.
« Registres Municipaux de Cahors...», art. cit. ; rapport de police du 13 avril 1790.

13 - *Ibid.* délibération du 30 mai 1790.

14 - *Ibid.,* 13 décembre 1790.

15 - « Registres Municipaux de Cahors... », art. cit., Compte-rendu de délibération du 30 décembre 1790.

16 - *Ibid.,* 23 mars 1793.

17 - Daniel Ligou, Michel Péronnet, *La Révolution dans le Lot 1789-1799,* éd. Horvath*,* 1989, p. 82.

18 - Jean-Clément Martin, *Violence et révolution, essai sur la naissance d'un mythe national,* Seuil, 2006, Paris, p.15.

19 - Étienne Baux, *1789. Le Quercy entre en révolution*, Publication du Service éducatif des Archives du Lot, Cahors, 1988, p.81.

20 - *Ibid.*

21 - « Registres municipaux de Cahors...», art. cit., à la date du texte.

22 - *Ibid.*

23 - *Ibid.*

24 - Archives départementales du Lot (désormais ADL)*,* L SUPP 152 (3).

25 - ADL, L 124

26 - Langlois C., Vovelle M., Tackett T., (dir.), *Atlas de la révolution française tome 9 : Religion*, ... *op.cit.* p. 42 et 44

27 - *Ibid*. p. 42 et 44

28 - D. Ligou, M. Péronnet, ... *op.cit* p. 121

29 - *Ibid*. p.110

30 - *Ibid.* p.122

31 - Langlois C., Vovelle M., Tackett T., (dir.), *Atlas de la révolution française tome 9 : Religion*, ... *op.cit.* p. 44

32 - D. Ligou, M. Péronnet, ... *op.cit* p. 114.

33 - *Ibid*. p. 84.

34 - « Registres municipaux de Cahors...», art. cit., à la date du texte.

35 - *Ibid.*

36 - H. Delpont, *La victoire..., op.cit.,* p. 367

37 - D. Ligou, M. Péronnet, *... op.cit,* p. 105 et 108.

38 - H. Delpont, *La victoire..., op.cit.* p. 371

39 - *Ibid.* p. 371

40 - *Ibid.* p. 377 et 378

41 - Langlois C., Vovelle M., Tackett T., (dir.), *Atlas de la révolution française, tome 9 : Religion*, p. 18

42 - Auguste Combes « Les délibérations de la Municipalité de Saint-Pantaléon pendant la Révolution », *BSEL* t. XXVI, p. 1.

43 - Balagayrie, « Actes de la municipalité de Bio », BSEL t. XIII, 1888, p. 21-51.

44 - Bertaud J-P., Reichel D., Bertrand J., (dir.) , *Atlas de la révolution française,tome 3 : L'armée et la guerre,* p13.

45 - *Ibid*. p18

46 - Michel Biard, *Missionnaires de la République*, CTHS Histoire, Paris, 2002, p. 529, 531, 586.

47 - H. Delpont, *La victoire..., op.cit.* p. 379.

48 - *Ibid*. p. 379.

49 - ADL, L 86.

50 - ADL, L 78.

51 - « Registres municipaux de Cahors...»

52 - ADL, L 395.

53 - ADL, L 76.

54 - ADL, L 82.

55 - Balagayrie « Actes de la municipalité de Bio », art. cit.

56 - ADL, L 79.

57 - Balagayrie « Actes de la municipalité de Bio », art. cit.

58 - M. Vovelle., *La découverte de la politique*, op.cit., p. 214.

59 - D. Ligou, M. Péronnet, *La Révolution...*, op. cit., p. 129.

60 - *Ibid*. p 130.

61 - H. Delpont, *La victoire... op.cit.,* p. 421.

62 - ADL, série L, dossier 77.

63 - Eugène Sol, *La Révolution en Quercy tome IV,* Paris, Picard, 1926, p. 155. Archives départementales du Lot, série L, dossier 318, f°11 et 12.

64 - E. Sol, *La Révolution...op.cit.* ; p. 178. ADL, série L, dossier 259, document du 25 germinal an IV.

65 - E. Sol, *op.cit.* ; p. 178-179. ADL, série L, dossier 239, correspondance d'administrations.

66 - ADL, série L, dossier 239, correspondances d'administrations.

67 - E. Sol, *op.cit.* ; p 180. Arch. Dép. Lot, série L, dossier 239, correspondances d'administrations.

68 - Jean Lamure, *les attroupements de ventôse an IV autour de Martel,* Cahors, Communication au colloque d'histoire tenu à Turenne, Martel et Saint-Céré les 4, 5 et 6 août 1988, 1988, p. 34.

69 - ADL, série L, dossier 167, correspondances d'administrations.

70 - E. Sol, *op.cit.* ; p 169. ADL, série L, dossier 242, f°4.

71 - Louis Bergès, *Résister à la conscription 1798-1814, le cas des départements aquitains*, Paris, CTHS, 2002, p. 343.

72 - D. Ligou, M. Péronnet, *op.cit.,* p. 133.

73 - Jean Clément Martin, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France 1789-1799*, Collection Histoire, Ed Seuil, 1998. P. 200.

74 - H. Delpont, La victoire..., op.cit., p 409.

75 - *Ibid*. p. 417.

76 - *Ibid.* p. 400.

77 - H. Delpont, *La victoire*... op.cit., p 443.

78 - E. Sol, op.cit., p 171.

79 - ADL, série L, dossier SUPP 152 (14), actes du tribunal de police correctionnelle.

80 - E. Sol, *op.cit*., p 234.

81 - Archives municipales de Gourdon, dossier 1/ D/ 03, registre des délibérations de la municipalité.

82 - E. Sol, op.cit., p. 129.

83 - *Ibid.* p. 55.

84 - *Ibid.* p. 57.

85 - *Ibid*. p. 57.

86 - *Ibid*. p. 62.

87 - ADL, série L, dossier 395, Correspondances de la société montagnarde de Duravel.

88 - Archives municipales de Gourdon, dossier 1/ D/ 03, Correspondances d'administrations.

89 - E. Sol, *op.cit.,* p. 127.

90 - H. Delpont, *La victoire..., op.cit.,* p. 406.

91 - *Ibid*. p 405.

92 - *Ibid.* p 406.

93 - ADL, série L, dossier SUPP 152 (10), correspondances d'administrations.

94 - ADL, série L, dossier SUPP 209, correspondances d'administrations.

95 - E. Sol, *op.cit.,* p. 130.

96 - *Ibid.*, p. 137.

97 - *Ibid.* p 138.

98 - ADL, série L, dossier 238, correspondances d'administrations, P.V. de gendarmerie, accusateur public.

99 - ADL, série L, dossier 238, procès verbal de la commune de Puybrun.

100 - ADL, série L, dossier 238, correspondances d'administrations.

101 - H. Delpont, *La victoire... op.cit.,* p 419.

102 - ADL, série L, dossier SUPP 152 (12), correspondances d'administrations.

103 - H. Delpont, *La victoire... op.cit.* p. 418.

104 - *Ibid.* p. 416 à 423.

105 - *Idem*.

106 - L. Bergès, *Résister..., op. cit.,* p. 542.

107 - J. C. Martin, *Contre-Révolution..., op*. cit., p. 187.

108 - ADL, série L, dossier 399, correspondances d'administration.

109 - « Registres municipaux de Cahors » ; arrêtés.

110 - L. Bergès, *Résister..., op. cit.,* p 374.

111 - *Ibid.* p 374

112 - ADL, série L, dossier 238, correspondances d'administrations, P.V. de gendarmerie, accusateur public.

113 - ADL, série L, dossier 239, correspondances d'administration.

114 - ADL, série L, dossier 239, correspondances d'administration.

115 - ADL, série L, dossier 239, procès verbal de gendarmerie.

116 - L. Bergès, *Résister..., op. cit.*, p. 402.

1117 - D. Ligou, M. Péronnet, *op.cit.,* p 134. M.Vovelle, *La découverte de la politique*, op.cit., p. 270.

118 - L. Bergès, *Résister..., op. cit.,* p. 416.

119 - ADL, série L, dossier SUPP 152 (14), correspondances d'administration.

120 - E. Sol, *op.cit.,* p. 265.

121 - ADL, série L, dossier 236, rapport de police.

122 - H. Delpont, *La victoire... op.cit.,* p. 443-444.

123 - *Ibid.* p. 444-445.

124 - L. Bergès, *Résister..., op. cit.,* p. 376.

125 - H. Delpont, *La victoire... op.cit.,* p. 443-444.

126 - *Ibid.* p. 446.

ENQUÊTE SUR LE « MARBRE DE SAINT-CÉRÉ » DE LA TRIBUNE DES CHANOINES DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE DE CAHORS (1734)

Dans le cadre de la visite « Laissez-vous conter Cahors », organisée par la Maison du Patrimoine, Emmanuel Carrère présente les objets liturgiques de la Cathédrale Saint-Étienne, et la tribune des chanoines en « marbre de Saint-Céré ». Cette tribune (voir photo), construite pour les chanoines en 1734, en face de la chaire, leur permettait ainsi d'assister à la cérémonie de « montre » : présentation de la relique de la « Sainte Coiffe » par Monseigneur l'évêque Henri de Briqueville de la Luzerne (1693-1741). La Sainte Coiffe qui aurait enveloppé la tête du Christ et ramenée de Jérusalem vers 1113, constituait une relique remarquable sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Nous avons été intrigués par la roche désignée dans une pièce d'archive comme « marbre de Saint-Céré » et nous avons essayé d'en savoir plus.

Le journal des mines de Louis Cordier N° 127 de juillet 1807 (p. 56-57) nous indique que « *cette roche était déjà connue en 1807 et qu'elle provenait d'une carrière placée sur le bord du plateau secondaire, près du village de Marbrière, canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac... Elle est formée par une pâte calcaire très fine, parfaitement compacte, et d'un beau rouge de sang... On a taillé autrefois des colonnes de 4 à 5 m de hauteur. Mais le marbre a malheureusement un défaut qui compense tous les avantages précédents, c'est celui d'être véreux. On ne peut le travailler qu'en remplissant les cavités, soit avec du mastic, soit avec des fragments de même nature. Cet inconvénient, joint à la grande difficulté de transport, a fait abandonner l'extraction il y a environ 30 ans en1807 ».*

Ainsi donc « ledit marbre de Saint-Céré » était connu en 1807, et avait été déjà utilisé pour décorer l'église de Saint-Céré. Il provenait de la carrière de la Marbrière aujourd'hui hameau de Saint-Médard-de-Presque à une vingtaine de kilomètres de Saint-Céré. Il était donc déjà connu pour ses moindres qualités, puisque le Journal des mines le qualifie de « véreux » et finalement peu exploitable.

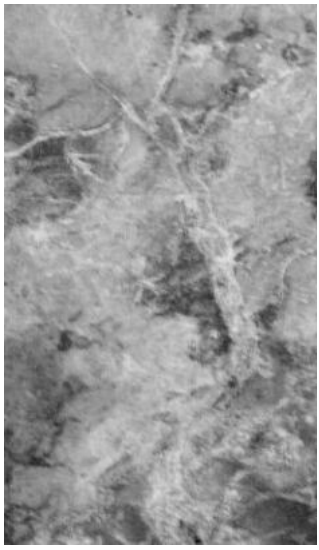

L'observation en la cathédrale de Cahors, de la tribune des chanoines, de la chaire, et de quelques plaques rehaussant le mur nord, permet de comprendre ce que signifie l'adjectif véreux, avec des trous rebouchés par endroits par un mastic jaunâtre qui a mal vieilli. On comprend pourquoi l'exploitation de Saint-Médard-de-Presque, ne fût pas rentable, d'autant que le bénitier voisin (1709), éblouissait d'un beau rouge marbré de blanc. Sculpté dans du marbre provenant de la Carrière du Roy (Louis XIV) de Caunes-Minervois (Hérault), il était connu pour son emploi dans la prestigieuse galerie des Glaces de Versailles.

La provenance de la roche utilisée pour la tribune des chanoines de la cathédrale de Cahors est donc le site du hameau de la Marbrière, sur la commune de Saint-Médard-de-Presque.

Une fois la provenance précisée, l'autre question est de savoir si cette roche est réellement un marbre au sens géologique du terme. Il faut dire que le terme de marbre, en géologie, n'a pas le même sens aujourd'hui qu'au début du XIXe siècle d'une part et que, d'autre part, le vocabulaire courant actuel appelle aussi marbre, toute roche polie qui, outre des qualités esthétiques, présente une dureté suffisante pour servir de parement et même de pavement, sans référence aucune à sa formation et à sa nature. Précisons qu'en géologie moderne, un marbre est une roche calcaire qui a subi des transformations sans fusion sous l'effet conjugué de la température et de la pression (métamorphisme) dans des zones de notre planète soumises à des mouvements parfois liés à la formation de chaînes de montagnes. Ce qui n'est pas le cas des roches sédimentaires, ni de Saint-Céré, ni de Saint-Médard situés aux marges est du Bassin d'Aquitaine, et non dans le Massif Central, pourtant voisin. Sur la carte géologique de Saint-Céré au 1/50000e du BRGM, aucun affleurement de marbre n'est signalé. Ni, sur la carte plus ancienne, au 1/80000e du même éditeur. D'où, les mentions « marbre » et « Saint-Céré » présentant une dissonance géologique. Précisons que le bénitier est un marbre au sens géologique du terme et qu'il est bien le résultat d'un métamorphisme subi par la région de Caunes-Minervois.

Existe-t-il des calcaires cristallisés fortement colorés dans la région de St-Médard-de-Presque qui pourraient avoir été utilisés comme pierre marbrière ? Laissons Jean-Guy Astruc, géologue du BRGM, ayant participé à l'élaboration de nombreuses cartes géologiques du Lot, conclure :

« *La pierre marbrière en question appartient aux calcaires dolomitiques cristallisés de la formation d'Autoire d'âge Bajocien (Jurassique). Ce faciès rubéfié* (couleur rouille) *est présent sur toute la bordure du Causse. Une tranchée routière, recoupe ces faciès entre Bach et Vaylats* »**.**

Il s'agit donc **d'une roche sédimentaire** et non d'un marbre pour les géologues. Précisons qu'en géologie une formation est un ensemble de couches formant une unité à laquelle on associe un nom de lieu. On n'utilise pas la proximité (Saint-Céré), mais le lieu éponyme où cet ensemble de couches présentant les mêmes caractéristiques a été décrit pour la première fois par les géologues, d'où la formation d'Autoire.

Louis Cordier, éminent géologue, ingénieur des Mines (1797-1861) connaissait en 1807, la nature des roches et savait que les marbres étaient de composition calcaire, et que ces roches n'avaient pas eu la même formation que les roches sédimentaires. II connaissait les roches volcaniques (basaltes), et les autres roches dites plutoniques, mais à cette époque, la classification des roches en vigueur était basée sur leur

composition étant donné le peu d'investigations scientifiques faites à l'époque sur les roches de la profondeur et provenant d'une technologie balbutiante**.** Ce n'est qu'à partir de 1968 que, grâce à la haute technologie américaine, des informations sur le fond des océans ont permis de comprendre la physique du globe, posant ainsi la clé de voûte de toute la géologie moderne.

Le livre de Bernard Balan qui vient de paraître (L'évolution des idées en géologie. Des cosmogonies à la physique du globe, éditions Vrin, 2010), permettra de mieux comprendre l'histoire des connaissances en géologie.

Quelles sont les données modernes sur les conditions de formation de ces calcaires dolomitiques ?

Ces calcaires se sont déposés dans une mer peu profonde sous forme de sédiments calcaires riches en fer (d'où leur couleur rouge) et en magnésium lors du démantèlement du continent voisin (Massif Central). La dolomitisation (carbonate de magnésium) s'est effectuée secondairement avec cristallisation lors de l'évaporation de l'eau de mer. Ces conditions ont été requises lors du morcellement de la Pangée (seul continent existant à la fin de l'ère primaire). La fragmentation de la Pangée, transforme cette région en véritable archipel émergeant d'une mer peu profonde dans laquelle se sont déposés les sédiments calcaires de l'ère secondaire.

Nous pourrions conclure que le terme « marbre de Saint-Céré » que l'on retrouve dans les archives de Cordier en 1807 pourrait être réactualisé, compte tenu des connaissances actuelles en géologie et en reconnaissance du travail effectué par ces géologues de génie qui ont posé les bases de cette science. Cette roche pourrait s'appeler simplement « Pierre marbrière de St-Médard-de-Presque », mieux « calcaires dolomitiques de St-Médard-de-Presque » ou plus savant « *calcaires dolomitiques rubéfiés de la formation d'Autoire* » de J.G. Astruc.

Rendons à Saint-Médard-de-Presque sa gloire éphémère en sachant que le « marbre de Saint-Céré » n'étant ni marbre, ni de Saint-Céré, c'est **presque** faux...

Mais que de mots pour **presque** rien.

Yvette Masbou

SORTIE DU 9 OCTOBRE
AUTOUR DE CAYLUS ET VARAIRE

Nous devons remercier nos sociétaires Geneviève Dreyfus-Armand et Michel Auvray pour avoir pris en charge une grande partie de l'organisation de cette sortie d'automne autour de Caylus et Varaire. Nous associons à ces remerciements Jean-Pierre Amalric, professeur honoraire de l'université de Toulouse-Le Mirail et ancien président de la Fédération Historique de Midi-Pyrénées, qui a bien voulu être notre guide sur ses terres caylusiennes.

Le rendez-vous initial était fixé à Caylus même et notre visite a débuté immédiatement par l'église pour ne pas gêner le déroulement de la messe dominicale. Prenant place du côté de l'évangile, Jean-Pierre Amalric a retracé l'historique de l'édifice et décrit ses principales caractéristiques architecturales. Dédiée à saint Jean-Baptiste, sous le patronage de l'abbaye de Saint-Antonin, l'église est une belle construction de style gothique méridional classée Monument historique depuis 1910. Cette église a été reconstruite sur un monument antérieur dans la seconde moitié du XIVe siècle, dans une campagne assez homogène qui lui donne une grande élégance intérieure, l'élévation de la nef unique exigeant par contre le soutien de puissants contreforts extérieurs. Le chœur à sept pans et aux hautes verrières est postérieur et daté du dernier tiers du XVe siècle. Deux chapelles latérales plus tardives, du début du XVIe siècle, complètent l'édifice. L'église de Caylus renferme un riche mobilier, à commencer par les verrières dont certaines sont contemporaines de la construction de l'église et présentent le cycle de saint Jean-Baptiste. Il faut bien sûr signaler l'œuvre remarquable du sculpteur Ossip Zadkine réalisée en 1954, un magnifique Christ en croix nu sculpté dans un tronc d'ormeau.

Prenant ensuite les chemins détournés nous escaladons l'austère causse de Caylus à la rencontre de la sympathique Association pour la

Promotion et l'Identité des Causses du Quercy, APICQ (pour en savoir plus : http://association.apicq.free.fr/), dont les bénévoles consacrent leur dimanche à la restauration du petit patrimoine rural : fours, puits, granges et murets des chemins... qui nous ont finalement ramenés sur un promontoire présentant une belle vue sur le bourg de Caylus.

Jean-Pierre Amalric profitait alors de ce point de vue imprenable pour nous retracer les grandes étapes de l'histoire de la ville de Caylus, insistant à juste titre sur ce caractère urbain difficilement perceptible aujourd'hui. La ville de Caylus a joué au Moyen Âge, à partir du XIIe siècle, un rôle important, devenant à partir du bourg castral initial une châtellenie royale (par héritage des comtes de Toulouse) dont la juridiction s'avançait jusqu'aux portes de Cahors. Dotée d'une enceinte, de son consulat et de ses propres mesures, son importance est aussi liée à ses activités marchandes. L'aménagement de la place centrale avec sa belle halle témoigne de cette activité qui se prolonge par les boutiques de la rue Droite. Au XVIIIe siècle, les intendants souhaitent favoriser les contacts avec le Rouergue ; Lescalopier fait donc entreprendre le chantier de la route de Montauban... à Millau, par Caylus. C'est la dernière phase d'extension de la ville qui connaît ensuite un fort exode rural, passant d'un maximum de 4500 habitants à moins de 1400 il y a vingt ans. Aujourd'hui, une légère reprise démographique se manifeste mais la croissance se fait désormais sur le « plateau » le long de la route de Montauban, déplacement sensible du centre de gravité au détriment du bourg...

Le bourg de Caylus (photo Michel Serin)

L'heure tardive nous frustrait d'une visite plus détaillée de la ville et imposait un départ précipité vers Varaire où nous attendait un déjeuner à la table d'hôtes du château de Couanac, première étape de l'après-midi. Le cadre de ce déjeuner et la qualité de la cuisine –celle des produits des terres du château- offraient une meilleure récompense à l'assiduité de nos sociétaires qu'un temps plutôt morose.

Le repas terminé, M. le comte d'Armagnac de Castanet nous a fait l'honneur de la visite de sa demeure en commençant par l'historique d'un site qui présente l'originalité d'associer un édifice religieux, une église romane dédiée à saint Georges et annexe de Concots, à un premier repaire des XIIe – XIIIe siècles et appartenant à la famille de La Popie. Les Hébrard de Saint-Sulpice ayant hérité des La Popie, c'est Raymond Hébrard qui, au début du XVIe siècle, les a réunis en un seul édifice par une enceinte et de nouveaux corps de logis et dépendances accostés de deux puissantes tours circulaires, le clocher carré de l'église ayant été antérieurement transformé en tour de défense à mâchicoulis. L'ancienne église réduite à une partie de son transept est devenue chapelle castrale et aujourd'hui nécropole familiale. Les nombreuses reprises rendent la lecture de l'édifice assez difficile mais nous en possédons une description vraisemblable datant de 1581 :

« *... il y a un château contenant deux corps de maisons, avec une galerie le long de l'un d'eux, et une terrasse allant d'un corps à l'autre, deux tours rondes et une très haute carrée sous laquelle est la chapelle et une petite basse cour au milieu des deux corps et un puits. Plus une grande basse cour joignant le château où un moulin de chevaux, une stablerie (étable), quatre maisons pour faire la ménagerie. Plus un jardin et une petite basse cour où se trouvent deux galinars (poulailler) pour entretenir poilhalle (volaille)*».

Le château de Couanac et une partie du groupe (photo Michel Serin)

Le bourg de Varaire, avec le château des Cardaillac et le patrimoine civil ou religieux villageois, fixait le terme de notre sortie.

Le château – tour et logis séparé- des Cardaillac-Varaire, l'une des nombreuses branches de l'illustre famille, a été récemment racheté par M. Dutilleux, architecte du patrimoine en Belgique, qui a entrepris la restauration d'un ensemble laissé en piteux état. En l'absence de son nouveau propriétaire, M. Dutilleux père s'était proposé de nous servir de guide, mission dont il s'est parfaitement acquitté, ajoutant au sérieux des commentaires et de la documentation un humour qui a vivement réjoui nos sociétaires.

C'est une très bonne surprise que nous a réservé l'intérieur du logis seigneurial, l'essentiel de l'œuvre étant dans un bien meilleur état que ne le suggère celui de sa façade. C'est bien cet état du bâti intérieur et la conservation des volumes médiévaux qui donnent tout son sens au choix de l'architecte de tenter une restauration des baies géminées du XIIIe siècle en partie détruites, rétablissant ainsi la cohérence de l'édifice. Le résultat final devrait être particulièrement intéressant et la SEL se félicite qu'il existe des restaurateurs aussi dynamiques.

Le logis et la tour du château des Cardaillac-Varaire dans leur état actuel (Photo Michel Serin)

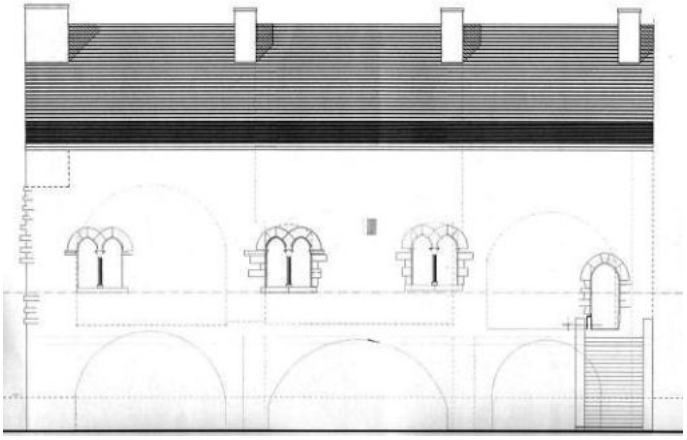

Un essai de restitution de la façade sud.
(Relevé de Bernard Dutilleux, architecte et propriétaire).

La visite de Varaire s'est poursuivie par la découverte du patrimoine villageois : relais de poste dans les anciens communs du château et le célèbre lavoir. Mme Josette Lades a bien voulu nous servir de guide et retracer l'histoire de ce lieu emblématique, au cœur du village, et qui regorge d'anecdotes. Signalons aux lecteurs du BSEL que, malheureusement, la baisse du niveau que l'on distingue nettement sur la photo ci-dessous n'est pas due à une quelconque sècheresse mais à la conséquence de travaux sur la route toute proche qui auraient créé une faille. Il faut donc craindre que cette situation soit irrémédiable...

Patrice FOISSAC

Le lavoir de Varaire (photo Michel Serin)

RETOUR SUR LA SORTIE D'ÉTÉ

Jean Royère, que nous remercions, a bien voulu nous communiquer la transcription de la lettre du député du Tiers originaire de Léobard que nous évoquions, en compte-rendu de la sortie d'été, dans le précédent numéro du BSEL.

« État de ce qui se passera jour par jour aux séances des États Généraux pour servir à entretenir ma correspondance avec la sénéchaussée de Gourdon adressée à M. Delcamps-Boytié avocat de cette ville ».

Par **Antoine Durand**, avocat à Gourdon, député du Tiers aux États Généraux (Extraits et transcriptions)

Mardi 14 juillet 1789

« Je n'abandonnerais pas la méthode que j'ai suivie jusqu'ici de vous informer de ce qui se passe ici , jour par jour, malgré qu'elle offre souvent un contraste frappant de bien et de mal, de crainte et d'espérance, de joie et de tristesse qui se succèdent rapidement. Je la crois propre à nous faire connaître l'esprit du pays en fixant vos idées sur le peu de stabilité qui y règne, soit dans les affections, soit dans les projets. En voici un exemple bien saillant. Hier le tumulte était à son compte, on attendait à tout instant une révolution, une armée parisienne devait arriver et grossie dans tous les endroits de son passage, surtout par les habitants de Versailles qui voulaient s'y joindre, elle devait faire trembler non le monarque, dont le cœur est connu, mais ceux qui le trompent, qui l'égarent par leurs conseils. Les foudres prêtes à écraser tout ce qui va contrarier les volontés arbitraires auraient peut-être été dirigées vers ceux qui les avaient préparées...

La ville de Paris, j'entends les habitants sensés, jaloux de leurs libertés mais ennemis des troubles et des séditions... ont vu avec peine des troupes armées dans le voisinage... Une députation de cette ville doit

venir faire part au Roi et le prier de retirer les troupes campées dans son voisinage ainsi que l'artillerie devenues inutiles. C'est l'état actuel des choses, peut-on compter sur la durée de ce calme ? ... L'arrivée continuelle de nouvelles troupes à Versailles, la disposition de celles qui y sont déjà, les batteries dressées et prêtes à foudroyer tout ce qui tentera d'approcher, tout annonce que la Cour n'est pas disposée à donner au peuple la satisfaction qu'il demande et qu'elle médite au contraire quelque coup, qui faisant à la Nation quelque blessure profonde, mettra le comble à son désespoir.

La scène change encore. M. Le Vicomte de Noailles arrive de Paris, chargé de pouvoirs de la part de cette ville pour venir faire part à l'Assemblée de ce qui s'y passe. Il raconte que les habitants qu'elle renferme ne pouvant plus supporter le voisinage des troupes et l'appareil de la guerre ont cherché à se mettre en état de défense...

Chacun s'arme à sa manière, au défaut d'armes à feu, de piques, des bâtons armés de tranchants et de pointes ou d'autres instruments sont distribués. On en compte déjà plus de 200 000. Dans cet état on s'est porté au Champ de Mars, autour du camp où sont campés les troupes et la foule a vu que, sans artillerie, elle n'avait point de forces suffisantes pour résister à des attaques en règle, s'est tournée vers l'hôtel des Invalides, s'est emparée des canons et autres armes qui y étaient, les a fait conduire dans la ville et placer dans des endroits convenables, puis tournant ses pas vers la Bastille, elle s'en est emparée après une résistance qui a coûté la vie à quelques citoyens. Ce qui rend cette intervention bien conséquente, c'est que cette armée est composée non plus de gens de métier et ne tenant à rien, mais de citoyens honnêtes de tout état et profession.

Cette nouvelle a renouvelé les alarmes de l'Assemblée qui craint que le feu ne gagne dans les provinces et qu'il devienne ensuite bien difficile à éteindre ; ainsi, quoiqu'elle eut reçu hier une réponse peu satisfaisante du Roi sur cet objet, elle a arrêté de lui faire à l'instant une députation pour lui renouveler au nom de la patrie les plus vives instances de faire retirer les troupes dont la présence est la seule cause du trouble et des alarmes de la capitale... »

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2011*
Présidence : M. Foissac

Décès

- M. Roger Malbec, de Pradines
- M. Pierre Bourrières, de Cahors
- M. Pierre Pouzergues, de Cahors

Nouveaux membres

- M. Bouzerand, de Paris
- Mme Marie-Lys de Castelbajac, de Saint-Chamarand
- M. Alain Faucon, de Salviac
- M. Philippe Périé, de Lagardelle
- M. et Mme Ribadeau-Dumas, de Paris
- M. et Mme Verne, de Paris

Manifestations signalées

- Exposition « Légendes du Quercy » en itinérance : Labastide-Murat (Bibliothèque Intercommunale) : 18 octobre 2011 au 16 décembre 2011 ; Limogne (salle Office Tourisme et salle polyvalente) : 3 Janvier- 17 février 2012 ; Bretenoux, festival Contez-moi (salle Ayroles) : 5 Mars-21 avril 2012 ; Assier (Médiathèque) : 24 avril 2012-16 juin 2012 ; Musée de Cuzals : 20 juin 2012 - 30 septembre 2012.

- Exposition « Paysages du Lot » réalisée par le CAUE, visible jusqu'au 14 octobre dans les locaux du Conseil Général du Lot à Cahors puis gratuitement mise à disposition sur simple demande.

---

* *Présents* : Mmes Austruy, de Castelbajac, Delsahut, Duthu, Foissac, Revellat, Royère ; Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Foissac ; M. Austruy, Baux, Deladerrière, Delmon, Denjean, P. Foissac, R. Foissac, Gérard, Linon, Paurd, Royère, Sabatier, Savy, Serin.

Ouvrages et articles reçus

- Jean Alcon, Le Lot à l'épreuve de la débâcle. *Education, instruction et jeunesse sous Vichy,* GX éditeur, 2011, 160 p.
- Yvette Aquioupou, *Un passé à découvrir en Ségala. Le canton de Souceyrac et ses abords.* Préface de Michel Lorblanchet, Association Souceyrac d'Hier à Aujourd'hui, 2011
- Didier Cambon, Sophie Villes, 1914-1918. *Les Lotois dans la Grande Guerre, tome II : l'arrière*, Les Cahiers historiques du Grand Cahors, n°3-b, 2011, 198 p.
- Guillaume Dreyfus, *Il était une foi. Souvenirs de la vie religieuse dans un village du Quercy (1914-1968),* 2011, 336 p.
- Jean Foulhac, *De Hugues Capet à la Révolution française et de Picardie en Quercy, Histoire d'une vieille famille française, la Maison de Foulhiac,* multigraphié, s. d. (don de M. Roland Fouillac transmis à la SEL par M. Jean-Claude Coustou)
- François Sauteron, *Deux beaux salauds. La rafle du Figeacois des 11 et 12 mai 1944,* L'Harmattan, 2011
- Cécile Vaissié, « Cahors : les 15 fusillés du 20 août 1944 », *Arkheia. Histoire et mémoire du vingtième siècle en Sud-Ouest*, n°23-24, Montauban avril 2011.

Ouvrages signalés

- *Pour valoriser son église, co-édition des revues Signes d'aujourd'hui et Narthex,* juin 2011 (guide pratique sur l'utilisation et la mise en valeur des églises).
- *Midi-Pyrénées Patrimoine* n°26, « Passion musiques ».
- *Paroles et sons des Causses du Quercy,* éd. édicausse, coll. Découvrir, 2011, Livret 32 p. et CD audio.
- à paraître, prochainement en souscription dans le BSEL, « *Goujounac* » de notre sociétaire Françoise Auricoste.

Communications

Jean-Pierre Baux a communiqué à Étienne Baux le message suivant :

Cher Monsieur,

Je suis heureuse que, grâce à vous, la Société des études du Lot qui était chère à mon père se soit souvenue de lui ! J'espère que ce DVD, tourné en partie à Douelle, permet de le connaître un peu...

Il aimait passionnément le Quercy et passait à Douelle la plupart de ses étés ; c'est là qu'il rédigeait ses livres... Je crois qu'il n'y a pas de numéro du Bulletin de la Société des études du Lot qu'il n'ait lu ou étudié attentivement !

Recevez l'assurance de ma sincère considération et de ma chaleureuse reconnaissance,

Jacqueline Fourastié

- Le métier de restaurateur d'œuvres d'art (*Marie-Lys de Castelbajac*).

Après la parution de l'article de M. Alain Faucon sur la restauration de la chapelle de l'Olm à Salviac, M. Bruno Sabatier nous avait signalé l'installation dans sa commune de Saint-Chamarand de Mme Marie-Lys de Castelbajac, restauratrice d'œuvres et personnalité bien connue du monde de l'art. Il nous a paru utile d'inviter Mme de Castelbajac à présenter son travail et celle-ci a bien voulu nous consacrer cette soirée. On peut se douter qu'il est difficile de résumer une communication dont l'essentiel repose sur le comparatif visuel entre l'état d'une œuvre avant restauration et le résultat final. Mme de Castelbajac nous a donc décrit et a richement illustré les principales étapes du travail de restauration. Même si un incident technique a privé notre intervenante de la plupart de ses fichiers « lotois », il a néanmoins été possible de projeter des images de quelques-uns des chantiers –et non des moindres- confiés à Mme de Castelbajac : décor de l'hôtel de La Païva à Paris, tableau « Le départ des poilus » de la gare de l'Est, émouvante statue du Christ des Bernardins, décor de la Maison Bonaparte à Ajaccio, fresques de nombreuses églises d'Auvergne, etc. Les sociétaires ont pu apprécier de visu à la fois l'expertise préalable (analyse minutieuse de l'œuvre en l'état, réunion d'une solide documentation), la maîtrise des moyens techniques (échafaudages, dépose), la qualité de l'interprétation et, bien entendu, le rendu final souvent époustouflant pour ceux qui ont connu l'état antérieur de l'œuvre... Même si, par modestie, elle refuse ce qualificatif, Mme de Castelbajac n'en demeure pas moins une artiste dont l'adhésion honore notre société. Un grand nombre de questions ont témoigné de l'intérêt porté par l'assistance à cette communication originale qui a même donné lieu à un début de travaux pratiques grâce aux œuvres en bien piteux état « exposées » dans notre salle de réunion.

*
* *

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2011*
Présidence : M. Foissac

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de proposer à M. Pierre Dalon une présidence d'honneur de la Société des études du Lot ; cette proposition sera soumise au vote de l'Assemblée Générale annuelle.

---

* *Présents* : Mmes Azaïs, de Castelbajac, Deladerrière, Duthu, Hunsinger, Rousset, Royère ; Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Foissac ; M. Austruy, Azaïs, Balan, Deladerrière, Delmon, Denjean, P. Foissac, R. Foissac, Gérard, Paurd, Rausières, Royère, Sabatier, Rigal, Serin.

Décès

- M. René Colliac, de Paris

Nouveaux membres

- Mme Valérie Noyé, de Pradines
- Mme Sophie Paramelle, de Cahors
- Mlle Nadine Righetti, de Cahors

Manifestations signalées

- Les Archives départementales du Lot ont inauguré leur site internet http://archives.lot.fr le lundi 17 octobre. Ce très beau site permet la consultation gratuite de nombreux documents dont les registres d'état-civil mais contient aussi l'actualité des Archives, des informations pratiques, un espace pour le Service éducatif, etc.
- Le concours photo « Cahors : découvrez son patrimoine » reprend, en partenariat entre le Service Patrimoine de la ville de Cahors et le quotidien La Dépêche du Midi.

Ouvrages et articles reçus

- Du Conseil général du Lot, « Sur les traces des restaurateurs du patrimoine. Chantiers conduits dans le Lot »
- De M. Roger Austry, « Le Lot ferroviaire, petite histoire, grandes ambitions, immense labeur », publication de l'ARHFA
- De François Richard, Amable de Baudus (1761-1822), éd. auteur, 2010, 4 vol.

En don de notre sociétaire Michel Ouvrieu, plusieurs ouvrages :

- Roger Lecotte, Saints protecteurs de la vigne et du vin en France, extrait des « Miscellanea », Louvain-Anvers, 1975
- Armand Got, Sa majesté la truffe. Livre d'or de la reine des festins, éd. de la Truffereine, Bordeaux, 1966
- P. Gayne, R. Toujas, Les Jésuites à Montauban. L'ancien collège et l'église Saint-Joseph, Montauban, 1971
- M. Baron, Flore des départements méridionaux de la France..., Montauban, 1823
- Congrès archéologique de France. C^e^ session tenue à Figeac, Cahors et Rodez en 1937 par la Société Française d'archéologie, Picard, Paris, 1938
- Louis de La Roque et Edouard de Barthélémy, Catalogue des gentils-hommes de Bourbonnais et Nivernais et de la Marche et du Limousin..., Paris, 1862-1863, rééd. Jeanne Laffitte, Marseille, 1982, 2 vol.
- F. Moulenq, Histoire du Tarn-et-Garonne, Res Universis, Paris, 1991, vol. II
- Raymond d'Azémar, Généalogies quercynoises avec la famille de Lapérouse, éd. Lormand, Montauban, 1992
- Divers manuscrits et affiches, de la Révolution française au IIe Empire.

La SEL adresse ses plus vifs remerciements à son généreux sociétaire.

Communications

La vigne et le vin à Cahors aux XVe et XVIe siècles (*Patrice Foissac*)

Au moment même où débute la soirée *« Malbec in love »* au *« Cahors Malbec lounge »*, il n'est peut-être pas inutile de s'intéresser à de nouvelles sources sur l'histoire de la vigne et du vin à Cahors au Moyen Âge. Les livres de comptes, ceux des collèges Pélegry et de Rodez, celui du chapelain de l'hôpital Saint-Jacques, viennent utilement compléter les registres des notaires dont Jean Lartigaut regrettait le laconisme. Nous apprenons en effet beaucoup de ces documents comptables sur l'entretien de la vigne elle-même, la préparation de la vaisselle vinaire, l'intense mobilisation des vendanges et enfin, *« last but not least »* comme diraient nos amis du *marketing* de l'UIVC, sur la vinification. Si, après la guerre de Cent Ans, la passion de la vigne et du vin pousse les Cadurciens à replanter en masse dans les terroirs appropriés et à consacrer beaucoup de temps à la viticulture, la consommation de vin restant massive, il faut bien reconnaître que la production est de qualité très médiocre. Les vendanges sont trop précoces, la pratique du « ouillage » donc des mélanges anarchiques est générale, la vinification en cave n'arrange rien au faible degré d'alcool, le vin ne se garde pas ou très peu. Les autres composantes de la légende rose du cahors à la même époque ne résistent pas davantage à un examen sérieux : l'exportation massive vers Bordeaux est un mythe, la cour pontificale d'Avignon préfère le saint-pourçain, François Ier a fait planter à Fontainebleau tous les cépages de France, à Cahors même les hôtes de marque sont régalés au vin blanc ou au claret... Il est donc préférable que les viticulteurs d'aujourd'hui oublient cette période et la prétendue « tradition » de leurs aïeux qui sans doute apprécieraient bien peu le « *black wine* ». Considérons, sans craindre d'insulter le Moyen Âge, que le vin que nous aimons – enfin de qualité, qu'on l'appelle « malbec » ou « cahors »- est le produit d'un savoir-faire récent et donc une boisson nouvelle.

*

* *

SÉANCE DU 1er DECEMBRE 2011[*]

Présidence : M. Foissac

(La séance est dédiée à la mémoire de notre président d'honneur, Pierre Dalon. Nous remercions à cette occasion tous ceux qui ont participé aux obsèques ou se sont associés à notre deuil. Le CA de la SEL a décidé, avec

---

* *Présents* : Mmes Azaïs, Duthu, Foissac, Royère, Theil ; Mlles Bignaux, Brun, Cavaroc, Savio ; MM. Audoin, Austruy, Azaïs, Balan, Baux, Cadot, Darme, Deladerrière, Delmon, Foissac Patrice, Foissac Pierre, Gérard, Linon, Sabatier, Serin, Rigal, Royère, Voyer.

l'accord de Mme Dalon, d'apposer sur le caveau familial du cimetière de Cahors-ville une plaque portant l'épitaphe suivante : « La Société des études du Lot à son président d'honneur »).

Décès

- M. Pierre Dalon, de Cahors, président d'honneur de la Société des études du Lot.
- M. Jean Ségalard, de Cerny et Masclat.

Manifestations signalées

- Musée Zadkine des Arques : prolongation de l'exposition consacrée à Henri Gaudier-Brzeska.
- Cahors : opérations de réhabilitation, nouvelles subventions pour la rénovation des façades et des ouvrants.
- Une souscription gérée par la Fondation du patrimoine est ouverte pour la restauration du clocher de l'église de Lanzac. Les bulletins sont disponibles en mairie.
- Dans le cadre des « Veillées du Parc naturel régional », une animation gratuite sur le thème « Culture architecturale des paysans du 19ème siècle » par Catherine David, les vendredis à 20h30 : 2 déc. à Flaujac-Gare, 6 janvier à Lugagnac, 20 janvier à Rocamadour.
- L'Association des Amis du Pays de Saint-Céré organise une journée sur le thème du château de Montal, le dimanche 4 décembre 2011, avec une conférence de Pascale Thibault, sur « Maurice Fenaille et la restauration du château de Montal ».

Ouvrages reçus

- Un article dédicacé de Pierre Flandin-Bléty et Jean-Luc Chassel, « Le gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge. Entre puissance et négociation : Villes, Finances, État », in *Actes du colloque en l'honneur d'Albert Rigaudière (2008), Textes réunis par Corinne Leveleux-Teixeira, Anne Rousselet-Pimont, Pierre Bonin et Florent Garnier*, éd. Panthéon-Assas, Paris, 2011, p. 135-160, illust. p. 559-561.

- De Claude Lemaire avec Guy Maynard et Bruno Duranthon « Contribution à l'inventaire des bifaces du Lot », in *Préhistoire du Sud-Ouest,* n°18, 2010-2, p. 141-152.

- De l'abbé Lachièze-Rey, deux CD contenant un mémoire de maîtrise et une généalogie de la famille Lachièze-Rey.

Ouvrages acquis

- Jean-Philippe Dumas, *Gambetta. Le commis-voyageur de la République*, Belin, Portraits, 2011.

- « L'hérétique au village. Les minorités religieuses dans l'Europe médiéval et moderne », *Actes des XXXIe Journées Internationales d'Histoire*

de l'Abbaye de Flaran - 9 et 10 décembre 2009, Études réunies par Philippe Chareyre, Presses Universitaires du Mirail, 2011.

Communications

QUATRE ÉVÊQUES DE CAHORS DU XXe SIÈCLE (*Étienne Baux*).

Étienne Baux évoque ce soir un sujet original, sa contribution personnelle à une vaste enquête : quatre notices biographiques qu'il a pu rédiger pour le *Dictionnaire des évêques de France du XXe siècle*, aux éditions du Cerf. Disons-le tout de suite, cette œuvre est celle d'historiens des sociétés contemporaines et non une simple publication hagiographique. Le retour en grâce de l'homme chez les historiens est une bonne nouvelle et les enquêtes prosopographiques se multiplient, il faut s'en réjouir. Dans ce cadre stimulant, les directeurs de la collection ont laissé à leurs auteurs une liberté totale de traitement, leur imposant seulement de débuter leur enquête après la Loi de séparation (1905) et de considérer les seuls évêques décédés sur leur siège épiscopal ou ceux qui en ont démissionné sans reprendre ensuite de fonction particulière dans l'Église. Cela explique qu'Étienne Baux n'ait pas rédigé la notice de plusieurs évêques de Cahors (Mgr Cézerac, Mgr Moussaron, Mgr Rabine), tous transférés et promus sur le siège d'Albi. Il serait trop long de retracer ici les carrières des quatre prélats confiés à Étienne Baux, Mgr Lucien Giray (1918-1936), Mgr Paul Chevrier (1941-1962), Mgr André Bréhéret (1962-1972) et Mgr Maurice Gaidon (1987-2004). Ces épiscopats se déroulent dans un contexte difficile pour l'Église de Cahors : la fin du régime concordataire, la crise des vocations -« J'ai ordonné quarante-deux prêtres et en ai enterré deux cent cinquante-quatre » dira Mgr Giray- et enfin la dépopulation du diocèse. Chacun d'eux aura pourtant tenu son rôle, parfois jusqu'à l'épuisement ou à la mort brutale... Laissons le lecteur faire plus ample connaissance avec ces personnalités si différentes et retenons la subtile conclusion d'Etienne Baux qui voit dans ces quatre évêques, quatre générations représentatives des engagements de l'épiscopat français : la défense catholique avec Mgr Giray sous Pie X et Benoît XV, la reconquête et l'action catholique sous Pie XI et Pie XII, avec Mgr Chevrier, la fièvre conciliaire et post-conciliaire sous Paul VI et Mgr Bréhéret, et, enfin, la « nouvelle évangélisation » incarnée par Jean-Paul II et Mgr Gaidon.

*

* *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Du 1er décembre 2011

A 22h15, l'Assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte. M. Foissac, président, présente le **rapport moral** de l'année écoulée :

« Humainement, l'année 2011 s'achève aussi mal qu'elle avait commencé puisque nous devons déplorer la disparition de Claude Lufeaux que nous avions remercié dans la précédente Assemblée générale pour sa contribution à la réalisation du site internet de la SEL et, tout récemment, celle de Pierre Dalon qui a été durant des décennies l'un des plus solides piliers de notre compagnie. Heureusement, les vieilles institutions peuvent compter sur une relève efficace et je renouvelle les félicitations adressées autrefois à Claude à son ami Serge Austruy qui a pris le relais de la gestion du site. Une nouvelle maquette et de nouvelles fonctionnalités l'ont même enrichi. L'activité ordinaire de la SEL est fidèlement retranscrite dans les procès-verbaux de séances de notre Bulletin, j'y renvoie donc tous ceux qui souhaitent en avoir un bilan détaillé. Comme cela était déjà signalé l'an dernier, la situation matérielle de la SEL est satisfaisante. Quelques améliorations peuvent cependant être apportées : réduction de tarifs applicables aux chômeurs et étudiants, traitement plus rapide des correspondances, publication d'ouvrages, etc. A ce propos, l'édition tant attendue des Actes du 59e Congrès de la FHMP devrait enfin se réaliser au printemps 2012. »

M. Alain Gérard, trésorier, présente ensuite le bilan financier de la dernière année écoulée, 2010.

Dépenses :

Frais de fonctionnement et secrétariat	321,29
Frais de fonctionnement PTT	234,60
Frais locatifs	1441,25
Assurances	391,68
Loyer	140,00
Édition du Bulletin	7796,56
Expédition du Bulletin	1075,73
TVA sur factures	721,95
Sorties-voyages	3395,00
Achats ouvrages	30,00
Achats petit matériel	366,82
Divers	351,00

Total : 16265,88

Recettes :

Cotisations normales	3366,00
Cotisations de soutien	722,00
Abonnements France	13771,00
Abonnements UE	111,00

Abonnements hors UE	37,00
Vente Bulletins France	2131,00
Vente ouvrages	42,00
Sorties-voyages	3479,00
TVA restituée	1400,00
Subventions	1830,00
Produits financiers	308,34
Divers	15,00
	Total : 27212,34
Résultat d'exercice	10946,46

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les rapports moral et financier.

Cotisations et abonnements

Comme l'an passé, en raison de la bonne santé financière de la Société, le tarif des cotisations et abonnements ne sera pas modifié. Il sera consenti aux chômeurs et étudiants une réduction de cotisation et un demi-tarif pour les sorties.

Élections au Conseil d'administration

Les postes d'administrateurs de MM. Brugnéra, Foissac, Lorblanchet, Rigal et Sabatier sont déclarés renouvelables ; le poste d'administrateur occupé par Pierre Dalon est déclaré vacant. Aucune démission ou candidature n'ayant été déposées, l'Assemblée générale passe au vote. Les administrateurs sortants sont reconduits à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été soulevée par l'Assemblée générale, celle-ci est déclarée close à 22h45.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni et a reconduit à l'unanimité le Bureau sortant. La séance a été levée à 23h.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME CXXXII (2011)

- Girault (Jean-Pierre) et Rousset (Valérie), Gagnac-sur-Cère, intervention archéologique dans la cave de la Mairie....1

- Bye (Béatrice), Géniès : histoires de familles....34

- Calmon (Philippe), L'Église de Figeac sous l'Ancien Régime....40

- Baux (Etienne), En 1923, Payrac honore ses morts de la Grande Guerre. L'Affaire Crubillé....46

- Auvray (Michel), Notes de lecture « Déserteurs, insoumis, réfractaires en Quercy »....71

- Procès-verbaux des séances....74

- Larue (Robert), Bretenoux-Cornac : à propos d'Orlinde....81

- Foissac (Patrice), Civilisation matérielle et vie quotidienne à Cahors au Moyen Âge : inventaire des biens du collège Pellegry, 15 novembre 1378....87

- Savy (Nicolas), Les aiguas e la guerra : cours d'eau et mouvements tactiques pendant la guerre de Cent Ans. L'exemple des Anglo-Gascons dans la zone quercynoise....95

- Blignieres (Gilles de), Les Veyrières : un lignage protestant méconnu....113

- Flourac (Jean), Les paroisses de la châtellenie de Saint-Céré dans l'archiprêtré de Thégra. Chapellenies et prêtres obituaires. Un bénéfice fermement disputé : La chapellenie de Chatguié....127

- Faucon (Alain), Deux œuvres de Marthe Boyer-Breton à Salviac....137

- Les photographies du fonds de la SEL : Appel aux Sociétaires....142

- Notes de lecture....145

- DUTHU-LATOUR (Hélène), Amable de Baudus, 1761-1822 par François Richard.
- BAUX (Etienne), Les Hommes de la truffe couraient le monde, par Jean-Jacques Mayssonnier.

- Séance publique du 19 mars : Conférences de Brigitte et Gilles Delluc et Michel Lorblanchet 149

- Procès-verbaux des séances 152

- GIRAULT (Jean-Pierre), Curieuse structure découverte à Nègre Garrigues sur la commune de Saint-Jean-Lagineste 161

- ROUSSET (Valérie), La chapelle Notre-Dame de Rocamadour, le mur sud de la travée occidentale, étude archéologique du bâti 180

- FOISSAC (Patrice), Civilisation matérielle et vie quotidienne à Cahors au Moyen-Âge comptes de l'Hôpital Saint-Jacques, 1468-1469 (1ère partie) 207

- GALINON (Patrice), Le château de Saint-Dau 222

- DUTHU-LATOUR (Hélène), Les Archives départementales en 2010 231

- Sortie de printemps autour de Gaillac et Rabastens 233

- Sortie du 4 août sur la commune de Léobard 236

- Identification des photographies de la SEL, remerciements 239

- In memoriam. Pierre DALON 241

- AURICOSTE (Françoise), Communautés et paroisses du Haut-Quercy d'après les cahiers de l'abbé Rouquié (1ère partie) 243

- FOISSAC (Pierre), La Contre-Révolution dans le Lot entre 1789 et 1799 274

- MASBOU (Yvette), Enquête sur le « marbre de Saint-Céré » de la tribune des chanoines de la cathédrale Saint-Etienne de Cahors (1734) 298

- Sortie d'automne autour de Caylus et Varaire 302

- Table des matières du tome CXXXII (2011) 318

DANS NOS ARCHIVES...

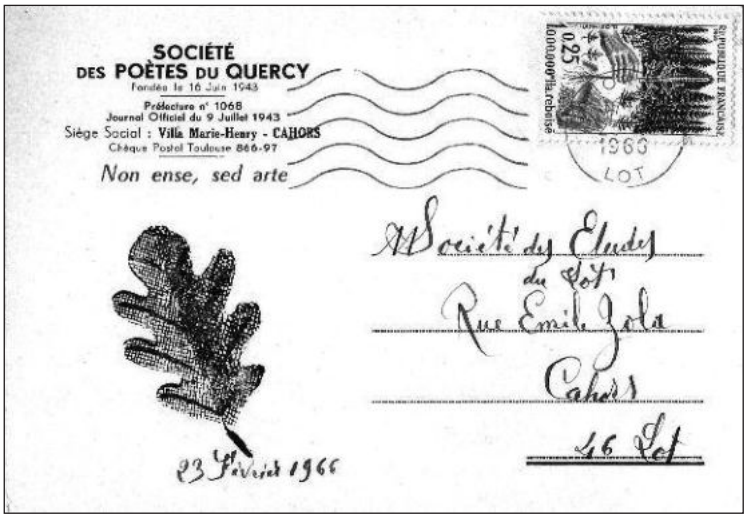
SOCIÉTÉ
DES POÈTES DU QUERCY
Fondée le 16 Juin 1943
Préfecture n° 1068
Journal Officiel du 9 Juillet 1943
Siège Social : Villa Marie-Henry - CAHORS
Chèque Postal Toulouse 866-97
Non ense, sed arte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
0,25
1.000.000 Mlle rebaisé
1966
LOT

A Société des Etudes
du Lot
Rue Emile Zola
Cahors
46 Lot

23 Février 1966

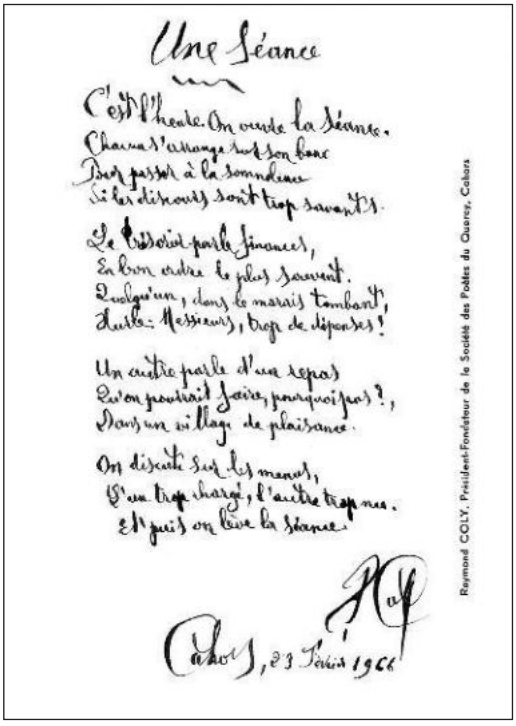
Une Séance

C'est l'heure. On ouvre la séance.
Chacun s'arrange sur son banc
Pour passer à la somnolence
Si les discours sont trop savants.

Le trésorier parle finances,
En bon ordre le plus souvent.
Quelqu'un, dans le marais tombant,
Hurle : Messieurs, trop de dépenses !

Un autre parle d'un repas
Qu'on pourrait faire, pourquoi pas ?,
Dans un village de plaisance.

On discute sur les menus,
L'un trop chargé, l'autre trop nu.
Et puis on lève la séance.

Cahors, 23 Février 1966

Raymond COLY, Président-Fondateur de la Société des Poètes du Quercy, Cahors

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

---

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2011)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 7 € + abonnement : 26 €. Total : **33 €**
- Cotisation familiale : ..... 8 € + abonnement : 26 €. Total : **34 €**
- Cotisation de soutien : ..... 10 € + abonnement : 26 €. Total : **36 €**

● **Non sociétaires :**

Abonnement au bulletin :

- France : ..... **34 €** - Etranger : ..... **38 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

– Prix de chaque fascicule ..... 8 €
(6 € pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

– *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*

- Congrès de Souillac-Martel (1987) ..... 14 €

– *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) ..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

38, rue de la Chantrerie – 46000 Cahors

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Président d'honneur :

M. Jean CLOTTES

M. Pierre DALON †

Bureau de la Société :

Président : M. Patrice FOISSAC

Vice-présidents :

- M. Etienne BAUX
- Mme Valérie Rousset

Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE

Secrétaire-adjoint : M. Bruno SABATIER

Trésorier : M. Alain GÉRARD

Trésorier adjoint : M. Guy BRUGNERA

Bibliothécaire : M. Jean DELMON

Conseil d'administration :

Mme Hélène Duthu. Mlle Simone Denjean. MM. Michel Lorblanchet, Didier Rigal, Jean Royère, François Sigrist.

Déléguée auprès de la Fédération :

Mme DUTHU

Déléguée aux journées et excursions :

Mlle DENJEAN

Permanence :

chaque mardi après-midi de 14h à 17h

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 30) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.societedesetudesdulot.org/

Adresse courriel :

sel-courrier@orange.fr

Comm. Par. de Presse N° 0611 G 88207 GRAPHO 12

Le Directeur de la publication : Patrice FOISSAC

Dépôt légal : Décembre 2011